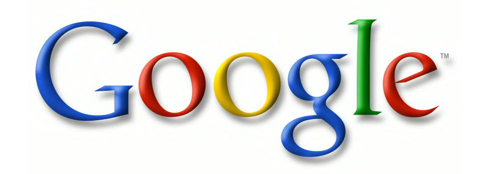
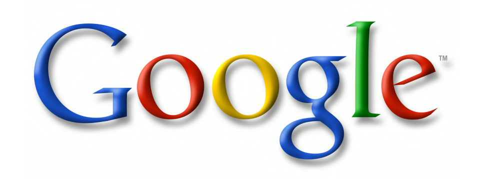
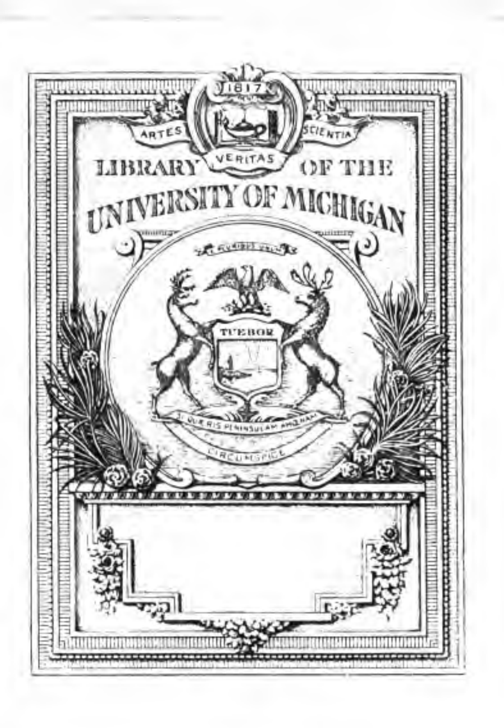

Google


Google


a39015 01807494 16


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

N.° X.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE CELTIQUE,

Ou Mémoires d'Antiquités celtiques, gauloises et françaises, publiés par l'Académie celtique, et dédiés à Sa Majesté l'Impératrice et Reine.

Sermonem patrium moresque requiris. Virg.

N.° I.er du Tome IV, X.e de la Collection, avec deux Planches, faisant la 17.e et la 18.e

---

Il paraît chaque mois un cahier de ces Mémoires, d'environ 150 pages *in-8.°*, orné de gravures, formant par an, 4 vol. in-8.° de 500 pages chacun, terminés par une table générale des matières et des étymologies.

Le prix de la *souscription* des 12 cahiers, ou des 4 vol. *in-8.°*, ornés de gravures, est de 25 fr. pour Paris, de 32 fr. *franc de port par la poste, jusqu'à la frontière*, et de 39 fr. *pour les pays au-delà de la frontière.*

On *souscrit* à Paris, chez ALEXANDRE JOHANNEAU, directeur du Bureau général d'abonnement, au Musée des Monumens français, rue des Petits-Augustins; et chez tous les libraires et directeurs des postes de France et de l'étranger. — Il faut avoir soin d'affranchir les lettres et le port de l'argent.

Tous ceux qui ont des réclamations à faire ou qui ont souscrit ailleurs qu'au Musée, sont invités à se faire connaître et à envoyer de nouveau leurs adresses à ce bureau.

Les mémoires à insérer, les livres à annoncer, les lettres, et généralement tout ce que l'on voudra faire parvenir à l'Académie celtique, devront être envoyés, *francs de port*, à M. ELOI JOHANNEAU, secrétaire perpétuel de l'Académie, au même Musée.

N.° X.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE,

Ou Mémoires d'Antiquités celtiques, gauloises et françaises, publiés par l'Académie celtique, et dédiés à Sa Majesté l'Impératrice et Reine.

Sermonem patrium moresque requiris. VIRG.

N.° I.er du Tome II.e, X.e de la Collection, avec deux Planches, faisant la 17.e et la 18.e

---

Il paraît chaque mois un cahier de ces Mémoires, d'environ 150 pages *in-8.°*, orné de gravures, formant par an, 4 vol. *in-8.°* de 500 pages chacun, terminés par une table générale des matières et des étymologies.

Le prix de la *souscription* des 12 cahiers, ou des 4 vol. *in-8.°*, ornés de gravures, est de 25 fr. pour Paris, de 32 fr. *franc de port par la poste, jusqu'à la frontière, et de* 39 fr. *pour les pays au-delà de la frontière.*

On *souscrit* à Paris, chez ALEXANDRE JOHANNEAU, directeur du Bureau général d'abonnement, au Musée des Monumens français, rue des Petits-Augustins; et chez tous les libraires et directeurs des postes de France et de l'étranger. — Il faut avoir soin d'affranchir les lettres et le port de l'argent.

Tous ceux qui ont des réclamations à faire ou qui ont souscrit ailleurs qu'au Musée, sont invités à se faire connaître et à envoyer de nouveau leurs adresses à ce bureau.

Les mémoires à insérer, les livres à annoncer, les lettres, et généralement tout ce que l'on voudra faire parvenir à l'Académie celtique, devront être envoyés, *francs de port*, à M. ELOI JOHANNEAU, secrétaire perpétuel de l'Académie, au même Musée.

BULLETIN

Des Ouvrages nouveaux envoyés à l'Académie celtique ou à l'Editeur de ses Mémoires, tant par les Membres de cette Société, que par les Auteurs qui lui sont étrangers, ou les Libraires.

Chronologie d'Hérodote, conforme à son texte. *Première partie* : supplément à l'Hérodote de Larcher : époques de l'éclipse de Thalès et de la prise de Sardes, par Krœsus, roi des Parthes. *Seconde partie* : empire des Assyriens et des Mèdes, prise de Troie, selon les annales de Tyr et de Ninive; époques de Ninus, selon les Arabes homérites; époques de Zoroastre, de Zohak, de Féridon, etc., prouvées par Hérodote; par *C.-F. Volney*, sénateur, etc. Paris, Avril 1808 et Août 1809, un vol. *in*-8.° de 350 pages, avec des tableaux.

Glossaire de la langue romane, rédigé d'après les manuscrits de la bibliothèque impériale, contenant l'étymologie et la signification des mots usités dans les 11, 12, 13, 14, 15 et 16.° siècles, avec des exemples; précédé d'un discours sur l'origine, les progrès et les variations de la langue française, par M. *de Roquefort*; 1808, deux vol. *in*-8.°

Dictionnaire du bas langage ou des manières de parler usitées parmi le peuple; ouvrage dans lequel on a réuni les expressions proverbiales, figurées et triviales; les sobriquets, termes ironiques et facétieux; les barbarismes, solécismes, et généralement les locutions basses et vicieuses que l'on doit rejeter de la bonne conversation; avec cette épigraphe :

In populi quandoque juvat descendere turbas.

deux vol. *in*-8.°; 1808.

Essai sur l'effet, le sens, la valeur des désinences grecques, latines et françaises, et sur divers points de



BULLETIN

Des Ouvrages nouveaux envoyés à l'Académie celtique ou à l'Editeur de ses Mémoires, tant par les Membres de cette Société, que par les Auteurs qui lui sont étrangers, ou les Libraires.

Chronologie d'Hérodote, conforme à son texte. *Première partie* : supplément à l'Hérodote de Larcher : époques de l'éclipse de Thalès et de la prise de Sardes, par Krœsus, roi des Parthes. *Seconde partie* : empire des Assyriens et des Mèdes, prise de Troie, selon les annales de Tyr et de Ninive; époques de Ninus, selon les Arabes homérites; époques de Zoroastre, de Zohak, de Féridon, etc., prouvées par Hérodote; par *C.-F. Volney*, sénateur, etc. Paris, Avril 1808 et Août 1809, un vol. *in*-8.° de 350 pages, avec des tableaux.

Glossaire de la langue romane, rédigé d'après les manuscrits de la bibliothèque impériale, contenant l'étymologie et la signification des mots usités dans les 11, 12, 13, 14, 15 et 16.° siècles, avec des exemples; précédé d'un discours sur l'origine, les progrès et les variations de la langue française, par M. *de Roquefort*; 1808, deux vol. *in*-8.°

Dictionnaire du bas langage ou des manières de parler usitées parmi le peuple; ouvrage dans lequel on a réuni les expressions proverbiales, figurées et triviales; les sobriquets, termes ironiques et facétieux; les barbarismes, solécismes, et généralement les locutions basses et vicieuses que l'on doit rejeter de la bonne conversation; avec cette épigraphe :

In populi quandoque juvat descendere turbas.

deux vol. *in*-8.°; 1808.

Essai sur l'effet, le sens, la valeur des désinences grecques, latines et françaises, et sur divers points de



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE.

Présidence de M. LANJUINAIS.

BULLETIN

Des Ouvrages nouveaux envoyés à l'Acad
tique ou à l'Editeur de ses Mémoires,
les Membres de cette Société, que par
teurs qui lui sont étrangers, ou les Li

Chronologie d'Hérodote, conforme à son te
mière partie : supplément à l'Hérodote de Larch
ques de l'éclipse de Thalès et de la prise de Sa
Krœsus, roi des Parthes. *Seconde partie* : em
Assyriens et des Mèdes, prise de Troie, selon
nales de Tyr et de Ninive; époques de Ninus,
Arabes homérites; époques de Zoroastre, de Z
Féridon, etc., prouvées par Hérodote; par *C.-*
ney, sénateur, etc. Paris, Avril 1808 et Ao
un vol. *in*-8.° de 350 pages, avec des tableaux

Glossaire de la langue romane, rédigé d'aprè
nuscrits de la bibliothèque impériale, contenant
logie et la signification des mots usités dans les
13, 14, 15 et 16.° siècles, avec des exemples
d'un discours sur l'origine, les progrès et les v
de la langue française, par M. *de Roquefort*; 18
vol. *in*-8.°

Dictionnaire du bas langage ou des manières
ler usitées parmi le peuple; ouvrage dans lequ
réuni les expressions proverbiales, figurées et
les sobriquets, termes ironiques et facétieux; le
rismes, solécismes, et généralement les location
et vicieuses que l'on doit rejeter de la bonne c
tion; avec cette épigraphe :

In populi quandoque juvat descendere

deux vol. in-8.°; 1808.

Essai sur l'effet, le sens, la valeur des de
grecques, latines et françaises, et sur divers p

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE.

PRÉSIDENCE DE M. LANJUINAIS.

EXTRAIT

Du Réglement de l'Académie celtique.

« L'Académie celtique s'occupe de recherches sur les langues et les antiquités celtiques. »

» Elle interdit à tous ses Membres, dans les Mémoires qu'elle publie, ainsi que dans ses séances, toute discussion qui pourrait blesser la religion ou le gouvernement; ces deux points exceptés, chaque Membre peut émettre et soutenir ses opinions personnelles; l'Académie, en les publiant, ne doit pas être censée les approuver, puisque, persuadée que c'est du choc des opinions et de la liberté de la discussion que peut résulter la vérité, elle se fait une loi de laisser le champ libre aux opinions contraires, et de ne se lier par l'adoption d'aucun système. »

MEMOIRES

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE;

OU

MÉMOIRES D'ANTIQUITÉS CELTIQUES,

GAULOISES ET FRANÇAISES,

PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE,

ET DÉDIÉS A SA MAJESTÉ L'IMPERATRICE ET REINE.

Sermonem patrium moresque requirit.

TOME QUATRIÈME.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE L.-P. DUBRAY, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE CELTIQUE.

M. D. CCC. IX.

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE CELTIQUE.

REVUE
DES PRINCIPAUX MONUMENS
DES DIFFÉRENS SIÈCLES,
RÉUNIS DANS LE MUSÉE DES MONUMENS FRANÇAIS;

Considérés particulièrement sous le rapport de l'Histoire et des progrès de l'Art en France.

Par M. Alexandre LENOIR, administrateur de ce Musée.

La destruction des monumens des arts, fut la suite nécessaire des désordres politiques. On ne sait que trop à quels excès peut se porter, dans des momens d'effervescence, une multitude égarée, dont la fureur est d'autant plus redoutable, qu'elle suppose avoir plus de torts à venger. Dans ces tems orageux, les magistrats montrèrent autant de zèle que de prudence; ils s'entourèrent de citoyens vertueux, qui méritaient encore les suffrages publics par leurs lumières et leur probité. La surveillance

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE.

REVUE

DES PRINCIPAUX MONUMENS

DES DIFFÉRENS SIÈCLES,

RÉUNIS DANS LE MUSÉE DES MONUMENS FRANÇAIS;

Considérés particulièrement sous le rapport de l'Histoire et des progrès de l'Art en France.

Par M. Alexandre LENOIR, administrateur de ce Musée.

La destruction des monumens des arts, fut la suite nécessaire des désordres politiques. On ne sait que trop à quels excès peut se porter, dans des momens d'effervescence, une multitude égarée, dont la fureur est d'autant plus redoutable, qu'elle suppose avoir plus de torts à venger. Dans ces tems orageux, les magistrats montrèrent autant de zèle que de prudence; ils s'entourèrent de citoyens vertueux, qui méritaient encore les suffrages publics par leurs lumières et leur probité. La surveillance

et la conservation des monumens publics leur fut confiée ; et on daigna m'associer à cette réunion d'artistes et de savans. Je fus donc chargé de recueillir, dans la maison des Petits-Augustins, les monumens que la destruction menaçait : emporté par un véritable amour de l'art, je fis plus ; j'y réunis tous les monumens qu'une fureur égarée avait ou mutilés ou détruits. Je supprime ici les difficultés, les dégoûts, les obstacles, les dangers même qu'il m'a fallu surmonter, pour rassembler plus de 500 monumens de la monarchie française, les mettre en ordre, les restaurer, les classer, les décrire et les graver. J'en ai reçu la récompense dans le suffrage du chef illustre de cette grande et immortelle nation dont il fait la gloire, la force et la puissance ; dans celui des artistes et des amateurs nationaux et étrangers qui le visitent tous les jours.

Je me propose, dans cette Notice, de présenter un aperçu rapide, et sous le rapport de l'art, des principaux monumens des différens siècles de ce Musée, appelé aujourd'hui, à juste titre, le *Musée des Monumens français*. C'est en effet en parcourant les monumens qu'il renferme, qu'on peut connaître l'histoire de l'art en France ; qu'on peut en apprécier les progrès et la décadence, le suivre depuis son origine jusqu'à nos jours. A l'aide de l'ordre chronologique que nous avons suivi dans la classification des monumens de ce Musée, on parcourra, plus rapidement que dans l'histoire, l'intervalle immense

qu'il y a d'un siècle à un autre. On verra combien l'architecture a éprouvé de variations en France, si on suit fidellement, sur les monumens mêmes, toutes les nuances opposées qu'elle présente depuis le commencement de la monarchie jusqu'au 18.e siècle ; ce qui embrasse près de quatorze cents ans, pendant lesquels les événemens les plus remarquables se sont succédés. L'architecture, comme tous les arts dépendans du dessin, est soumise aux lois qui règlent la destinée des empires. Les événemens politiques détruisent ou élèvent les arts ; et l'architecture, liée aux besoins de la vie et aux usages domestiques, éprouve plus que tous les autres des variations marquées, en raison des changemens qui s'opèrent dans le gouvernement pendant les révolutions des siècles : c'est ce que l'on pourra remarquer dans les monumens d'architecture du Musée français. Si l'on suit aussi en observateur les morceaux de sculpture qui composent la nombreuse collection de ce Musée, on trouvera des nuances bien tranchées entre les monumens élevés à Jupiter et à Mars, par les Parisiens, sous le règne de l'empereur Tibère ; le bas-relief que nous avons retiré des ruines de l'église de Saint-Marcel de Paris, qui représente le bœuf équinoxial du Zodiaque ; la figure, sculptée en relief, de la déesse Nehalennia, les statues de Clovis et de Clotilde, découvertes dans l'un des faubourgs de Paris, etc. ; les monumens du moyen âge des 13.e et 14.e siècles, et ceux des siècles suivans.

Commençons par les monumens gaulois réunis

dans le Musée. Ces monumens, que j'ai placés dans la salle d'introduction, nous donnent l'idée de l'état des arts dans les Gaules. L'invention des bas-reliefs qui les couvrent est simple, et cette sculpture encore au berceau, ne nous fait voir que des formes imparfaites, un style indécis quoiqu'emprunté, une exécution incertaine et à peine ébauchée. Avec des autorités aussi frappantes que celle que nous avons sous les yeux, nous ne pouvons donc être de l'avis de ceux qui prétendent que les Gaulois connaissaient bien les arts dépendans du dessin; connaissance qui suppose, comme l'on sait, une grande perfection dans la civilisation d'un peuple. On cherche encore en vain les restes des monumens des arts de ce peuple guerrier : où sont en effet les édifices des Gaulois, que l'on peut mettre en parallèle avec la colonnade du Louvre? Ce ne sera pas sans doute le célèbre monument de Carnac, décrit par M. de Cambri? Où sont, se demande-t-on, les statues gauloises faites pour être placées à côté de la baigneuse de Julien ou du Cyparis de M. Chaudet? Que l'on me montre seulement le fragment d'une corniche bien profilée, une tête dessinée ou sculptée dans ses proportions, de la main d'un artiste gaulois, et je me rends. Qui osera dire que le simple chant du plus habile des Bardes, s'il était possible de l'entendre, serait préféré à la musique noble et sentimentale de l'immortel Gluck, à celle du savant Méhul, et à la parfaite harmonie du chant italien? Rendons justice au 18.e siècle, et persua-

dons-nous bien que les Celtes et même les Gaulois étaient loin de jouir de l'antique civilisation des Grecs et des Romains. Mais revenons aux monumens gaulois du Musée : les premiers et les plus anciens qui se présentent, sont les cinq autels érigés sous Tibère, avec cette inscription :

TIB. CÆSARE AUG. IOVI OPTUMO MAXSVMO
...... M NAVTÆ PARISIACI PVBLICE POSIERVNT.

Sous Tibère César Auguste, *les commerçans parisiens naviguant sur la Seine*, ou *les navigateurs de la Seine*, ou enfin *les navigateurs parisiens, ont publiquement posé ce monument à Jupiter très-bon et très-grand.*

Les mots *nautæ parisiaci* sont très-difficiles à bien rendre dans notre langue, et ils ne désignent pas ici les *commis* ou les *officiers de la navigation du territoire de Paris*, et encore moins de *simples bateliers ou matelots de la Seine*, comme plusieurs antiquaires l'ont imprimé ; mais de *riches négocians parisiens*, *faisant le commerce par eau*, ainsi que M. Eloi Johanneau l'a démontré dans son savant rapport sur le Musée.

Sur le bas-relief de l'autel N.° 1, sont représentés plusieurs personnages armés ; tandis que d'autres ne le sont pas ; mais ayant tous la même tenue et la même démarche, j'ai été autorisé à dire dans mon ouvrage sur le Musée, que ces personnages étaient là en fonction publique. L'inscription *Senani*, qui veut dire *vieillard*, *ancien*, *sénateur*, et qui est gravée sur le ban-

deau de la pierre, confirme cette opinion et indique parfaitement que ce sont les chefs du commerce de Paris, le *prévôt des marchands de l'eau et ses officiers*, qui sont sculptés là comme les représentans de la ville de Paris, qui a fait ériger le monument. M. Johanneau partage mon opinion sur la traduction que j'ai donnée du mot *Senani.*

Sur le bas-relief qui est chargé de l'inscription *Tarvos trigaranus*, l'on voit, au pied d'un arbre, un taureau couvert de l'étole sacrée, et qui est surmonté de trois grues, l'une posée sur sa tête, une autre sur le milieu du corps, et la troisième sur sa croupe; ce qui est d'accord avec l'inscription celtique latinisée, laquelle signifie selon M. Johanneau, *taureau à trois grues.*

Le bas-relief du troisième autel, représente un personnage chauve et cornu, avec l'inscription *cernunnos.* Les auteurs qui ont décrit ce monument, pensent, ainsi que moi, que ce dieu celtique est le même que le dieu Pan. Son allure et les cornes qui surmontent son front, semblent autoriser cette opinion; Baudelot lui-même est de cet avis, et explique à sa manière le mot *cernunnos* qui est gravé sur le monument; mais M. Johanneau prouve que c'est le nom d'un dieu qui était particulier aux Celtes; que l'inscription *cernunnos*, gravée au-dessus du bas-relief, est entièrement celtique, et que ce mot signifie *tauricornis.* Voici ce qu'il dit : « *Cernunnos*, ou plutôt *kernunnos*, comme prononçaient les Latins, vient

du celtique *kernoun*, et signifie *cornes de taureau.* Ce nom répond à celui de *tauricornis* que les Latins donnaient à Bacchus, et à *tauroceros*, nom grec identique du même dieu, qu'on représentait, comme tout le monde sait, avec des cornes de taureau. » Si donc le dieu *kernunnos* pouvait être identifié avec un dieu romain ou grec, ce ne serait pas le dieu Pan, mais plutôt le dieu Bacchus. Le culte du taureau est un de ceux qui se sont le plus répandus : on le voit chez les Egyptiens, chez les Perses, dans l'Inde, en Grèce, en Espagne et dans les Gaules, comme nous le prouvent les monumens dont nous venons de parler; par-tout on trouve l'exercice public de son culte.

Après les autels druidiques, le monument gaulois ou gallo-romain le plus remarquable du Musée, est celui de la déesse *Nehalennia*. Ce monument représente une femme assise, ayant sur ses genoux et à sa gauche un panier rempli de fruits, et un chien à sa droite. Comme beaucoup d'antiquaires, nous avons considéré cette déesse comme la nouvelle lune, et nous avons fait dériver son nom de *Nehalennia*, du grec *nea selene*, nouvelle lune. M. Johanneau ne partage pas notre opinion sur cette étymologie; et dans une savante dissertation qu'il en a donnée à l'académie celtique, il conclut par prouver d'une manière incontestable, que *Nehalennia* veut dire la Vierge affligée. Je rétablis l'inscription de ce monument, qui est incomplète dans notre premier volume.

DEÆ NEHA
LENNIÆ
T. CALVISIVS
SECVNDINUS
OB MELIORES ACTUS.

Plusieurs savans de la Belgique, s'accordent à dire que les monumens de la déesse Nehalennia, et notamment celui qui est dans ce moment l'objet de nos observations, lequel a été donné, il y a environ vingt ans, à l'académie de Bruxelles, par un savant zélandais, furent trouvés près le village de Dombourg (*et non d'Oësbourg*), dans l'île de Valcheren, où l'on conserve encore aujourd'hui, dans la sacristie de l'église, des statues, des urnes, des vases, des médailles de Vitellius, de Tétricus, reconnu empereur des Gaules en 268; ce qui a donné lieu de croire qu'il y avait là des édifices ou des temples qui avaient été bâtis sous l'un et l'autre empereur. Ces monumens furent laissés à sec sur le rivage de la mer, le 5 Janvier 1647.

Examinons maintenant les deux statues, de six pieds de proportion, et en pied, de Clovis I.er et de la reine Clotilde. Ces deux statues, faites pour tenir une place remarquable parmi les monumens de l'histoire de France, représentent certainement des personnages de la première race de nos rois. La figure du roi, posée debout, les cheveux flottans sur les épaules, et barbue (la chevelure longue était alors le signe caractéristi-

que de la liberté et de la noblesse), est vêtue de la tunique longue et d'un manteau parfaitement semblable aux vêtemens que l'on remarque dans les statues de Clovis, N.° 9; de Childebert, N.° 6; de Hugues Capet, N.° 18, et des autres figures des rois de la première, de la seconde et de la troisième race, également conservées dans ce Musée. Cette figure tient de la main droite un livre qui indique, suivant Montfaucon, la fondation d'une église; de la main gauche, elle tient un bâton fleuri ou sceptre surmonté d'un feuillage, qui se termine par une grappe en corymbe. La forme du sceptre a beaucoup varié dans ces tems-là : celui de Pharamond était une espèce de règle plate, surmontée d'un fer de lance orné de deux crochets; celui de Clovis était surmonté d'un aigle, et celui de Childebert, que l'on voyait au portail de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, suivant Montfaucon, était orné de feuillages et d'une pomme de pin qui en relevait l'extrémité, dans le goût de celui que nous voyons ici; ceux de Louis le Débonnaire et de Louis le Jeune, suivant le même auteur qui les a publiés, sont à peu près de même.

Ce qui rend les statues de Clovis et de Clotilde, dont je parle, extrêmement précieuses, c'est le *limbe* ou le cercle lumineux, c'est l'*auréole sacrée*, sur lequel leurs têtes paraissent appliquées ou plutôt se reposer. Montfaucon dit que l'usage de placer le limbe sur la tête des statues des rois de France, se borne, en deçà du Rhin,

à la première race, et qu'il ne passa point dans la seconde. En effet, voyez dans ce Musée les statues des rois de la troisième race, sculptées dans le onzième siècle, lesquelles décoraient le portail de l'abbaye de Saint-Denis : elles sont sans limbe. Ce limbe se plaçait très-rarement sur la tête des statues, et on ne le voit ordinairement qu'aux représentations de JésusChrist, de la Sainte-Vierge, des saints ou de nos premiers rois chrétiens, auxquels on accordait les honneurs de l'apothéose après la mort.

La plupart des allégories que l'on voit encore dans nos vieilles églises, y sont déplacées aujourd'hui; mais reportons-nous au tems de l'introduction du christianisme dans les Gaules, et nous serons convaincus que les premiers sectateurs de ce culte qui s'est établi au milieu de l'idolâtrie, ont dû composer, pour ainsi dire, avec celui qu'ils voulaient remplacer. Voilà pourquoi nous avons été forcés de recourir à l'ancienne mythologie, pour expliquer plusieurs monumens d'une mythologie plus moderne, mais qui a emprunté presque tous ses symboles à l'ancienne. Ce n'est donc pas par irrévérence pour le culte établi que nous l'avons fait; nous y avons été forcés par la nature même des choses et l'amour de la vérité. Le limbe ou l'auréole des statues dont je viens de parler, en est un exemple; car il est incontestable que par ce limbe mystérieux et allégorique, on a voulu peindre l'apothéose d'un roi de France. On lui a mis dans la main un bâton fleuri

ou sceptre, qui, lui-même, présente deux symboles à la fois : sa tige inférieure est une simple verge qui désigne le commandement ou la puissance qu'il exerçait sur la terre; le feuillage et le fruit dont il est surmonté, la pomme de pin dans celui de Childebert, dont parle Montfaucon, et le corymbe dans celui-ci, sont reconnus pour être des attributs de Bacchus. Enfin je vois la tête de cette statue enveloppée ou absorbée par le disque du soleil, autrement dit le limbe, caractère essentiellement consacré aux personnages auxquels on accordait les honneurs de l'apothéose ou que l'on déifiait. Or, il est plus que prouvé par les attributs dont notre statue est chargée, que c'était la manière, dans ce tems là, de peindre l'immortalité, puisque la verge fleurie que l'on a mise dans la main du personnage que l'on distingue ici par cet honneur suprême, et chargée des fruits consacrés à Bacchus, l'image de la reproduction annuelle du printems, vainqueur de l'ennemi de la fécondité, désigne le passage de la mort à la vie; et que la lumière céleste dont il est censé jouir par sa résurrection, est figurée par le limbe ou le disque du soleil dans sa plus haute exaltation (1).

La figure de la reine Clotilde n'est pas moins in-

---

(1) L'origine que M. Johanneau donne au mot *auréole*, vient à l'appui de ce que je viens de dire sur ce symbole de l'apothéose de nos premiers rois. « Le mot *auréole*, qui n'était point connu des Romains, dit-il, et qui ne peut trou-

téressante que celle de Clovis ; la princesse qu'elle représente a reçu les honneurs du limbe comme on le donnait à la Sainte Vierge, et nous ne doutons point que ce ne soit une reine de France de la première race, que l'on a distinguée des autres. Elle nous fait voir le costume des femmes de ce temslà dans son ensemble comme dans ses détails : sa tête couronnée, est couverte d'un voile qui développe de chaque côté une grande tresse de cheveux qui descendent jusqu'au genoux ; ces tresses, enveloppées d'un ruban qui les retient par intervalles, sont un témoignage du soin que les femmes avaient

---

ver une étymologie raisonnable et fondée dans la langue latine, appartient tout entier à la langue et à la religion celtiques ; car il vient du breton ou du gallois *gor*, en construction *or*, bord, limbe, cordon ; et du breton *eol*, soleil, limbe du soleil. Pour prouver que ces deux radicaux ne sont pas restés stériles dans la langue celtique, et qu'ils ont laissé des traces de leur ancienne existence dans plusieurs autres langues de l'Europe, je remarquerai que c'est du celtique *gor* ou *or* que vient le vieux français *orée*, les diminutifs *ourlet* et *ourler*, et le latin *ora*; ainsi que le breton lui-même *gourem* ou *gôurem*, en construction *ourem*, ourlet ou bordure, composé du breton *gor*, bord, limbe ; gallois *cwr*, *ora*, *limbus*. A cette même famille tient encore le gallois *cor*, en construction *hor*, bord ou limbe supérieur, sommet de la tête *vertex ;* mot analogue, comme on voit, de son et de sens, à *gor* et *cwrr*, bord ou limbe. L'*auréole* n'est en effet qu'un cercle ou demi-cercle formé par des rayons divergens tout autour ou au sommet de la tête du soleil ou des personnages allégoriques ou héroïques qui sont représentés comme ce dieu de la lumière. »

de leur chevelure, qu'elles considéraient comme un des principaux ornemens de leur toilette.

Tout, dans cette circonstance, sert à fixer l'époque de l'érection de ces deux statues; d'abord, j'y vois le limbe intact et bien conservé qui caractérise essentiellement la première race; si je considère ensuite le style du dessin et le goût qui règne dans cette sculpture, j'y reconnais les formes, le travail et les convenances du tems. Ces statues sont longues, minces, roides et serrées, servant de colonnes ou de support, comme toutes les statues des premiers siècles; telles enfin qu'on en voyait avant la révolution aux portails de l'abbaye de Saint-Denis, de Saint-Ayoult de Provins, des églises cathédrales de Chartres, de Montereau, de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés à Paris, etc. Montfaucon, en parlant de ce dernier, que l'on a détruit, dit : « On y voit d'ailleurs le goût grossier de la statuaire du tems de la première race, où l'on faisait les statues tout-à-fait plates, comme sont toutes celles qui portent le limbe, et qui se remarquent dans d'autres églises. Du tems de Charlemagne on donnait plus de rondeur aux statues. » D'après toutes ces observations, je ne crains pas d'affirmer que ces deux statues sont celles de Clovis I.er et de la reine Clotilde sa femme; elles ornaient le portail de l'antique paroisse de Notre-Dame de Corbeil, et personne n'ignore que l'origine des églises curiales en France, date du moment que Clovis, à la sollicitation de la reine Clotilde, abandonna l'arianisme

et permit le libre exercice du culte catholique dans ses états. Clovis, dès ce moment, fut donc considéré comme le fondateur de tous les temples dans lequels on exerçait librement le nouveau culte; aussi le voyons-nous ici avec un livre à la main, le signe caractéristique de la fondation (1). Je ne doute donc pas que les habitans de Corbeil, ville située dans l'ancien royaume de Paris, n'aient eu l'intention de rendre à leur roi un hommage authentique de leur reconnaissance, par l'érection de ces deux statues appliquées extérieurement à la principale porte de leur église. Je dis ici extérieurement, parce que le culte des images était défendu, et qu'en conséquence ces figures ne pouvaient trouver place dans l'intérieur de l'église.

La statue de Clovis est ceinte du diadême et porte les marques consulaires, dignité qu'il reçut à Tours, d'Anastase, empereur d'Orient, qui lui députa exprès un ambassadeur. Suivant Grégoire de Tours, le diadême était d'or, enrichi de pierres précieuses; le manteau et la robe de pourpre, ornés de broderies; tous ces caractères essentiels sont bien exprimés sur notre statue. Clovis, continue le même auteur, accepta ces honneurs avec joie; paré de ces nouveaux ornemens, il monta à cheval, au milieu des acclamations d'un peuple

(1) La statue de Childebert, que l'on voyait à Saint-Germain-des-Prés, était aussi chargée d'un livre que l'on avait mis dans la main de ce roi, en qualité de fondateur de cette abbaye.

immense, et reçut ainsi publiquement les titres de Consul et d'Auguste. On retrouve également dans la statue de Clotilde tous les traits de son visage; cette reine, suivant Mézerai, était belle, bien faite, avait l'esprit entreprenant, et montrait une grande sagacité dans les affaires.

La tunique gaufrée que l'on voit sur la statue de la reine Clotilde, ressemble parfaitement aux chemises ou tuniques que l'on fabrique encore aujourd'hui à Chio, à l'usage des femmes grecques, et plus particulièrement encore à celui des femmes du sérail. Cette étoffe est une espèce de crêpe de soie, semblable à celui que nous fabriquons, dont la trame se retire un peu sur elle-même, de manière à former de petites ondulations, comme celles que le sculpteur a essayé de rendre sur les statues dont je viens de parler; cette étoffe est chargée, dans certains endroits, de bandes ou raies formées dans la trame, à l'aide d'un fil plat de soie blanche simplement faufilé, ce qui lui donne un brillant qui ressort très-bien sur le mat de l'étoffe. M. Parandier, secrétaire d'ambassade à Constantinople, à son retour en France, a apporté une de ces chemises ou tuniques grecques, que j'ai vue chez lui : elle m'a confirmé dans l'opinion où j'étais sur l'usage commun des étoffes orientales en France dans les premiers tems de la monarchie. Il y a même tout lieu de croire, après l'examen de quelques monumens antiques, que les femmes de l'ancienne Grèce faisaient leurs tuniques avec cette étoffe, puisque, dans certaines

statues de femmes, et notamment dans celle de la Junon qui est conservée dans le Musée Napoléon, on voit, outre les plis de l'étoffe, des ondulations qui ressemblent assez à celles que donne le crêpe, telles que celles que nous avons remarquées sur notre statue de la reine Clotilde. Les femmes des mamelucks font usage d'une étoffe légère faufilée de lames d'or ou d'argent, qui ressemble aussi aux tuniques de Chio.

Si nous comparons maintenant les monumens du tems de Pepin et de Charlemagne, rassemblés dans le Musée français, avec les statues du neuvième siècle, des rois Hugues Capet, Henri, Philippe, Louis le Gros et Louis le Jeune, du même Musée, nous remarquerons aisément des variétés très sensibles non seulement dans la conception et dans le style, mais encore dans l'exécution. Jetons un coup-d'œil sur l'antique basilique de Sainte-Geneviève, bâtie sous Robert le Pieux, et sur le Louvre, tel qu'il existait encore sous Philippe Auguste; examinons l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés, bâtie dans le onzième siècle; l'église de Notre-Dame, commencée vers la même époque, terminée environ un siècle après; la restauration d'un cloître et d'un portail de l'invention du célèbre Montreau, architecte de Louis IX ou saint Louis, celle des quatre façades du château de Gaillon, bâti en 1500 pour le cardinal Georges d'Amboise, par Jean Joconde, architecte particulier de Louis XII, dans la troisième cour de ce Musée; le tombeau de ce prince,

celui de François I.er, et le rétablissement, dans la première cour du même Musée, du château d'Anet, que Philibert de Lorme avait bâti pour Diane de Poitiers, par les ordres du roi Henri II; comparons, dis-je, les monumens dont je viens de parler, avec la nouvelle église de Sainte-Geneviève du célèbre Soufflot, et nous serons à même de suivre, sans aucun guide, les différentes gradations de l'architecture en France, dans les différens siècles dont il est ici question, avant d'arriver au point de perfection que présente cet édifice.

Nous admirerons encore la recherche et le goût que les artistes du seizième siècle mettaient non-seulement dans les ornemens de l'architecture, mais encore dans les ustensiles propres aux usages domestiques, ainsi que dans les armures les plus ordinaires. Ils avaient l'art de repousser le fer et de le ciseler avec tant de dextérité, qu'il pouvait rivaliser avec les plus belles pièces d'argenterie. Un travail compliqué et surchargé de dessins n'effrayait point ces artistes. Les arabesques et les sujets historiques que l'on voit sur les casques et les armes que nous avons gravés dans le quatrième volume de la description du Musée, sous les N.° 152 et 132 (*bis*), celles des belles serrures du château d'Ecouen, dont nous avons parlé aussi dans ce volume (page 6); l'examen de la belle collection d'armes et d'armures formée par M. Resnier, mécanicien distingué, donneront une preuve plus convaincante encore du talent des repousseurs en fer du seizième siècle.

L'architecture française présente encore des variétés remarquables, depuis l'époque où les Romains construisirent des édifices dans nos contrées, jusqu'à celle où l'empereur Charlemagne, de retour de l'Italie, introduisit en France le style et le goût de l'architecture lombarde, qui a été en usage en France jusqu'au moment où une politique adroitement masquée par un fanatisme religieux, fit passer les croisés en Asie pour conquérir la Terre-Sainte. Les architectes qui suivirent Louis le Jeune dans ses expéditions d'outre-mer, commencèrent, à leur retour, à introduire dans plusieurs provinces de la France les premiers élémens de l'architecture arabe, improprement désignée sous le nom d'*architecture gothique*, qui fut ensuite perfectionnée sous Saint Louis, par le célèbre Montreau, que ce roi avait emmené avec lui en Syrie.

On jugera aisément de l'élégance de cette architecture, si on examine dans ce Musée la chapelle sépulcrale d'Héloïse et d'Abailard, que j'ai fait élever avec les débris de l'habitation délicieuse que ces deux amans avaient fait construire au Paraclet, pour y réunir une société d'ames douces et sensibles; le tombeau du roi Dagobert, élevé dans l'abbaye de Saint-Denis, par les ordres de l'abbé Suger; le mausolée où la chapelle sépulcrale de la reine Blanche, mère de Saint Louis, que j'ai tirée des décombres de l'abbaye de Maubuisson, vendus comme simples matériaux, et que j'ai restaurée, comme on le voit par la gravure

que j'en donne sous le N.° 431, de ma description du Musée.

Cette chapelle, de forme ogive, est composée dans le goût de celle de Dagobert. On voit la statue de la reine couchée et sculptée en marbre noir, posée sur un sarcophage qui est orné, sur le devant, d'une colonnade composée de sept colonnes formant autant de petits arcs dont les archivoltes sont chargées de feuilles de vigne très-bien sculptées. Les entre-colonnemens étaient ornés de peintures à l'eau d'œuf, que le tems a usées, mais dont on voit encore des fragmens qui suffisent pour nous donner une idée de la peinture de ce tems là. Au-dessus, on voit une espèce de mosaïque composée de petits morceaux de verre coupés en losange, sur lesquels on a peint par derrière divers ornemens. Cette mosaïque qui sert de fond à la statue de la reine, est couronnée par une frise gravée en creux, représentant des griffons et des coqs. Au-dessous, on voit une tête en pierre de liais, singulièrement curieuse pour la délicatesse de sa sculpture. Ce morceau, d'une composition de pure fantaisie, représente un masque d'une belle figure, des traits duquel partent des feuillages dans lesquels ce visage se fond de manière à n'être plus aperçu. L'inscription suivante tourne autour de l'ogive qui encadre cette tête: *Madame la Royne Blanche, mère de Monsieur Saint Loys.* La partie supérieure de cette chapelle est décorée de feuillages et de trois statues en marbre blanc, représentant la Sainte Vierge, Saint

Marc et Saint Jean l'évangéliste. Ce beau monument, qui n'offrait que des ruines, et que j'ai entièrement rétabli, suivant les dessins que j'en ai faits avant sa destruction, ainsi que la petite église en pierre qui couvre le tombeau de Charles V, que l'on voit dans la salle du 14.e siècle, chef-d'œuvre d'exécution, décrit et gravé tome III de la description du Musée, N.° 60 (*bis*), page 9, peuvent bien servir d'autorité pour constater ce que j'ai avancé dans cet ouvrage sur l'architecture arabe, improprement dite gothique.

L'emploi de cette architecture, très-hardie dans sa construction, très-légère dans son style, et très-riche dans sa décoration, qui présente la plus grande magnificence, puisque l'or, l'azur et les pierreries même y étaient employés avec profusion, ou imités avec beaucoup d'art, se prolongea dans toute la France jusqu'au 15.e siècle. C'est alors que les papes Jules II et Léon X, par une connaissance parfaite de l'antiquité, et par les nombreux travaux qu'ils firent exécuter, retirèrent les arts de l'enfance et de la barbarie, en ramenant eux-mêmes les artistes aux principes du vrai et du beau. Bramante construisit le Vatican, Michel-Ange, Raphaël et Jules Romain l'ornèrent de leurs productions. Les artistes français voulurent imiter le beau genre arabesque que Raphaël avait si savamment employé au Vatican; mais ces artistes, trop prompts à imiter le style d'une architecture qu'ils n'avaient pas assez méditée, et entraînés par la force irrésistible de l'habitude

vers les principes qu'ils avaient reçus de leurs maîtres, mêlèrent dans la composition de leurs bâtimens, le goût arabe au style simple et régulier de la belle architecture qu'ils avaient vue en Italie; ils établirent des monumens hermaphrodites surchargés d'arabesques dont on fait bien d'admirer l'invention et la parfaite exécution, mais qui n'ont cependant ni l'élégance de l'architecture arabe, ni la pureté des monumens romains. C'est bien là, je pense, ce que présente le beau tombeau de Louis XII, par Paul Ponce; les portiques et les colonnades du château de Gaillon, restaurés dans la seconde cour de ce Musée, bâti pour le bon et vertueux ministre Georges d'Amboise, cardinal plus philosophe que ministre, qui se défiant des flatteurs et des courtisans, répétait souvent : *On arrive auprès d'un protecteur avec des cotteries, on arrive plus sûrement encore en le menaçant ou en le brusquant; si cela ne réussit pas, on se met à ses genoux. Le bon administrateur doit aller au-devant du galant homme, et le prendre où il le trouve.*

Pierre Lescot, Philibert Delorme et Jean Bullant, sous les rois François I.er et Henri II, mirent la dernière main à l'architecture française; et malgré les imperfections que nous montrent leurs monumens, on ne peut se dissimuler que ce sont eux qui ont entendu le mieux le style et le genre de construction qui convient à nos usages et à nos

climats. Sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII, les successeurs de ces grands artistes conservèrent les belles proportions de l'architecture, en y introduisant cependant des innovations peu avantageuses à l'art, et nous ne citerons de bien remarquable de ce tems là, que le Pont neuf et le Luxembourg. Pour plaire au fastueux Louis XIV, qui ne trouvait la véritable beauté et la vraie grandeur que dans le volume et l'espace, les artistes abandonnèrent la simplicité et la pureté que nous admirons encore dans les ajustemens des édifices du 16.e siècle; en cherchant ce qu'ils appelèrent le *grandiose*, ils ne firent que des bâtimens colossaux, et n'élevèrent que des masses lourdes sans pureté et sans goût. Que citerons nous de remarquable après la colonnade du Louvre et la porte Saint-Denis ? Enfin, l'architecte Gabriel, sous Louis XV, voulant enchérir sur ses prédécesseurs, introduisit, dans des ensembles ridicules et mal entendus, un nombre considérable de colifichets qu'il encadra dans des moulures informes; et l'architecture, ainsi abandonnée à un mauvais genre, commençait à décliner. Mais vers le milieu du siècle dernier, elle fut entièrement relevée par les leçons publiques de l'excellent professeur David Leroy; et nous vîmes bientôt s'élever l'Ecole de Chirurgie, le Panthéon français, le théâtre de la Comédie française, aujourd'hui l'Odéon; celui des Italiens; la restauration de l'église de Sainte-Croix à Chartres, etc. etc. Voilà les dif-

férentes gradations par lesquelles l'architecture a passé en France. C'est cette chronologie si utile à l'art que nous avons cherché à établir dans notre Musée, en employant pour la construction des salles elles mêmes qui représentent les différentes époques de l'art en France, les débris des monumens construits à chacune de ces époques.

ALEXANDRE LENOIR.

NOTICE

Sur le Tombeau de Dagobert et sur les Chapiteaux de l'Eglise de l'Abbaye d'Austremoine en Auvergne;

Par M. ALEXANDRE LENOIR, Administrateur du Musée des Monumens Français.

PLUS nous examinons nos monumens du moyen âge, plus nous sommes fondés à reconnaître que les anciennes allégories ont été intercalées dans la religion moderne; le tombeau élevé au roi de France Dagobert I.er, dans l'abbaye de Saint-Denis, conservé dans le Musée des Monumens français, ainsi que les chapiteaux de l'église des bénédictins de Saint-Austremoine en Auvergne, confirment notre assertion à cet égard. Commençons par le tombeau de Dagobert.

Ce tombeau ou plutôt cette chapelle sépulcrale qui ornait l'église de Saint-Denis, ne date point du tems de ce prince; elle est du douzième siècle. L'ancien tombeau ayant été détruit à l'époque où les Normands ravagèrent une partie de la France, Louis IX fit construire cette chapelle à la suite des réparations qu'il fit faire dans l'abbaye de Saint-Denis, après la mort de l'abbé Suger, et

la sollicitation de Blanche sa mère. Le corps de Dagobert, que l'on avait eu soin de conserver, fut placé au milieu de la chapelle, dans un sarcophage de lumachelle gris, creusé dans la masse en manière de cercueil de momie, et en conservant dans le vide la forme de la tête. Une tombe plate sur laquelle était représentée en relief la statue du roi, vêtu selon l'usage du tems, et ayant les mains jointes, ainsi qu'on le voit dans la gravure que j'en donne, fermait ce sarcophage. En 1793, les violateurs des tombeaux brisèrent la statue et le cercueil dont je viens de parler, pour l'ouvrir, croyant qu'il renfermait un trésor, selon l'ancien usage; mais de simples ossemens enveloppés d'un suaire, fut tout ce qui s'offrit à leur cupidité.

Ce monument que j'ai fait enlever pour le soustraire à la destruction, et le placer dans le jardin-Elysée du Musée français, représente une chapelle gothique, sculptée en pierre de liais; il est décoré d'une infinité de petits ornemens en feuillages, selon les formes adoptées en architecture à la suite des croisades. Les sujets qui composent les trois bas-reliefs qui forment le fond de la chapelle, jettent beaucoup d'intérêt sur ce monument singulier. Voici ce qu'en dit Montfaucon:

« Un nommé Ansoalde, revenant de son ambassade de Sicile, aborda à une petite île où il y avait un vieux anachorète, nommé Jean, dont la sainteté attirait bien des gens dans cette île, qui venaient se recommander à ses prières. Ansoalde

entra en conversation avec ce saint homme; et, étant tombé sur les Gaules et sur le roi Dagobert, Jean lui dit qu'ayant été averti de prier Dieu pour l'ame de ce prince, il avait vu sur la mer des diables qui tenaient le roi Dagobert lié sur un esquif, et le menaient, en le battant, aux *manoirs de Vulcain;* que Dagobert criait, appelant à son secours saint Denis, saint Maurice et saint Martin, les priant de le délivrer, et de le conduire dans le sein d'Abraham. Ces saints coururent après les diables, leur arrachèrent cette ame, et l'emmenèrent au ciel en chantant des versets et des pseaumes. »

Un manuscrit de G. de Nangis, bénédictin de Saint-Denis, mort en 1302, parle aussi du sujet de ce monument, et du monument lui-même, en ces termes :

« Quant le bon roy Dagobert dont je vous ay cy davant dit fu trespassé si avint par la volunté notre seigneur que pour ce qu'il n'estoit pas bien espurgié d'aulcuns meffais qu'il avoit fais en sa vie et pour ce si comme dient aulcuns que les Sains desquels il avoit ravi les corps s'étoient courrocés et malment envers lui. Li aulcuns ennemis prisrent s'ame quant elle parti du corps et l'encuidierent bien mener et entrerent en ung bastel grant joie et grant noise demenant o tabours et o trompes et busines et ainsi l'ame au bon roy estoit molt esperdue entre ces déables car bien cuidoit estre dampnée. Mais monseigneur St. Denis qui n'oublia mie son bon amy le roy Da-

gobert requist à notre seigneur Jésus-Christ quil lui donnast congié d'aler secourre la dicte ame laquelle chose comme notre seigneur lui eust octroié St. Denis s'en ala et mena avecques lui St. Morise et aultres amys que le roy Dagobert avoit moult honorés en sa vie et avecques eulx orent des anges qui le conduirent jusques en la mer et quant ils vindrent la ou les déables tenoient et emmenoient a grant feste l'ame du roi Dagobert si le misrent entre elx et se combatirent encontre les déables mais toute voies les déables n'orent povair contre sainct Denis ne sa compagnie ainçois furent les déables vaincus et furent trebuchés l'un ça l'autre là en la mer et puis les anges prinrent l'ame du roy Dagobert et Sainct Denis s'en ala en Paradis avec sa compagnie. Et ainsi povez entendre comment monseigneur St. Denis delivra l'ame du roy Dagobert des mains aux ennemis en l'onneur et pour l'amour de ce que le roy Dagobert avait fondé l'église de St. Denis en l'onneur de lui quil avoit tous jours moult honoré et se de ce ne me croiez alez à St. Denis en France en l'église et regardez devant l'autel ou l'en chante tous les jours la grant messe là ou le roy Dagobert gist. Là verrez-vous au dessus de lui ce que je vous ay dit pourtrait et de noble euvre richement enluminée. »

Voici la description de ce monument : en commencant par le bas, le roi Dagobert est étendu mort, et tenant les mains jointes; au-dessus de lui est l'inscription suivante : *Ci gist*

Dagobert, premier fondateur de céans, VII. roi, en l'an 632. jusques à 645.

Sur le bas-relief de la première bande, on voit ce roi mourant, et Saint Denis qui l'exhorte. Après vient un arbre, pour marquer, à la mode ancienne, que ce qui suit n'a point de liaison avec la première représentation. Après l'arbre, se voit une barque sur les flots de la mer, chargée de diables qui tiennent l'ame du pauvre Dagobert, et au dessus on lit cette inscription : *Saint Denis révèle à Jean, anachorète, que l'ame de Dagobert est ainsi tourmentée.*

A la bande du milieu, on voit d'abord deux anges ; ensuite, Saint Denis et Saint Martin qui viennent sur les flots jusqu'à la barque, et arrachent l'ame de Dagobert des mains des diables, dont quelques-uns tombent la tête la première dans les flots. Au-dessus est cette inscription : *L'ame de Dagobert est délivrée par les mérites de Saint Denis, Saint Martin et Saint Maurice.*

Dans la bande d'en haut, Saint Denis, Saint Martin et Saint Maurice, tiennent l'ame de Dagobert debout dans un drap ; ils ont un ange de chaque côté : deux autres anges encensent cette ame. A la pointe, en haut, Saint Denis et Saint Martin sont à genoux devant Abraham, et le prient de recevoir cette ame dans son sein. Le sculpteur, pour peindre l'ame du roi Dagobert, a fort ingénieusement supprimé la partie qui caractérise le sexe dans les trois statues de Dagobert que l'on voit dans les trois bas-reliefs.

Les statues qui étaient adossées à chaque pilier, représentaient ; l'une, la reine Nantilde, femme de Dagobert ; et l'autre, le roi Clovis, leur fils : elles ont été brisées en 1793, et refaites depuis d'après d'anciens modèles.

Les inscriptions dont parle Montfaucon, les dorures et autres décorations à l'eau d'œuf qui ornaient cette chapelle, ont été recouvertes depuis, par une couche de peinture à l'huile.

On voit par la description de ce monument, que les trois bas-reliefs allégoriques qui le composent, sont un mélange de l'ancienne et de la nouvelle mythologie. On y fait voyager l'ame de ce roi, comme les Egyptiens faisaient voyager leur dieu Osiris, comme les grecs font voyager Bacchus et Apollon.

Dans le bas-relief inférieur, qui est le point de départ du sujet, on voit des démons ou des mauvais génies qui entourent et s'emparent du bon roi, debout dans une *barque*, dans laquelle il vogue sur une mer agitée, comme les fabulistes grecs ont fait naviguer Ulysse avant de le faire aborder à Ithaque, sa patrie bienheureuse. Sur sa route, Dagobert rencontre Saint Denis, Saint Maurice et Saint Martin qui viennent à son secours et qui se mettent en mesure de combattre, de chasser les démons pour l'en délivrer, comme Jupiter fit des Titans ou des mauvais génies qui voulaient le détrôner.

Au-dessus du second bas-relief, on voit l'ame de Dagobert figurée par un corps humain qui n'est

d'aucun sexe, placée dans le milieu d'un suaire que tiennent ses trois saints protecteurs. Portée vers le séjour de gloire, elle est reçue par la main de Dieu, qui lui facilite son entrée dans le ciel. C'est donc la mort et l'apothéose de Dagobert que nous représente ce monument. La *barque* qui le reçoit après la mort, est la même barque dans laquelle le nautonnier Caron, suivant les anciens, faisait traverser l'onde noire du Styx aux ames admises à la félicité éternelle. Cette barque est le vaisseau Argo ou céleste, qui mena Jason en Colchide; celle sur laquelle le patriarche Noé se sauva de l'immersion du déluge; l'image allégorique de l'homme du Verseau, représenté penché sur son urne, dont il verse les eaux sur la terre, signe sous lequel le solstice d'hiver avait lieu à l'époque de l'invention des premières fables astronomiques.

Cette barque placée sur le Styx ou sur le fleuve d'Orion, voguant au gré des eaux d'un déluge universel, est donc ici l'image du male heur ou de la mort; et le voyage qu'on fait faire ici au roi Dagobert, est celui qu'on faisait faire aux initiés dans les mystères sacrés à Eleusis, ou plutôt celui qu'Osiris était censé faire dans les enfers ou dans les signes inférieurs, puisque ce voyage commence sous le signe du Verseau, *au solstice d'hiver;* et que du moment où Dagobert met le pied dans la barque mystérieuse, il a encore trois divisions ou plutôt *trois mois* à parcourir pour jouir de la suprême félicité à laquelle

il aspire, ou pour arriver à l'équinoxe du printems, époque où la nature se régénère et renaît de nouveau. Il est donc évident que ces bas-reliefs nous représentent matériellement la *mort* et la *résurrection*, ou le passage de la mort à une nouvelle vie; dogme des pythagoriciens, qu'on a très-bien rendu sur ce monument, par la *mort* et l'*apothéose* de Dagobert.

Passons aux chapiteaux qui ornaient l'église de Saint-Austremoine : ces chapiteaux, placés dans ce temple à la suite d'un zodiaque complet, nous représentent absolument, comme les anciens mythologues auraient pu le faire, 1.° la fin de la période annuelle, le déluge ou la dégradation de la nature, sous le signe du Verseau, lorsque le serpent du ciel ou du mauvais génie, introduit le mal dans le monde, et triomphe de la lumière ou du bon principe; 2.° le séjour du soleil dans les signes inférieurs; le solstice d'hiver et la naissance du soleil nouveau représenté par un enfant nouvellement né sortant du sein de la nature; 3.° le *paradis*, l'*élysée* ou le séjour des ames bienheureuses.

Ce qui est sculpté sur la face principale du monument N.° 1, nous fait voir le déluge ou la dégradation de la nature, sous le signe du Verseau, époque malheureuse qui se renouvelle tous les ans. Dans le milieu du bas-relief, je vois un palmier, l'emblême du Nil, qui s'élève majestueusement; du pied duquel partent des plantes aquatiques de nos climats, qui indiquent suffisamment que l'eau

forme la base principale du sujet; ce dont nous avons la confirmation par les autres figures qui concourent à l'ensemble de l'allégorie. Autour de cet arbre mystérieux, le serpent céleste, celui d'Eve, celui de Sérapis, de Bacchus, d'Esculape, ou plutôt celui qui accompagne la Vierge céleste, soit qu'on l'appelle Isis, Minerve ou Proserpine, paraît s'élever autour de ce palmier et au-dessus de la terre pour triompher des choses d'ici bas. Ce serpent que nous voyons ici est donc, comme celui que nous avons souvent remarqué sur nos monumens égyptiens, le fameux serpent céleste qui fixe l'époque de la dégradation de la nature, qui précipite les ames dans les régions inférieures, et qui fixe la division des deux hémisphères.

D'un côté je vois l'homme du Verseau, ou Deucalion, avec sa longue barbe, debout, enveloppé d'un manteau, représenté dans un état de repos, tandis que sa grande urne entièrement vidée, est appendue à une des branches du palmier, pour exprimer sans doute, comme faisaient les Egyptiens, que l'eau est le premier agent de la fécondation. Plus bas on voit un enfant au maillot, posé près du serpent qui le menace; ainsi, Hercule naissant fut exposé à la fureur de deux serpens prêts à le dévorer.

Cet enfant, l'espoir des nations, sauvé des eaux comme Moïse, est l'image du Soleil nouveau qui doit réparer les maux introduits dans ce monde par l'entremise du serpent; comme le Soleil ancien dégradé, habitant les signes inférieurs, qu'on

supposait absent de la terre et mort pour le faire ressusciter, est représenté par un *homme mort* enveloppé d'un suaire, ayant la tête renversée vers la partie inférieure de la terre, les extrémités ou plutôt les pieds élevés, dirigés sur l'animal céleste, son vainqueur, qui est censé l'avoir culbuté et renversé de son trône; comme on voit dans la mythologie celtique, suivant l'Edda, le grand Serpent lancer des flots de venin contre le dieu Thor ou le Soleil, que l'animal renverse et jette mort sur la terre. Ce monument, comme celui de Dagobert, représente donc la *vie* et la *mort*.

Sur le revers du chapiteau, que nous avons numéroté 1 (*bis*) sur la gravure, on voit la dégradation complète de la Nature, qui a lieu pendant les trois mois que le Soleil passe dans les signes inférieurs, époque à laquelle on le supposait mort ou enfermé dans le centre de la terre, comme on supposait Osiris, Adonis ou Bacchus, enfermé dans un coffre ou dans un sépulcre, après avoir été vaincu par Typhon, par le mauvais génie, ou par le même serpent que nous voyons placé sur ce monument d'une manière prépondérante. Cet anéantissement, cette mort supposée de la Nature, occasionnée par l'absence de son bien aimé, est exprimée ici par trois cadavres ou *momies* couchées sur la terre; elle a tous les caractères de la stérilité, mais elle renferme dans son sein toutes les sources d'une fécondation prochaine, comme l'indique le pal-

mier, qui tient dans le tableau, comme dans l'autre, la place du centre, et auquel est appendu l'enfant réparateur qui prendra, comme Horus et comme Hercule, toute sa force au printems suivant, pour commencer une nouvelle carrière et rendre à la Nature, par sa chaleur vivifiante, toute sa beauté et tout son éclat. C'est au solstice d'hiver que la Vierge céleste se montre sur l'horizon avec son enfant nouveau né, ou le petit dieu Soleil, l'espérance des peuples, qui paraît sortir ici, comme on le voit dans la théogonie des Indiens, du sommet du palmier bienfaisant, l'image de la fécondité.

Les cadavres embaumés à la manière des Egyptiens, qui sont sculptés sur ce monument, nous prouvent que non seulement les allégories et les croyances religieuses des anciens peuples se sont introduites dans les Gaules, mais encore leur façon d'ensévelir les morts, ainsi que les moyens qu'ils employaient pour les préserver de la destruction. L'on sait que l'on a découvert dans plusieurs parties de l'Auvergne, et à différentes époques, des momies parfaitement semblables à celles des Egyptiens; on voit à Paris une de ces momies curieuses dans le cabinet impérial d'histoire naturelle, qui porte cette inscription: *Momie d'Egypte trouvée en Auvergne.* Les bandelettes qui enveloppent celles qui sont figurées sur le chapiteau dont il est question, sont parfaitement semblables à celles que les Egyptiens employaient pour cette opération, ainsi qu'à celles

qui enveloppent la momie d'Auvergne conservée dans le Muséum d'histoire naturelle.

Le chapiteau placé au-dessus de celui que nous venons de décrire, et qui est numéroté 2, représente le séjour des ames bienheureuses, qui sont figurées par plusieurs personnages vêtus d'une robe longue de lin, qu'on peut supposer être blanche, et qui est connue dans l'écriture par la désignation mystique et allégorique de *robe nuptiale* ou de *robe blanche*, l'apanage des justes. Ils sont rangés en file dans un bois de palmier, où ils prennent les attitudes simples et décentes qu'on donne ordinairement aux habitans des champs Elysées. C'est aussi la mer céleste ou l'*océan* de *lumière* des Chaldéens, et la *mer lumineuse* dont parlent Saint Justin, Théophile, Saint Augustin, et même le prophète Ezéchiel : le revers du chapiteau qui suit notre gravure numérotée 2 (*bis*), représente la suite du bois sacré dont nous venons de parler ; le lieu *secret* et *sacré* dans lequel les druides sacrifiaient à leurs dieux. Il est inutile de s'étendre particulièrement sur les rapports qui existent entre ces deux monumens : nous nous contenterons de dire que l'un est la conséquence de l'autre.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable ici, c'est que la ville et l'abbaye où se trouvent les monumens dont nous venons de parler, sont des lieux mystiques ; et qu'il y a identité parfaite entre les lieux et les noms, d'après les

étymologies qu'en donne M. *Johanneau*. Issoire, *Iciodorum*, qui est le nom de la ville, veut dire la *porte d'en bas* ou la *porte inférieure;* et Saint Austremoine, *Sanctus Austremonius*, un des sept apôtres des Gaules qui a donné le nom à l'abbaye dans laquelle se trouvent ces monumens, veut dire le *moine du midi*, AUSTRI MONACHUS. Il est donc évident, que le prétendu moine du midi canonisé, considéré par conséquent comme habitant du ciel, n'est autre que le Soleil qui est représenté sur ces chapiteaux dans sa ville d'en bas ou dans les signes inférieurs. Ce qui le confirme, c'est qu'il y avait à Paris un lieu qu'on nommait *tombe Issoire;* et que ce lieu était situé à la barrière d'*Enfer*. L'on sait que l'enfer était l'image des signes *noirs* ou inférieurs que le Soleil visite tous les ans, et dans lesquels il concentre ses feux brûlans. La *tombe Issoire* de Paris, est donc la *tombe* de la *porte d'en bas*. En outre, près de là et de la barrière d'Enfer, coule la rivière de Bièvre, *biber*, dont le nom, composé de *bis ber*, signifie en celtique *rivière noire;* en effet, ses eaux sont bourbeuses et noires comme celles du Styx : c'était donc le fleuve de l'Enfer des Gaulois. Nous avons observé, en général, que les villes situées dans des lieux bas ou le long des rivières, quand elles sont anciennes, portent des noms parfaitement en rapport avec les signes inférieurs, ou avec ce qui les désigne figurément, comme celles situées sur des lieux élevés ont une analogie de nom

avec les signes supérieurs ou ascendans. On trouve sur presque tous les monumens religieux de ces mêmes villes, des emblêmes ou des allégories propres à confirmer ce que j'avance.

Les monumens que je viens de décrire sont donc une preuve que les allégories de l'ancienne mythologie ont été intercalées dans la religion moderne, puisque ses ministres ont souffert qu'on les représentât dans les temples. Ces monumens couronnaient des piliers ou des colonnes qui supportaient la nef d'une église bâtie dans le moyen âge, et l'on sait que le mot *nef* ou *bateau* s'emploie indistinctement, et que le bateau, allégoriquement parlant, qu'on voit figurer dans toutes les fables religieuses de tous les tems et de toutes les nations, est l'image du monde supérieur et des cieux : c'est aussi pour cette raison que les temples des anciens étaient à découvert. Les Gaulois sacrifiaient dans les champs et dans les forêts ; la voûte auguste du ciel était leur temple. C'est par une suite des idées de l'antique mythologie des mages, qu'en Europe on peignait encore, dans le 13.[e] siècle, la voûte des églises en bleu d'azur avec des étoiles d'or ou d'argent, comme un usage antérieurement consacré, et qu'on avait imité des Arabes.

Le ciel était donc considéré comme une nef voguant sur les eaux, dans laquelle les divinités voyageaient sans cesse : voilà pourquoi nous voyons les signes du zodiaque, ou le cercle des animaux célestes que parcourt le soleil, représentés dans l'intérieur ou dans la *nef* de nos églises, ainsi que sur

leurs principales portes, tels que ceux qu'on voit encore orner celle de la métropole de Paris, dédiée à la Vierge; celle de Strasbourg, de l'abbaye de Saint-Denis, et sur un grand nombre d'autres; ce qui exprime très-bien que ces portes mystiques sont véritablement l'image figurée de la porte du ciel. Tout était allégorique chez les anciens, jusqu'aux noms des lieux et des villes, et le monde inférieur, ou la terre, était en rapport moralement et physiquement avec le monde supérieur ou les cieux.

ALEXANDRE LENOIR.

COUP-D'ŒIL

SUR L'ÉTAT ACTUEL ET FUTUR

DU MUSÉE DES MONUMENS FRANÇAIS,

Consacré à l'histoire de l'art en France;

Par M. Eloi Johanneau.

Le Musée des Monumens français fixe depuis long-tems l'attention des artistes et de tous les amateurs nationaux et étrangers; mais pour être mieux apprécié, il mériterait d'être mieux connu. Cet établissement, vraiment national, a été commencé en 1790, par M. Alexandre Lenoir. Depuis cette époque, cet estimable administrateur n'a cessé, souvent au péril de sa vie, dans les tems désastreux de la révolution, de l'enrichir de monumens qui eussent été, sans lui, la proie d'un vandalisme destructeur. Il est parvenu, par un zèle constant et soutenu, à réunir dans ce Musée près de 500 monumens de notre histoire, malgré les obstacles sans nombre et de toute espèce qu'il a eu à vaincre. L'existence cependant du Musée des Monumens Français, ne date, à proprement parler, que du règne glorieux du Souverain qui gouverne la

France, et qui peut en être regardé, avec raison, comme le fondateur, puisque c'est sous son règne que son existence a été consolidée et singulièrement améliorée.

On sait que les monumens de ce Musée sont disposés par ordre chronologique dans des salles ornées des personnages célèbres de l'époque à laquelle chacune d'elles est consacrée, et décorées avec l'architecture convenable à chacune de ces époques. Cette heureuse classification par siècles, de tous les monumens de ce Musée, facilite singulièrement les observations de l'artiste, de l'historien ou de l'amateur instruit et philosophe; et fait de ce Musée une véritable *histoire monumentale de la monarchie française*. Aussi les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les architectes et les décorateurs viennent tous les jours y étudier l'histoire et les progrès de l'art, ainsi que les costumes civils et militaires des différens âges de notre monarchie. Voici l'aperçu de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire dans ce Musée.

§. I.er

Travaux du Musée, terminés.

Déjà sept salles de ce bel établissement sont terminées; ce sont, 1.° celles du 13.e, du 14.e, du 15.e, du 16.e et du 17.e siècle; 2.° la salle d'introduction qui renferme des monumens de tous les siècles, placés chronologiquement; 3.° une

autre salle dans laquelle on a élevé et restauré le beau et magnifique monument élevé à la mémoire de François I.er, le restaurateur des lettres et des arts. Ce monument, exécuté sur les dessins de Philibert de Lorme, fixe la plus belle époque de l'architecture française.

§. II.

Travaux à terminer pour la confection du Musée.

Il reste encore à faire la salle du 18.e siècle, la décoration de la porte extérieure, ainsi que l'ajustement complet des trois cours, lesquelles sont divisées par siècles, suivant le système des salles. M. Lenoir a déjà recueilli, pour leur confection, tous les monumens convenables; il ne s'agit plus que de les disposer et de les réédifier. Déjà, dans chaque cour, on voit la restauration d'une façade, laquelle indique suffisamment le projet général que M. Lenoir se propose d'exécuter, toujours en n'employant que des monumens de l'architecture et de la sculpture françaises. En voici la description.

La première cour représente l'état de l'art au 16.e siècle; elle sera décorée d'une partie du château d'Anet, bâti par Philibert de Lorme, pour Diane de Poitiers, de laquelle on voit la statue dans la salle d'introduction, en face de la porte de ce château. La principale façade est élevée et res-

taurée; les plans et élévations en ont été publiés dans la description du Musée, par M. Lenoir.

La seconde cour fait voir l'état de l'architecture dans le quinzième siècle : sa décoration est celle du château de Gaillon, bâti par Jean Joconde, architecte de Louis XII; une belle fontaine arabesque et en marbre, placée dans le milieu d'un bassin, formera agréablement le milieu de la cour. Son ensemble et ses jets d'eau seront vus de la porte d'entrée et même de la rue des petits Augustins. Les plans et projets en ont été également publiés dans l'ouvrage de M. Lenoir.

Enfin, la troisième cour présentera aux artistes l'ensemble d'un édifice gothique, construit avec les débris d'une basilique que Pierre de Montreau avait construite pour Saint Louis ou Louis IX : déjà une partie de ce monument est élevée et restaurée.

Ces cours construites et décorées, chacune dans le goût et le style de celui des trois siècles auquel elle est consacrée, mènent à un jardin planté d'arbres et d'arbustes et orné de monumens, lesquels seront vus de la rue des petits Augustins, lorsque le plan général de M. Lenoir sera exécuté. Il a eu l'art, dans son projet, de ménager des percés agréables qui faciliteront, d'un coup d'œil, la vue de tous les monumens qu'il y a réunis. Le jardin planté avec autant d'art que de goût, peut être considéré comme un *Élysée*, puisqu'il renferme non seulement les statues de plusieurs rois et guerriers célèbres,

mais encore les cendres des hommes de lettres les plus illustres dont la France s'honore, tels que Molière, Boileau, Lafontaine, Mabillon, Descartes, Montfaucon, Rohault, Héloïse et Abailard. M. Lenoir a honoré leur mémoire par des monumens simples mais intéressans par la composition et la sévérité du style qu'il a su adapter au genre qui convenait à chacun d'eux. Des fleurs éparses çà et là, opposées à des cyprès, à des ifs, à des saules pleureurs et à des peupliers, groupent ces monumens funèbres qui provoquent le regret et l'admiration.

Je sais qu'il entre aussi dans les projets de M. Lenoir, de recueillir tous les modèles des monumens de sculpture que l'on exécute en l'honneur de Sa Majesté l'Empereur et Roi; cette réunion aura le double avantage d'exposer en relief aux yeux des Français et des étrangers, les faits héroïques du plus grand roi dont l'Empire, qui lui doit sa gloire, sa prospérité et sa puissance, puisse s'énorgueillir. La salle qui y sera consacrée, sera appelée la *salle du dix-neuvième siècle*, ou la *salle des faits héroïques de l'empereur Napoléon le Grand*.

Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, applaudissant au projet de M. Lenoir, a arrêté en conséquence, que tous les modèles des ouvrages nouveaux de sculpture ordonnés par le Gouvernement, seraient déposés au Musée impérial des monumens français. Cet arrêté a déjà été mis à

exécution; car plusieurs monumens de cette nature y ont été transportés.

Il y a donc tout lieu d'espérer que ce Musée, unique en Europe par le genre, le nombre et la classification des monumens qu'il renferme, va enfin être terminé; puisque Sa Majesté l'Empereur et Roi veut bien le prendre sous sa protection, et qu'il désire y voir le complément de l'histoire de l'art en France.

§. III.

Moyens d'augmenter et d'enrichir le Musée.

On pourrait augmenter encore la collection du Musée des monumens français, en faisant voyager M. Lenoir dans les départemens, pour recueillir tous les monumens de l'histoire de la monarchie française, que la révolution a déplacés et laissés à l'abandon. Ces monumens se détruisent faute d'entretien, ou perdent tout leur intérêt par leur déplacement et leur isolement. On pourrait les obtenir à peu de frais des communes et des particuliers.

M. Lenoir pourrait encore établir une salle du 11.e siècle, qui est une époque bien remarquable dans nos arts, avec les statues, les bas reliefs et les décorations de la cathédrale de Cambray, qu'il a été chargé d'examiner par ordre de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, auquel il a rendu compte de ses projets à cet égard, et de l'état actuel des

monumens que renfermait cette église que le propriétaire a fait démolir. M. Lenoir a proposé l'acquisition et le transport de ces monumens précieux dans le Musée français. Il a également proposé d'y réunir ceux de l'abbaye de Cluni, qui sont du même tems et dans le même état.

Il est bien à désirer pour l'histoire et le progrès des arts, ainsi que pour la gloire du plus puissant Empire du monde, que tous ces projets s'exécutent. Rien n'est plus capable, sur-tout aux yeux des étrangers qui viennent tous les jours en foule visiter le Musée des Monumens français, de leur inspirer une haute idée, et de l'état actuel des arts en France, et de la protection éclatante que leur accorde un gouvernement puissant, éclairé et régénérateur.

ELOI JOHANNEAU.

SUITE DU CALENDRIER,

PAR M. LOUIS DE MUSSET.

NEUVIÈME LETTRE.

MOIS D'AOUT.

La fête la plus solennelle du mois d'Août est l'Assomption de la Sainte Vierge. Viennent ensuite celle de Saint Pierre aux Liens, la Transfiguration de Notre-Seigneur, Saint Laurent, Saint Roch, Saint Barthélemy, apôtre; enfin, la Décollation de Saint Jean-Baptiste.

Le roi Hérode, surnommé Agrippa, fils d'Aristobule, avait fait arrêter Saint Pierre, et l'avait fait mettre en prison, attaché de deux chaînes. Deux soldats étaient aux côtés de l'Apôtre qui était sous leur garde. Un ange descendit dans la prison, fit tomber les liens de Saint Pierre, et le sauva d'une mort prochaine. Tel est le sujet de la fête du 1.er Août.

Eudoxe, femme de l'empereur Théodose le jeune, reçut à Jérusalem les chaînes avec lesquelles Saint Pierre avait été attaché. Elle en envoya une à Rome, et l'autre à Constantinople. On gardait déjà avec grande vénération à Rome la chaîne dont le prince des Apôtres avait été lié

par ordre de Néron; elles furent placées à côté l'une de l'autre: elles se joignirent étroitement. Plusieurs miracles, suivant Baronius, ont été opérés par l'attouchement de ces liens merveilleux.

Nous avons parlé précédemment de la Transfiguration; nous avons dit que Jésus prit Pierre, Jacques et Jean son frère; qu'il les mena sur une haute montagne à *l'écart, et qu'il se transfigura devant eux.* L'Eglise rappelle encore le souvenir de ce mystère, le 6 Août. Il est d'usage, dans les églises de France, d'offrir ce jour là du raisin nouveau sur l'autel. Le prêtre bénit ce raisin et en prend quelques grains dont il exprime le jus dans le calice. Selon quelques auteurs, cette fête n'est pas ancienne; elle ne date que du 15.e siècle.

Le 10 Août, fête du diacre Saint Laurent, natif d'Espagne. Ce martyr fut déchiré par des scorpions; on le mit sur un gril sous lequel on entretint un feu très-ardent. Son courage, au milieu des souffrances les plus cruelles, convertit Romain et Hippolite. Saint Romain eut la tête tranchée; Saint Hippolite, dont la fête se célèbre le 13 Août, fut attaché à la queue d'un cheval indompté.

L'Assomption tombe au 15 de ce mois. Voici l'abrégé de ce que les légendistes rapportent à l'occasion de cette fête solennelle. La Sainte Vierge étant à Jérusalem, fut avertie que sa fin était proche. Elle fit venir miraculeusement auprès d'elle les Apôtres. Grand nombre des Disci-

ples s'y réunirent avec eux. Elle se mit sur son lit en leur présence, et rendit son ame à Dieu, la nuit du 14 au 15 Août, cinquante-sept ans après avoir enfanté Jésus-Christ, et vingt-trois ans après la Passion du Sauveur. La Vierge, lors de sa bienheureuse Assomption, était âgée de 72 ans moins 24 jours. Elle fut élevée au ciel en corps et en ame, et y fut reçue en triomphe par tous les chœurs des anges et par les bienheureux. Dix jours avant l'Assomption, l'Eglise fait la fête de Notre-Dame des Neiges, ou de la Dédicace de Sainte Marie majeure. C'est à Rome, sur le mont Esquilin, que la Vierge a eu le premier oratoire consacré sous son invocation. Elle en désigna elle-même la place, en y faisant tomber des neiges au milieu de l'été. La fête de l'Assomption a été célébrée en Orient, suivant les uns, sous Justinien; suivant les autres, sous l'empereur Maurice, contemporain de Saint Grégoire le Grand. Il est parlé de cette fête dans les capitulaires de Charlemagne, et dans les décrets du concile de Mayence, tenu en 813. Elle est devenue plus solennelle en France, depuis le vœu fait par Louis XIII en 1638, et renouvelé par Louis XV, un siècle après.

Le lendemain de l'Assomption il est fait mémoire de Saint Roch, né à Montpellier en Languedoc; il fut comme simple pélerin à Rome, et dans son voyage il guérit des pestiférés; mais les miracles qu'il opéra lui attirèrent des ennemis; il fut blessé d'une flèche dans la cuisse; il tomba

dangereusement malade, et se retira dans un bois écarté, où le chien d'un gentilhomme du voisinage lui apportait chaque jour du pain. De retour dans sa patrie, Saint Roch fut pris pour un espion, et comme tel jeté dans une prison; il y resta cinq ans, et ce ne fut qu'à sa mort, arrivée en 1327, qu'on reconnut qu'il était le légitime seigneur de la ville. Les légendistes rapportent qu'il était marqué en naissant d'une croix rouge, et qu'il avait apporté ce signe du sein de sa mère. Les mêmes racontent encore, que Saint Dominique, aussitôt après son baptême, avait, selon sa marraine, une étoile très-brillante au milieu du front, et que la mère de ce docteur, étant enceinte de lui, croyait porter dans son sein un chien qui tenait dans sa gueule un flambeau ardent. Saint Dominique est mort en 1221. L'Eglise solennise sa fête le 4 du mois d'Août : c'est dans ce mois que l'étoile *Sirius* et toute la constellation du chien, joue un grand rôle dans le système astrologique.

Saint Barthélemy, apôtre, prêcha dans la Lycaonie, dans l'Inde citérieure et en Arménie. C'est dans cette dernière contrée qu'il fut écorché tout vif, après avoir été fouetté avec des verges de fer. On croit même qu'il fut décapité après avoir été écorché. D'autres disent qu'il fut attaché à une croix, la tête en bas. Le nom de Barthélemy signifie le fils de celui qui suspend les eaux. *Filius suspendentis aquas.* Il était pêcheur et natif de Galilée. On veut qu'il ait renversé l'idole

d'Astaroth (*divitiæ*) ; on prétend qu'il a converti le roi Polémon avec les habitans de douze villes. On dit que Saint Barthélemy avait les cheveux noirs et crépus, le visage blanc, les yeux grands, le nez droit, la barbe longue et grise ; qu'il était de moyenne taille et toujours vêtu de blanc ; qu'il n'usait point ses habits, et avait porté les mêmes pendant vingt-six ans. Le Diable, parlant de cet apôtre, assurait, suivant Ribadeinera, qu'il faisait oraison cent fois le jour et cent fois la nuit ; qu'il avait une voix claire et argentine comme une trompette ; qu'il était accompagné des anges ; qu'il parlait toutes les langues, et savait tout ce qui se passait, même dans les pays dont il était le plus éloigné. Les reliques de Saint Barthélemy, enfermées dans un cercueil de plomb, furent jetées à la mer ; elles surnagèrent, et les flots les portèrent sur les rivages de l'île de Lipari, d'où elles furent transférées à Bénevent, et enfin à Rome. C'est le 24 que se célèbre la fête de cet apôtre. Elle est fameuse en France, par le massacre des Calvinistes, que Charles IX ordonna en 1572.

C'est au 29 Août qu'on fixe la Décolation de Saint Jean-Baptiste, précurseur du Christ. Ce Saint est le même dont nous avons célébré la naissance le 24 Juin, et qui a baptisé Jésus le 13 Janvier. Josephe en parle dans ses Antiquités judaïques, *liv.* 18, *chap.* 7.

Le roi Hérode entretenait publiquement la femme de son frère. Il fut repris de cette action scan-

daleuse par Saint Jean-Baptiste, et le roi, pour se venger du prophète, lui fit trancher la tête, à la demande de la jeune Salomé. Hérodias, mère de Salomé et concubine d'Hérode, perça la langue du Saint après sa mort. Elle en ſut punie; car en marchant sur la glace elle tomba dans l'eau, et les glaçons lui coupèrent la tête. Celle de Saint Jean-Baptiste a été trouvée, perdue et retrouvée bien des fois : plusieurs églises différentes se flattent de posséder en entier ce précieux chef.

La Vierge est représentée dans son Assomption, s'élevant vers le ciel, au milieu des anges. Elle semble sortir d'un tombeau ; elle a sous ses pieds le croissant de la lune, et sa tête est couronnée de douze étoiles.

Saint Laurent a dans une de ses mains une palme, et dans l'autre un gril. Saint Roch est représenté en habit de voyageur, et ayant auprès de lui un chien. On met à la main de Saint Barthélemy un large couteau. On le représente aussi quelquefois attaché la tête en bas à une croix.

Quelques auteurs écrivent que la Décolation arriva vers le tems de Pâques, puisque la mémoire de la mort du Saint précurseur n'a été honorée d'une fête particulière qu'au jour où, pour la deuxième fois, on découvrit son chef. Quoique beaucoup de Saints et de Saintes aient été décapités, Saint Jean-Baptiste est le seul dont le martyre soit appelé *Décolation*. L'Eglise de France consacre encore le 25 du mois d'Août à la mémoire de

Louis IX, roi de France. « Ce prince, dit Voltaire, » paraissait destiné à réformer l'Europe, si elle » avait pu l'être; à rendre la France triomphante » et policée, et à être en tout le modèle des hom» mes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, » ne lui ôta aucune vertu de roi; une sage éco» nomie ne déroba rien à sa libéralité; il sut ac» corder une politique profonde avec une justice » exacte: et peut-être est-il le seul souverain qui » mérite cette louange. Prudent et ferme dans le » conseil, intrépide dans les combats sans être » emporté, compatissant comme s'il n'avait ja» mais été que malheureux : il n'est pas donné à » l'homme de pousser plus loin la vertu. » La fête de la Saint-Louis a été, jusqu'à nos jours, celle des sciences et des lettres. Les Académies tenaient ce jour là leurs séances publiques; les peintres, les statuaires, exposaient leurs ouvrages aux regards du public, et dans plusieurs colléges on faisait aux écoliers des distributions de prix et de couronnes de laurier. Un ordre de chevalerie où les seuls militaires étaient admis, et qui n'exigeait d'autres preuves que celle des services rendus à l'Etat, avait été institué en 1693, sous le nom de Saint-Louis. C'est le maréchal de Vauban, guerrier vraiment citoyen, qui avait rédigé les statuts de cet ordre. Il les avait fait adopter à Louis XIV, roi digne du nom de Grand, que les contemporains lui ont donné, et que la postérité lui confirme.

DIXIEME LETTRE.

MOIS DE SEPTEMBRE.

La principale fête de ce mois est aussi pour la Vierge ; et c'est sa Nativité qu'on célèbre le 8. La Vierge est encore honorée le 24, sous le nom de Notre-Dame de la Merci. La fête de l'Apôtre Saint Mathieu se rencontre le 21 ; celle de Saint Michel, archange, le 29. Il y a, le 14, une fête de la Croix, sous le nom d'*Exaltation*.

La solennité de la Naissance de Marie ne paraît pas établie dans toute l'Eglise latine, avant le 13.e siècle. Elle est célébrée depuis plus long-tems en Orient.

Joachim et Anne, son épouse, étaient déjà vieux; il y avait sept ans qu'Anne n'avait eu d'enfans, lorsqu'un ange lui annonça qu'elle aurait une fille qui serait mère du Messie.

Anne conçut le 8 Décembre. Il est pieux de croire que cette conception fut exempte du péché originel : c'est ce qu'on appelle l'*Immaculée Conception*. Au bout de neuf mois accomplis, Anne accoucha d'une fille : c'est la *Nativité*. Neuf jours après, on donna à l'enfant nouveau né le nom de Marie, qui signifie, en hébreu et en syriaque, *élevée*, *illuminée*, *illuminatrice*, *étoile de la mer*. L'Eglise, dans ses prières, dit que de la Sainte Vierge, mère de Dieu, est sorti le *Soleil de Justice*, Jésus-Christ Notre Seigneur.

La fête de Notre-Dame de la Merci rappelle aux Chrétiens qu'ils sont redevables à une congrégation pieuse, de la rédemption des captifs que les Maures ou Barbaresques enlèvent sur les vaisseaux qui tombent entre les mains de leurs corsaires.

Le 21 Septembre, jour auquel arrive l'équinoxe d'automne, est consacré à Saint Mathieu. Cet Apôtre est un des quatre évangélistes. Comme apôtre, il est représenté tenant en main une *équerre;* comme évangéliste, on le peint écrivant et ayant à ses côtés un homme ailé, un ange. On sait que ce Disciple de Jésus-Christ se nommait Lévi (*copulatus*, lié, joint), et que le surnom de *Matthæus*, signifie *donatus*, DONNÉ. On sait qu'il était Publicain ou receveur des impôts, et que les receveurs ont des balances pour peser l'or et l'argent qu'ils reçoivent. Il prêcha en Judée, puis en Ethiopie où il demeura vingt-trois ans, suivant les légendistes. Il fut tué à l'autel par les satellites du roi *Hirtace*, mécontent de ce qu'il empêchait *Iphigénie* de l'épouser. Ce fut lui qui institua la coutume de bénir l'eau, et il commanda aux fidelles de payer les dixmes au profit des ministres de Jésus-Christ. (Ribadeinera, *Fleur des Saints.*)

Le 23 Septembre, fête de Sainte Tècle, que Saint Paul convertit, et qui la première de toutes les femmes, souffrit pour la foi de Jésus-Christ.

Dans la solennité du 29 Septembre, l'Eglise se propose de rappeler le souvenir de la dédicace de l'église du mont Gargan, et d'honorer Saint

Michel, archange, sous l'invocation duquel cette église a été fondée. Nous avons parlé de l'apparition de Saint Michel au 8 Mai.

Il y a neuf chœurs d'anges divisés en trois hiérarchies. En la première hiérarchie, il y a trois ordres : séraphins, chérubins et thrônes. En la seconde il y a trois chœurs : dominations, vertus et puissances. En la troisième : principautés, archanges et anges ou messagers. Saint Michel est appelé le chef de la milice céleste, le prince de l'Eglise ; il est représenté brillant de lumière, armé d'un glaive et foulant aux pieds un ange noir.

On célèbre le 14 Septembre, la conquête de la croix sur les Perses par l'empereur Héraclius. Cette croix qu'on exalte est la même à laquelle le Christ est attaché à l'équinoxe du printems, *staterâ factâ corporis.*

ONZIEME LETTRE.

MOIS D'OCTOBRE.

DANS ce mois on honore particulièrement l'évangéliste Saint Luc (le 18); les apôtres Saint Simon et Saint Jude (le 28) ; les anges gardiens (le 4) ; et à Paris (le 9) les martyrs Saint Denis, Saint Eleuthère et Saint Rustique.

Saint Luc était natif d'Antioche, il faisait profession de la médecine et de la peinture. Quel-

ques-uns ont cru qu'il avait été un des soixante-douze disciples, et que même il accompagnait Cléophas à Emaüs, lorsque Jésus-Christ leur apparut après sa résurrection.

Saint Luc a écrit un évangile et les actes des apôtres, depuis l'Ascension jusqu'à l'emprisonnement de Saint Paul à Rome. Il mourut en Bithynie suivant les légendistes, et il avait, lorsqu'il mourut, 84 ans. Quelques auteurs croient qu'il fut attaché à un olivier, et qu'il y finit ses jours : il a peint la vierge Marie et Jésus-Christ.

Saint Simon et Saint Jude, apôtres, étaient enfans de Marie Cleophé, parente de la vierge Marie, et frères de Saint Jacques le mineur. Tous deux eurent un surnom qui signifie zèle ou zélateur. On dit que Simon prêcha d'abord en Egypte, et *Jude Thadée*, en Mésopotamie. Ils passèrent ensuite tous deux en Perse où ils furent tous deux martyrs. Ils étaient persécutés par deux magiciens ; l'un se nommait Zaroës et l'autre Arphaxad. On mena Simon au temple du soleil, et Thadée à celui de la lune, et on ordonna aux deux apôtres d'offrir de l'encens. A leur approche les idoles se brisèrent, les démons s'enfuirent ; le peuple irrité massacra Saint Simon et Saint Jude. On représente Simon avec une scie ; et Jude-Thadée avec une hallebarde. On donne quelquefois à ce dernier une croix renversée. On peint à côté de Saint Luc un bœuf.

Suivant les légendistes, Saint Denis naquit à Athènes ; ils disent qu'il fut grand philosophe ; on

lui donne le surnom d'aréopagite; Saint Paul le convertit à la foi; le pape Saint Clément l'envoya dans les Gaules, il vint à Paris avec Eleuthère et Rustique; il fut fouetté, crucifié, mis dans un four chaud, et on ne put le faire mourir; enfin, on lui coupa la tête sur une montagne appelée depuis Montmartre. On assure que le corps du saint se leva debout, prit sa tête entre ses mains, la porta près d'une lieue, et la remit à une femme nommée Catule. Trois colombes plus blanches que neige, apparurent à Saint Rieul à Arles, et lui annoncèrent le martyre de Saint Denis et de ses compagnons Eleuthere et Rustique. On croit que Saint Denis vécut cent dix ans.

DOUZIEME LETTRE.

MOIS DE NOVEMBRE.

L'EGLISE célèbre le 21 du mois de Novembre, la Présentation de la Sainte Vierge au temple. On ne croit pas que cette fête soit très ancienne; les auteurs qui en parlent disent, d'après une ancienne tradition, qu'il y avait dans le temple de Jérusalem, de jeunes filles qui y étaient élevées dans la piété, et qui y vivaient dans la retraite; ils avancent que Saint Joachim et Sainte Anne offrirent leur fille, à l'âge de trois ans, pour être au nombre de ces saintes vierges. Le prêtre qui la reçut, la mit sur la première marche d'un escalier qui avait quinze degrés; elle monta légére-

ment, de bonne grâce et sans aide; elle apprit à filer, à faire les habits sacerdotaux, et ayant perdu ses parens à l'âge de onze ans, elle resta au temple jusqu'à l'âge de quatorze, qu'elle fut fiancée à Joseph, de la race de David.

La fête de tous les Saints, la commémoration des morts, la dédicace de la basilique Saint Sauveur, celles des basiliques Saint Pierre et Saint Paul à Rome, se rencontrent dans ce mois, avec la fête de Saint Martin, évêque de Tours; de Sainte Cécile, vierge et martyre; de Sainte Félicité, mère des sept martyrs, dont nous avons parlé au mois de Juillet. On représente Sainte Cécile avec un instrument de musique; Sainte Félicité avec une palme et une épée. Saint Martin est le plus ordinairement à cheval, et coupant son manteau pour en donner la moitié à un pauvre. Enfin, la fête de Sainte Catherine précède de cinq jours celle de Saint André, par laquelle commence l'*année ecclésiastique*. Sainte Catherine est peinte avec une tour, des fuseaux, une roue, et quelquefois avec une palme et une épée. Cette sainte qui fut vierge et martyre, convertit à la foi chrétienne une impératrice et cinquante philosophes.

On ne s'étonnera pas de voir une impératrice se payer des argumens de Sainte Catherine, mais qu'elle ait changé les cœurs de tant de philosophes! le miracle paraîtra grand. On ne nous dit pas s'ils étaient tous de la même secte. J'aime à croire, pour relever le mérite du prédicateur, que ces cinquante sages appartenaient tous à des sectes

différentes. Il s'en sera trouvé dans le nombre qui se persuadaient que tout le système des Chrétiens n'était qu'une allégorie sous laquelle les véritables initiés cachaient le culte qu'ils rendaient au soleil, à la lune et aux douze signes célestes. Sainte Catherine, si elle eut vécu de nos jours, eut pu convenir que les astronomes, ou plutôt les astrologues, avaient disposé certaines fêtes nouvelles, de manière à favoriser cette opinion qui était en partie la leur. Elle aurait rejeté plusieurs légendes que nous avons indiquées; mais elle eut découvert, dans les excellens ouvrages modernes qui établissent la divinité, la sainteté du christianisme, des motifs puissans pour attacher tous les cœurs à la doctrine de Jésus-Christ. Elle eut rappelé les grands exemples de charité que nous ont donné ceux qui en ont été sincèrement pénétrés; et empruntant les vers du poëte, elle eut dit aux philosophes :

Domptez vos cœurs, brisez vos nœuds funestes,
Devenez doux simples, chastes, modestes;
Approchez-vous avec humilité,
Du sanctuaire où gît la vérité.

Louis de MUSSET.

FIN DU CALENDRIER.

LETTRE

A M. ELOI JOHANNEAU,

Secrétaire perpétuel de l'Académie celtique,

SUR LES ANTIQUITÉS DES CANTONS DE DOL ET DE FOUGÈRES;

Par M. DE NOUAL DE LA HOUSSAYE,

MEMBRE DE CETTE ACADÉMIE.

Du 3 Août 1808.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Vous m'avez invité à profiter de mon séjour en Bretagne, pour visiter quelques-uns des antiques monumens qui ont échappé dans cette partie de la France, à l'action des siècles et à celle du vandalisme religieux. La partie occidentale de cette province est la plus riche sous le rapport des antiquités, et je ne l'ai point parcourue; mes excursions celtiques se sont bornées à la forêt de Fou-

gères, au canton de Dol, au mont Saint-Michel; ne vous attendez donc pas que mes faibles observations ajoutent des renseignemens bien importans à ceux déjà recueillis sur cet objet.

M. Rallier, membre du corps-législatif, a fait des recherches considérables dans la forêt de Fougères; et je suis chargé de vous porter un Mémoire très-curieux dont il est l'auteur. J'ai accompagné notre collègue dans une de ses courses, et je ne puis que rendre hommage à l'exactitude de ses descriptions.

Les antiquités que renferme la forêt de Fougères sont au nombre de trois. La plus connue est celle qui porte le nom de *celliers de Landéan*. Les historiens de Bretagne en disent quelques mots; mais M. Rallier est le premier qui ait assigné une époque précise à leur construction, et qui ait bien fait connaître l'emploi auquel ils étaient destinés. Les fouilles qu'il a fait exécuter, et qu'il a dirigées lui même dans l'intérieur des celliers, ont servi également à détruire les anciennes traditions, d'après lesquelles ce souterrain devait communiquer avec le château de Fougères, qui en est éloigné d'une lieue.

Les *celliers de Landéan* sont un ouvrage du 12.ᵉ siècle; ils furent construits par l'ordre du célèbre Raoul II, baron de Fougères, qui, plus valeureux que sage, osa s'engager dans plusieurs guerres contre le roi d'Angleterre, Henri II, le monarque le plus puissant d'alors.

Je possède une règle faite d'un morceau de

chêne extrait des madriers qui formaient le plancher des *celliers de Landéan.* Comme le bois appelé *coiron*, qu'on retire des marais de Dol, il est imprégné d'une couleur noire, et il acquiert une grande dureté à l'air : ce morceau de bois a six cent quarante ans.

Les deux autres objets d'antiquités que renferme la forêt de Fougères, sont beaucoup plus anciens que les *celliers de Landéan*, et doivent être attribués aux Celtes. Ce sont des *dolmens* ou tables de pierre; tous les deux portent des noms caractéristiques, puisque l'un est encore appelé le *monument*, et l'autre la *pierre du trésor.*

J'observerai, sur le premier de ces *dolmens*, qu'il existe dans le même département d'Ille et Vilaine, à Saint-Coulomb, près Cancale, des pierres dites *du monument.* Les habitans du pays prétendent, il est vrai, que ces ruines appartiennent à une ancienne habitation de Templiers ; mais le nom solennel qui leur est donné, l'identité de ce nom avec celui d'un monument reconnu celtique, et sur-tout la connaissance des opinions répandues dans nos campagnes, où l'on confond les Templiers avec les Huguenots, et les Huguenots avec les Païens ; tout m'induit à croire que ces pierres ont eu une destination beaucoup plus ancienne que celle qui leur est communément attribuée.

La dénomination de *pierre du trésor*, donnée à l'autre dolmen, ne lui est point particulière. Dans toute la France, le vulgaire s'imagine que des richesses sont enfouies sous ces pierres; cette

opinion, malheureusement trop accréditée, le porte à les renverser, à les détruire, et rend chaque jour plus rares ces objets de nos recherches.

Je ne quitterai point Fougères sans citer un fait qui confirme l'étymologie donnée à cette ville par M. Beaudouin Maison-Blanche, étymologie que, sans connaître les localités, vous aviez jugé naturelle et vraisemblable. M. Beaudouin fait dériver le nom de Fougères du celtique *faou ker*, latinisé en *feuguerii*, la villeaux hêtres. La vérité est que le hêtre est très-commun dans ces cantons, qu'il y prospère, et que la forêt de Fougères, qui contient environ 1800 hectares, est presque entièrement composée de hêtres.

Dol, situé à dix lieues de Fougères, présente un aspect bien différent. Les belles collines, les riantes vallées qui font du premier pays un lieu si pittoresque, ne se montrent plus dans les environs de Dol; l'œil est réduit à errer sur une plaine immense, triste quoique fertile, et dans laquelle le hêtre est remplacé par le saule et l'ormeau. Ce n'est pas que le canton de Dol ne soit infiniment curieux : comme la Hollande, il a ses digues et ses marais; comme elle, il a éprouvé d'affreux bouleversemens : une forêt immense, des campagnes cultivées, de nombreux villages ont été engloutis par les eaux, dans cette partie de la Bretagne. L'observateur peut y rechercher les traces des usurpations de la mer, et des conquêtes faites, à son tour, par l'industrie, sur le

terrible Océan ; il n'y verra pas, sans intérêt, la plaine de la Bruyère ; les arbres, les fruits et les coquillages qu'on en retire depuis des siècles ; et cette mare St.-Colman, St.-Colomban ou *sans écoulement*, lac d'une assez grande étendue, qui s'y trouve renfermé. Mais ces grandes révolutions physiques concernent principalement le géologue, le naturaliste, et je dois me borner aux antiquités.

On voit à un quart de lieue sud-est de Dol, à peu de distance de la route de Rennes, une pierre granitique d'un seul bloc, qui paraît, ainsi que l'a remarqué M. de Pommereul, avoir été à peu près quadrangulaire. On ne peut douter qu'elle n'ait été plantée de main d'hommes : ses proportions sont colossales ; quelle qu'ait été son ancienne destination, elle est encore imposante aujourd'hui. En effet, sa hauteur apparente est de 9 mètres et demi ; et d'après les calculs faits sur d'autres monumens de la même espèce, on est fondé à croire que sa hauteur totale ne s'éloigne pas de 12 mètres (37 pieds). Cet énorme bloc a 8 mètres de circonférence à sa base ; il va en diminuant vers le sommet.

Le monument qui nous occupe est appelé *la pierre du champ-dolent*, du nom du champ dans lequel il est situé : le sol de ce champ élevé de plusieurs pieds au-dessus des chemins qui l'avoisinent, m'a paru argileux. Déric, dans son histoire ecclésiastique de Bretagne, traduit le mot *dolent*, qu'il écrit do-lan, par *du temple;* ainsi, dans son

opinion, le champ-dolent serait *le champ du temple* (1). Cet ecclésiastique, qui écrivait à Dol, rapporte que long-tems après l'érection de cette pierre, on avait placé une croix sur son sommet. « L'esprit du christianisme, en l'élevant, a cru re cesser, ajoute Déric, les superstitions que 'on pratiquait en ce lieu. » Cette croix n'existe plus.

On remarque au pied de ce monument, une assez grande quantité de pierres schisteuses, entre lesquelles les ronces croissent spontanément. On m'a dit, à Dol, que ces pierres provenaient des fouilles faites, il y a deux ou trois ans, par M. l'abbé Revers, et que cet antiquaire habile avait trouvé, en creusant, plusieurs médailles romaines. Doit-on en conclure que ce monument est l'ouvrage des Romains? Cette question délicate ne me paraît point suffisamment résolue, et j'attendrai, pour fixer mon opinion, le travail que doit publier M. Revers.

Dans une partie opposée du territoire de Dol, au nord, et à deux kilomètres de la ville, s'élève, du milieu des marais, à une hauteur assez considérable, dans la direction de l'est à l'ouest, *un monticule isolé*, *nommé le mont Dol;* il a donné son nom à une petite commune : l'église, le presbytère, une auberge et quelques fermes sont situées au pied de la montagne. L'abbaye du mont St.-Michel possédait autrefois, à son sommet, un hospice, une chapelle et un bois de haute

futaie. L'hospice et la chapelle ont été détruits ; ils sont remplacés par un cémaphore qui correspond avec ceux établis au fort des Rimains ; et à la pointe de St.-Marcan, par un télégraphe et par l'habitation des agens qui le font mouvoir. Le bois est actuellement réduit à une vingtaine de châtaigners ; aussi la source d'eau vive qui passait pour l'une des curiosités du mont Dol, et que ces arbres contribuaient sans doute à entretenir, est-elle tarie une partie de l'année.

Plusieurs écrivains ont annoncé que cette montagne était consacrée par les Celtes à la divinité, et que deux pierres percées, qu'on voyait aux autels de la chapelle, servaient jadis aux sacrifices. Ces pierres ont été brisées, on n'en voit plus sur les lieux aucune trace ; mais M. Anfrai, ingénieur en chef du département d'Ille-et-Vilaine, en possède deux fragmens qu'il m'a montrés, et qu'il consentirait, j'en suis sûr, à mettre à la disposition de l'Académie, si elle lui en témoignait le désir. D'après les détails qu'il m'a donnés sur ces pierres, et les mesures que nous avons prises sur leurs fragmens, leur forme présentait un carré long ; on y remarquait quatre rangs de trémies, chacune d'elles avait 4 pouces et demi de profondeur, et le trou carré qui était placé en dessus de la trémie, avait un pouce de large et 18 lignes de profondeur.

Un massif de maçonnerie, haut de trois pieds, supportait ces tablettes antiques : est-il vrai qu'elles

ont servi aux sacrifices, que le sang des victimes s'écoulait par les trémies, et que les initiés se plaçaient dans l'intérieur qui était vide, pour participer à ces dégoûtantes libations? C'est ce qu'ont prétendu plusieurs personnes, et ce qu'il sera désormais impossible de vérifie

La vue du mont Dol est très-variée ; on découvre, vers le sud, la ville de Dol, sa cathédrale gothique, les débris de ses fortifications ; sur la droite et au-delà de la ville, une vaste étendue de campagne, nommée le *terrein*, par opposition au *marais*. L'autre point de vue est encore plus considérable ; on voit Cancale, sa rade magnifique, et le fort des Rimains qui en défend l'entrée, le bourg du Vivier, Cherueix et ses Pêcheries, Saint-Marcan, tout le Marais, le mont Saint-Michel, la côte de Normandie, et dans le lointain les îles de Chosey.

Il existe sur le mont Dol une tradition que, toute absurde qu'elle est, je ne puis passer sous silence : on rapporte donc que Saint Michel et le diable se disputant l'honneur de nommer le mont devenu si célèbre sous le nom de Saint-Michel, convinrent de faire l'essai de leur puissance ; il ne s'agissait rien moins que de franchir, en sautant, l'espace d'environ cinq lieues qui sépare les deux montagnes. Le diable, toujours victime de sa présomption et toujours incorrigible, tomba dans la mer ; tandis que l'archange soutenu par ses brillantes ailes, alla se placer, sans effort, sur

la cîme du mont qui lui fut, depuis cet instant, consacré. On montre le lieu d'où les deux rivaux s'élancèrent; il n'est pas éloigné du télégraphe. J'ai vu sur le rocher l'empreinte du pied de Saint Michel; on doit y voir aussi la griffe du diable, mais je ne l'ai point aperçue.

Le mont Saint-Michel, connu dans l'antiquité sous le nom de Mont-Jou, et plus anciennement encore sous le nom de Mont-Belen, a possédé long-tems un collége de druidesses. Cette prétendue victoire remportée sur le démon par l'archange Saint Michel, est sans doute une allégorie qui retrace les triomphes du christianisme et de ses ministres, sur les druides gaulois ou sur les prêtres de Jupiter. Il existait, au reste, chez les anciens des traditions à peu près semblables. Hérodote rapporte que, de son tems, on voyait encore l'empreinte du pied d'Hercule sur un rocher, près du fleuve Tyras, aujourd'hui le Dniester.

Avant de quitter la Bretagne, je compte aller faire un pélerinage au mont Saint-Michel, et j'aurai le plaisir de vous en entretenir dans une seconde lettre. Je ne terminerai point celle-ci, sans vous communiquer un fait qui ne peut manquer de vous intéresser. On m'a assuré que l'héritière de l'abbé Déric, possédait, avec toute la bibliothèque de son oncle, les derniers volumes manuscrits de son histoire ecclésiastique, et un autre ouvrage considérable, également manus-

crit, qui a pour titre *Antiquités de la Bretagne*. M. Déric s'était beaucoup occupé de recherches sur la religion et sur les mœurs des Armoriques; et il serait à désirer que le fruit de ses travaux ne fût pas perdu pour les hommes qui suivent la carrière de l'histoire et des antiquités.

DE NOUAL DE LA HOUSSAYE.

---

(1) Cette étymologie est une nouvelle preuve que Déric ne savait pas le celtique et ne se doutait pas des principes de la science étymologique. *Dolent* est le vieux mot français *dolent*, participe de *douloir*, venu du latin *dolens*, champ de *douleur*, ou de sacrifice; ou c'est un mot celtique composé de *taol* ou *tol* par contraction, qui fait *dol* en construction, table; et d'*ant*, sillon, rigole; table à rigole, table de pierre sacrée ou d'autel druidique, percée d'une rigole pour écouler le sang des victimes. C'est du premier radical *dol* qu'est venu le nom de la ville de *Dol* et du mont *Dol*. — *Eloi Johanneau*.

RECHERCHES

Sur les Mœurs des habitans des Landes de Bordeaux, dans la contrée connue ci-devant sous le nom du Captalat de Buch;

Par M. DE CAILA.

MESSIEURS,

JE viens vous entretenir des mœurs et des usages des habitans d'une contrée des Landes de Bordeaux, appelée ci-devant le *Captalat de Buch.* César, Strabon, Ptolémée n'en ont fait aucune mention; mais l'itinéraire d'Antonin les fait connaître sous le nom de *Boii.*

Paulin, évêque de Nôle, qui vivait dans le 4.e siècle, exhortait Ausone, son maître, à célébrer plutôt dans ses vers la splendeur de la ville de Bordeaux, leur commune patrie, que de chanter les Boïens, qui ne recueillaient que de la poix et de la résine, *Boii picei.*

Placeat reticere nitentem,
Burdigalam et piceos malis describere Boïos.

EPIST. 3.

C'est cependant, Messieurs, de cette contrée

aride que quelques historiens (1) font sortir, 154 *ans* avant l'ère chrétienne, des milliers de combattans qui, réunis avec d'autres peuples gaulois, envahirent, sous la conduite de *Bellovese*, l'Italie, battirent les Romains en plusieurs rencontres, et saccagèrent Rome. On ne peut pas facilement se persuader qu'une contrée qui présente tout au plus une *quarantaine de lieues carrées* (2), agreste, couverte en grande partie de ronces et de marais, sans puits, sans fontaines, dont les habitans, petits, maigres et secs, vivent de privations, ne font que végéter et languir ; on ne saurait jamais se persuader, dis-je, qu'une contrée aussi stérile ait pu produire en aucun tems une population assez nombreuse pour former de son superflu des milliers de soldats (3). Les savans qui ont embrassé cette opinion, ont dû donner à l'ancien territoire des Boïens beau-

---

(1) Les auteurs de l'histoire des Gaules, tom. 1, p. 284.
Dom Devienne, Hist. de Bordeaux, dissertation préliminaire, pag. 1.
Les Variétés bordelaises, tom. 6, pag. 133.

(2) Expilly, Dict. géograph.

(3) Ammien Marcelin, pag. 54, édit. *in*-4.°
Duchesne, au commencement du tom. 1, Script. franc. historiæ.
Le père Le Cointe, Annales ecclésiastiques.
Sidoine, lett. VII, à Basile.
Baurein, Variété bordelaises, tom. 6, au mot *Boïos*.
Rapport sur les Dunes du golfe de Gascogne, fait à la Société d'agriculture du département de la Seine, p. 34.

coup plus d'étendue qu'il n'en a aujourd'hui. On observe que les bords de la mer, depuis la *Tour de Cordouan* jusques au *Cap breton*, ne présentent qu'une plage plate, où viennent échouer les navires qui se laissent affaler dans le golfe de Gascogne; que l'Océan travaille sans cesse à combler ce golfe; et que si l'on doit tirer des inductions de la marche et des progrès actuels des Dunes dans les Landes, on pourrait en conclure qu'il a fallu plus de quatre mille ans pour la formation de leurs masses. Il résulterait de ces observations, qu'une grande partie du territoire des Boïens a été envahie par les sables et par l'Océan; mais je m'arrête. Cette discussion, susceptible de beaucoup d'érudition, m'entraînerait trop loin de mon sujet. Je viens à mes recherches sur les pratiques superstitieuses auxquelles le petit peuple de la contrée de *Buch* est encore asservi.

L'observateur instruit ne sera pas surpris de voir les habitans d'un petit coin du globe livré à des superstitions, lorsqu'il se rappellera que dès la plus haute antiquité, les grands peuples ont été subjugués par le merveilleux et la les fables. Les philosophes de tous les âges se sont élevés contre les erreurs des nations, les ont combattues avec les armes de la raison; mais les peuples se laissant entraîner ou par la nouveauté, ou par le merveilleux, embrassaient aveuglément tout ce qui flattait ou leurs goûts ou leurs passions. Les siècles se sont accumulés, les sages se sont toujours fait entendre, les ténèbres se sont peu à

peu dissipées, et la saine partie des peuples civilisés est aujourd'hui délivrée d'une multitude de préjugés, de pratiques, de superstitions qui ne sont plus en rapport avec nos connaissances actuelles. Mais ce n'est pas sans avoir eu beaucoup d'obstacles à surmonter, même en France, où de grands corps de magistrature tenaient à des idées de magie et de sorcellerie, comme le prouve le passage suivant de Pierre de Lancre, membre d'une commission nommée par Henri IV, de glorieuse mémoire, pour faire la recherche des *Sorciers* du pays de Labour.

« Le roi, *dit-il* (1), ayant avis que son pays de » Labour était grandement infecté de sorciers, » décerna commission à un président et à un con- » seiller de la cour de parlement de Bordeaux, » pour la recherche du crime de sorcellerie audit » pays de Labour, environ l'an 1609. Cette com- » mission fut adressée au sieur Despagnet et à » moi : nous y avons vaqué quatre mois, et d'au- » tant qu'il s'y est passé une infinité de choses » inconnues, étranges et hors de toute créance, » dont les livres qui ont traité ce sujet n'ont ja- » mais parlé ; voir même que le diable est venu » tenir ses assises aux portes de Bordeaux, et au » carrefour du palais Galien, comme n'a guères l'a » déclaré au supplice, Isaac Duqueyran, sorcier » notable, qui fut exécuté en l'an 1609. Il me

(1) *De Lancre, de l'Inconstance des démons, Avertissement.*

» semble qu'il est et sera grandement utile, même
» nécessaire à la France et à toute la chrétienté,
» de les voir rédiger par écrit, et ce pour plu-
» sieurs considérations.

» Tout cela doit tellement confirmer les plus
» durs, stupides, aveugles et hébêtés, qu'il n'y
» a maintenant de quoi révoquer en doute, que
» la sorcellerie ne soit, et que le diable ne trans-
» porte les sorciers réellement et corporellement
» au sabbat; et partant, il ne faut plus aujourd'hui
» disputer ni hésiter là-dessus, même le consen-
» tement universel de toutes les nations, et la vue
» occulaire de tous les secrets que nous avons
» vus de nos yeux; en tant que l'Eglise le permet à
» un franc juge et bon chrétien qui ne doit entrer
» en des curiosités prohibées.

» L'on use de trop de douceur en France, en-
» vers les sorciers; tous bons juges doivent faire
» cette résolution générale en France et ailleurs,
» de punir de mort les sorciers qui auront été
» simplement plusieurs fois au sabbat, bien qu'ils
» ne soient convaincus d'aucuns maléfices; à quoi
» doivent être portés sur-tout les parlemens,
» d'autant qu'il se voit réellement que le sortilége
» a déjà passé la frontière, ayant déjà outre-passé
» tout le pays de Labour et affligé rudement la
» ville de Bayonne, qui est cruellement affligée
» de ce voisinage, Satan ayant fait sauter à gran-
» des volées et en pleine liberté le sabbat, et placé
» son trône en une infinité de lieux de nos dé-
» serts et landes de Bordeaux. »

C'était ainsi, Messieurs, que s'exprimait dans le dix-septième siècle, ce trop crédule magistrat; il traitait de crimes la magie et la sorcellerie, que le dix-huitième siècle plaça au rang des extravagances et des visions, et qu'il condamna à un éternel oubli.

De Lancre nous dit, comme vous venez de l'entendre, Messieurs, que dès l'année 1609, le diable avait placé son trône dans les landes de Bordeaux. Deux siècles se sont écoulés depuis ce tems-là, et n'ont point fait oublier encore les absurdités qui y ont été répandues.

J'ai retrouvé, chez ce petit peuple, un usage pratiqué par les Celtes, au rapport de Strabon (1). Les habitans de chaque village font, chacun devant leur porte, des jonchées, les jours de fêtes, pendant le mois de Mai; ils se couchent sur ces lits et y passent les soirées; le plus ancien raconte ce qu'il tient de ses pères, toutes les fables que l'ignorance et la simplicité font croire; les enfans saisissent avec avidité tout ce qui frappe leur faible imagination, et le transmettent, à leur tour, à leurs descendans. J'ai assisté à une de ces soirées qui rappellent le premier âge du monde; je me suis même mêlé parmi ces bonnes gens, pour que rien n'échappât à mes observations.

Ils ne doutent pas qu'il n'y ait des sorciers, que le diable n'assemble le sabbat dans tel ou tel endroit des landes qu'ils désignent comme des lieux

(1) Lib. III, pag. 164.

d'une stérilité absolue; ils nomment les personnes qui ont assisté au sabbat, et en rapportent des particularités; il arrive souvent, disent-ils, que l'on trouve au milieu des landes, des sorciers qui se rendent ou qui reviennent du sabbat, tantôt à pied, tantôt transporté dans les airs. Ils croyent très-fermement aux loups-garoux; ils ne sont point en peine de nommer tel ou tel qui, revêtu de la peau d'un loup, court les landes, recherche et mange les chiens; ils disent même que des loups-garoux ont attaqué des hommes, qu'ils se sont contentés d'effrayer en les couvrant d'une écume noirâtre; ils donnent à leurs contes un air de vérité, en nommant tel loup-garou qui avait reçu un coup de fusil dont il était mort, et tel autre blessé griévement.

On reconnaît, disent-ils, ceux que l'on accuse de sorcellerie et de lycanthropie, à leur air triste, taciturne, mélancolique; ils ne paraissent point dans les églises, et se tiennent à l'écart.

Malheur aux familles où l'on soupçonne des sorciers et des loups-garoux: on fuit leur alliance, elles sont obligées, comme cette malheureuse classe d'hommes connus dans l'histoire sous le nom de *gahets*, de *cagots*, de se rechercher et de s'allier entr'elles.

Les Landais comme les Médoquins leurs voisins, croyent aux chasses du roi Artus; ils disent avec confiance qu'ils ont entendu le jappement des chiens dans les belles nuits de l'été; ils parlent familièrement des esprits folets, des lutins: ce sont, disent-ils, des êtres invisibles qui s'attachent aux

animaux, sur-tout aux chevaux, dont ils tressent les crins de manière à ne pouvoir être démêlés; ils se gardent bien de le tenter, ce serait éloigner le lutin, dont la surveillance entretient le cheval dans un bon état.

Rien de plus ordinaire que les revenans; on les voit se promener dans les Landes, couverts d'un grand drap blanc, aller, venir, s'agiter en tout sens, et ne disparaître que lorsque les vivans ont calmé leurs inquiétudes ou par des prières ou par des aumônes.

L'orfraie, le chat-huant, le hibou sont, pour eux, des animaux sinistres; ils ont, pour ces oiseaux, la même aversion que les anciens peuples; ils ne doutent pas, si les oiseaux s'arrêtent auprès de leur demeure, que ce ne soit un signe infaillible de mort.

Les peuples de ces contrées croyent fermement aux maléfices; tous les maux leur ont été donnés par des sorciers; les remèdes perdent toute leur efficacité, si le diable qui a présidé au maléfice, ne veut pas se prêter à leur guérison. Bien loin de recourir au médecin, ils donnent leur confiance à leurs devins qui, abusant de leur crédulité, profèrent des paroles mystérieuses, leur prescrivent des pratiques ridicules.

Les Landais connaissent peu le besoin d'aimer; leur existence n'est pas absolument troublée par le désir de se reproduire; leur physique ne répondrait pas à une passion véhémente. Voici, Messieurs, ce que j'ai observé un jour de fête locale: dès que les offices furent achevés, les pa-

roissiens se rassemblèrent au-devant de l'église, au nombre, tout au plus, de 150; les hommes d'un côté, les femmes de l'autre : celles-ci assises sur leurs talons, et formaient un cercle. Les jeunes gens des deux sexes étaient réunis en grouppe, chacun tenant sa chacune, sautant les uns devant les autres, au son de la voix d'un pâtre huché sur une pierre. L'air de cette espèce de danse, n'avait rien de suivi; ce n'était que des inflexions de voix brusques, rauques, sauvages, sans mesure. Le curé et le notaire, spectateurs comme moi de ces danses burlesques, observaient avec attention leurs mouvemens, et me dirent qu'il se ferait quelques mariages; qu'ils apercevaient des serremens de mains qui en étaient les marques infaillibles. Je vis en effet sortir successivement de ce grouppe trois jeunes Landais qui entraînèrent brusquement chacun sa danseuse; et après s'être regardés et dits quelques mots en se frappant l'un l'autre, furent joindre leurs parens pour leur déclarer qu'ils s'*agréaient* (c'est l'expression convenue), et qu'ils voulaient se marier ensemble. Les parens répondirent qu'ils y consentaient, puisqu'ils s'*agréaient*. Convenus de leurs faits entre eux, ils appelèrent le notaire et le curé, et le jour fut pris pour le contrat, pour la bénédiction nuptiale et pour les noces.

Les habitans du Médoc, leurs voisins, donnent à leurs mariages plus d'éclat. Ce sont des cris, des hurlemens qui accompagnent cette fête, et non cette joie calme et pure qui embellit ce respectable lien. La future choisit son plus proche

parent, à qui elle donne, les larmes aux yeux, son mouchoir que celui-ci place au bout d'un bâton orné de rubans, et prend le nom de porte enseigne. Il est assisté d'un autre convive armé d'un bâton de petit houx. Le porte-enseigne favorise la marche du cortége, le porte-balai chasse les esprits, les lutins, les sorciers qui voudraient troubler la fête par quelque maléfice. Cette marche se fait, comme je viens de le dire, au milieu des cris les plus aigus qui rappellent plutôt les *Evohe*, les *io bacche*, que les accens modestes du paisible hymen.

Les femmes affectent les chagrins les plus vifs à la mort de leurs maris; la tête enveloppée d'un voile noir, le corps couvert de haillons, elles suivent le corps du défunt en jetant les cris les plus aigus et les plus lamentables, qu'elles n'interrompent que pour rappeler les traits les plus minutieux de sa vie privée, ce qui présente un contraste si singulier, que l'on serait plutôt porté à rire qu'à s'affliger, sans le spectacle imposant de la mort.

On peut faire aux habitans des Landes de Gascogne, et plus particulièrement à ceux qui habitent celles du Médoc, un reproche bien fondé. J'ai eu l'honneur de vous dire que la plage qui règne depuis *la tour de Cordouan* jusqu'au *cap Breton*, était fatale à tous les vaisseaux que la tempête y jetait; j'ai été moi-même témoin d'un de ces malheureux accidens. Dès que les habitans des Landes sont instruits du naufrage, on entend

crier, de tous les côtés *avareçh* (1), c'est le mot de ralliement de tous les habitans de cette contrée, qui abandonnent tout pour courir, non au secours des naufragés, mais pour les piller et agraver leur misère. Les loix maritimes, quelques sévères qu'elles soient, n'ont pu mettre encore un frein à cette rapacité.

Je ne laisserai point à l'écart une observation que je fis en visitant quelques églises; je remarquai des ouvertures étroites pratiquées dans l'épaisseur d'un des piliers; j'appris que c'étaient des espèces de filières appelées *veyrines*, par où l'on faisait passer les personnes attaquées de douleurs de rhumatisme ou paralysées, pour les guérir ou du moins pour les soulager dans leurs souffrances. On faisait faire d'abord au malade neuf fois le tour du pilier, en récitant quelques prières; il passait ensuite la tête la première dans l'ouverture, puis on le poussait par les pieds. Malheur à celui dont l'embonpoint obstruait le passage, ce n'était pas sans peine qu'on l'en arrachait. Il arrivait souvent que des scènes qui devaient être très-sérieuses, finissaient par être risibles. Les archevêques de Bordeaux ont supprimé ces pratiques superstitieuses. Feu M. de Cambri, dont la mémoire sera toujours chère à l'Académie, a observé dans sa Description du département de l'Oise, une pierre dans le centre de laquelle on remarquait une ouverture par où, selon ses con-

(1) Je pense que ce mot est le même que le mot français *avarie*. — *Eloi Johanneau*.

jectures, on devait faire passer les enfans pour les préserver de tout mal. Il regardait ces ouvertures comme des symboles de la lune.

Un mot encore sur le peuple de cette contrée. Il est très-sobre, très-économe, et comme vous venez de l'entendre, Messieurs, très-superstitieux. Esclave de ses usages et de ses habitudes, il tient sur-tout à son costume sauvage; les Landais ne pardonnent jamais à ceux d'entr'eux qui en prennent un autre.

Cette contrée et celle du Bas-Poitou, si je ne me trompe, sont les seules en France dont les habitans marchent montés sur des échasses; manière d'aller peu usitée chez les anciens, et qui, d'après *Festus* et *Plaute*, n'était pratiquée que par les pantomimes, lorsqu'ils voulaient imiter les Egypans.

Un intendant de la généralité de Bordeaux, donna, vers le milieu du siècle dernier, une fête dans les Landes, à une princesse espagnole destinée à un de nos princes. Cet intendant fit élever au milieu de ces déserts arides, des arcs de triomphe ornés de fleurs et de guirlandes, sous lesquels il accueillit la princesse, au bruit d'une nombreuse artillerie et d'une brillante musique, à la tête de tous les habitans des Landes qu'il avait pu rassembler, montés sur des échasses et revêtus de toisons. Cette princesse dit hautement à la cour, que c'était la fête qui l'avait le plus amusée.

Je borne là, Messieurs, mes observations sur les mœurs des habitans des Landes du ci-devant

Captalat de Buch, quoique je puisse leur donner encore plus d'étendue. Mais c'en est assez pour vous faire connaître que ce petit peuple est encore plongé dans toutes les anciennes superstitions; qu'il n'y a que le tems et la fréquentation des habitans des contrées voisines qui puissent le ramener peu à peu dans la voie de la saine raison.

Je dirai cependant, Messieurs, à la louange des habitans du bourg de la Teste, chef-lieu du ci-devant *Captalat de Buch*, qu'il ne faut pas les confondre avec les habitans des Landes. Leurs anciennes et constantes relations avec la ville de Bordeaux, les ont fait participer aux lumières répandues dans cette grande ville, et les ont guéris de toutes les croyances superstitieuses auxquelles sont asservis les autres habitans de cette contrée.

CAILA.

NOTICE

Sur quelques usages pratiqués dans la ci-devant Lorraine, et particulièrement dans la ville de Commercy;

En réponse aux Questions imprimées de l'Académie celtique, par M. LEROUGE, Membre de cette Académie.

SUITE.

Si quelqu'un meurt, on voile les glaces de sa chambre. Les parens et amis sont invités à l'enterrement. Il est d'usage aussi d'accompagner le mort jusqu'au cimetière, et les assistans reviennent en corps jusqu'à la maison du défunt, où ils sont salués et remerciés par le chef du deuil. Les plus proches parens sont invités au dîné préparé dans la demeure du défunt. Ce repas, toujours fort triste pour les convives, est un hommage consacré à sa mémoire.

Les cimetières étaient autrefois placés dans l'intérieur de la ville de Commercy; mais ils ne servent plus. Celui dont on fait usage maintenant, est hors de ses murs: une chapelle de Saint Sébastien se trouve dans le milieu, et les lieux les plus

voisins de cette chapelle sont réservés pour les morts les plus distingués, ou pour lesquels on paye le droit d'y établir une fosse sépulcrale et une pierre tombale avec inscription.

Dans un coin de ce cimetière, on en a établi deux autres très-petits, entourés de murs, dont la terre n'a pas été bénie. Ils sont destinés aux inhumations des enfans morts-nés, et des religionnaires non catholiques.

Lorsqu'une personne est gravement malade, on a soin d'observer si quelque hibou, chouette ou chat-huant (appelés oiseaux de la mort) viennent voltiger autour de l'habitation du moribond.

La présence de ces oiseaux sinistres, celle des chauve-souris, ou bien le hurlement d'un chien, sont autant d'indices de la mort prochaine du malade.

Si l'on croit en Lorraine à des oiseaux de mauvaise augure, on y croit aussi à des oiseaux d'heureux présage.

L'hirondelle est de ces derniers ; aussi ne dérange-t-on jamais cet hôte passager, lorsqu'il vient établir son séjour au haut d'une fenêtre ou dans une cheminée. Détruire un nid de ces oiseaux, c'est détruire ou atténuer les heureuses destinées que la superstition y attache en faveur de la maison.

L'araignée est un signe de bonheur, et annonce particulièrement de l'argent pour la personne sur

laquelle elle est trouvée. Les habitans des campagnes, sur-tout, attribuent à cet insecte une influence toute bénigne pour les bestiaux ; et plus une étable est garnie de toiles d'araignée, plus elle est digne des regards de la Providence (1).

Non loin du faubourg de la ville de Commercy, du côté de l'ouest, à l'endroit appelé *Creux-Mourot* ou *Moureau*, se trouve l'entrée d'un souterrain que l'on dit avoir été construit par les Romains. Il passe sous la Meuse, et a près d'une lieue de longueur (2).

Le *Creux-Mourot* est un bas-fond dans les champs, où le bourreau abattait les animaux malades, et faisait transporter ceux qui étaient morts.

Saint Gengoult, porté sur le calendrier au 11 de Mai, est dans Commercy une occasion de plaisanteries et de farces. Ce saint martyr est, pour toute la ci-devant Lorraine, le grand patron des maris dont les femmes ont violé la foi conjugale. Le jour de sa fête il se faisait une procession dans les rues de la ville, composée des hommes présumés c..., et qui voulaient bien, dans cette circonstance, faire rire le public à leurs dépens.

---

(1) Ce qui confirme l'explication que j'ai donnée du culte de cet insecte, dans une dissertation sur la déesse *Magada*. Voyez le N.° VII des Mémoires de l'Académie celtique. — *Note de M. Eloi Johanneau.*

(2) J'ai demandé des renseignemens que je transmettrai.

Celui qui consentait à passer pour un avéré c..., portait une bannière surmontée de bois de cerf et ornée de rubans jaunes. Le jaune est la couleur symbolique du cocuage, et beaucoup de femmes l'excluent encore de leur toilette, pour éviter les plaisanteries qu'on pourrait leur faire à ce sujet. Les hommes invités à la procession de Saint Gengoult, et qui consentaient à s'y rendre, portaient de gros bouquets jaunes ornés de rubans de la même couleur. Cette plaisanterie se terminait par un repas où chacun témoignait beaucoup de gaieté.

Le même jour, les maris désignés par l'opinion comme c..., trouvaient le matin, à leur porte, des bois de cerf en nature ou tracés au crayon, ou un bouquet jaune, ou quelqu'inscription plus ou moins satyrique.

Le culte de Saint *Gengoult* m'a paru trop singulier, pour que je n'aie pas cherché à en trouver l'origine dans l'histoire de sa vie.

Voici l'extrait de celle publiée par Ribadeneira :

« Saint Gengoult était gentilhomme français, » natif de Bourgogne, et issu de très-illustres » parens. Parvenu à l'âge viril, il épousa une » femme qui était d'une naissance aussi distin» guée que la sienne, mais qui était bien diffé» rente de mœurs; car elle se laissa abuser par » un certain chevalier qui jouissait de sa per» sonne. Gengoult prit les armes, et marcha en » guerre sous Pépin, qui gouvernait le royaume » de France. Ayant fini son service à la suite

» du roi, il se mit en route pour Varennes, où
» il faisait alors sa demeure. Pour s'y rendre, il
» traversa la Champagne et s'y arrêta à quelque
» distance du chemin, près d'une claire fontaine
» dont il fut si charmé, qu'il l'acheta cent pièces
» d'argent payées comptant. Le propriétaire crut
» faire un excellent marché avec le capitaine Gen-
» goult, persuadé qu'il ne pourrait faire que la
» source ne fût toujours en son champ sans la
» pouvoir transporter ailleurs.

» Le saint, arrivé chez lui, en sortit peu après
» pour visiter quelques lieux proches de sa mai-
» son, et mit, avant dans la terre, le bâton qu'il
» tenait en main. Le jour suivant, s'étant levé de
» grand matin, et n'ayant pas trouvé d'eau pour
» laver ses mains et son visage, il ordonna à son
» serviteur d'aller promptement au lieu où était
» resté son bâton fiché en terre, d'où le retirant,
» il lui apporterait de l'eau qui y sourdrait. Le
» domestique ayant retiré le bâton, il sortit sou-
» dain une grande quantité d'eau provenant de la
» source achetée, laquelle se tarit aussitôt dans le
» champ du vendeur, et n'y fut jamais aperçue,
» tandis qu'elle a été continuellement très-abon-
» dante près de Varennes, avec la propriété de
» rendre la santé à beaucoup de malades.

» Saint Gengoult, instruit depuis long-tems
» des écarts de sa femme, ne lui en avait encore
» fait aucun reproche, lorsqu'un jour, se prome-
» nant avec elle dans les champs, et étant arrivés
» près d'une certaine fontaine, il lui dit : Il y a

» quelque tems, *m'amie*, que plusieurs choses
» sales et deshonnêtes, et même indignes de votre
» qualité, se divulguent parmi le peuple. Quoi-
» qu'elles ne me soient pas encore certaines, c'est
» à vous toutefois d'y prendre garde et d'en ôter
» l'occasion.

» La femme, au lieu d'avouer sa faute, la nia,
» jurant hardiment que tout cela était faux; à
» quoi Saint Gengoult répartit : La providence
» divine déclarera incontinent comme la chose va.
» Voici devant nous une fontaine qui n'est ni trop
» froide, ni trop chaude; mettez-y le bras, et
» m'apportez une pierre du fond d'icelle ; que
» si vous êtes sans coulpe, vous n'y endurerez
» aucun mal; mais si vous êtes entachée d'adul-
» tère, Dieu ne laira point votre offense cachée.
» Elle plonge soudain son bras dans l'eau, mais
» au lieu d'en retirer la pierre, il y devient roide,
» et à mesure qu'elle le retire, la peau s'en arra-
» che et tombe jusqu'au bout des doigts. »

Ce miracle ayant établi la conviction du saint homme sur les torts de sa noble dame, il prit le parti de la doter, et alla vivre loin d'elle, dans une de ses terres, près d'Avalon.

« La femme reprit bientôt ses débauches, et
» craignant que son mari n'y apportât de nou-
» veaux obstacles, elle résolut de s'en défaire,
» de concert avec son amant. Celui ci ayant trouvé
» le moyen de s'introduire dans la chambre du
» saint, pendant qu'il dormait, prit l'épée qui pen-
» dait au chevet de son lit; mais en la sortant du

» fourreau, le saint se réveille, et gauchissant
» le coup, il fut frappé à la cuisse. L'assassin par-
» vint à s'évader, et Saint Gengoult mourut quel-
» ques jours après, le vendredi 11 Mai, l'an de
» Jésus-Christ, 760. »

Le ciel voulant venger la mort du saint homme, fit deux nouveaux miracles. Par le premier, l'amant meurtrier étant allé à la garde-robe, jeta tous ses boyaux hors du ventre, et expira sur le champ. Par le second, la femme du saint a été assujettie à la honteuse nécessité de faire un p. à chaque parole qu'elle proférait.

Je reviens encore aux usages de mon pays. Vers la fin de Mai, au jour dit des *Rogations*, il se faisait des processions religieuses dans les champs. Cette époque était celle d'une petite foire aux tartes et aux gâteaux; et par cette raison, la foire ainsi que le jour des *Rogations*, étaient appelés foire des *Quichottes*, jour des *Quichottes*. Le mot *quichotte* est le diminutif de *quiche;* et ce dernier, dans le patois du pays, veut dire tarte, espèce de pâtisserie.

Il est peut-être bon de parler de la forme des gâteaux qui se vendaient à cette époque, laquelle ne paraît pas indifférente. Les uns appelés *craquelins*, formaient un bracelet presque rond, et semblaient représenter un serpent mordant sa queue, symbole du soleil; d'autres étaient en demi-lune, et figuraient parfaitement la lune à moitié pleine:

ils étaient presque toujours garnis intérieurement de graines de pavots, appelées, dans le pays, *sémezan*. Cette semence ne pourrait-elle pas confirmer le caractère mystique de ce gâteau, si l'on se rappelle que le pavot était, chez les anciens, l'emblême de la fécondité, et qu'on en joignait toujours à la gerbe de blé qui était offerte à Cérès. La capsule du pavot, d'ailleurs, qui est presque ronde, est surmontée d'un chapiteau radié comme le soleil.

Les tartelettes étaient rondes, avec un bord dentelé ou festonné.

Entre la ville de Commercy et son faubourg de Breuil, il y a une espèce de pré nommé *Lavoua*, l'*avoa* ou *lavoi*, où étaient autrefois des fosses à rouir le chanvre. On désignait ce lieu comme ayant été, dans l'ancien tems, celui des séances du sabbat.

Le sabbat est, dit-on, une assemblée tumultueuse et bruyante, présidée par le Diable, et composée de tous ceux qui ont fait des pactes avec lui, c'est-à-dire les sorciers. Les chats les plus forts et reconnus pour méchans vont au sabbat, aussi le chat passe-t-il pour représenter le Diable. Le mot *sabbat* est, chez moi comme par-tout en France, le synonyme de bruit; et l'on dit : quel sabbat entend-on là ? Quel sabbat font ces enfans ?

Les feux follets sont une forme sous laquelle le Diable apparaît aux hommes; ils s'offrent ordi-

nairement à la vue des gens égarés dans les prairies, ou des voyageurs en retard. Ceux qui veulent suivre ou s'approcher de ces lumières errantes, sont toujours conduits vers des précipices. Lorsque les chevaux passent des nuits d'été dans les prairies sous la garde de pâtres ou pasteurs, quelquefois le follet s'attache à l'un de ces chevaux; dans ce cas, il ne cesse pas d'être le Diable, mais alors il prend le nom de Sotrai, Sotret ou Soutrai.

Le palfrenier du cheval dont le Sotray s'est emparé, est exempt de le panser. Le *Sotray* s'en charge toutes les nuits, et il tresse sa crinière avec tant d'adresse et d'une manière si serrée, que la main d'un homme, dit-on, ne peut en faire autant. Il ne faut pas épier le *Sotray* pour lui voir remplir cette fonction, ce serait porter préjudice au cheval. Lorsqu'on voit une tresse serrée et bien faite sur la tête d'un homme ou d'une femme, on dit : c'est sûrement le Sotray qui vous a coiffé.

L'usage de la fronde existe encore parmi les enfans, et en particulier parmi les écoliers du collége de Commercy, qui se servent de cette arme pour se battre, ou, ce qui n'est pas moins dangereux, pour s'amuser.

Tous les ans, le 20 de Janvier, jour de Saint Sébastien, il se livrait un combat entre les jeunes garçons de la ville et ceux du faubourg de Breuil. Ce combat avait lieu dans un champ où était bâtie

une chapelle dédiée à ce saint (1). On y faisait usage de frondes et de bâtons. Une ordonnance de police a supprimé cette bataille annuelle, plusieurs années avant la révolution, parce que quelques combattans y avaient perdu la vie.

LEROUGE.

(1) Ce champ forme aujourd'hui le cimetière de la ville, et la chapelle de Saint-Sébastien est dans le milieu.

NOTICE

Sur les traditions et les croyances de la Sologne et du Berri;

PAR M. LÉGIER, DU LOIRET.

SUITE.

Je viens de parcourir les immenses plaines de bruyères qui formaient jadis les confins de la Sologne et du Berri, et qui forment aujourd'hui les limites des départemens du *Cher*, du *Loiret*, et de *Loir et Cher*. Dans ce dernier département, les communes de Vouzon, de Chon, de Pierrefite, de Brinon, de Sainte-Montaine, ne m'ont offert d'autres monumens que des tombelles parsemées de distance en distance ; monumens simples, mais respectables, qui font connaître que c'était l'usage des Celtes, d'inhumer ainsi leurs morts. M. Johanneau, qui a lui-même visité ces contrées avant moi, peut à cet égard confirmer mon témoignage. Quant aux croyances et aux traditions, voici celles que j'ai recueillies :

Si une jeune taure s'égare la première fois qu'elle est mise aux champs, les Solonaises ne s'occupent point de son retard à rentrer à l'é-

table ; elles vont jeter deux liards dans la serrure, se mettent à genoux, disent tout haut cinq *pater* et cinq *ave*, qu'elles adressent au bon Saint Hubert ; cette prière faite, elles sont bien sûres que les loups respecteront la taure, fût-elle au milieu d'eux, et qu'ils la ramèneront même, par l'ordre de Saint Hubert, à la bergerie ; mais elles observent d'être *in statu sano corporis*. Autrement, elles font prier Saint Hubert par une autre qui ne soit pas dans un état d'impureté. Si la taure ne revient pas, parce que les loups la mangent, c'est leur faute ; elles n'étaient pas en état de grâce.

Dans la nuit du jour de Noël, jusqu'à midi, les chevaux, les vaches, les bœufs, les taureaux, les ânes, etc., parlent : on ne dit pas quelle langue. Ces animaux se plaignent ou s'applaudissent du traitement de leurs maîtres. Ce don de la parole leur arrive seulement avant minuit sonnant, et finit à midi du jour de Noël, ou plutôt, si la personne qui les soigne est coupable d'un péché mortel. Aussi les Solonais qui veulent juger la conscience de leurs serviteurs, ont-ils soin d'envoyer soigner leurs bestiaux par ceux de leurs domestiques de la fidélité desquels ils ne sont pas sûrs ; et s'ils le refusent, ils les renvoyent le lendemain.

Les Solonaises prétendent aussi que le même jour de Noël, il ne faut pas mettre paître leurs bêtes à corne avant midi, parce que de suite elles se battraient à coups de corne et se blesseraient certainement. Je me suis permis d'enfreindre cet

usage, et les bêtes ne se sont fait aucun mal.

On donne en Sologne le nom d'*œuf codrille*, à un œuf qu'on croit pondu par un coq. Il est rond et gros comme un œuf de pigeon; il n'a que du blanc et point de jaune. Cet œuf contient un serpent; il n'éclôt que par la chaleur du soleil ou du fumier. Le serpent éclos se cache dans une fente de muraille. Toutes les personnes qu'il voit le premier meurent : s'il est vu au contraire le premier, il meurt lui-même. Il y a quinze ans, on fit brûler des ossemens humains déposés dans le cimetière d'Ardon, parce que, dit-on, ils recélaient un *codrille*, et que tous les habitans, en allant à l'église, mouraient. Cet œuf est l'*ovum anguinum*, ou l'œuf de serpent des druides, selon M. Johanneau.

Passons dans l'ancien Berri. Avant d'arriver à *Argent*, par la route de Cerdon, on voit la chapelle consacrée à *Saint Bon*, et tout près de là la fontaine connue sous le nom de *fontaine Saint-Phallier*. M. Johanneau dérive ce nom du celtique *fall*, mauvais; et, selon lui, cette chapelle et cette fontaine sont des monumens du culte du bon et du mauvais génie chez nos ancêtres.

Ce petit pays d'*Argent* ne m'a fourni rien de remarquable. *Aubigny*, qui en est voisin, est une ville située dans un lieu plat et bocager; elle est privée de ces monumens qui peuvent fixer les regards de l'observateur. La grande route de Bourges à Paris, qui la traverse, n'a trouvé aucun obs-

tacle dans sa direction, jusqu'à une montagne appelée *le pied Montaigu*. Cette montagne arrête le voyageur curieux par l'opinion qu'elle fait naître qu'elle fut autrefois le théâtre d'événemens historiques sur lesquels les savans ne sont pas d'accord. M. Dulaure m'a, sur ce sujet, remis des notes que j'ai confiées à M. Baudouin, homme très-instruit, demeurant à Aubigny, et qui s'occupe d'éclaircir, par ses recherches, les doutes de notre savant confrère.

En revenant sur ses pas, on trouve la petite ville de *la Chapelle d'Angilon*, jadis habitée par le célèbre Rosny ; c'est en cet endroit, et en partant de là, que sur la surface de dix lieues de circonférence, j'ai fait, pendant un mois, plus de cinquante lieues de courses.

Sur la commune de *Préli-le-captif*, vulgairement connu sous le nom de *Proli-le-chétif*, existe le château de *Laguette*, dont j'ai déjà entretenu l'Académie l'hiver dernier, dans sa séance du 19 Janvier. J'ai de nouveau examiné ce prétendu château de *Laguette ;* j'ai vu un amas de décombres et de ruines assez régulièrement formé. Il est, de tous côtés, baigné par un ruisseau qui en défend l'entrée. Il représente une plate-forme carrée ayant 100 pieds de longueur et 50 de largeur. Son élévation est de plus de 20 à 25 pieds. En avant de cette plate-forme, se trouve une espèce d'avant-cour régulièrement dessinée, et ayant même hauteur.

Je conviens que je fus surpris de la réunion de

toutes ces masses et de leurs formes. Voici la fable et la tradition du pays : « Là, dit-on, existait au-
» trefois un vieux château dont le maître était fort
» avare. Il mourut, et laissa sa veuve mère de
» deux enfans mâles, qui, en grandissant, an-
» nonçaient les inclinations les plus vicieuses
» qu'ils justifièrent par la suite. Leur mère passait
» également pour une méchante femme. Le por-
» tier seul du logis était charitable, et évitait le
» mal que la veuve et ses deux enfans faisaient
» ordinairement aux voyageurs (1) qui s'arrê-
» taient en ce mauvais lieu. Un jour un officier,
» fort mal à son aise, revenant de la Terre sain-
» te, demanda l'hospitalité, qui lui fut refusée
» avec dureté. A peu de distance de là résidait
» un vieil ermite (2), dans la misère, qui plus gé-
» néreux que les habitans du château, le reçut
» avec douceur et humanité. Sur le rapport de cet
» ermite et de plusieurs notables du pays, des
» vexations exercées par la mère et ses deux en-
» fans, il promit de revenir et de les faire punir.
» Instruits de sa menace, la terreur les saisit ; ils

---

(1) On voit près du château un grand chemin, couvert d'herbes, sous lesquelles j'ai déterré des pierres rangées par ordre. Ce chemin traversait la Sologne et le Berri. Il n'est plus pratiqué ; on le nomme encore *le chemin de Laguette*.

(2) Ce vieil ermite est, dit-on, Saint Jacques, patron et fondateur présumé de la chapelle d'Angilon, qui ne présente qu'un creux de rocher où le Saint devait être fort mal à son aise.

» abandonnèrent leur châtel, que la foudre dé-
» truisit le jour même de leur fuite.

» On ajoute qu'il fut nommé *château de Laguette*, par allusion aux maux que ces méchans » faisaient continuellement, en étant sans cesse » aux aguets pour exercer leur brigandage (1). »

Je vous laisse à donner à cette tradition populaire le sens et l'interprétation que vous croirez lui mieux convenir.

Sur la même commune de *Préli-le-captif*, est une gorge ou vallée que la nature a placée entre deux monticules. Cette vallée qui a plus d'un grand quart de lieu d'étendue, est totalement inculte, et couverte, en certains endroits, de houx et de genièvres très-hauts. Le fond de la terre m'en a paru meilleur que celui des lieux qui l'avoisinent et qui sont cultivés. J'ai demandé à qui appartenait cette vallée. — A personne. — Pourquoi n'est-elle pas cultivée? — Par respect pour le nom qu'elle porte. — Enfin, comment la désigne-t-on? — Ici commence une nouvelle tradition populaire. « Dans cette vallée, m'a-t-on dit, il y a eu des armées innombrables englouties; des peuples qui habitaient le pays de l'autre côté de la Loire, vinrent en grand nombre déclarer la guerre aux paisibles habitans de ces climats; leurs prêtres se mirent en prières, et Dieu permit que dans cette vallée, qui alors

(1) Des renseignemens plus sûrs étaient, dit-on, conservés à l'abbaye de *Loroy*, voisine de ce châtel; mais l'abbaye elle-même n'existe plus.



était un lac profond, les armées ennemies fussent ensevelies, et cette vallée s'appelle, depuis ce tems, *le lac des armées.* Examinez, m'ajouta-t-on, l'espèce d'herbe qui croît sur la superficie de ce terrain, ses racines forment une croûte, on pourrait dire un plancher, de l'épaisseur de plus de six pouces; dans l'hiver, tout est mobile. On va sans crainte sur ce plancher qui ne fléchit jamais. »

Je vis en effet que ce que l'on me disait était vrai; ensuite on en vint à *Saint Perli*, dit *le chétif*, qui fut fait seul prisonnier dans cette affaire; et qui obtint, par faveur spéciale, d'être sauvé seul dans la mêlée. Il reconnut cette faveur par des miracles qu'on ne m'a pas racontés, seulement on m'a assuré qu'il a maudit à toujours les terres et les bois où s'étaient campés ces peuples ennemis; que ces terres sont depuis stériles, et que ces bois, qui forment plus de 10,000 arpens, ne peuvent croître ni mourir. J'ai vu ces bois qui réellement paraissent *rabougris*, c'est-à-dire très-petits; mais journellement les villages voisins y envoient paître leurs troupeaux, ce qui, joint à la mauvaise qualité du terrain, est, suivant moi, la vraie cause de leur non-végétation. M. le préfet du Cher a en vain voulu, d'autorité, défendre ce pacage, bien persuadé, avec raison, que ces bois recépés et bien gardés auraient pris place parmi les propriétés nationales; mais le préjugé est si bien alimenté par l'intérêt des riverains, qu'il n'a pu parvenir à le déraciner, et ces bois et ces terres

G*

sont toujours frappés de la malédiction de *Saint Perli-le-chétif* (1).

Au surplus, j'ai trouvé par-tout et presque dans toutes les classes des habitans des lieux que j'ai visités, des fables, reste de l'ancien culte, de l'ancienne croyance, et par suite toutes les rêveries, toutes les terreurs, toutes les superstitions qui ont trait aux contes de fées, de sorciers et de magiciens.

La fable druidique relative à l'*anvot* et au *rossignol*, y est accréditée comme en Sologne, et citée même comme proverbe, sans doute parce qu'elle tient à la fois aux allégories du druidisme et à la morale. Par ce double rapport, nous avons cru, M. Johanneau et moi, qu'elle méritait d'être versifiée, et nous l'avons mise en vers; la voici :

FABLE DRUIDIQUE.

LE ROSSIGNOL ET L'ANVOT.

Tandis que le soleil embrase de ses feux
Ces stériles climats (1) qui convoitent l'orage,
Allons, mes amis, sous l'ombrage,
Je veux vous raconter un conte de village,
Que, par tradition, je tiens de mes aïeux :

(1) Le saint patron de la commune de Préli, est révéré sous le nom de *Saint Caprais*. Le peuple seul appelle ce saint Saint Perli.

(2) La Sologne, pays de sable aride et stérile.

Deux animaux d'espèce différente,
(L'un nous effraye et l'autre nous enchante),
Vivaient depuis long-tems dans le même séjour :
On se plaît au désert où l'on a pris le jour ;
Et quoique, dans leurs goûts totalement contraires,
Ils se chérissaient comme frères,
vivaient en bons amis, disent nos bons aïeux;
Tout, comme en l'âge d'or, était commun entr'eux.
Mais le ciel qui daigna nous accorder deux yeux,
Leur refusa moitié de ce bel héritage;
Et voilà le sujet des troubles du ménage.

Le Rossignol, un jour, comme chanteur fameux,
Fut tout seul invité d'une noce au bocage.
Jaloux de s'y montrer avec tout l'avantage
Que peuvent donner deux beaux yeux,
Quand ils sont joints au plus charmant ramage,
Dit à l'Anvot : Quand mon oeil te convient,
Avec plaisir j'en fais le sacrifice.
Aujourd'hui, mon ami, j'aurais besoin du tien :
Veux-tu me le prêter ? c'est un léger service,
J'en aurai soin comme du mien ;
En douter un instant serait une injustice.
A trop de confiance on connaît les bons cœurs ;
Mais qu'elle cause, hélas, souvent d'affreux malheurs !
L'Anvot séduit, oubliant sa prudence,
Prêta son œil au chantre harmonieux.
L'oiseau l'ayant en sa puissance,
Vole au festin, et, tout joyeux,
Fait parade de ses deux yeux.

Au retour du banquet, l'Anvot vers lui s'avance,
Réclame l'œil qu'il a prêté :
Mais l'oiseau chante, et rit de sa crédulité.
Aveugle et malheureux par trop de complaisance,
Depuis ce tems l'Anvot cache son existence

Sous le nid dé l'ingrat (1) ; attend dans le silence
L'instant de se venger de l'œil qu'il a perdu,
En mangeant l'oeuf que le traître a pondu.

INSCRIPTION

Pour être placée sur des Tombelles druidiques.

Arrête-toi, voyageur, et contemple
Ces autels de gazon où nos premiers aïeux,
Sous la voûte immense des cieux,
Des tems anciens, le premier temple,
Se rassemblaient pour invoquer les Dieux.
Vois tous ces monumens antiques,
Témoins muets, mais authentiques,
De leur croyance et de leurs mœurs;
Vois aussi ces preuves rustiques
De leur reconnaissance envers leurs bienfaiteurs :
Elles n'ont rien qui peigne l'artifice,
Rien qui puisse éblouir les yeux ;
Leur simplicité même ornait le sacrifice,
Et leur encens s'élevait jusqu'aux cieux.
Premiers enfans de la nature,
N'ayant pour guides que leurs cœurs,
Le besoin les fit créateurs
Et leur apprit l'agriculture.
Aussi chaque printems, par des chants et des fleurs,
Tous réunis sur la verdure,
Ils la payaient de ses propres faveurs.

Arrête-toi, voyageur, et contemple
Ces autels élevés par nos premiers aïeux;
Quand on veut adorer les dieux
Les montagnes, les bois, l'univers sont un temple.

---

(1) On dit qu'il se trouve toujours un Auvot sous le nid du Rossignol, et qu'il en perce et mange les œufs.

P. S. Il existe dans la Belgique des superstitions de tout genre. Un habitant de Luxembourg m'a promis de me communiquer des renseignemens curieux à ce sujet. Parmi celles dont le récit m'a frappé, j'en citerai une dont une personne digne de foi a très-souvent été témoin. On n'en connaît pas l'origine.

A la *Kermesse* ou fête patronale de chaque village, les jeunes gens prétendent avoir le droit de mettre à l'amende ceux qu'ils trouvent en délit rural, se partagent l'argent qu'ils ont su se faire donner, puis se réunissent à cheval dans un lieu choisi, et forment un cercle. Il n'y a que ceux qu'ils favorisent qui puissent entrer dans ce cercle; ils désignent entr'eux un bouffon ou fou qui fait mille extravagances : ce fou est regardé comme un voleur. On court après lui à coups de fusil; il feint de tomber blessé à mort : alors un jeune homme fait les fonctions de prêtre, et le confesse; un bourreau prépare et allume ensuite un bûcher, et le brûle en effigie.

LÉGIER, du Loiret.

EXPLICATION

De quelques inscriptions trouvées dans les ruines de NASIUM,

PAR M. DULAURE.

NASIUM, place de la Gaule, était connue des anciens Romains. Le géographe Ptolémée, l'itinéraire d'Antonin, la carte de Peutinger en font mention. Ptolémée lui donne le titre de *cité* d'un petit peuple appelé *Leuci.* Des écrivains du moyen âge ne qualifient ce lieu que de *castrum* ou place fortifiée. Sa position se retrouve près le village de *Nais,* situé sur la rivière d'*Ornain,* au-dessus du village de Ligny, département de la Meuse.

Plusieurs antiquités y ont été découvertes. Le 19 Septembre 1808, M. Barthélemy, propriétaire, y recueillit, dans une fouille, deux petites pierres chargées d'inscriptions. Ce sont celles dont le rédacteur du Journal de la Meuse, vous a, Messieurs, adressé la figure et la description. Vous m'avez chargé de vous en rendre compte; je ne sais si j'aurai convenablement rempli votre attente.

Ces pierres ne sont point monumentales : on peut les comparer, par la petitesse de leur volume, aux tesseres, aux *sigilla* des anciens Romains. Leur grandeur est la même que celle de

leur figure publiée dans le Journal de la Meuse. Leur matière semble, au rédacteur, être plutôt l'ouvrage de l'art que celui de la nature.

Ces deux pierres sont plates; le nom de tablettes leur convient. La plus grande offre un carré parfait d'environ 2 pouces de côtés; l'autre, moins volumineuse, a la forme d'un parallélogramme, dont la plus grande dimension est de 20, et la plus petite de 13 lignes. L'épaisseur de ces pierres ou tablettes est d'environ 6 lignes. Ce n'est point sur leur surface que sont gravées les inscriptions; mais sur leur tranche : c'est-à dire, sur une partie de la face de leur épaisseur. Je dis une partie, parce qu'un pan coupé diminue la face de cette tranche où sont gravées les inscriptions.

La petite tablette ne porte que deux inscriptions; elles se trouvent sur la tranche de ses deux grands côtés. Les côtés qui ne sont point inscrits n'ont point de pans coupés.

La grande tablette porte quatre inscriptions sur les quatre faces de ses tranches; lesquelles faces sont diminuées par un pan coupé.

C'est par l'observation de ces détails, qui paraissent minutieux, que je suis parvenu à découvrir la destination de ces tablettes; c'est en remarquant que leurs tranches inscrites avaient seules des pans coupés, et que par conséquent les inscriptions n'avaient point de marge, que je les ai crues destinées à être imprimées. Les pans coupés rendant saillante la partie inscrite, devaient ren-

dre l'impression des caractères plus facile et plus nette.

Mon soupçon a bientôt été confirmé, lorsque 'ai lu dans le Journal de la Meuse, que ces inscriptions étaient gravées dans un sens inverse, et qu'il a fallu recourir à un miroir, pour que leur image réfléchie, les présentât dans un ordre propre à être lues.

Cette nouvelle considération fixa mon opinion, et je restai convaincu que ces tablettes étaient des espèces de *sigilla* ou formes matrices destinées à être appliquées sur une matière molle ou mise en fusiôn. Les lettres étant creuses, devaient, par l'impression, être rendues en relief; et l'ordre renversé de chaque inscription, recevait, par ce moyen, celui qui pouvait les faire lire.

Je viens aux inscriptions, et je vais tenter d'en découvrir le sens. M. le rédacteur du Journal de la Meuse, qui les a publiées et rétablies dans leur ordre naturel, déclare modestement, que plutôt de hasarder des conjectures, il en abandonne l'interprétation à la critique des connaisseurs. « De » telles énigmes, dit-il, que nos ancêtres semblent » avoir proposées à leurs descendans, sont de » nature à plus intéresser ceux-ci, que celles des » sphinx modernes ne les récréent. »

Au premier examen que je fis de ces inscriptions, je fus rebuté par les difficultés qu'elles me présentèrent, et je pris la résolution de venir franchement vous déclarer mon incapacité, et de vous

prier de confier à un savant plus exercé que moi dans l'art d'interpréter les inscriptions antiques, le soin de trouver le mot de l'énigme que cachaient celles-ci. Un second examen plus attentif me fit apercevoir quelques traits de lumière, et dissipa insensiblement la plupart des obscurités.

Je reconnus d'abord, que chacune des six inscriptions commençait, à quelques légères différences près, par le même nom propre d'homme.

Je découvris ensuite que le mot qui suivait ce nom propre, signifiait un remède; enfin, que les autres mots désignaient une maladie ou une infirmité. Cette découverte, bien constatée, me fit conclure que les tablettes trouvées dans les ruines de *Nasium*, et les inscriptions qu'elles portent sur leurs tranches, étaient destinées à imprimer des étiquettes sur un vase qui contenait des remèdes; qu'elles appartenaient au médecin ou pharmacien qui composait ou vendait les remèdes étiquetés. Vous allez juger, Messieurs, si mon opinion est fondée.

Voici la première et la plus facile à expliquer de ces inscriptions; elle est gravée sur une tranche de la petite tablette.

Q. IVN. TAVRIANODY
NVM ADOMN. LIPP.

Je crois qu'elle doit être lue ainsi:

Quinti Junii Tauridi anodynum ad omnes lippas.

C'est-à-dire, « remède anodin de *Quintus Ju-*
» *nius Tauridus*, pour tous les maux d'yeux. »

M'étant bien assuré du sens de cette inscription, les autres devant avoir le même objet, puisqu'elles étaient gravées sur la même tablette ou sur une tablette semblable, et qu'elles étaient précédées du même nom propre, la plupart des difficultés s'évanouirent. Je passai à l'explication de la seconde inscription de la même tablette ; la voici :

Q. IVNITAVRIDIALIBAN
ADSVPPVRAT. EXOVO.

Cette seconde inscription offre les mêmes circonstances que la première ; elle est la seule où le nom du médecin ou pharmacien se trouve en toutes lettres ; vient ensuite le mot *aliban* que je propose de lire *oliban*, qui a une signification, tandis que *aliban* n'en a point. On sait d'ailleurs que l'*a* initial était, et est encore en plusieurs lieux, prononcé comme l'*o*, et qu'il serait très-possible, comme il y en a tant d'exemples dans les inscriptions antiques, que le graveur se fût trompé. Je propose donc de lire ainsi cette inscription :

Quinti Junii Tauridi olibanum ad supurationes ex ovo.

« Onguent extrait d'œufs pour les suppurations,
» de Quintus Junius Tauridus. »

Je ne suis pas bien certain de l'interprétation que je donne aux deux derniers mots *ex ovo.*

Cependant je m'y tiens, parce que chez les anciens Romains, l'œuf faisait partie intégrante de plusieurs remèdes. Pline a composé un chapitre entier sur les propriétés médicales de l'œuf (1). Passons aux inscriptions de la grande tablette. Comme celles de la première, elles contiennent le nom du même médecin; mais la lettre Q qui désigne le prénom *Quintus*, ne s'y trouve pas.

IVNI. TAVRI. CROCOD. SAR
COEACVMADASPRIT.

Je m'arrête sur deux mots contenus dans cette inscription. *Crocod* est certainement le *crocodilia*, excrément d'un crocodile de terre, que les médecins employaient pour faire disparaître les aspérités et les taches de la peau : ce fait est reconnu.

Sarcoeacum me paraît altéré par le graveur. Il doit former deux mots; au lieu de *sarcoea*, je lis *sarcocolla*, nom d'un arbre dont parlent Pline et Dioscoride, d'où distillait une gomme médicinale (2). La syllabe *cum* est placée pour le mot *gummi*, que Pline écrit *commis. Sarcocolla commis utilissima*, dit-il. *Commis* est, comme l'observent les annotateurs de Pline, le mot barbare de *gummi*, qui signifie gomme. Ces diffi-

(1) Hist. Nat., lib. XXIX, cap. 3.

(2) Pline, lib. XXIV, cap. 14, et lib. XIII, cap. 11. Dioscoride, lib. III, cap. 99.

cultés expliquées, je lis l'inscription de cette manière :

Junii Tauridi crocodilia sarcocolla commis ad aspritudines.

« Remède composé du crocodilia et de la gomme » du *sarcocolla*, pour les boutons ou les aspérités » de la peau, par Junius Tauridus. »

Cette interprétation est d'autant plus juste, que le remède convenable est ici appliqué au mal. En effet, le remède *crocodilia* était, suivant Pline, propre à guérir les maladies de la peau, les boutons, les aspérités, les taches. Passons à une quatrième inscription :

IVNI TAVRI CRODIALEP
AC CICATRI—ESCABRIT.

Au premier abord, cette inscription paraît offrir de plus grandes difficultés que les précédentes ; mais en lui appliquant le même système d'interprétation, ces difficultés disparaissent.

Elle porte le nom du même médecin ou pharmacien, le même remède *crocodilia*, abrégé par *crodia*. Les maux que ce remède guérit, sont encore ici des maladies cutanées. *Lep*, abreviation de *lepra*, pustules, lèpre, et *cicatrices*, dont le dernier *c* a été omis à sa place et transporté à la fin du mot, ne présentent point d'autres observations à faire ; reste *abrit*, abrégé de *abripiens* ou *abripientes*, si le remède *crocodilia* est au pluriel. Je lis donc :

Junii tauridi crocodilia lepram ac cicatrices abripiens.

Ce que je traduis ainsi :

« Crocodilia de Junius Tauridus, pour enlever » les pustules et les cicatrices. »

Il reste encore deux inscriptions à expliquer; mais à cause des difficultés qu'elles présentent, je ne pourrais, quant à présent, ne proposer que des conjectures. J'aime mieux y renoncer. Il suffit pour remplir votre intention, MM., d'avoir déterminé la destination des tablettes trouvées dans les fouilles de l'antique *Nasium*, et celle des inscriptions dont elles sont chargées; il suffit de vous avoir prouvé qu'elles étaient des formes matrices propres à imprimer les caractères que portaient leurs tranches, sur la matière encore molle, de vases qui devaient contenir des remèdes pour les maux d'yeux et pour différentes maladies cutanées; enfin, qu'elles servaient aux empreintes des étiquettes de la boutique d'un pharmacien appelé *Quintus Junius Tauridus.*

P. S. — Tel fut le compte que je rendis, le 9 Mars de l'an 1808, à l'Académie celtique, sur les tablettes trouvées à *Nasium.* Depuis cette époque, M. Denis, rédacteur du Journal de la Meuse, à Commercy, voulut bien, sur mon invitation, me faire parvenir les empreintes des inscriptions qu'elles portaient. J'avais conçu quelques doutes sur l'exactitude de leur impression dans son Journal; la

vue de ces empreintes les a dissipées. De nouvelles tablettes, semblables à celles dont je viens de parler, ainsi que plusieurs antiquités précieuses, des bijoux, des colliers d'or, des médailles nombreuses, ont été découverts dans le même lieu. M. Denis a fait part à l'Académie de ces détails.

Depuis cette époque aussi, j'ai fait une découverte qui confirme mon opinion sur la destination de ces tablettes.

Dans les lettres inédites publiées par M. *Serieys*, il en est une de M. Calvet, où ce savant fait mention d'une inscription découverte à Saint-Remi en Provence, qui se trouve plus exactement imprimée dans les antiquités de Caylus (1). Elle est empreinte en relief sur un fragment de vase de terre; elle a le même objet que celles des tablettes trouvées à *Nasium*. La voici :

C DVRONCTET
CHELIDOADCAL.

Je ne m'arrêterai pas à rapporter ici l'interprétation que M. Calvet donne à cette inscription; elle n'est pas vraisemblable. Mais voici celle de M. de Caylus, qui se rapproche davantage de la vérité :

---

(1) Lettres inédites, pag. 345. Antiquités de Caylus, tom. VII, pag. 261.

Collyrium durum onciæ tres et chelidonium ad caliginem.

Eclairé par les inscriptions de *Nasium*, je hasarderai une interprétation de celle qu'a donnée M. de Caylus.

Des lettres *C. Duron*, je forme, d'après l'exemple qui m'a été fourni, le nom du pharmacien, et je lis :

Caii Duronii collyrium tetrum chelidoniæ ad caliginem.

C'est-à-dire :

« Collyre épais de chélidoine, pour l'obscur- » cissement de la vue, de *Caius Duronius.* »

Voilà exprimés dans cette étiquette, comme dans les précédentes, le nom du médecin, ceux du remède et du mal. Le nom propre *Duronius* était connu chez les Romains. Tite-Live parle d'un *Lucius Duronius* (1). *Chelidonia* est le nom d'une plante dont les fleurs produisaient un suc qui, suivant Pline, était employé comme un remède excellent contre l'obscurcissement de la vue (2) : ainsi, la convenance du remède au mal, confirme la vérité de l'interprétation. Les *tres unciæ* de M. de Caylus, expressions très-déplacées, cèdent, par mon interprétation, leur place au nom du médecin.

Si dans les ruines de l'antique *Nasium*, on a

---

(1) Lib. XL, cap. 18.

(2) Pline, lib. XXV, cap. 50.

découvert les matrices des étiquettes des vases d'un pharmacien ; à Saint-Remy, en Provence, on a découvert sur un vase l'empreinte d'une étiquette semblable. Ainsi, la destination que j'attribue aux inscriptions de *Nasium*, est confirmée par l'emploi qui en a été fait à Saint-Remy.

MEMOIRE

SUR L'USAGE

DES VASES APPELÉS LACRYMATOIRES;

Par M. GRIVAUD.

Cet œil en se fermant sollicite des larmes.
(*Imitat. de Gray.*)

Il existait chez les anciens des usages si généralement reconnus, qu'on est étonné de voir s'élever contre toutes les preuves qui les attestent, des contradicteurs qui s'obstinent à ne pas les reconnaître. Parmi ceux qui combattent quelques opinions précédemment reçues, on remarque des hommes connus d'ailleurs par leur esprit et l'étendue de leurs connaissances. Est-ce erreur ? Est-ce partialité ? Je respecte trop ces savans pour m'arrêter sur cette question ; je veux seulement appeler de leur décision sur un point de critique qui m'a paru important, et faire ensorte de démontrer que les antiquaires dont j'ai adopté les idées, avaient eux-mêmes appuyé leur opinion de preuves qu'il est difficile de récuser.

Quelques savans avaient anciennement prétendu, et de nos jours plusieurs autres ont pensé comme eux, qu'on avait mal à propos appelé la-

crymatoires, des petits vases de différentes matières, mais principalement de verre, qu'on découvre journellement, et dont on conserve un grand nombre dans tous les cabinets. Ces vases, qui sont presque toujours de la même forme, quoiqu'ils varient dans leurs proportions, se trouvent dans les urnes cinéraires, dans les anciens tombeaux et dans tous les lieux reconnus pour avoir été des sépultures dans les tems les plus reculés.

On a dit que jamais ces vases n'avaient servi, dans les funérailles, à recueillir les larmes arrachées par une douleur feinte ou véritable; et que le seul usage auquel on pouvait supposer qu'ils avaient été employés dans les cérémonies funèbres, était de contenir le baume et les parfums que l'on répandait sur les restes des morts.

Cette opinion se trouvait, non pas combattue, mais détruite par un bas-relief qui existait en 1780, dans l'église des Charitains de Clermont (Puy-de-Dôme), et qui disparut vers l'an 1792. On a cru rétablir la question en déclarant que ce monument n'était pas antique; on a eu cependant la bonne-foi de convenir que si ce bas-relief était un ouvrage romain, il prouverait, d'une manière incontestable, l'usage que l'on soutient si vivement n'avoir jamais existé chez ce peuple.

M. l'abbé de T***, assez connu de tous ceux qui cultivent l'archæologie, vit cette sculpture dans un voyage qu'il fit à Clermont, en 1780. Il l'examina avec attention, et s'en procura un des-

sin exact qu'il a depuis fait graver avec d'autres monumens relatifs aux funérailles des anciens. Il eut la bonté de me communiquer cette gravure, et me permit d'en faire usage dans mon ouvrage sur les antiquités recueillies dans les jardins du Sénat. J'en fis en effet une courte description, en appuyant de ce monument mon sentiment sur les vases *lacrymatoires*. M. Lenoir l'a fait graver de nouveau dans son savant ouvrage sur les Hiéroglyphes égyptiens (1), et le rapporte comme une preuve irrécusable d'un usage d'abord universellement reconnu, et contesté seulement depuis peu par un petit nombre d'antiquaires. Un savant estimé, s'appuyant de l'autorité de deux de ses confrères qui n'ont pas vu le monument, a cru trancher le nœud de la question, en décidant que le bas-relief de Clermont n'était pas antique.

Je pense, comme M. Lenoir, que ceux qui ont prononcé ce jugement n'ont pas examiné ce monument avec assez d'attention; mais je n'abandonne pas comme lui la discussion : je suis, au contraire, encouragé à la continuer, et je me sens déjà bien fort de la déclaration du docte abbé de T***, qui a vu et examiné le bas-relief dont il s'agit, et qui a reconnu son antiquité. L'érudition et la longue expérience de cet habile archæologue, doivent, ce me semble, donner aussi quelque poids à son opinion. Je tâcherai de l'appuyer par d'autres preuves déduites du monument lui-même

(1) Nouvelle explication des Hiéroglyphes, pag. 153.

dont je vais faire une description détaillée; j'y joindrai mes propres observations, et je me flatte qu'après un nouvel examen, et les réflexions que je vais leur soumettre, nos savans contradicteurs reviendront sur leur première décision.

Le bas-relief de Clermont était en pierre, ayant 2 pieds 7 pouces sur 3 pieds 9 pouces de proportion; il paraissait avoir été encastré déjà très-anciennement dans le mur de l'église des Charitains de cette ville; ses extrémités latérales avaient été mutilées. La gravure en a été reproduite dans le N.° VIII des Mémoires de l'Académie celtique. Quoiqu'elle me paraisse un peu embellie, en la comparant à celle de M. de T***, cependant l'ensemble en est assez exact pour donner une idée juste du monument.

On ne saurait contester qu'il représente une cérémonie payenne; on y va rendre les derniers devoirs à la jeune *Emma Lucia*, fille de *Marcia Lucia*, qui vécut dix-sept ans cinq mois, comme nous l'apprend une inscription aux côtés de laquelle on voit les deux initiales D. M., aux Dieux Manes:

D. M. EMMÆ LUCIÆ M. LUCIÆ F. VIX.
ANN. XVII. M. V.

Cette inscription est renfermée dans une espèce de cartouche employé très-communément dans les monumens des Romains. Le célèbre hypogée de la vigne Corsini, publié en 1699, par Bartoli,

nous en fournit un exemple (1). Sur la face de l'une des chambres de cet édifice souterrain, sont plusieurs rangs de cartouches semblables au nôtre, dont les uns portent des inscriptions; les autres sont disposés pour en recevoir.

Le cortége funéraire que je décris est composé de douze personnages, chacun desquels remplit une fonction particulière dans la cérémonie qu'on a voulu représenter. Une femme paraît plongée dans la plus vive affliction : c'est sans doute la mère de la jeune fille défunte (j'observe que cette femme est la seule, dans cette composition, qui n'ait pas les pieds nus). La première *præfica* ou pleureuse, la soutient, la console, et cherche à lui dérober la vue de ce qui se passe autour d'elle. Une jeune fille commence à creuser l'espace de terrain acheté par la famille, et dont les limites ont été tracées peut-être par la figure voisine, qui porte sur l'épaule une espèce de hoyau, et dont l'attention paraît se fixer sur le travail de la jeune fille. Deux parentes de la défunte viennent ensuite; l'une d'elles porte l'urne qui renferme ses cendres et les arrose de ses larmes : ces deux femmes ont, ainsi que la *præfica*, et celle que je suppose être la mère de la jeune *Lucia*, un costume particulier et qui semble appartenir ici aux personnes qui conduisent le deuil; il consiste en une espèce de manteau ou scapulaire, terminé par un capuchon qui leur enveloppe la tête. Qua-

(1) Antiquité expliq., tom. V, pag. 48, Pl. V, VI et suiv.

tre jeunes filles ferment la marche, et sont chargées de l'eau lustrale et des parfums; à l'autre extrémité, et à l'écart, deux autres jeunes filles sont assises, l'une desquelles a été presqu'entièrement détruite. Ces deux personnages sont importans, relativement à la question qui s'est élevée sur les *lacrymatoires*. Celle de ces pleureuses que le tems a égargnée, a les cheveux épars, *capillus passus nudus pes*, etc. (Terent. Phorm., act. 1, sc. 1.), et tient sous ses yeux, pour y recevoir ses larmes, deux petites fioles dont la forme est exactement celle des vases auxquels on a généralement attribué cet usage. On peut juger par ce que l'on voit encore de l'autre femme, qu'elle remplissait la même fonction que sa compagne. A leurs pieds est un vase *simpulus*, destiné à conserver les larmes recueillies dans les lacrymatoires, pour en arroser les cendres de la défunte, avant que de les confier à la terre (1). On voit encore près de la fosse une lampe et le petit coffre aux parfums, que l'on plaçait ordinairement dans les tombeaux.

Cette description bien exacte du bas-relief, me paraîtrait presque suffisante pour démontrer à ceux qui ont étudié les coutumes observées par les anciens dans leurs funérailles, que cette composition est rigoureusement conforme à tout ce qui s'y pratiquait; je veux cependant l'appuyer encore

---

(1) *Ergo lacrymæ de vase in vas elutriabantur donec sufficerent ad integrum explendum funus.* Barufaldi *de Præficis*, pag. 63.

par des citations et des rapprochemens que me fourniront les auteurs les plus estimés.

Il est évident que cette sculpture a été exécutée à une époque où l'on brûlait encore les morts. Quelques auteurs ont dit que cette coutume avait cessé sous les Antonins ; d'autres, qu'elle s'était conservée jusqu'au 5.e siècle, et même jusqu'à des tems très-modernes (1). L'opinion qui paraît la plus certaine, c'est que cet usage exista jusqu'au règne du grand Théodose, qui commença en 379, et finit en l'an 396 de Jésus-Christ (2) ; mais qu'il n'avait plus lieu, ou du moins qu'il n'était plus autorisé sous Théodose II, qui cessa de régner en l'an 451. Macrobe, qui écrivait à cette époque, nous apprend (3) que de son tems on ne brûlait plus les morts : *Licet urendi corpora defunctorum usus nostro tempore nullus sit.* Il est donc vraisemblable que si on pratiquait encore cette coutume du tems de Sidoine Apollinaire, et de celui de Saint Eloi (4), c'était en secret, et rarement ; on peut, en conséquence, établir avec certitude, qu'elle avait été abolie vers la fin du 4.e siècle ou au commencement du 5.e

Le travail presque grossier du bas-relief de Clermont, convient très-bien à cette époque où l'art était presqu'entièrement déchu. Voyons si, com-

(1) Religion des Gaulois, tom. II, pag. 217.

(2) Godefroy, sur le Code Théodosien. *Ad L. omnia* 6, *de sepulcr. viol.*, lib. IX, tit. 17.

(3) Saturn., lib. VII, cap. 7.

(4) Religion des Gaulois, *ut suprà.*

me je l'ai avancé, cette sculpture représente une cérémonie usitée au moment où elle a été exécutée, et si l'on y retrouve les pratiques de ces tems anciens dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous.

Le savant Montfaucon nous dit : *que les filles des défunts allaient à leurs funérailles, les pieds nus et les cheveux épars* (1). Les mères qui accompagnaient les restes de leurs filles défuntes, y allaient la tête voilée, et conservaient leur chaussure. Cela est prouvé par le beau bas-relief gravé dans le même auteur (2). Le père et la mère de la jeune fille ont la tête voilée en signe d'affliction; et dans ce monument, comme dans le nôtre, la mère de la défunte est la seule qui n'ait pas les pieds nus. Cette observation est importante, et le graveur de M. Lenoir l'a négligée, ainsi que quelques autres détails.

Quand le bûcher était consumé, dit encore le père Montfaucon, *et le feu éteint, les sœurs ou les parentes ramassaient les os qui se trouvaient parmi la cendre...... Elles étaient vêtues de noir...... Ils emportaient ainsi les os et les cendres du défunt, après les avoir ramassés avec soin* (3).

C'était après avoir soigneusement recueilli ces restes, qu'ils étaient déposés dans des vases de

(1) Tom. V, pag. 13.

(2) *Idem*, pl. 1.re

(3) *Idem*, pag. 30.

formes et de matières différentes. On les connaît sous les noms d'*urnæ*, *urnulæ*, *ollæ*, *ossuaria*, *cineraria*, etc. Le cortége se réunissait de nouveau, et les parens et les amis du défunt allaient placer ces urnes dans la terre (comme dans notre bas-relief), dans un tombeau ou dans un hypogée; quelquefois même ils les conservaient dans leurs maisons.

Dans tous les tems et chez tous les peuples, les larmes ont été regardées comme le signe le plus naturel et le plus sensible de la douleur; c'était donc celui qui devait manifester l'affliction et les regrets de ceux à qui la mort avait enlevé des parens ou des amis. Rien ne soulage autant que l'effusion des larmes, lorsque le cœur est oppressé; souvent même on trouve une sorte de charme à les répandre, comme l'expriment Ovide:

. . . . Est quædam flere voluptas
Expletur lacrymis, egeriturque dolor.

Sénèque,

Fletus ærumnas levat.

Euripide et d'autres auteurs.

Nous naissons, nous passons notre vie, et nous rendons nos derniers soupirs au milieu des larmes; elles nous accompagnent enfin jusque dans le tombeau. L'usage de pleurer sur les morts, remonte à la plus haute antiquité : les écritures sacrées en font souvent mention; tout le peuple juif pleura la mort d'Aaron pendant trente jours;

les enfans d'Israël pleurèrent celle de Moïse pendant le même espace de tems (1). David ainsi que les Juifs, donnèrent des larmes à la mort de Saül.

Les Juifs eurent des femmes auxquelles ils donnaient le nom de sages, *mulieres sapientes*, parce qu'elles étaient obligées de connaître les mœurs, les talens et les hauts faits de ceux qu'elles devaient pleurer dans les funérailles, en même tems qu'elles en faisaient l'éloge. Barufaldi en cite des preuves tirées du *Livre des Rois* (2). Le père Kircher (3) rapporte aussi un passage du prophète Jérémie, chap. 9, dans lequel, annonçant la ruine de Jérusalem et la démolition du temple, il appelle, pour déplorer d'avance un si funeste événement, les pleureuses ou femmes expertes dans l'art de se lamenter et de verser des larmes, et dont il dit :

Assumant super eam lamentum eliciant que lacrymas ex oculis judæorum et alias fœminas doceant lamentum et plantum.

Les Grecs eurent aussi leurs pleureuses. Hésychius pense que ce fut d'eux que les Romains en reçurent la coutume; on ne peut douter que ces femmes mercenaires n'aient existé long-tems à Rome sous le nom de *præficæ ;* elles y formaient

(1) Deuter., 24. — Tob. — Antioch.
(2) Barufaldi, *de Præficis*, pag. 36.
(3) Muséum Kircher, *classis* 4, p. 146.

même une sorte de corporation : quantité d'auteurs font mention d'elles (1).

Ces femmes portaient un costume uniforme, et se plaçaient à la tête des convois ; la principale d'entr'elles ouvrait la marche, et c'était elle qui faisait ordinairement l'éloge du défunt, en chantant une espèce de poésie monotone et larmoyante. Cet usage s'est conservé dans la Barbarie, dans l'île de Corse, en Irlande, et existe aussi chez les Négres des Colonies françaises.

Lucilius dit, en parlant des *præficæ* (2) :

...... Mercede quæ
Conductæ flent alieno in funere præficæ
Multo et capillos cindunt et clamant magis.

Quelques auteurs ont aussi appliqué à ces femmes un passage d'Horace, qui cependant n'est pas, selon moi, assez positif ; le voici (3) :

Ut qui conducti plorant in funere dicunt
Et faciunt prope plura dolentibus ex animo.

Beger et (4) d'autres auteurs rapportent encore à ce sujet cet apologue tiré d'Esope (fab. 122.)

Dives duas habens filias alterâ mortuâ, præficas conduxit ; quem vero altera dixisset : ut nos lamentari nes-

---

(1) Varro, Sex. Pompeius, Nonius Marcellus, Cicero, Plautus, Lucilius, Ennius, etc.

(2) Lib. XXII.

(3) Ars poét.

(4) Thesaurus Elect. Brandib., tom. I, pag. 141.

cimus, hæ vero non necessariæ sic vehementer plangunt? Mater ait; ne mirare filia, si hæc ita lamentantur nam nummorum gratiâ id agunt.

Le seul monument qui fasse mention des *præficæ* dans une inscription, est celui qui fut trouvé en 1705, en Italie, à la suite d'une grande inondation du Pô (1); c'est une urne de terre cuite, terminée en pointe pour être fichée dans la terre; elle renfermait des cendres et une petite fiole de verre qui fut considérée comme un lacrymaterre. Le couvercle de cette urne était aussi de terre cuite, et représentait le buste d'une vieille femme levant les yeux au ciel et répandant des larmes. La tête était en grande partie couverte d'un voile terminé postérieurement par un capuchon. Sous le couvercle on lisait: *Heu! fl. quarti. præfica, v. ann. LXI.* Hélas! Flavia Quartilla, pleureuse à gages, est morte à l'âge de soixante-un ans.

On peut consulter sur ce monument la savante et curieuse dissertation que Barufaldi fit imprimer à Ferrare en 1713, et dans laquelle on trouvera des recherches et des citations qui ne laissent rien à désirer sur l'origine et l'établissement des *præficæ* à Rome. J'observerai seulement ici, que le capuchon qui termine le voile de la pleureuse Quartilla, est semblable à celui que porte la petite figure des larmes de bronze apportée de Naples, et dont je parlerai bientôt. Je

(1) Antiq. expliq., suppl., tom. V, pag. 14.

ferai remarquer encore que les quatre principaux personnages du bas-relief de Clermont, ont aussi la tête voilée d'une manière très-analogue. Barufaldi, dans la dissertation que je viens de citer, dit que le capuchon faisait certainement partie du vêtement lugubre dont les *præficæ* se couvraient dans les funérailles. Il ajoute qu'il est très-probable que la *præfica* et les femmes qui conduisaient le convoi, y assistaient la tête voilée.

Fieri potuit ut præfica et mulieres, quæ funus curarent, velato capite incederent, et si non pallam quæ matronarum præcipua vestis erat, saltem velum aliud huic ministerio peculiare gesserint.

L'ostentation et le luxe ayant introduit chez les Romains l'usage de payer des femmes pour acquitter un tribut de larmes à la mémoire des défunts, la même cause en conserva l'usage, et le perpétua jusqu'à nous. On croyait alors, comme de nos jours, masquer, par cette dépense, une douleur trop souvent feinte, et que cependant, par intérêt ou par d'autres motifs aussi peu louables, on voulait faire regarder comme véritable. C'est ce qui fit passer en proverbe, chez les Romains, en parlant de ceux qui feignaient une affliction ou un sentiment qu'ils n'éprouvaient pas, qu'ils aimaient ou qu'ils pleuraient à la manière des pleureuses à gages, *præficarum more*..... On a rendu, dans notre langue, cette idée par un adage plus trivial, et si connu, que je me dispense de le rapporter.

Il est donc bien certain que les anciens regardaient les larmes comme le tribut le plus agréable qu'ils pussent offrir aux manes des défunts ; il y en avait même de figurées en différentes matières, qu'on déposait dans les sépultures. Je possède deux monumens de ce genre, qui furent trouvés près de Naples, dans un tombeau, et apportés à Paris par M. Denon, directeur général des Musées. Ils représentent deux larmes accolées comme si elles tombaient l'une sur l'autre, et terminées par une figure humaine grossièrement représentée et couverte d'une espèce de voile à capuchon. Il est important de remarquer cette particularité qui se retrouve dans d'autres monumens, notamment dans le buste de la pleureuse *Quartilla*, et dans le bas-relief de Clermont.

Gruter a rapporté plusieurs inscriptions dans lesquelles on a eu soin de faire mention des larmes, comme dans les suivantes (1) :

.... *Hunc antè mors adsequitur*
Quam tristes lacrymæ deseruerint.

.... *Filio de se bene merenti cum lacrymis.*

Le mot *posuit* est sous-entendu.

...... *Mater ad luctum et gemitum relicta cum lacrymis et opobalsamo, udum hoc sepulcro condidit.*

...... *Nunc pater et mater nato fecêre sepulcrum ossaque funestis fluctibus adluerunt.*

---

(1) Inscript., pag. DCLXXXIIII. 6. — DL. — DCXCII. 10. — MCXXVI. 8.

Samuel Pitiscus rapporte celle-ci (1) :

Ulpiæ scital. pilumenæ conjugi. B. M. P. Ælius macer antè signa nor. trib. lacrymas posuit.

Beger (2), en citant les mêmes inscriptions de Gruter, dit qu'il est certain que non seulement on arosait de larmes les os et les cendres des morts, mais qu'on plaçait les vases qui les contenaient, dans les urnes cinéraires et dans les tombeaux. Ce que l'on peut conclure de ces formules connues et rapportées aussi par Leibnitz (3).

Cum lacrymis, P. — Tumulum lacrymis plenum dedit. — Lacrymas posuit.

On trouve encore dans Gruter d'autres inscriptions qui prouvent que les anciens manifestaient, de leur vivant, le désir que les larmes de leurs parens se mêlassent un jour avec leurs cendres.

Quod si forte tibi fuerit fatorum cura meorum,
Ne grave sit tumulum visere sæpe meum,
Et quicumque tuis humor labetur ocellis
Protinus indè meos defluat in cineres.

Tibulle indiquant à sa femme ce qu'elle doit faire pour ses funérailles, lui recommande de ne pas oublier les larmes, lorsqu'on se sera acquitté des cérémonies accoutumées (4).

---

(1) *Lexicon antiquit.* tom. II, pag. 6.

(2) Thes. Elect. Brandib., tom. II, pag. 465.

(3) Adnotat. ad. Biblioth. Norimberg., pag. 31.

(4) Lib. 3, éleg. 2.

Et nostri memores lacrymæ fundantur eodem
Sic ego componi versus in ossa velim.

On trouve ce passage dans Cicéron (1) :

Mors mea ne careat lacrymis : linquamus amicis
Mœrorem, ut celebrent funera cum gemitu.

Les anciens ne se contentaient donc pas de répandre des larmes aux funérailles, de payer des femmes pour s'acquitter de ce devoir, et de recueillir avec soin le produit de cette douleur artificielle ou véritable, ils étaient aussi dans l'usage de déposer sur les bûchers, dans les urnes et dans les tombeaux, les vases qui devaient attester leur affliction. De ce nombre, sont les petites fioles de verre, *urnæ lacrymales, vasa lacrymarum ampullæ*, dont l'usage est révoqué en doute, comme je l'ai déjà dit. Mais puisqu'on ne peut s'empêcher de convenir que les larmes passaient pour être agréables aux défunts, ce que je crois avoir bien démontré; qu'on en figurait même pour les déposer auprès des morts, pourquoi trouver invraisemblable qu'on ait également placé dans les tombeaux et dans les urnes cinéraires, les vases qui contenaient ces marques sensibles d'affliction.

On pourrait, ce me semble, regarder comme une preuve de la destination des vases qui font le sujet de la question, leur uniformité; car il est facile de juger que s'ils varient entr'eux, ils ont toujours été fabriqués dans la même intention. Leur

(1) Tuscul. quæst.

col est plus ou moins allongé ; l'orifice en est évasé et de forme ronde ou ovale, mais très-propre à s'appliquer à l'œil (1) ; leur fond est arrondi, souvent sans base solide, ce qui indique qu'ils devaient être implantés dans les cendres ; enfin, ils ressemblent très-bien, en général, à une larme telle qu'on la figure ordinairement ; les petites fioles sont très-communes dans les cabinets ; j'en possède en verre dix-huit ou vingt, plusieurs en terre cuite, et une en plomb. Parmi les premières, deux ont subi si fortement l'action du feu, qu'elles sont tout-à-fait applaties. Quelques auteurs n'admettent comme lacrymatoires que les vases de verre, parce que, disent-ils, leur transparence, en faisant juger de l'abondance plus ou moins grande des larmes, servait aussi en quelque sorte de mesure à l'affliction. Un grand nombre de savans ont parlé de ces vases, ou les ont fait graver dans toutes les formes connues, et tous se sont accordés pour leur assigner l'usage contesté (2).

Le lacrymatoire le plus curieux que je connaisse, est celui que mon savant ami, M. de Caila (3), a

(1) *Parvitas enim et conveniens oculo orificium abundè demonstrant.* Voy. Beger, thes. Elect. Brandib., tom. II, pag. 465.

(2) Le dessin de ce vase et de quelques autres provenant des mêmes fouilles, fut présenté à l'Académie celtique en 1808, par M. de Caila, qui en fit l'objet d'une dissertation intéressante.

(3) Montfaucon, Beger, Gori, Spon, Fabretti, Gruter, Lachaussée, le père du Moulinet, etc.

eu la bonté de me céder ; il a 17 pouces de long, et ressemble beaucoup à un fuseau dont les extrémités auraient été prolongées. On voit à la hauteur de 7 pouces, un renflement qui en a 3 de long, et 3 deux tiers de circonférence dans son milieu ; à la partie supérieure est un orifice un peu évasé, d'un pouce de diamètre.

Ce vase fut découvert en 1805, avec d'autres objets, près de la ville de Bordeaux, dans un champ appelé de *Bel-air*, et situé à quelques centaines de toises des arênes de Gallien. M. de Caila, présent à cette fouille, s'empressa de l'acquérir ; les nombreux fragmens antiques trouvés à différentes époques dans le même lieu, avaient déjà fait reconnaître qu'il avait servi de sépulture aux habitans de la ville de Bordeaux, dès les plus anciens tems. On y avait recueilli des urnes encore remplies d'os et de cendres, des vases et des patères de terre étrusque et de terre rouge, des fibules, des médailles, un miroir et une amulette phallique en bronze. Près du lacrymatoire dont je parle, était une médaille de bronze, petit module, frappée à Trèves, sous Constantin II. Ce jeune prince régna conjointement avec ses frères, Constant et Constance, de l'an 336 à l'an 340 de J. C. Cette médaille, enfouie sans doute à cette époque ou peu après, était peut être un des deniers de passage que les anciens mettaient dans la bouche des défunts, et peut faire conjecturer que notre urne lacrymale fut déposée dans la terre, vers le 4.e siècle de l'Eglise. C'est à peu près l'époque à la-

quelle j'ai également placé l'exécution du bas-relief de Clermont.

Le renflement ménagé dans le milieu de ce vase, devait faciliter à la personne qui s'en servait, le moyen de le tenir au-dessous de l'œil. Cette position est indiquée d'une manière si naturelle et si précise, que je n'hésite pas à dire que c'est même le seul emploi auquel cette urne a été destinée; la rareté des lacrymatoires de ce genre, me fait penser qu'ils ne servaient que dans les cérémonies d'appareil, et aux funérailles des personnes de distinction. J'ai vu dans le cabinet impérial de Paris, un lacrymatoire semblable au mien, mais dont la partie supérieure avait été détruite; l'exposition de cette belle collection n'étant plus la même depuis quelque tems, et une grande partie étant conservée dans des espèces de magasins, je n'ai pu m'assurer si les deux vases étaient dans les mêmes proportions.

Musellius a fait graver une lampe sépulcrale en terre cuite, sur laquelle on voit une femme dans l'action de marcher; elle est vêtue d'une longue tunique, porte des ailes, et tient de chaque main une petite urne dont la forme semble indiquer l'usage : ce sont des lacrymatoires. Au moins peut-on conjecturer avec vraisemblance, que si ces vases étaient seulement destinés à contenir des parfums, cette figure n'en tiendrait pas un dans chaque main. Cette figure de la Victoire paraît ici regretter un de ses favoris, et veut offrir à ses manes les larmes déposées dans les deux petites urnes.

Les parens du défunt, qui avaient placé cette lampe dans son tombeau, ont voulu que ce gage muet de leur douleur, rappelât en même tems les exploits et les succès militaires par lesquels s'était distingué celui qu'ils regrettaient.

Les fouilles de la ville du Châtelet, dans la ci-devant province de Champagne, dont les nombreux produits appartiennent à M. l'abbé de T***, fournirent une petite urne de verre d'une forme particulière; elle a environ 5 pouces de haut; elle est ronde et terminée par un col très-court orné de deux petites anses d'un bon goût : le milieu est vide, de manière que le vase ressemble à un tube creux dont on aurait rapproché les deux extrémités, pour y adapter un orifice commun. On a pensé que ce vide servait à passer l'index pour soutenir plus facilement le vase au-dessous de l'œil. On en voit un semblable à la planche 13 du cabinet de Petau, découvert à Paris en 1612, rue de la Tisseranderie, avec d'autres objets d'antiquité; moi même j'ai recueilli, dans les fouilles du jardin du Sénat, les fragmens d'un vase de même forme. On la retrouve dans les vases dits étrusques, et dans ceux qui nous sont venus des Chinois.

Les fouilles de la ville du Châtelet produisirent aussi d'autres lacrymatoires de formes connues, ainsi que trois autres de 2 pouces de haut, avec une ouverture ronde très-évasée : on en avait découvert un semblable à ces derniers à Tongres. M. de T.*** qui les a fait graver, pense qu'ils ont dû servir à recueillir les larmes.

Dans les ruines de l'ancienne ville de *Nasium*, près de Commercy, on a récemment trouvé un vase de verre, strié et parfaitement conservé; il se termine en pointe, et était placé dans une urne cinéraire. Il est décrit dans le N.° 397 du Journal de la Meuse, dans lequel on rend un compte exact et détaillé des découvertes qui se font journellement dans les fouilles de cet ancien sol, et parmi lesquelles on remarque des monumens aussi importans que précieux.

M. Denis, notre confrère, rédacteur de ces articles, qui joint beaucoup d'instruction à un grand zèle pour la science, après avoir décrit, dans le numéro de son Journal que j'ai cité, le lacrymatoire qu'il a vu et examiné, explique d'après ses idées, comment il suppose que les *præficæ* ou pleureuses des funérailles, pouvaient répandre une assez grande abondance de larmes, pour qu'elles fussent recueillies dans un seul et même vaisseau.

Selon lui, cette facilité extraordinaire de pleurer n'avait rien d'étonnant, s'il est vrai, comme le disent quelques auteurs, qu'on se frottait les yeux, dans les cérémonies funèbres, avec une essence qui provoquait les larmes en agaçant les points lacrymaux. Il cite Pline, qui parle d'un collyre contre l'obstruction de cette partie de l'œil, et il range dans la classe des remèdes dont cet auteur fait mention, le baume que vendait dans l'antique *Nasium*, le Pharmacopole *Quintus Junius Taurus*. Une tablette qui fut découverte dans les

ruines de cette ville, et qui est décrite dans le Journal de la Meuse, N.° 309, portait cette légende : *Quinti Junii Tauri, stactum de lacrymis.*

Je ne pense pas que ce baume fût propre à provoquer les larmes, au moins cela n'est pas indiqué, et il aurait pu être employé plutôt à guérir la fistule lacrymale, ou l'écoulement involontaire des larmes, qui est une incommodité très-fâcheuse. Je ne sais pas, au surplus, si nous possédons aujourd'hui des médicamens propres à opérer ce relâchement des points lacrymaux comme on en a pour le réduire; c'est un point que je laisse décider aux gens de l'art. Quoiqu'il en soit, il fallait véritablement que les femmes qui s'étaient consacrées aux fonctions de pleureuses, eussent une grande facilité à s'acquitter de l'obligation où elles étaient de verser des larmes, qu'elles mesuraient, en quelque sorte, à la qualité du défunt, ou plutôt au salaire qu'elles devaient retirer. Il arrivait souvent que les *prœficœ* étaient appelées par les parens des défunts, pour aller répandre de nouvelles larmes sur leurs tombeaux, et les couvrir de fleurs. Les parens acquittaient souvent eux-mêmes le tribut, et peut-être choisissaient-ils pour donner un nouveau cours à leur affliction, l'anniversaire du jour où ils avaient perdu les objets de leur tendre attachement. Cet usage est prouvé par des urnes d'une forme particulière, et dont les couvercles avaient un ou plusieurs trous, pour pouvoir, de tems à autre, arroser de pleurs les

restes qui y étaient déposés, et faire des libations.

Reinesius rapporte une inscription placée sur une urne cinéraire de cette espèce (1) :

Injice si pietas usquam et suspiria et imple
Mecum hospes lacrymis, marmoris hoc vacuum.

On trouve dans l'Antiquité expliquée une autre urne de pierre grise très-dure, sur le couvercle de laquelle est un trou carré destiné à l'usage dont je viens de parler (2).

Fabretti cite un grand nombre de monumens tumulaires du même genre (3).

Gori a fait aussi graver une urne, sur laquelle est une coquille creusée dans le marbre, et percée de quatre trous (4).

Enfin, M. l'abbé de T.*** possède un beau vase cinéraire de marbre blanc, dont le couvercle est également percé; l'ouverture qu'on y a pratiquée est ronde, de 2 pouces de diamètre; elle servait de récipient aux larmes qui s'écoulaient dans l'urne, par un trou d'environ 6 lignes, placé au fond de cette ouverture. On lit cette inscription sur ce monument curieux :

D. M.
Ti. Claudius secundus Claudiæ secundinæ conjugi
B. M. fecit.

---

(1) Inscript. 105, classis XIV.
(2) Suppl., tom. V, pag. 18.
(3) Inscript., pag. 63 à 69.
(4) Inscript., tom. I, pag. 380.

J'aurais pu, en continuant ces recherches, déjà trop longues peut-être, multiplier les citations, et m'étayer encore de l'opinion de plusieurs savans distingués, qui tous ont pensé qu'il y avait eu des vases spécialement destinés à recueillir les larmes dans les cérémonies funèbres, et qui ont plus particulièrement assigné cet emploi aux petites fioles ou ampoules de verre qui se trouvent en grand nombre dans les sépultures des anciens; mais je crois en avoir dit assez pour convaincre ceux qui ont bien voulu me suivre avec impartialité, que l'usage contesté a généralement existé chez les Romains.

Je crois aussi avoir démontré que le bas-relief de Clermont, vu et examiné par un antiquaire habile, et dont la composition est bien conforme aux usages du tems où cette sculpture a été exécutée, a été fait dans les Gaules, au plus tard vers le 4.e siècle.

J'ai cité des monumens irrécusables, et quantité de passages d'auteurs connus par leur érudition, pour prouver l'importance que les anciens apportaient à l'effusion dans les funérailles, et à la conservation dans les sépultures, des larmes qu'ils considéraient comme l'offrande la plus agréable aux défunts.

J'ai parlé des pleureuses à gages qui ont existé chez les plus anciens peuples, mais principalement chez les Romains, et dont les tems les plus modernes nous offrent encore des exemples.

Je crois donc pouvoir conclure, d'après ces

preuves multipliées, mais sur-tout d'après le monument des Charitains de Clermont, qu'il est certain que les vases généralement connus sous le nom de *lacrymatoires*, ont véritablement servi à recueillir les larmes, et que ces témoins muets de la douleur ou de l'ostentation des anciens, et que nous découvrons tous les jours parmi les cendres et les ossemens enfermés dans la terre, ont été spécialement consacrés à cet usage. Je désire enfin que les savans recommandables qui ont persisté à ne pas le reconnaître, trouvent dans mes recherches des raisons de convenir qu'une chose aussi simple et aussi naturelle, n'aurait jamais dû être mise en question ; et qu'ils reconnaissent du moins, que c'est à tort qu'ils ont déclaré que la question était décidée, et que l'opinion contraire avait prévalu.

C. M. GRIVAUD.

DESCRIPTION (1)

De l'idole des anciens Saxons, appelée IRMENSUL,

Extraite et traduite du latin d'HENRI MEIBOMIUS, par M. ELOI JOHANNEAU.

AVERTISSEMENT.

QUAND j'ai composé ma Dissertation sur *Irmensul*, insérée dans le N.° VII de ces Mémoires, je ne connaissais pas celle de *Meibomius* sur cette idole. A l'exception même d'un article de Schedius, et de quelques passages des chroniques du Recueil de dom Bouquet, je n'ai presque eu d'autres ressources pour établir mon opinion sur l'origine assez obscure du nom et du culte d'*Irmensul*, que le nom même de cette statue ; et c'est en effet à peu près tout ce qu'en apprennent tous les ouvrages qui en parlent, à l'exception de celui que je viens de citer. Ce n'est qu'après l'impres-

---

(1) *Irmensula Saxonica, hoc est, ejusdem nominis idoli, sive numinis tutelaris, apud antiquissimos Saxones paganos culti, et à Karolo M. Augusto per occasionem belli Saxonici destructi, luculenta et accurata descriptio, auctore Henrico Meibomio. in*-fol. de 30 pag., dans le tome III des *Scriptores rerum Germanicorum* du même auteur.

sion, et en corrigeant les épreuves de ma Dissertation, que j'ai eu connaissance de celle de *Meibomius*.

N'ayant donc pu en profiter, ni en refondre les recherches dans les miennes, pour en faire un emploi et un usage bien différens, je me suis décidé à la traduire et à la publier, tant parce qu'elle se trouve dans un recueil où elle est comme perdue et oubliée; que parce que les recherches de cette Dissertation, aussi curieuse que savante, confirment, dans tous ses points, l'opinion que j'ai émise sur ce sujet intéressant de la mythologie germanique. Elle suppléera à ce qui manque à la mienne du côté des recherches; et la mienne servira, j'ose m'en flatter, de fanal et de fil conducteur dans ce labyrinthe et ce dédale obscur d'opinions, de passages et de citations entassées par un érudit du 17.e siècle, en même tems qu'elle fera connaître les conséquences qu'on en doit tirer. Je n'ai traduit cette Dissertation que par extrait, et je l'ai réduite au moins à moitié; mais ceux qui se donneront la peine de comparer ma traduction avec l'original, verront que je n'ai rien négligé d'intéressant et de relatif au sujet.

CHAPITRE I.

*Du nom et de l'étymologie d'*IRMENSUL.

Parmi les idoles de nos ancêtres, qui existaient en différens endroits de la Saxe, lorsque Charle-

l'affirme (dans son *Hist. Karoli M.*, cap. 21); ni enfin auprès de la citadelle de *Driburg*, dans le diocèse de Paderborn, comme le veut Tillemannus Frisius (dans son *Speculum de Monetis*, liv. III, ch. 1 et 8); mais sur les bords de la *Dimele.*

Les *Annales Francici*, le pape Léon dans sa bulle, Aimoin, Hermannus Contractus, l'auteur de la Vie de Charlemagne, publiée par Pithœus; le poète anonyme publié par Reineccius, Albert de Stade, Henri de Hervord, Jean Tritheme, Paul Emile (liv. II) et autres, appellent ce lieu *Eresburg;* Gobelin (dans son *Cosmodromium, ætate* VI, cap. 38); Crancius (*Saxon*, lib. II, cap. 9); Munster (*Cosmogr.*, lib. III, cap. 33), écrivent *Eresberg.* Ægil, moine, auteur de la Vie de Saint Sturmion, abbé de Fulde; Widechind de Corwei (liv. II); Reginon (liv. II); Sigebert de Gemblac, à l'année 772 et 941; l'auteur de la Vie de Charlemagne, manuscrite (liv. III, ch. 8 et 9), écrivent *Heresburg* avec une aspiration. Le fragment des *Annales Francici*, publié par Henri Canisius, porte *Heresberg.* J. Aventin (*Annal. Bojor.*, liv. 4), l'appelle tantôt *Hæreburgium*, tantôt *Hœroburgium.* J. Beccherer, dans sa Chronique de Thuringe, la nomme mal à propos *Erichsburgum*, qui est une forteresse du duché de Brunswick, dans le district de Calenberg; et Pomarius, *Ertzberg*, dans sa Chronique de Magdebourg, avec aussi peu de raison. Les Annales de Fulde, Reginon, Aimoin, Gobelin et autres, donnent la qualité de *castrum* à *Eresberg;* le poète

anonyme, l'auteur de la Vie de Charlemagne, dans la Vie de Saint Sturmion, celle de *castellum;* Widechind et Dithmare, celle d'*Urbs;* enfin, l'auteur de la Vie manuscrite de Charlemagne, celle de *civitas.*

Dithmar de Mersburg (liv. I) l'appelle *Merseburg;* il est suivi en cela par Gepidanus, moine de Sangall, dans ses *Annales rerum Alemannicarum,* qui cependant nomme aussi cette ville *Ariburgum,* d'où Hamelmann a fait mal à propos *Arnsburg.* L'ancienne Chronique saxone porte *Marsburg.* Une Chronique en vers, écrite il y a plus de trois cent quarante ans, la nomme *Mersberg,* qui est le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Ce mot est composé de deux mots, dont le dernier varie pour la prononciation. Quelques-uns ayant égard à la montagne (*berg*), sur laquelle cette ville est située, écrivent *Eresberg;* d'autres à la forteresse (*burg*) élevée sur la montagne, ont écrit *Eresburg,* et par aspiration *Heresburg,* composé de l'allemand *burg,* et du grec *purgos,* bourg.

Gobelin, au lieu cité, veut que le nom d'*Eresberg* (c'est l'orthographe que nous suivrons dorénavant) soit provenu de ce qu'on s'y rendait de toute la Saxe, pour y sacrifier, consulter les oracles et accomplir des vœux; et qu'il signifie montagne d'adoration, *mons venerationis,* tel que le *mons silensis,* en Silésie, qui a donné son nom à tout le pays. Le même dérive le nom d'*Heresburgum* de *Hera,* nom de Junon en grec, qu'il pré-

tend avoir été honorée des anciens saxons ; et le nom plus moderne de *Mersperg*, de *Mars*.

Crancius, dans sa *Saxonia*, à l'endroit déjà cité, distingue, je ne sais pourquoi, la montagne d'*Eresberg* de la forteresse de *Mersburg*. Il dispute aussi, sans raison, pour savoir si *Mersburg* ou *Eresburg* était dans l'ancienne Saxe ou sur la *Sala*, rivière de Thuringe, à l'endroit où est aujourd'hui la ville épiscopale de *Mersburg*, qui tire son nom de sa situation dans un lieu bas. Mais l'ancienne chronique saxone décide clairement la question en ces termes : *Hæc erat forma idoli martis Marsburgi, quod Karolus M. destruxit* IN WESTPHALIA. Sous l'année 805, Henri de Hervord dit que le pape Léon III a consacré une chapelle de Saint-Pierre à *Eresberg*, qui maintenant s'appelle *Mersberg*. *Capellam S. Petri in Eresberg quœ nunc Mersberg dicitur, consecravit*.

CHAPITRE III.

Description du Temple d'Eresberg et de l'idole d'Irminsul.

Il y avait à Eresberg un temple vaste, magnifique et riche. Rolevincius en parle ainsi : « On vante beaucoup la force de ce lieu, la structure et la beauté des colonnes, les ornemens de ce temple. » ces colonnes étaient de marbre, comme semble l'insinuer un poète ancien, dans la Vie de Charlemagne :

.... Simulacrum, quod vocitabant
Irminsul, cujus factura, simulque columna
Non operis parvi fuerat, parvique decoris.

Crancius (*Saxon.*, lib. II, cap. 9) décrit ainsi ce simulacre ou cette idole : « Le dieu était représenté armé de toutes pièces, tenant dans la main droite un étendard sur lequel était la figure d'une rose ; dans la main gauche, il tenait une balance en équilibre. Sur sa poitrine nue, on voyait un ours ; sur son bouclier, un lion. La statue était dans un champ émaillé de fleurs. »

Georges *Fabricius* (*Origin. Saxon.*, liv. VI) en fait cette description : « La statue était celle d'un homme que son armure rendait terrible ; il avait un glaive à sa ceinture. Un coq était perché sur le cimier de son casque ; la figure d'un ours était représentée sur sa poitrine ; celle d'un lion sur son bouclier. Il portait dans la main droite un étendard sur lequel on voyait une rose rouge ; dans la main gauche, une balance en équilibre : il y en avait aussi une sur son bouclier. »

Le même, liv. II de ses Origines, en donne encore cette autre description : « Cette statue représentait un homme armé ; sur son casque, était perché un coq ; sur sa poitrine, on voyait un ours ; sur son bouclier, qui était suspendu à ses épaules, un lion. Il tenait, dans sa main droite, un étendard, ayant pour armoirie une rose des champs ; dans sa main gauche, une balance en équilibre. »

Cette description de Crancius et de Fabricius a été faite d'après l'ancienne Chronique saxone, imprimée à Mayence, où l'on trouve cependant une description et une explication plus étendues.

Werner *Rolevincius* (part. II, ch. 3 de la Saxe

ancienne) décrit ainsi cette idole : « La statue d'*Hermensuel* offrait la représentation de quatre dieux ; savoir, de Mars, de Mercure, d'Hercule et d'Apollon ; mais elle tirait son nom de Mars, comme dieu principal. C'était la plus grande idole de toute la Saxe. »

Adam de Brême, liv. I, ch. 6 de son Histoire ecclésiastique, écrit que ce *n'était qu'un tronc de bois qui n'était pas d'une très-grande hauteur, élevé en plein air.*

Hulder. Mutius, lib. XII, dit, au contraire, que *c'était un tronc d'arbre d'une grande hauteur, érigé en plein champ.* Beatus Rhenanus (*Rerum Germanic.*, lib. II) l'appelle une *colonne de bois élevée en plein air.*

L'ancienne Chronique saxone ajoute que c'était l'ordinaire de placer l'image de l'idole d'*Eresberg* dans les autres temples saxons.

CHAPITRE IV.

Des Prêtres et des Sacrifices du Temple d'Eresberg.

Il est certain, d'après la tradition et des fragmens d'anciennes Chartes, qu'un grand nombre de prêtres des deux sexes était attaché à ce temple. Les femmes s'occupaient des sorts et des divinations, pour rendre des oracles et pronostiquer l'issue des entreprises ; la fonction des hommes était d'offrir des sacrifices et des victimes. Ces derniers

se mêlaient aussi du gouvernement, sans que les princes et le peuple le trouvassent mauvais. On était même persuadé, qu'étant les ministres de la divinité, tout ce qu'ils entreprenaient devait réussir.

Toute la Saxe était alors divisée en cantons (*pagi*), que les habitans appelaient *Gowen;* chaque canton avait ses présidens qu'on nommait *Gowgraven*, c'est-à-dire, juges du *Gowen*, ou du canton. Par une coutume immémoriale, ils étaient constitués par le collége des prêtres d'Eresberg. Les mêmes prêtres désignaient également les juges des campagnes, qui rendaient tous les ans, à jours fixes, des jugemens en plein air, et terminaient les différens des paysans, au sujet des bois, des champs, des pâturages, des jardins, des fontaines et des ruisseaux. Ces jugemens s'appelaient *godinck* pour *gowdinck*. Woldemann, marquis de Brandebourg, de Landesberg et de Lusace, dans des lettres de l'an 1310, s'exprime ainsi : « Que les citoyens habitans du village de Wobecke, soient libres entièrement et exempts de comparaître à l'assemblée du peuple à Schening, qu'on appelle vulgairement *Godinck* (*à conventu populi in Scheningo, quod vulgò dicitur Godinck*). »

Dinck ou *tinck*, chez les anciens Saxons, signifiait jugement. Delà les termes de *lantdinck*, de *holtdinck* et de *grewedinck*. *In placito quod lantdinck vocatur*, est-il dit dans des lettres de 1191, de Wichmann, archevêque de Magdebourg. *In judicio quod* GREVEDINCK, *dicitur*, dans Baudouin de Wenden, écuyer, en 1315. *In judicio*

quod holtdinck, dicitur, dans Ludger de *Garsenbeuttel*, écuyer, en 1332. Il est donc constant que cette forme de jugement avait lieu dans la Saxe, en deçà du Weser. Il y avait seize de ces juges, tous nés d'honnêtes familles, d'une réputation et de mœurs irréprochables. Le plus âgé d'entr'eux avait le titre de *Gravius*, selon Paul diacre, liv. V, cap. 36, ou de *Gravio*, selon d'autres, comme juge principal; le moins âgé, celui de *Frono*, c'est-à-dire de ministre; les autres, celui de *Freyerichter*, c'est à-dire de juges libres. Ce collége de juges avait une juridiction sur soixante-douze familles, et en même tems sur les biens et les possessions de chacune d'elles, et ils l'exerçaient toutes les fois que c'était nécessaire. Deux fois par an, dans les mois d'Avril et d'Octobre, le juge principal et son ministre allaient à Eresberg, y offraient deux cierges et neuf écus (*numi*), afin de se rendre favorable la divinité tutélaire du lieu. Si quelqu'un de ces seize juges mourait dans l'année, ils en prévenaient le collége des prêtres, et le priaient d'en mettre un autre à sa place. Il était élu par les prêtres d'Eresberg, dans les soixante-douze familles sur lesquelles les seize juges étendaient leur juridiction; mais les députés de ces familles étaient consultés pour ce choix. Ceux-ci, de retour chez eux, s'étant adjoints deux membres du collége, annonçaient sept fois, d'une voix éclatante, au peuple, l'élection du nouveau juge désigné, en plein air et devant les maisons : c'était là son inauguration.

Les mêmes prêtres, toutes les fois qu'il fallait combattre, avaient coutume d'enlever la statue de leur dieu de dessus sa colonne, de la porter dans l'armée, et après la bataille, de lier et de passer aux verges les prisonniers et ceux qui s'étaient conduits lâchement, même de les punir du dernier supplice, et de les immoler. Car, dit Tacite (*de Morib. German.*), il n'était permis qu'aux prêtres de punir, de lier et de fouetter : *neque animadvertere, neque vincire, neque verberare nisi sacerdotibus permissum.* Strabon, avant Tacite, avait dit que les prêtresses des Celtes allaient à la rencontre des prisonniers dans les camps; qu'elles les entraînaient vers un vase d'airain; qu'elles les élevaient en haut, leur coupaient la gorge, et qu'elles prophétisaient ensuite, d'après l'inspection de leur sang : *eas per castra captivis occurrere strictis gladiis, et ad craterem æneum trahere, et in sublime elevatis guttur incidere, atque ex sanguine postmodum vaticinari.* Une vieille chanson dans laquelle le fils d'un roi saxon se plaint d'être livré à un prêtre pour être immolé, à cause d'un combat malheureux, fait connaître cet usage.

Enfin, il y en a qui écrivent que les anciens Saxons, et particulièrement les guerriers, à certaines solennités et à certains jours de fêtes, revêtus de leurs armes, ou même couverts d'acier de la tête aux pieds, ceints d'un glaive, et agitant des cestes de fer de la main droite, faisaient alternativement des évolutions à cheval, autour de

l'idole du pays ; que descendant quelquefois de cheval, ils se prosternaient à genoux devant elle, murmuraient quelques prières en baissant la tête, et lui demandaient son assistance et un heureux succès à la guerre ; que même des pélerins venaient des lieux éloignés implorer sa protection, et faisaient voir leur dévotion envers cette divinité tutélaire, par des offrandes, des vœux et des étrennes.

Chapitre V.

Quel dieu l'idole d'Irminsul représentait, et à la mémoire de qui elle avait été érigée.

Adam de Brême pense qu'*Irminsul*, dans la langue du pays, signifie une colonne universelle, ou qui soutient tout l'univers : *universalis columna quasi sustinens omnia.* Crancius fait allusion à cette opinion : quelques-uns, dit-il, interprètent *Irminsul* une statue publique. Il est permis, en effet, de conjecturer qu'elle a été appelée *Idermansuel*, *quasi commune profugium et asylum omnium.* Gobelin a pensé qu'*Irminsul* était une statue de Mercure, qu'il assure avoir été honoré par les Saxons, et appelé *Hermès* ou *Irmin ;* que par conséquent *Irminsul* signifie la *statue d'Hermès.* Rolevincius interprète *Merspurgum*, château de Mars, et écrit *Arispurgum* pour *Erespurgum*, parce que Mars se dit *Arès*, en grec. Théodoric Niemius est d'accord avec lui : *in oppido* MONTIS

MARTIS, dit-il, *ubi antiqui Saxones martem pro deo coluerunt.* Georges Fabricius n'est pas éloigné de cette opinion, dans ses Origines, liv. II, où il dit qu'*Irmus* est Mars.

Aventinus, dans ses Annales des Boïens, liv. IV, prétend que la statue d'Irminsul était consacrée à un dieu national des Germains, et non pas à un dieu étranger grec ou romain. Voici ses paroles : *Erat templum Hermionis saxonibus vetustâ religione augustissimum, quo frequens populus coibat, et vota reddebat, multa ibi opulenta regum populorumque visebantur munera, ingens auri argentique ibi copia ostendebatur, quœ vota reddentium grata voluntas congesserat. Saxones* HERMANNI-SALAM *vocabant, id est, aulam sive basilicam Hermanni, Hermionisve. Is fuit quintus Germaniœ magnœ imperator, pronepos regis manni, filii tuisconis, parentis et auctoris nostri. Ipsum majores nostri ob bellica facinora in numerum deorum retulêrunt, pro numine et belli prœside hactenus coluerant. Ejus fanum magnus diripit, Militibus aurum et argentum, opes Hermioni consecratas, distribuit.* Le même, liv. I.er, s'exprime ainsi : *Sed ad Hermionem redeo : qui ob virtutem in cœlum sublatus à suis, cultusque pro deo. Ejus templum ac signum dictum* HERMAN-SAL, *hoc est, Hermionis sala, id est, aula, Karolus M. solo æquavit, et demolitus est.*

Les écrivains modernes de l'Histoire germanique, et parmi ceux-ci, *Spalatinus, Reineccius,*

Albinus, *Vellejus Danus*, *Dresserus*, *Spangenbergius*, *Entzelius*, *Tilemannus Frisius*, *Lampadius*, *Lindenbrogius* (qui cependant varie quelquefois), et autres, pensent qu'*Irminsul* ou *Hermensul* était un monument élevé en mémoire d'*Arminius* ou d'*Hermann*, ce chef célèbre des chérusques, qui défit Quintilius Varus, l'an 10 de Jésus-Christ, et que cette idole a été appelée delà *Hermansul* ou *Armensul*. Ce qui appuie cette opinion, c'est que ce glorieux combat dans lequel Arminius a détruit, selon l'expression de *Velleius Paterculus*, la fleur des armées romaines, et délivré la Germanie du joug des Romains, a été livré dans l'ancienne Saxe, entre les sources de la Lippe et de l'*Amesis*.

Goropius Becanus, dans ses *Origines d'Anvers*, liv. VI, vers la fin, a une opinion toute contraire à celle des autres. Il réfute *Crancius*, nie qu'Irminsul fût une statue élevée à l'honneur de Mercure ou d'un autre dieu, et prétend qu'elle est toute hiéroglyphique : « Les Saxons et les Daces, dit-il, avaient une origine, une langue et une religion communes ; car ces deux nations rendaient un culte à Mercure, qu'elles appelaient *Hermann*, nom qui signifie avertisseur universel (*communis omnium monitor*, de *her*, commun, public, et *man*, homme). Tacite nous apprend que Mercure était honoré généralement par tous les Germains ; qu'ils n'élevaient point de statues humaines aux dieux : qu'ils leur consacraient des bois et des bocages. Je trouve même qu'ils donnaient des

noms de dieux à des villes entières. Ainsi, la capitale de la Dace s'appelle *Hermanstatt*, c'est-à-dire *Hermopolis*, la ville de Mercure, et une ville de la Saxe, *Hermenstal*; ou, selon d'autres, *Hermansuel* ou *Hermesal.* »

Nota. Je retranche le reste de ce long et ridicule passage de Becan, cité par Meibomius; ce sont des rêveries sur lesquelles je partage entièrement l'opinion de Juste Lipse : *risum*, dit-il, *non oppositionem merentur, et sæpe sine indignatiunculâ, vel risu, legi non possunt.*

CHAPITRE VI.

Du nom d'Irmin et de ses composés.

Quelque soit l'origine du nom d'*Irminsul*, il est constant que le nom d'*Irmin* a été très-usité chez les anciens Germains, pour les noms propres d'hommes et de femmes. On voit un abbé, *Irmino*, comme témoin de la dernière volonté de Charlemagne, dans Eginard, et une fille de Dagobert, roi des Francs, nommée *Irmina.* Voici quelques-uns des nombreux noms propres qui en sont composés : *Irminburc*, *Irminfrid*, *Irmingard*, *Irmingarus*, *Irminger*, *Irmingund*, *Irminheid*, *Irminhild*, *Irminholt*, *Irminhulf*, *Irminrath*, *Irminric*, *Irminsind*, *Irmintrud*, *Irminwar*, *Irminwic*, etc. ; lesquels noms se trouvent aussi écrits par une aspiration au com-

mencement, tels que *Hirminwic*, *Hirminsind*, *Hirmintrud*; ou en mettant l'*e* en place de l'*i*, au commencement, sans l'aspiration : *Ermingardus*, *Ermenfredus*, *Ermenholfus*, *Ermenmarus*, *Ermenradus*, *Ermenricus*, *Ermensind*, etc.

Chapitre VII.

De la destruction de l'idole d'Irminsul.

Cette destruction eut lieu l'an 772, qui est le premier de la guerre saxone, décrétée dans les comices de Worms, et entreprise par Charlemagne, alors âgé d'environ trente ans. On trouva dans le temple, comme je l'ai déjà rapporté, de riches dons des rois, des princes et des peuples, tels que des offrandes ou des vœux, des couronnes, des boucliers, des enseignes, des épées; en outre, des instrumens sacrés, des tables, des vases de tout genre, des clochettes, des cymbales, des cassolettes, des encensoirs, des bénitiers, la plupart d'or, d'argent ou d'airain; enfin, des trésors inestimables que la pieuse libéralité des dévots qui étaient venus y acquitter des vœux, y avait amassés. Tout devint la proie du vainqueur; l'idole elle-même, placée sur une colonne travaillée avec art, fut mise en pièces et renversée avec des imprécations. Tout cet édifice, dont la construction et la magnificence étaient

le fruit de plusieurs siècles, et qui attirait l'admiration des spectateurs, fut rasé.

Henri de Hervord, à l'année 31 de l'empereur Constantin, raconte la chose ainsi : « Le roi Charles ayant rassemblé son armée à Worms, prit le château d'*Eresberg*, qui se nomme aujourd'hui *Mersberg ;* détruisit le temple, enleva tout l'argent qu'il y trouva, et renversa l'idole, dont la destruction fut à peine terminée en trois jours. Comme il séjournait pendant ces trois jours dans ce même lieu, pour la détruire, il arriva que par suite de la sérénité continuelle du ciel, tous les ruisseaux et toutes les fontaines de ce lieu ayant été desséchés, on ne pouvait pas trouver d'eau pour boire ; mais tout à coup, par une faveur divine, il sortit une grande abondance d'eau dans le trou d'un torrent, pendant que tous se reposaient en plein midi : *In cujusdam torrentis concavo tanta vis aquœ eruperat, quiescentibus cunctis tempore meridiano, ut omni exercitui sufficeret.* Alors le roi ayant détruit l'idole, crut avoir soumis la Saxe, s'approcha du Weser, et là, ayant reçu douze ôtages des Saxons, se retira. »

Crancius, Saxon., lib. II, cap. 9, donne à entendre que le simulacre fut conservé longtems encore après dans le monastère de Corbie, avec cette inscription : *Dux ego gentis Saxonum victoriam certam polliceor me venerantibus.* Il a tiré cette inscription d'une ancienne Chronique saxone, mais il n'en a pas saisi le sens ; puisque

les mots Saxons, un peu concis et obscurs, selon l'usage de la nation et du siècle, signifient : *Olim saxonum dux fui et Deus, adoravit me populus martis : gens quæ me veneratur, aciei cornua gubernat.*

Georges *Fabricius*, *Orig.*, lib. II, assure que la statue d'Irminsul a été conservée à Eresberg, jusqu'au tems d'Otton le grand, par l'ordre duquel elle en fut enlevée.

Chapitre VIII.

Translation de l'idole d'Irminsul de l'ancienne Saxe, dans la Saxe d'au-delà du Weser.

Letzer, curieux et zélé investigateur des antiquités de sa patrie, a composé une relation de cette translation, laquelle mérite toute confiance, ayant été rédigée d'après la Chronique de Corwei et la Vie de Charlemagne, deux ouvrages écrits dans la langue du pays; en voici la substance : « Le temple d'Eresberg ayant été détruit, et l'idole d'*Irmus* ou d'*Irminus* brisée, Charlemagne sentit que la colonne qui existait encore, était aussi vénérable pour les Saxons que le dieu lui-même l'avait été; il la fit donc mettre sur un chariot, et conduire droit au fleuve du Weser. Charlemagne étant mort, il arriva que dans le tems que Louis, son fils aîné et son successeur à l'empire, fondait Corwei, on trouva cette colonne. L'empereur, pour enlever de dessous les yeux des Saxons, toujours en-

clins à l'idolâtrie ce monument de leur culte, ordonna de le transporter secrètement au-delà du Weser; mais le bruit s'en étant répandu, les Saxons commencèrent à s'agiter. Ceux qui conduisaient Irminsul étaient en grand nombre et tous armés, afin de repousser la violence. Les Saxons les poursuivirent, et ayant passé le Weser, les surprirent marchant très-vîte et en hâte, dans le même lieu où, par la suite, les comtes de Wincenburg ont établi leur domination. Là il s'engagea un combat, parce que les Saxons redemandaient cet objet du culte de leurs ancêtres. Les impériaux résistèrent vivement. De toute cette multitude, huit furent tués; on éleva le long du chemin, à leur mémoire, autant de cippes de pierre, taillés en forme de croix, ainsi qu'une chapelle. Le lieu du combat en prit le nom d'*Armensul*, lequel devint par la suite un bourg qui appartient aujourd'hui à la famille des *Stockheim*. Les impériaux ayant vaincu les Saxons, de peur qu'il ne survînt de nouveaux ennemis et en plus grand nombre, se hâtèrent de conduire la colonne d'*Arminsul* au fleuve *Innera*, qu'un diplome de l'empereur Henri IV, de 1045, appelle *Entrista;* pendant que l'empereur Louis (le débonnaire) y était occupé à fonder une nouvelle ville (*Hildesheim*), à laquelle il donna le nom de *Hillesheim*, d'un bois voisin nommé *der Hilles*, ainsi qu'une nouvelle et plus vaste basilique, à l'usage de l'évêque et des chanoines auxquels il avait ordonné, en l'érigeant et en la dotant largement, de quitter la cour, et de

s'en aller sur les bords de l'Inner, au confluent de la Sala et de la Leina, où Charlemagne avait érigé le siége d'une cathédrale. La colonne d'*Armensul* fut introduite, au milieu des danses reli gieuses (*cum tripudio*), dans le nouveau temple, après avoir été purifiée par des cérémonies solennelles, des souillures qu'on croyait qu'elle avait contractées dans un temple payen, et placée devant le chœur, au milieu du temple. On l'y voit encore aujourd'hui, servant à supporter des lumi naires qui sont allumés dans les fêtes solennelles. »

La colonne d'*Irminsul* a cela de particulier, que frappée avec un couteau elle rend un son aigu comme un tintement; et que dans l'été, lorsque l'air est très-chaud, elle est très froide et semble suer.

Elle avait été jusqu'ici ignorée et négligée pendant quelques siècles, lorsque M. *Aschius* de Heimborg, chanoine d'Hildesheim, voulant favoriser mes recherches, la fit réparer et nettoyer (*Situ et rubigine squalentem interpolari innovarique curaret*). On y a trouvé ces trois vers gravés en lettres d'or, que je donne ici tels que je les ai reçus de M. de Heimborg.

Sic fructus vestri vestro sint gloria patri,
Ne damnent tenebræ, quod fecerit actio vitæ:
Juncta fides operi sit lux superaddita luci.

Hermannus Stangefolius (dans les *Annal. circul. Westphal.*, lib. II, pag. 129), parle ainsi de la translation d'Irmensul: « Il ordonna que la

colonne d'*Hermensul*, qui était aussi vénérée des Saxons que *Dister* l'avait été (*quæ æquè Saxonibus venerabilis erat, atque Dister ipse fuerat*), fut enfouie dans la terre, sur les bords du Weser, à l'endroit où est située Corwei aujourd'hui. Son fils, Louis le débonnaire, la retrouva en fondant Corwei, et ordonna de la transporter aussitôt au-delà du Weser, pour l'ôter de sous les yeux des Saxons, trop enclins à l'apostasie. Cette colonne, appelée ensuite *Irmensul* ou *Arensul*, fut transportée à Hilsheim (Hildesheim), et placée dans l'église cathédrale, au milieu des danses (*cum tripudio*), devant le chœur, à l'endroit où on la voit aujourd'hui servir de support aux luminaires qu'on allume dans les fêtes solennelles, après avoir été toutefois purifiée par des prières et des cérémonies solennelles, des souillures du paganisme. »

Cette colonne d'Irminsul a environ 11 pieds de long; sa circonférence, près la base, est de 12 coudées. Cette base est d'une pierre grossière de tuf; la colonne est de marbre d'un rouge brun (*coloris spadicei*). Les ceintures ou bandes circulaires (*cingula*) qui l'environnent, sont d'oripeau (*orichalco*); deux sont dorées : celles du milieu et du sommet, ainsi qu'une intermédiaire placée entre ce dernier et la corniche, laquelle est dorée également avec le cercle de cuivre qui la surmonte, et sur lequel est l'inscription des trois vers que j'ai cités. Tout le monde monument est entouré de barreaux de fer terminés en pointes, pour empêcher qu'on ne le dégrade.

CHAPITRE IX.

Du spectacle institué en mémoire de la destruction de l'idole d'Irminsul.

En mémoire de la destruction de l'idole d'Irminsul, tous les ans, encore aujourd'hui, a lieu le divertissement suivant : la veille du dimanche *lætare*, un paysan de la campagne voisine, paraît dans la place qui est contiguë à l'église de Sainte-Marie, apportant deux perches longues d'environ 6 pieds, qu'il enfonce fortement en terre ; il élève au haut de chacune d'elles une pyramide de bois, d'un pied de long.

Des enfans du peuple accourent en grand nombre, et saisissant des bâtons et des pierres, renversent ces pyramides à qui mieux mieux ; les replacent après les avoir renversées ; les renversent encore, et continuent ce jeu jusqu'à ce qu'ils en soient las, et qu'ils s'en retournent chez eux. Letzner parle de cet usage dans la Chronique allemande de Corwei, imprimée à Hambourg, ch. 18, ainsi que dans la Vie de Charlemagne, chap. 18, avec quelques différences dans les circonstances.

CHAPITRE X.

Des spectacles semblables qui ont lieu ailleurs, tous les ans.

Plusieurs écrivains font mention de spectacles

semblables qui sont en usage, tant en Allemagne qu'en d'autres pays. En 965, la Pologne ayant été convertie au christianisme, sous le roi Mieslas, Joachim *Curæus* rapporte, dans les Annales de Silésie, pag. 31, que « par un édit du roi, les simulacres de l'idolâtrie furent brisés et brûlés partout publiquement, dans la Pologne, le 7 Mars. C'était le quatrième dimanche de la Quadragésime, qu'on appelle *lætare Jerusalem*. La mémoire de ces dédicaces s'est conservée longtems chez cette nation; et tous les ans, en ce même dimanche, des simulacres terribles, semblables à des spectres, sont portés avec des perches, et à la fin roulés dans la boue. Cet usage a encore lieu en Silésie, parmi les petits garçons et les petites filles, et s'appelle le *dimanche de la mort.* » Alexandre Guagnin en fait aussi mention dans son Abrégé des Chroniques de Pologne, au règne de Miescon I.er : « Dans la partie de la Silésie, dit-il, qui confine à la Pologne, le jour du 7 Mars, époque de la destruction des idoles, les enfans, dans les villages et les villes, font, d'après un ancien usage, un simulacre qui ressemble à une femme; sortent de la ville, et jettent le mannequin de dessus le pont dans la rivière. » Martin Cromer (*de Rebus gestis Polonorum*, lib. III) en parle ainsi : « Duglosse assure que de son tems, en certains bourgs, des simulacres de *Marzana* (qu'on prétend être Cérès), et de *Zevonia* (qui s'est dite aussi *Dzevonia*

pour *Diana*), sont portés en grande pompe au bout des perches, ou mis sur des traîneaux avec des chants lugubres et plaintifs, à ce que rapportent les anciens, et jetés dans un marais ou dans une rivière, le jour du quatrième dimanche de carême. »

Mathias de Michow (*Chron. Polonor.*, lib. II, cap. 2) dit la même chose : « Comme il restait encore, dit-il, beaucoup de payens à baptiser, le roi Mierzslas ordonna, par un édit, que tous, tant nobles que roturiers, dans les villes et les villages, le 7 Mars, eussent à briser les idoles et à les jeter à l'eau, à les couvrir de pierres et à se faire baptiser, sous peine de mort et de confiscation des biens. Ce jour étant arrivé, l'édit fut exécuté, et cet usage se conserve encore aujourd'hui dans la grande Pologne; car les enfans, le jour du dimanche *lætare,* font une idole ou une image, dans certains endroits la portent au bout d'un long bois; dans d'autres, la conduisent dans une charette, la jettent dans l'eau, et chacun s'en retourne promptement à la maison. »

Georgius Torquatus, part. I, liv. III, ch. 9 de ses Annales manuscrites de Magdebourg et d'Halberstad, s'exprime ainsi : « Il y a encore ailleurs d'autres usages et divertissemens publics, qui ont été établis par Charlemagne ou par ses généraux, ou par ses successeurs, pour retenir les peuples dans la religion chrétienne. C'est ainsi que tous les ans, dans le carême, le jour du di-

manche *lætare*, les chanoines de la cathédrale d'Halberstad (1) tâchaient chacun de renverser à coups de bâtons, une pyramide terminée par une tête (*capitatam*), et placée sur une colonne élevée dans une place, devant les marches du cloître, en chantant l'antienne : *auferte hinc, dicit Dominus, et nolite facere domum patris mei, domum negociationis.* Mais dans un si grand nombre de chanoines, à peine y en avait-il un ou deux qui ébranlaient cette pyramide sur sa colonne, tous les autres manquant leur coup...... Cette cérémonie a été abolie, tant à cause des dangers qui en résultaient pour la multitude, qui attrapait souvent quelques-uns des coups portés à la pyramide, que par le mépris qu'elle attirait au clergé. »

CHAPITRE XI.

De l'établissement de la Religion chrétienne à Eresberg.

Charlemagne bâtit une basilique sur les ruines de l'ancien temple d'Eresberg, qu'il venait de réduire en cendres. L'auteur de la Vie manuscrite de Charlemagne (lib. I, cap. 14), en parle ainsi : « Charlemagne après avoir détruit la ville d'Eresberg en Saxe, à cause de l'opiniâtreté et de la per-

(1) *In loco plano ante gradus cellæ, pyramidem quamdam capitatam, columnæ impositam singuli ejaculatis fustibus dejicere tentabant*, etc.

fidie de ses habitans, et renversé la statue d'Hermès, appelée par eux *Hermensul;* rétablit ensuite cette ville dans une plus grande splendeur, par zèle pour la religion, et y construisit une basilique d'une hauteur et d'une munificence impériale, afin de purifier, par le culte du Christ, ce lieu souillé du culte des démons. » Ce même prince adjoignit à la basilique un couvent de Bénédictins.

Le temple de Charlemagne existe encore aujourd'hui, et on y voit encore, à l'entrée du cimetière, la figure du fondateur sculptée sur la pierre. La lettre A est gravée sur le frontispice du temple; les habitans assurent, d'après une ancienne tradition, que cette lettre indique que le monastère d'Eresbourg, était le premier de tous ceux que Charlemagne avait fondés en certain nombre pour l'amplification du culte; de même que la lettre A était la première de l'alphabet latin. Cette tradition s'accorde avec les historiens, comme le prouvent les témoignages suivans : le Glossateur du miroir saxon, à l'art. 82 du liv. III, s'exprime ainsi à ce sujet. « Charlemagne fonda le même nombre de monastères qu'il y a de lettres dans l'alphabet, et laissa dans chacun, selon son rang, une lettre de l'alphabet, en or, de la valeur de plus de cent livres tournois (on voit encore ces lettres dans la plupart de nos monastères), afin qu'on pût reconnaître le tems de la fondation de chacun d'eux, par l'ordre des lettres ou leur rang dans l'alphabet. » Dans *Huldricus Mutius* (*Chronic. rerum Germanic.*, lib. 18), on lit que Charlema-

gne a fondé un nombre de monastères égal à celui des lettres de l'alphabet, et qu'il a déposé des lettres d'or dans chacun de ces monastères. » On rapporte, dit Rudolphe Hospinien (*de Origine templorum*, lib. I, cap. 6), que Charlemagne a bâti autant de monastères et de temples qu'il y a de lettres dans l'alphabet latin, et qu'il a donné à chacun le nom d'une lettre. » Aujourd'hui encore, les habitans de Mersbourg gravent la lettre A sur leurs monnaies.

Le monastère d'Eresberg existe encore, et a pour prieur (*præpositus*) un membre de l'ordre équestre; le pouvoir de confirmer sa nomination appartient au prince de Corwei.

CHAPITRE XII.

De la Ville d'Eresberg et de son histoire.

Il y avait en Saxe, du tems de Charlemagne, dit *Ertwinus Ertmannus*, consul d'Osnaburg, dans la Chronique de son diocèse, trois châteaux principaux et des plus élevés; savoir : celui d'*Heresburg*, situé sur les confins de la Saxe et de la Hesse; celui de *Sigiburg*, sur la Roure (*Rura*), et celui d'*Iburg*, qui doit avoir été fort beau, d'après son agréable situation. »

La troisième année de la guerre des Saxons, Charlemagne étant retourné à Eresberg, rendit cette citadelle plus forte qu'auparavant, parce qu'elle était dans une situation très-susceptible

d'être fortifiée; mais l'année suivante (en 776) les Saxons s'en emparèrent de vive force. Reginon cependant, et l'auteur anonyme de la Vie de Charlemagne, n'en conviennent pas; ils disent qu'ils l'attaquèrent, mais qu'ils ne la prirent pas, parce qu'ils furent effrayés par le prodige de deux boucliers qui parurent enflammés et de couleur de sang : le roi, dit le dernier auteur, après la captivité et la désolation de l'exécrable tyran Rotgand, étant retourné en France, et les Saxons ayant su son absence, violèrent leurs sermens, selon leur coutume, s'attroupèrent et attaquèrent le château d'*Heresburg*, en persuadant perfidement aux Francs de sortir de la forteresse, et de s'en aller en paix en France. Mais ils préparent en même tems des machines pour l'escalade; environnent et assiégent la citadelle, et font en vain tous leurs efforts pour s'en emparer. Un jour qu'ils se préparaient à livrer un nouvel assaut, la gloire de Dieu apparut manifestement sur l'église qui était au bas du château, à la vue de plusieurs, tant Chrétiens que Payens ; car deux boucliers de couleur de sang, enflammés et agités d'un certain mouvement, comme ils le seraient dans un combat, apparurent sur cette église. Les Payens voyant ce signe, furent remplis de crainte, tournèrent bien vîte le dos et s'enfuirent; ils en vinrent même à un tel point de démence, qu'ils tirèrent leurs glaives les uns contre les autres, et se percèrent de leurs propres armes. »

Les deux vers suivans faits sur Charlemagne, font mention de ce prodige :

Divino clypei super urbem sole rubentes,
Absterrent hostes conversâ cæde furentes.

Charlemagne étant revenu quelques mois après, non-seulement fortifia de nouveau Eresburg, mais même construisit un autre rempart contre les excursions des ennemis, sur la rive de la Lippe. Les écrivains contemporains ne le nomment pas; Henri de Hervord, suivi par *Rolevincius*, écrit qu'il s'appelait *Vechtelar*, et qu'il appartenait autrefois à Witichind. Le nom de VECHTELAR signifie, je crois, *sedes sive castra pugnæ;* car *Vechten*, en ancien allemand, signifie combattre, livrer bataille, et *ler* ou *lar*, contracté de *léger* ou *lager*, siége, demeure ou camp (*sedes vel castra*). C'est ainsi que BREDELAR signifie *castra lata*, FRISLAR, dont il est fait mention dans les *Annales Francici*, à l'année 774, *castra pacis*, et GOSZLAR, *castra sive habitatio ad gosam fluvium.*

CHAPITRE XIII.

Comment la forteresse d'Eresberg est retournée aux Saxons.

Nota. Ce chapitre n'ayant rien de relatif au sujet d'Irminsul, je n'ai pas cru devoir le traduire. Il en est à peu près de même du suivant.

Chapitre XIV.

Comment Eresberg est parvenu à l'archevêque de Cologne.

Les anciens noms de cette ville sont aujourd'hui inusités ; son nom actuel est *Statberge* ou *statberg ;* les savans prétendent que son vrai nom est *Marsberg* ou *Mersberg ;* et c'est encore l'opinion des habitans, que *Mars* y a été honoré par leurs ancêtres. La montagne sur le penchant de laquelle est la ville, est très-élevée et se voit de très-loin ; la *Dimele* en baigne le pied. Cette ville est sur les confins de l'archevêché de Cologne, du diocèse de Paderborne, de la seigneurie de Waldec et de la Hesse. Il y a environ cinq cents maisons ; elle n'est pas sans élégance ni agrément, et elle n'est pas éloignée du couvent de *Bredelar,* fondé en 1170.

Eloi JOHANNEAU.

ADDITION AUX PAGES 478 ET 479 DU TOME III.

Traduction littérale du passage de Marius.

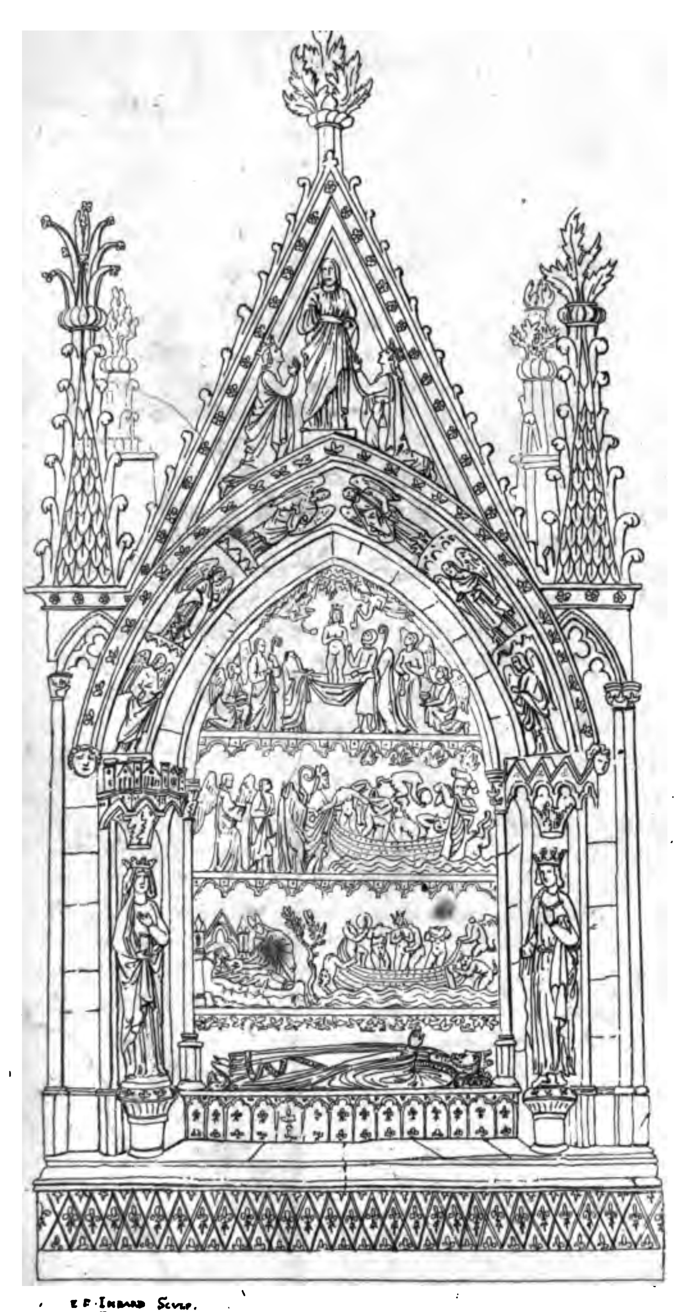
LA forte montagne de *Tauretune*, située dans le territoire du Valais, s'écroula si subitement, qu'elle écrasa, dans sa chûte, le château voisin, les bourgs et leurs habitans; elle agita tellement le lac dans une longueur de 60 milles, et une largeur de 20 milles, qu'étant sorti de ses rives, il dévasta les bourgs les plus anciens, avec les hommes et les animaux qui s'y trouvaient; détruisit plusieurs lieux saints avec ceux qui les déservaient; renversa avec violence le pont de Genève, les moulins et les hommes; et étant entré dans la ville, fit périr un grand nombre d'habitans.

Traduction littérale du passage de Grégoire de Tours.

Il apparut dans les Gaules un grand prodige au sujet du château de *Tauredune*. Ce château était situé sur la montagne, au-dessus du Rhône. Cette montagne, après avoir fait entendre, pendant 60 jours et plus, je ne sais quel gémissement, s'étant enfin rompue et séparée d'une autre montagne voisine, se précipita dans le fleuve avec les hommes, les églises, leurs richesses et les maisons; le rivage de ce fleuve ayant fermé le passage aux eaux, elles retournèrent en arrière. Cet endroit

étant renfermé en effet par des montagnes des deux côtés, le torrent coulait dans la gorge qu'elles formaient. L'eau ayant donc inondé la partie supérieure, couvrit et détruisit tout ce qui était sur le rivage; car s'étant accumulée dans le bas, elle sortit avec impétuosité; rencontra sur son passage les hommes qui ne s'y attendaient pas; les fit périr, comme elle avait fait dans le haut; renversa les maisons, détruisit les animaux, et entraîna ou renversa, par une inondation violente et subite, tout ce qui était sur ces rivages, jusqu'à la ville de Genève. La tradition même rapporte, qu'il se fit en ce lieu-là un si grand amas d'eau, qu'elle entra dans la ville, et qu'elle s'éleva au-dessus des murs. Ce qui n'est pas douteux, car le Rhône, en cet endroit, coulait dans une gorge de montagnes, comme nous l'avons dit, et ne pouvait pas se répandre sur ses rivages qui lui fermaient le chemin. Poussé alors contre la montagne déjà ébranlée, qui venait de s'écrouler, il a dû détruire tout ce qui s'opposait à son passage. Après cette catastrophe, arrivèrent trente moines du lieu d'où le château s'était renversé; ces moines fouillant la terre qui restait à l'endroit où était située la montagne qui s'était écroulée, trouvèrent de l'airain ou du fer. Ils entendirent, pendant qu'ils fouillaient, le même mugissement de la montagne, qu'on avait entendu avant sa chûte; mais retenus par leur funeste cupidité, la partie de la montagne qui n'était pas encore tombée, s'écroula sur eux, les ensevelit et les tua; et on ne les a pas retrouvés depuis.

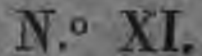
ELOI JOHANNEAU.



E. F. Imbard Sculp.

TOMBEAU DE DAGOBERT IER.


2
Page, 129.



N.° XI.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE,

Ou Mémoires d'Antiquités celtiques, gau-loises et françaises, publiés par l'Aca-demie celtique, et dediés à Sa Majesté l'Impératrice et Reine.

Sermonem patrium moresque requirit. Virg.

N.° II du Tome IV, XI.e de la Collection, avec deux Planches, faisant la 19.e et la 20.e

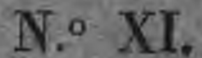
Il paraît chaque mois un cahier de ces Mémoires, d'en-[vir]on 150 pages *in*-8.°, orné de gravures, formant [pa]r an, 4 vol. *in*-8.° de 500 pages chacun, terminés par [un]e table générale des matières et des étymologies.

Le prix de la *souscription* des 12 cahiers, ou des 4 [vo]l. *in*-8.°, ornés de gravures, est de 25 fr. pour Paris, [de] 32 fr. *franc de port par la poste, jusqu'à la frontière,* [et] *de* 39 fr. *pour les pays au-delà de la frontière.*

On *souscrit* à Paris, chez ALEXANDRE JOHAN-[N]EAU, directeur du Bureau général d'abonnement, au [Mu]sée des Monumens français, rue des Petits-Augustins; [et] chez tous les libraires et directeurs des postes de France [et] de l'étranger. — Il faut avoir soin d'affranchir les let-[tre]s et le port de l'argent.

Tous ceux qui ont des réclamations à faire ou qui ont [sou]scrit ailleurs qu'au Musée, sont invités à se faire con-[naî]tre et à envoyer de nouveau leurs adresses à ce bureau.

Les mémoires à insérer, les livres à annoncer, les [lett]res, et généralement tout ce que l'on voudra faire [par]venir à l'Académie celtique, devront être envoyés, *francs [de] port*, à M. ELOI JOHANNEAU, secrétaire perpé-[tue]l de l'Académie, au même Musée.



N.° XI.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE,

Ou Mémoires d'Antiquités celtiques, gauloises et françaises, publiés par l'Académie celtique, et dédiés à Sa Majesté l'Impératrice et Reine.

Sermonem patrium moresque sequitur. Virg.

N.° II du Tome IV, XI.e de la Collection, avec deux Planches, faisant la 19.e et la 20.e

Il paraît chaque mois un cahier de ces Mémoires, d'en-
ron 150 pages *in-8.°*, orné de gravures, formant
r an, 4 vol. *in-8.°* de 500 pages chacun, terminés par
e table générale des matières et des étymologies.

Le prix de la *souscription* des 12 cahiers, ou des 4
l. *in-8.°*, ornés de gravures, est de 25 fr. pour Paris,
32 fr. *franc de port par la poste, jusqu'à la frontière,*
de 39 fr. *pour les pays au-delà de la frontière.*

On *souscrit* à Paris, chez ALEXANDRE JOHAN-
EAU, directeur du Bureau général d'abonnement, au
usée des Monumens français, rue des Petits-Augustins;
chez tous les libraires et directeurs des postes de France
de l'étranger. — Il faut avoir soin d'affranchir les let-
s et le port de l'argent.

Tous ceux qui ont des réclamations à faire ou qui ont
scrit ailleurs qu'au Musée, sont invités à se faire con-
ître et à envoyer de nouveau leurs adresses à ce bureau.

Les mémoires à insérer, les livres à annoncer, les
tres, et généralement tout ce que l'on voudra faire
venir à l'Académie celtique, devront être envoyés, *francs*
port, à M. ELOI JOHANNEAU, secrétaire perpé-
l de l'Académie, au même Musée.

BULLETIN

Des Ouvrages nouveaux envoyés à l'Académie celtique ou à l'Editeur de ses Mémoires, tant par les Membres de cette Société, que par les Auteurs qui lui sont étrangers, ou les Libraires.

Société des sciences et des arts, de Poitiers. Onzième séance publique, du 27 Août 1808. Poitiers, *in*-8.° de 142 pages.

Procès-verbal de la séance publique de la société d'agriculture du département de Loir et Cher; cahier de Septembre 1808, *in* 8.° de 40 pages.

Séances publiques de la société libre des arts du département de la Sarthe. Au Mans, 1806, *in*-8.° de 42 pages.

Procès-verbal de la séance publique de la société des sciences et des arts du département de la Loire inférieure, du 5 Mai 1808. Nantes, *in*-8.° de 130 pages.

Le Narrateur, journal du département de la Meuse.

Ce journal, de huit pages grand *in*-8.°, paraît tous les quatre jours; prix, 18 fr. par an. A Commercy, chez *Denis*, imprimeur; 8 vol. depuis l'an XIII.

Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales, par M. *Révellière-Lépeaux*, membre de l'Institut. Paris, an V, *in*-8.°

Du Panthéon et d'un théâtre national, par *L. M. Révellière-Lépeaux*. Paris, an VI, *in*-8.° de 16 pages.

Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des spectateurs à tout ce qui se pratique dans les fêtes nationales, lu à l'Institut, en l'an VI, par *L.-M. Révellière-Lépeaux*. An VI, *in*-8.° de 30 pages.

DISSERTATION

HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR LA POSITION

DE L'ANCIENNE VILLE D'AMAGETOBRIA,

ET

SUR L'ÉPOQUE DE SA DESTRUCTION;

PAR M. CL.-XAV. GIRAULT,

Jurisconsulte, ancien Magistrat, ex-Maire de la ville d'Auxonne, Membre non résident des Académies celtique de Paris, des Sciences et Belles-Lettres de Dijon, Besançon, Mâcon, etc. etc. etc.

A Pontailler, soulait être une ample et spacieuse ville, de laquelle ne reste plus que la mémoire, qui en est venue de pères à fils. Et est certain que si exacte et bien diligente recherche était faite ès-lieux, compris soubs l'étendue de l'antique Bourgogne, plusieurs endroits se trouvaient réduits en solitude, qui ont été jadis ornés de villes braves et superbes.

Orig. de Bourgung, par Saint-Julien de Baleurre, pag. 25.

NULLE ville des Gaules n'a peut-être plus excité les recherches des historiens du moyen âge, que l'ancienne Amagétobrie; nulle aussi n'a été plus diversement placée; nulle enfin n'a plus désespéré

les antiquaires, pour en assigner la véritable position.

Raimond Marlian, dans son Index, à la suite des Commentaires de César, *éd. griph.*, et d'après lui, Charles Etienne (qui la nomme *Mageturbia*), dans son Dictionnaire historique, conjecturent que cette ville n'était pas éloignée du Rhin, et disent qu'elle porte aujourd'hui le nom de *Taoult.*

Le géographe Samson, d'après le poète Ausone, la place à *Binghen* sur la Nahe; Wailly, traducteur de César, l'appelle *Magstatd.;* Gollut, dans ses Mémoires historiques de la république Séquanaise, dit seulement, *aujourd'hui Miége;* Chevalier, dans ses Mémoires historiques sur Poligny, la place à *Gevri*, au-dessus de Dôle et près du Doubs; Normand revendique Amagétobrie pour la ville de *Dôle;* Crestin pour celle de *Gray*, etc. etc.; enfin, Ortelius, dans ses Notes, à la suite des Commentaires de César, édition Elzevir, dit *Magetobria in celtis ignoratur;* et Cluvier dit plus formellement encore, *de Amagetobriæ situ, nullum est apud Cæsarem, qui solus hujus loci meminit, indicium. Proindè frustra sunt, semperque erunt qui eam investigare laborent.*

Ces réflexions décourageantes n'avaient cependant pas empêché M. Dunod de se livrer, sur la position de cette ville, à de savantes dissertations qui l'ont presque conduit à la vérité : D. Martin, de qui elles n'ont pas été ignorées, les rapproche, dans son Histoire des Gaules, du sentiment de Cellarius et de Samson, et finit par dire, *si Bin-*

ghen et Amagetobria ont été originairement un seul et même lieu, c'est sur quoi je n'oserai prononcer.

La question reste donc encore indécise, et parconséquent le champ toujours ouvert à plus amples discussions : comme elles seules peuvent conduire à la vérité, j'oserai communiquer des observations faites sur les lieux, les Commentaires de César à la main.

Je ne puiserai pas dans une autre source que les savans qui m'ont précédé dans la carrière, puisqu'il est vrai, ainsi que le dit Cluvier, que César seul a parlé de cette ville; mais je ne suis pas de l'avis du géographe allemand, lorsqu'il dit que César n'en donne aucun indice; c'est précisément dans ses Commentaires que je crois avoir trouvé les renseignemens nécessaires pour déterminer la position de cette antique cité, et parvenir à la fixer. Le seul avantage que j'aurai sur des concurrens d'aussi grand mérite, sera de discuter la position d'Amagétobrie, presque sur ses décombres.

Pour arriver aux conséquences, commençons par poser les principes.

Lorsque Jules-César entra dans la Gaule, il la trouva divisée en plusieurs peuples, parmi lesquels nous remarquerons les Eduens, les Séquanais et les Lingons.

Les Eduens avaient reçu, dès l'an de Rome 633, le titre de frères du peuple romain (1), et

Bibracte, leur capitale, était appelée la sœur de Rome : dans le même tems, les Lingons entrèrent aussi dans l'alliance des Romains, *fœderati*, et obtinrent le titre de bourgeoisie romaine. Ces alliés des Romains acquéraient par là beaucoup de prépondérance dans les Gaules (2), aussi devinrent-ils un objet de jalousie pour les autres peuples. Pour leur résister, les Eduens et les Lingons durent nécessairement faire cause commune, et d'autant plus qu'ils étaient voisins ; aussi César, qui ne parle que des Séquanais et des Eduens, comme les chefs des partis, n'omet pas de parler des alliés des Eduens, *magnœ que eorum clientelœ* (3). Gollut, fol. 20, assure, d'après une fort ancienne chronique de Bourgogne, possédée par les Suisses, et citée par Gessner, que les avantages des Héduois sur les Séquanais, furent dûs au secours de ceux qui habitaient autour de Langres, *Lingones*.

Les Séquanais étaient séparés des Eduens et des Lingons par la Saône, *flumen est arar, quod, per fines AEduorum et Sequanorum, in Rhodanum influit*. Cette rivière était le perpétuel sujet de leurs guerres, au rapport du géographe Strabon, qui vivait dans le même siècle que César, *trans ararim sequani habitant; AEduis inimicos facit, de arari qui eos distinguit contentio*.

C'est aux environs des lieux contentieux, et sur les confins des peuples belligérans, qu'on doit naturellement chercher le théâtre sanglant des batailles.

Dans son discours de plaintes à César, Divitiacus nous apprend que les Eduens et les Avernes, après s'être battus pendant plusieurs années au sujet de la prééminence dans les Gaules, ces derniers, réunis aux Séquanais, firent venir (4) les Germains dans leur pays, sous l'appât des promesses et des récompenses. Arioviste lui-même, dans son entrevue avec César, lui dit : qu'il n'aurait jamais songé à passer le Rhin, si les Gaulois ne l'en avaient prié, et ne l'avaient appelé à leur secours; qu'il avait quitté son pays et ses proches sur les grandes espérances et les récompenses dont on l'avait flatté, et qu'il n'était point entré dans la Gaule, de son chef (5).

Ces différens passages prouvent bien formellement que les guerres entre les Eduens et les Lingons, d'une part; les Avernes et les Séquanais, de l'autre, duraient depuis plusieurs années, lorsque Jules-César entra dans les Gaules; que les Eduens étaient les vainqueurs, puisque leurs rivaux avaient recours à des forces étrangères (6).

Or, dans cet état de choses, les Séquanais durent voir, dans les Germains, des défenseurs et des soutiens; leur assigner une contrée pour s'établir, *sedes habere in Gallia ab ipsis concessas;* non seulement leur laisser la faculté de pouvoir se porter par-tout où ils jugeraient nécessaire pour la défense du pays; mais même les placer en première ligne entre eux et les Eduens, leurs ennemis, et cette ligne ne pouvait être que la Saône.

A la première affaire (*semel*) arrivée l'an de Rome 680, soixante-quatorze ans avant Jésus-Christ, quinze années avant l'arrivée de César dans la Gaule (7), les Séquanais, renforcés de quinze mille hommes, commandés par Arioviste (8), devinrent à leur tour les vainqueurs; et comme ils ne devaient cet avantage qu'au secours des Germains (9), leur chef avait lieu de tout exiger des Séquanais, par leur reconnaissance; pouvait les forcer à tenir leurs promesses (10); était en mesure de tout exiger dans un pays qu'il avait défendu, et qui, sans lui, aurait encore succombé sous les Eduens; dans un pays du sort duquel il était devenu le maître, par le droit de la guerre, ainsi que ce roi le dit lui-même fièrement au consul romain (11).

Aussi voyons-nous ce vainqueur à peine reçu dans la Séquanie, s'assurer de toutes les villes (12), s'emparer du tiers des terres, choisir le meilleur pays de la Séquanie, et se poster sur les frontières de cette province (13).

Je m'arrête sur ces passages, pour faire remarquer que ce tiers de la Séquanie, où sont les meilleurs terres de la Gaule, que cette frontière où s'était établi Arioviste, ne peuvent être autre que les bords de la Saône, qui sont encore aujourd'hui le tiers de la province séquanaise et son pays le plus fertile.

Le député de la Gaule, Divitiacus, parlant devant la nation assemblée, au conquérant des Gaules, en présence des Eduens, des Séquanais et de

tous les autres peuples, aurait-il osé se permettre de qualifier le meilleur pays de la Gaule, les monts Jura et des-Vosges qui bornent la Séquanie au nord et au levant ? et qu'auraient donc pu dire les peuples des bords de la Loire, de leurs fertiles provinces, si la haute Séquanie ou haute Alsace était appelée le meilleur pays des Gaules ? L'Eduen Divitiacus devait connaître la Séquanie, et savoir que les meilleures terres de cette province, sont celles qui s'étendent du pied des monts jusqu'à la Saône ; et cette partie seule de la Séquanie peut justement rivaliser, de qualité et de fertilité, avec les meilleurs pays de la Gaule *(a)*.

(*a*) Lorsque Divitiacus dit à César, qu'Arioviste occupait *tertiam partem agri Sequani qui esset optimus totius Galliæ*, je conviendrai sans peine que la traduction, mot à mot, serait : La troisième partie du territoire séquanais, qui était le meilleur de toute la Gaule. Mais pour être littérale, cette traduction cesserait d'être fidelle ; on doit traduire César comme il demande à l'être, et s'astreindre plutôt au véritable sens qu'à la lettre qui tue, tandis que l'esprit vivifie. Lorsqu'on lit plus bas, *et nunc de alterâ parte tertiâ, Sequanos decedere jubet*, il est clair alors que la Séquanie est divisée en trois portions ; la première, qui est la meilleure, occupée par Arioviste ; la seconde, qu'il demande pour ses Germains, et la troisième, qu'il laisse aux Séquanais. L'épithète *Optimus* est là placée comme un augmentatif pour renforcer les oppressions desquelles Divitiacus porte plainte, pour exciter davantage César à les réprimer, en lui disant : Ce farouche étranger s'est emparé du tiers de notre province, de sa partie la plus fertile, la meilleure même de toute la Gaule, et nous commande encore d'en évacuer

Pour arriver des bords du Rhin à ceux de la Saône, Arioviste a dû nécessairement traverser toute la Séquanie, et par conséquent devait parfaitement connaître cette contrée : ayant eu la liberté de choisir, ayant appelé près de lui d'autres peuples de la Germanie, *transductos plures*, dont le nombre s'éleva jusqu'à cent vingt mille hommes, *nunc esse in Gallia ad C et XX millium numerum*, pour lesquels il demandait un nouveau tiers des terres, *et nunc de alterâ parte tertia Sequanos decedere jubet*, il devait nécessairement se réserver pour lui les meilleures : ce

---

l'autre tiers. Qui ne reconnaît les bords de la Saône à ces expressions, et non les rochers et les forêts de la Rauracie ?

Nous ne pensons pas qu'Arioviste ait eu lieu de craindre d'être coupé, lui que Divitiacus nous peint en possession de toutes les villes de la Séquanie, *quorum oppida omnia in potestate ejus essent*, et faisant souffrir aux principaux Séquanais toutes sortes de mauvais traitemens, *omnes cruciatus essent perferendi;* tellement que leur sort était devenu pire que celui des vaincus, *pejus victoribus Sequanis quam Æduis victis accidisse*. Dans cette position, assurément, Arioviste n'avait pas à craindre de voir se fermer ses communications avec la Germanie.

Qu'Arioviste ait été dans la Rauracie, lorsque Cesar marchait pour le combattre et se hâta de lui enlever Besançon, c'est ce dont le texte de César ne permet pas de douter. *Mais il faut distinguer*, avec M. Coste, *le tems de sa lutte avec les Eduens, et celui de son séjour en Séquanie. Appelé par les Séquanais pour abaisser leurs rivaux, il dut s'avancer vers la Saône pour les attaquer et les combattre; il dut rester sur les lieux, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement vaincus.*

qui ne peut s'entendre que des bords rians et fertiles de la Saône. Il était tout simple d'ailleurs qu'Arioviste s'établît et se maintînt sur la frontière qu'il venait de défendre, *in finibus eorum consedisset*, et cette limite étai tla Saône, puisque sur les autres frontières, par exemple, sur les monts Jura ou des Vosges, Arioviste n'aurait pu défendre les Séquanais contre les Eduens qu'il avait été appelé à combattre; mais leur aurait, en quelque sorte, livré la navigation et les bords de cette rivière, cause perpétuelle de division entre ces deux peuples. Arioviste enfin devait se fixer sur les terres qu'il avait su défendre, ne fût-ce que pour les garantir, puisque les Séquanais avaient été impuissans pour y parvenir; il devait, selon sa manière, s'y tenir campé. *Tectum non subissent.*

De ces deux observations, je crois pouvoir affirmativement conclure, qu'après sa première victoire sur les Eduens, Arioviste et les Suèves étaient restés campés sur la rive orientale de la Saône.

Les Eduens, furieux de cette défaite, ne s'adressèrent point aux Romains pour en obtenir des secours (14); mais ils soulevèrent et armèrent, contre Arioviste, tous les peuples, toutes les cités de la Gaule; eux-mêmes et leurs alliés, *eorum que clientes*, se levèrent, pour ainsi dire, en masse; toute la cavalerie, toute la noblesse, et jusqu'à leur sénat (15) : pleins d'ardeur, brûlant de se venger de cette défaite, ils marchèrent contre Arioviste, et allèrent lui présenter le combat; Arioviste le dit lui-même à César, que ce

n'était pas lui qui avait commencé la guerre ; que tous les Gaulois réunis étaient venus fondre sur lui (16).

Mais s'il était de la politique et de l'intérêt des Eduens de ne pas laisser réfroidir le zèle de leurs troupes, de marcher à l'ennemi et de presser l'attaque (17), il était au contraire de la prudence d'Arioviste d'éluder le combat, et de se tenir sur la défensive ; ce qu'il nous apprend lui-même, en le disant à César lors de son entrevue, *quod bellum non intulerit, sed deffenderit;* aussi voyons-nous ce prince asseoir son camp entre des marais (18), s'y fortifier de manière à ne pouvoir y être surpris, ne laisser aucun moyen de pouvoir l'aborder ; et tranquille dans ses retranchemens, attendre de pied ferme les Gaulois, braver leur impétuosité et leur nombre ; lasser leur patience, leurs efforts, et les fatiguer des longueurs de la guerre (19).

Ce fut à ces mesures de politique et de prudence, plutôt qu'à des efforts de courage (20) et à une véritable valeur, qu'Arioviste dût cette seconde victoire (21). Retranché pendant plusieurs mois dans des marais inaccessibles, il ralentit par là le zèle et l'ardeur des peuples ligués ; très-exercé dans l'art de la guerre (22), il sentit bien que c'était faire assez, que de ne pas succomber sous une réunion de forces aussi imposante ; qu'il suffisait de lui résister et de la tenir en échec assez longtems, pour qu'elle se détruisit d'elle-même : ce qui arriva.

Les Gaulois, fatigués de voir leur réunion inutile (23), et leurs efforts échouer contre un camp qu'ils ne pouvaient aborder; désespérés de ne pouvoir pas même livrer la bataille (24) à Arioviste, tant qu'il se tiendrait dans cette position, se débandèrent (25), et plusieurs des peuples qui composaient cette armée nombreuse, commencèrent à s'en séparer; c'était le moment où Arioviste les attendait; il les chargea à dos, à l'instant même où ils se dispersaient, les poursuivit avec vigueur, et les tailla en pièces : toute la cavalerie gauloise, toute la noblesse du pays, et jusqu'au sénat, périrent dans cette sanglante journée (26).

Par cette défaite, les Eduens perdirent et la prééminence des Gaules et leurs alliés, qui passèrent aux Séquanais. Arioviste exigea d'eux des tributs et des ôtages choisis parmi les enfans des principaux habitans; les força de s'obliger par serment, non seulement de ne jamais réclamer ces ôtages, mais encore de ne solliciter aucuns secours du peuple romain, et même de refuser, s'ils leurs étaient offerts, tant qu'ils resteraient sous sa domination. Telles furent les conditions flétrissantes que les Eduens furent contraints de souscrire (27).

Mais les Séquanais, vainqueurs, ne payèrent pas moins chèrement leurs triomphes (28); pour gage de leur fidélité et de sa propre sûreté, Arioviste se fit délivrer, en ôtages, les enfans des premières familles du pays, qu'il accabla de mauvais traitemens; et sa conduite, farouche et cruelle

envers le reste de la nation, inspira une terreur si grande, qu'on le redoutait, même absent; qu'on tremblait à son nom seul, et qu'on n'osait proférer une seule plainte (29).

Tels furent les causes et les effets de la bataille d'Amagetobrie : de ces passages, je tirerai plusieurs conséquences pour renforcer ma précédente conclusion.

Arioviste n'aurait pas trouvé à s'entourer de marais, s'il eut été posté dans la haute Séquanie; étant avéré qu'il était sur la frontière de cette province et défendu par des marais, ce roi ne pouvait être que dans le plat pays de la Séquanie (*a*), et parconséquent sur les bords de la Saône.

Lorsque nous voyons ce prince employer jusqu'à des marais pour s'en faire des retranchemens; lorsque, quelques années après, nous le voyons avoir dessein de s'emparer le premier de Besançon, dont le Doubs forme une presqu'île

---

(*a*) Il a été observé qu'Arioviste s'était établi dans un camp retranché entouré de hauteurs; c'est ce qu'on ne trouve nulle part dans César, seul historien à citer à ce sujet : d'ailleurs, les marais où César dit que se tenait Arioviste, sont précisément la preuve, sans réplique, du contraire. Et à supposer que des hauteurs ayent entouré les marais où Arioviste avait son camp, ce serait faire prendre à ce prince, très-habile dans l'art des campemens (*exercitatissimi in armis*), une position très-défavorable, puisqu'elle aurait été dominée de toutes parts; et lui rendre très-difficile la poursuite des Gaulois, puisqu'il aurait été obligé de franchir des montagnes avant de pouvoir tomber sur les ennemis, les surprendre et les tailler en pièces.

(30), pouvons-nous penser que ce guerrier aurait négligé de mettre entre ses ennemis et lui, une barrière aussi puissante que la Saône; rivière, qu'avant César, l'armée des Suisses mit vingt jours à passer (31); qu'il n'aurait pas opposé une pareille digue aux efforts de tant de peuples ligués pour le combattre?

Concluons donc encore, qu'Arioviste et ses Germains étaient le long de la Saône, et sur le bord oriental de cette rivière; et conséquemment que les Eduens et leurs alliés durent en occuper la rive occidentale, puisqu'ils ont dû venir chercher Arioviste, qui se tenait sur la défensive: et comme les Eduens n'ont pas même osé se hasarder d'attaquer Arioviste dans son camp, où il se tenait inexpugnable, et qu'au contraire Arioviste se mit à leur poursuite lorsqu'ils se débandaient, nous concluerons, en dernière analyse, qu'Arioviste a dû passer la Saône, et que le théâtre d'une aussi sanglante défaite, doit avoir eu lieu sur cette rivière.

Ramenés par tous les raisonnemens à affirmer qu'Arioviste et ses troupes étaient sur les bords de la Saône, il nous reste à assigner le lieu précis où ce prince devait camper le long de cette rivière; et nous allons essayer de le fixer, d'après la méthode que nous avons déjà employée, c'est-à-dire en posant de nouvelles bases.

La sous-division des différens peuples de la Gaule en canton, ou *pagi*, existait lorsque César

y pénétra. Ce mot *pagi*, qu'employe souvent cet historien, ne peut être entendu que de ce que nous appelons canton (32).

Quatre de ces cantons divisaient la Séquanie : Varasque, Port, Scodingue et Amaous; ce dernier comprenait exactement la presqu'île formée par le Doubs, la Saône et l'Ognon.

Le pays des Lingons était terminé en pointe vers la Saône, par le canton des Attuariens, *pagus Attuariorum*, ayant pour capitale ANTUA, dont les restes se retrouvent encore dans la forêt de Velours : la chronique de Bèze le place entre la Saône à l'est, et l'Ouche au sud ; la notice des Gaules s'y rapporte, en disant : *comitatus Attuariorum inter comitatum Cavallonensem*, Châlons sur Saône; *comitatum Amaous*, et *comitatum Lingonensem*.

Le *Pagus Arebrignus* dont parle Eumène, dépendait des Eduens, et se terminait pareillement en pointe vers la Saône, suivant la même notice; et ce qui donne du poids à cette assertion, c'est que l'Eglise, qui dans sa primitive division a adopté celle des cités gauloises, termine vers la Saône l'étendue de l'ancien diocèse de Châlons sur Saône, démembrement de celui d'Autun.

Dans le canton d'Amaous, nous trouvons *sanctus viventius in Amaous*, Saint vivant en Amaous; *Pontiliacum*, Pontailler; *Cariniacum*, Charnay, etc. etc.; lieux qui sont tous situés au levant de la Saône.

Dans celui des Attuariens, nous remarquons

le même Pontailler (*a*); *Talamarum*, Talmay; *Janseniacum*, *Janisignum*, Jansigny; *Auxiliacum*, Osilly; *Voguntiæ*, Vonges, villages situés tous au couchant de cette rivière.

Enfin, nous lisons dans les anciennes chroniques, *Latona in finibus Lingonum* (*b*), Losne; *Tilniacum juxta sagonam*, Tillenay sur Saône; *Marchia* (frontière), la Marche sur Saône, lieux

---

(*a*) La situation de Pontailler sur une île de la Saône, mais ayant des maisons sur l'un et l'autre bord de cette rivière, des deux côtés de l'île, a pu faire placer cette ville, par les historiens, dans un canton des Séquanais, ou dans un de ceux des Lingons; mais l'exacte vérité s'est conservée dans les limites des diocèses, puisque Pontailler a toujours été du diocèse de Besançon, et le bourg Saint-Jean, sur la rive occidentale de la Saône, était du diocèse de Dijon, démembrement de celui de Langres.

(*b*) Ce qui doit être entendu de Saint-Jean de Losne, séparé de Losne par la Saône, et beaucoup moins ancien que le village dont il tire son nom; puisque Saint-Jean de Losne dépendait de l'évêché de Châlons sur Saône avant l'érection de celui de Dijon, et que Losne n'a jamais cessé de dépendre du diocèse de Besançon : on en citerait en preuve l'entrevue de 1162, entre l'empereur Barberousse et Louis le jeune, assignée *in archiepiscopatu Bisontino apud pontem Laone in finibus imperii sui* (Histoire de Genève, *ad prob.*). Entrevue, nous le dirons en passant, qui ne produisit que le misérable spectacle de deux puissans princes, venant, l'un en l'absence de l'autre, faire caracoler leurs coursiers jusqu'au milieu de ce pont, s'appeler, se défier respectivement, croyant, par cette forfanterie, avoir rempli chacun leurs engagemens, et s'accusant mutuellement de les avoir violés.

qui dépendent de l'ancien évêché de Châlons sur Saône.

Gollut, pag. 77, rapporte que la haute colonne de bronze placée dans la Saône, au rapport de Thevet, ne pouvait être placée qu'au *troisième pontet* (a); pour servir de limites aux diocèses de Besançon et de Langres. J'ajouterais, et de Châlons sur Saône; puisqu'il est vrai, comme le dit Gollut, que cette colonne ait dû être placée à Pontailler, elle était à la fois limite de ces trois diocèses, et qu'il était bien plus important de borner les diocèses de Langres et de Châlons, qui, avant la nouvelle circonscription, se terminaient près de Pontailler, que celui de Be-

(a) Je prie de faire attention à la réflexion de Gollut, qui termine le passage : *et pense qu'à l'endroit du troisième pontet, cette colonne était assise.* Gollut conteste donc le sentiment de Thévet, qui plaçait cette colonne à Gray. Quel était donc ce troisième pont sur la Saône ? si nous suivons cette rivière depuis sa source, nous trouverons Port sur Saône, capitale du comté de Port, où plusieurs auteurs ont placé le *Portus abucinus;* ensuite Gray, et enfin Pontailler. Qu'on cherche quels autres ponts existaient sur la haute Saône, au tems où écrivait Gollut, qui, étant natif de Pesme, devait conséquemment avoir du local une connaissance parfaite, et l'on se convaincra que Pontailler était, comme il est encore aujourd'hui, le troisième pont sur la Saône. Pourquoi le placement de cette colonne à cet endroit, de préférence à tous autres? si ce n'était pour qu'elle reçût une triple destination, en servant à la fois de limites à trois provinces, à trois diocèses.

sançon, que la Saône séparait assez de ces deux autres diocèses.

D'après ces données, il n'est pas possible de ne pas assigner, avec le géographe d'Amville (dans ses cartes pour servir à l'intelligence de l'Histoire romaine), pour frontière commune aux Séquanais, aux Eduens et au Lingons, le confluent de l'Ognon et de la Saône : il était, entre ces peuples, le véritable point de contact, puisque dans l'espace d'une lieue, nous trouvons la Marche, Vonges et Pontailler, placés chacun dans un des cantons précités, et avant le concordat, dépendre encore chacun d'un diocèse.

Nous avons vu qu'Arioviste ne crut pouvoir résister aux Eduens ligués, qu'en se maintenant constamment dans une position où ses retranchemens et des marais, *castris ac paludibus*, ne pouvaient le laisser aborder; nous avons vu que les Eduens et les Lingons étaient les principaux d'entre les peuples ligués contre lui. Après s'être fortifié contre les efforts réunis de ces voisins redoutables, Arioviste devait choisir une position d'où il put contenir à la fois ces deux peuples; garantir la Séquanie de leur invasion; résister également à tous deux; faire face, soit à l'un, soit à l'autre, et tomber sur l'un ou sur l'autre, suivant les occurrences. Et cet endroit était le confluent de l'Ognon et de la Saône.

On s'attache plus fortement à cette opinion, lorsqu'on considère ce local, formant un triangle dont la Saône et l'Ognon sont les deux côtés, et

les marais de Périgny la base (*a*), défendu, à la pointe, par une colline portant encore aujourd'hui le nom d'un des peuples qu'Arioviste avait avec lui, et qui occupait entr'autre le *Mons-Harudum*, Mont-Hardou ; nom beaucoup plus naturel, et qui lui convient mieux que celui de *Mons-Arduus*, que lui ont donné quelques écrivains : car cette colline n'est ni taillée en pic, ni escarpée, ni élevée, ni difficile, ni inculte ; mais au contraire, d'une pente douce, peu élevée, très-fertile et couverte de fruits (*b*).

Je me représente donc Arioviste et les Allemands postés sur les terres de la Séquanie (*c*),

(*a*) Ces marais, sis au levant de la presqu'île formée par la jonction des deux rivières, étaient autrefois très-considérables : leur étendue n'est pas encore aujourd'hui moindre de huit cents journaux ; ce qui vient d'être constaté par M. Durande, au nom de l'Académie des sciences de Dijon, chargé d'examiner la tourbe de ces marais.

(*b*) Dans le Mont-Hardou, planté de vignes depuis le 12.[e] siècle, et qui était auparavant couvert de bâtimens nombreux, je reconnais bien moins encore une montagne escarpée et de difficile accès, *Arduus*; et je conçois bien moins encore comment on aurait pu surnommer de cette épithète, un côteau garni d'habitations, qui, par ce fait seul, prouve que l'accès n'en était pas plus difficile qu'aujourd'hui.

(*c*) Je ne penserais pas que cela fît obstacle à ce qu'Arioviste ait eu des troupes avancées, postées outre Saône, sur le Mont-Hardou ; je trouverais, au contraire, digne de la prudence de ce général, d'y avoir placé un corps de troupes, comme d'avant-garde, pour découvrir de loin les ennemis ;

défendus par deux rivières, appuyés sur des marais impraticables, *paludibus*, retranchés dans cette position, d'une manière à ne pouvoir être abordés, *neque sui potestatem fecisset;* mais, en même tems, en mesure de pouvoir se porter à volonté, et faire des incursions sur le territoire des Eduens ou sur celui des Lingons, ou de tenir en haleine ces deux peuples à la fois. Je considère ce roi des Suèves, inexpugnable dans son camp, braver la réunion des peuples ligués contre lui; lasser leur patience, inutiliser leurs efforts, épier le moment de leur défection, *si quos fuga Gallorum commoveret;* les charger aussitôt, *dispersos subito adortum;* les poursuivre avec vigueur, *pulsos;* les tailler en pièces, *fusas ac superatas esse*, et en faire un épouvantable carnage, *magnem cladem accepisse;* et je dis : là où était le lieu du combat, là existait Amagetobrie, *quod prælium factum sit Amagetobriæ.* Cette bataille célèbre eut lieu environ soixante-douze ans avant Jésus-Christ, plusieurs années avant l'arrivée de Jules-César dans la Gaule. *Propter linguæ Gallicæ scienciam, quá multò jam Ariovistus longinquá cosuetudine utebatur* (lib. I, cap. 47).

Après avoir exposé les preuves tirées du combat d'Amagetobrie, pour assigner la position de cette ville au confluent de l'Ognon et de la Saône, continuons à développer les inductions puisées

---

ne pas s'en laisser attaquer à l'improviste, arrêter leur premier choc, et se replier sur le camp retranché.

dans l'étymologie de son nom, dans sa situation, et dans les richesses trouvées dans ses décombres.

L'étymologie du nom de cette antique cité, la désigne pour la ville principale du canton d'Amaous, dont les deux premières syllabes lui sont communes avec le nom du pays où elle existait, Ama. La signification du mot *amaous*, dérivé d'*humus*, dont la prononciation ancienne était *houmous*, est lieu bas et marécageux; et telle était la position d'Amagetobria: enfin, les syllabes *get*, *geto*, *mago*, *magus*, indiquent une rivière; et la dernière, *brik*, *bruk*, *bria*, signifie ville : ainsi, la dénomination d'*Ama-geto-bria* donne, pour traduction, cette phrase : VILLE SUR LA RIVIÈRE, EN AMAOUS.

Au lieu où florissait cette ville, venaient se croiser deux voies romaines; l'une appelée voie militaire d'Agrippa, allant de Lyon à Langres, passant par Châlons, Navilly, Gevry, Champvans, Renève, Osilly, Beaumont, Fontaine-Française et Langres; l'autre, conduisant d'Alize à Besançon, passant par Norges, où se trouvait une colonne milliaire numérotée VII, Arc-sur-Tille, Etevaux, Vonges, Cléry, Tervay et Besançon. La première de ces routes fut coupée, en 1763, par M. Antoine aîné (*a*), qui faisait construire la grande route d'Auxonne à Gray (on y trouva des

(*a*) Ingénieur des Ponts et Chaussées de Bourgogne, auteur de la Navigation de Bourgogne, et de plusieurs autres ouvrages; membre distingué de plusieurs académies.

médailles romaines très-bien conservées). Les vestiges de l'autre de ces routes se retrouvent à Cléry et au-dessus de Tervay, où fut trouvée, en 1700, la belle statue de marbre que le maréchal de Duras, gouverneur de la Franche-Comté, fit transporter à Paris.

La Saône n'était pas, pour les Romains, une route moins fréquentée que celle de terre : nous voyons César s'en rendre maître pour s'assurer des subsistances ; le frère de Cicéron était inspecteur des magasins de grains établis à Châlons sur Saône; mais il devait nécessairement y en avoir de pareils dans la partie supérieure de la Saône ; la pierre gravée, pl. 13, dans les Antiquités de Dijon, par Legouz-Gerland, trouvée dans les environs de cette ville, en fournit la preuve. Cette pierre représente des hommes occupés à décharger des grains d'une voiture, et porte pour légende : *nauta araricus ;* donc, il y avait des nautonniers et des dépôts de vivres dans cette partie de la Saône. Ceux-ci ne pouvaient être placés que dans les cités les plus marquantes, le long de cette rivière, puisque Châlons en possédait un : or, la ville la plus considérable le long de la Saône, à cette époque, on pourrait même dire la seule, puisque Gray et Auxonne n'existaient pas encore, ne pouvait être qu'*Amagetobrie.*

Amagetobrie était une grande ville ; César en parle comme il aurait parlé de Bibracte, de Lyon, *Lugduno, Amagetobriæ,* lieux assez importans, assez connus, pour n'avoir pas besoin de plus

ample désignation, tandis que si le lieu où s'est donné cette bataille n'eût été qu'un village, il aurait été désigné par une addition, telle que : *ad ararim, apud Sequanos, in finibus Lingonum*, etc. etc., ou autres expressions. L'enceinte qui renferme les monumens de son existence, prouve que c'était une très grande ville ; mais ce qui l'atteste bien mieux encore, mais dont je laisse le détail à ceux qui s'occupent de décrire les richesses trouvées dans les dernières fouilles (*a*), ce sont les pierres d'entablement, les fûts de colonnes, les corniches, les sculptures, l'énorme quantité de métal en fusion, les belles statues (*b*), la collection presque inépuisable de médailles, etc. ; autant d'objets qui indiquent des débris de temples, de palais, d'édifices publics, et de monumens qui ne se rencontrent que dans les gran-

(*a*) Voyez la Notice sur les antiquités trouvées dans la Saône, à Pontailler, par M. Leschevin, membre de l'Académie des sciences et arts de Dijon, insérée dans le Magasin encyclopédique, N.° 14, pag. 228.

(*b*) J'ai su qu'il y a environ douze années, des ouvriers creusant un puits à Pontailler, trouvèrent un buste d'homme grand comme nature, d'une dorure si belle et si bien conservée, qu'ils jugèrent le buste massif : il était effectivement très-lourd. Ces manœuvres avides portèrent ce buste sur l'enclume du maréchal pour se le partager; mais au premier coup de marteau, leurs espérances s'évanouirent. Le buste, brisé en mille pièces, ne présenta que de l'argile recouverte d'une feuille d'or si mince, qu'elle ne put se détacher.

des villes, et qui n'ont jamais décoré, même les cités d'un ordre inférieur.

Les villes ne perdent pas leurs noms aussi facilement que les hommes, dit M. Crestin (*a*); dans les restes des villes bâties par les Gaulois ou les Romains, on trouve des traces de leur ancienneté, soit dans le local où elles ont existé, soit dans les histoires : ici, des morceaux d'architecture; là, des tombeaux, des inscriptions, des médailles, des bas-reliefs, des routes, des aqueducs, etc.

Or, lorsqu'on remarque que depuis un siècle surtout, il ne se donne pas un coup de pioche dans les environs de Pontailler, qui ne fasse jaillir des morceaux de briques antiques et de tuiles romaines, des débris d'urnes et de vases, des fragmens de colonnes, des marbres, des métaux façonnés, des statues, des trophées, des médailles comme par profusion, n'est on pas en droit de répéter, avec Saint Julien de Baleurre, parlant de ce local : *là, soulait être une ample et spacieuse ville, de laquelle il n'est plus que la mémoire, qui en est venue de pères à fils.*

Si, d'après cela, il pouvait rester encore en doute que le point de jonction de la Saône et de l'Ognon (*b*) ne fût le véritable emplacement d'Ama-

(*a*) Auteur des Recherches historiques sur Gray, et qui, dans cet ouvrage, voudrait revendiquer pour cette ville les ruines d'Amagetobrie.

(*b*) Il se peut cependant qu'Amagetobrie se soit étendue d'un et d'autre côté de l'île de la Saône, sur laquelle est

getobrie, je fournirais, pour dernière preuve, l'anse d'une urne ou amphore, que M. Blondel (*a*), d'Auxonne, a eue en sa possession; mais qu'il a malheureusement négligé de conserver, sur laquelle lui et plusieurs autres personnes ont lu distinctement MAGETOB, ce fragment n'ayant de longueur que l'espace nécessaire pour contenir ces sept lettres, et étant brisé à l'endroit où commence la lettre M, comme à celui où finit la lettre B; fait sur lequel M. Blondel est incapable d'en imposer, et qu'il affirmerait aussi authentiquement qu'on pourrait le désirer.

Si nous sommes parvenus à démontrer que cette antique cité exista au confluent de la Saône et de l'Ognon, nous aurons en même tems répondu à ceux qui ont tenté de donner à cette ville une toute autre position. Je ne me livrerai pas à discuter l'opinion de ceux qui ont placé cette ville sur le Rhin

bâtie Pont iller : cette île était le quartier principal de la ville, comme celui de la cité à Paris; mais comme il y avait un pont pour la desserte de deux routes importantes, des maisons ont dû se construire autour de ce pont, sans cesser pour cela d'être dépendantes de la ville, et d'en faire partie, comme le quartier Battant à Besançon, dont César disait : *dubis pene totum oppidum cingit.*

(*a*) Il possède une collection assez suivie des médailles trouvées à Pontailler, tant dans les dernières fouilles que dans les précédentes; entr'autres, l'Adrien à la barbe d'argent, cité par M. Leschevin, dans sa Notice; la statue de Mercure, détaillée pag. 17 de la même notice, et la Sardonyx décrite par M. Millin.

ou sur la Nahe (*a*); mais je dois chercher à détruire les systèmes intéressés de ceux qui revendiquent cette ancienne cité pour avoir existé dans la portion de la Séquanie, dont ils ont écrit spécialement l'histoire (*b*), notamment Dunod, qui s'est le plus approché de la vérité, l'aurait saisie, si les fouilles de Pontailler eussent été faites de son tems, et qui place Amagetobrie à Broye-les-Pesmes, à une lieue et tiers de la rive gauche de la Saône.

Après avoir donné la définition des syllabes *bria* et *mago*, et en avoir conclu qu'Amagetobria veut dire la ville du Pont ou du Passage sur la rivière, M. Dunod ajoute : *ce doit être une ville* SUR LA SAÔNE, *dans un lieu de passage du duché ou comté de Bourgogne.... On rencontre toutes ces circonstances dans le terrein qui est entre l'Ognon et la Saône, auprès du lieu où ces deux rivières se joignent:* ET IL CONVENAIT QU'IL Y EUT EN CET ENDROIT UNE VILLE. En ce sens, sans doute, je n'apprends rien de plus que ce savant profes-

(*a*) M. Verneur, dans le Moniteur du 14 Vendémiaire an XII, assigne à Porentruy l'emplacement d'Amagetobrie.

(*b*) Je ne prétends point dire par là qu'Amagetobrie n'était pas en Séquanie; je crois avoir, au contraire, prouvé que cette ville était dans le canton d'Amaous, l'un des quatre de la province séquanaise; mais seulement que cette cité n'était ni à Broye, ni à Gevri, ni à Dole, ni à Gray, où l'ont placée MM. Dunod, Chevalier, Normand et Crestin.

seur : et je ne doute pas un instant, que d'après les bases qu'il pose, M. Dunod n'eût fixé irrévocablement Amagetobrie à Pontailler, s'il eût eu connaissance des antiquités de tout genre que renfermait le sol de cette ville; mais cet auteur sentait que des vestiges d'antiqnités devaient venir appuyer ses probabilités. N'en trouvant pas alors à Pontailler même, il s'est vu forcé de s'écarter dans les environs; les plus rapprochés qu'il ait découverts, sont les vestiges de Broye et Dammartin; il les a saisis, et l'analogie de l'orthographe, *moigte de Broye,* a achevé de décider l'opinion de cet auteur, pour placer Amagetobrie à Broye-les-Pesmes; et en cela, je ne suis plus de son avis.

« Ceux qui placent Amagetobrie à Broye, dit » M. Crestin (*Recherches historiques sur Gray*), » n'ont pas fait attention que Broye et ses envi- » rons ne fournissent aucun monument capable de » faire penser qu'il y eût eu une ville considérable. » La nature du sol, qui est un sable aride, sans » pierres à plus d'une lieue à la ronde, suffit » seule pour exclure, en cette campagne, l'idée » d'une ville. » Que les villages de Broye et de Dammartin renferment quelques débris et vestiges d'antiquité, je ne le conteste pas; moi-même j'en ai trouvé à Mont-Mirey-Château, commune à un quart de lieue de Dammartin; mais que sont des morceaux de tuiles romaines, des débris même de tombeaux, quelques médailles encore, si l'on veut, auprès de cette mine inépuisable d'antiquités de tout genre, que recèle le territoire de Pon-

tailler, qui jaillissent de son sol à chaque fois qu'il est remué, et ce depuis plus de douze années à ma connaissance ? Que sont des restes isolés, informes, frustres, vis-à-vis les urnes, statues, bas-reliefs en cuivre et en pierre, bustes, métaux, colonnes, morceaux d'architecture et médailles par profusion (a) ? Auquel des deux endroits assignera-t-on la position d'une grande ville, si ce n'est à celui dont les fouilles présentent le plus de richesses ? Soyons, au contraire, certain que si les monumens récemment découverts à Pontailler eussent été connus de M. Dunod, il ne serait point allé chercher les débris de Broye (b), et n'aurait pas

(a) M. de Draci a recueilli la collection la plus complète de ces médailles, et les mieux conservées.

(b) Je ne puis être du sentiment que les débris de Broye ont pu servir pour bâtir Pontailler, par la raison que Broye, que je connais aussi parfaitement que les auteurs qui m'ont précédé, n'a jamais recelé assez de débris antiques pour avoir pu en faire part; parce qu'étant incontestable que Pontailler est bâti sur des ruines et sur des décombres, cette ville n'a pas eu besoin de recourir aux matériaux des lieux voisins pour se construire, ni d'amener des débris sur son sol qui en était déjà encombré. Et quoiqu'on ait avancé que *tant que le souvenir des dévastations exista, on dût chercher à s'éloigner des lieux ruinés, et se servir des matériaux pour réparer les lieux voisins*, il n'en demeure pas moins constant que Pontailler étant bâti sur des ruines, n'a pas eu besoin de recourir à celles de Broye, par conséquent que celles de ce village ont dû lui rester toutes; et par le peu qu'il en a été découvert sur son territoire, on peut juger s'il a jamais pu exister à Broye une ville de quelqu'importance.

balancé à assigner Amagetobrie *sur la Saône, au lieu du passage des duché et comté de Bourgogne, précisément à l'endroit où il convenait qu'il y eût une ville.*

Le mot *magus* signifie ville sur la rivière; mais a-t-on donné cette dénomination à des villes sur une rivière aussi faible que l'Ognon! Nous voyons cette épithète désigner Rouen et Angers, villes sur la Seine et la Loire; mais l'a t-on donnée à Dijon et à Besançon? et, de nos jours mêmes, place-t-on parmi les villes sur les rivières, Dôle et Grenoble, quoiqu'arrosées par le Doubs et l'Isère? Concluons-en donc, que le mot *magus* n'a jamais pu s'appliquer à Broye.

Puisque les syllabes *bria*, *brik*, *bruk*, signifient pont ou passage, sur quelle rivière doit-on placer ce pont, ou de la Saône qu'il faut nécessairement traverser pour communiquer des Eduens et des Lingons aux Séquanais, du duché au comté de Bourgogne, ou de l'Ognon qu'on peut côtoyer! Si l'on suppose ce pont avoir existé à Broye-sur-l'Ognon, cela n'empêchera pas qu'il ne dût y en avoir un second sur la Saône, et il faudra même en admettre encore un troisième sur la même rivière de l'Ognon, qu'il faudra forcément repasser pour arriver à Besançon; ce serait donc admettre deux ponts inutilement, car ils ne sont pas nécessaires. D'autre côté, où devait être le pont de jonction de la route d'Alise à Besançon par Arc-sur-Tille et Tervay, si ce n'est à l'endroit où cette route se croise avec celle de Châlons-sur-Saône

à Langres? Il n'est pas douteux, d'après M. Dunod lui-même, *que ce ne dût être sur la Saône*. Or, il ne devait donc pas être à Broye-sur-l'Ognon, ce qui aurait fait dériver la route à plus d'une lieue au nord-est, pour lui faire faire un coude considérable, sans nécessité, puisque pour aller de Pontailler à Besançon, il n'est pas besoin de traverser l'Ognon.

La position géographique du village de Broye n'est pas moins défavorable à l'opinion de M. Dunod : ce village est à une lieue et tiers de la Saône, enfoncé dans la Séquanie, et nous avons vu qu'Arioviste se maintenait sur la frontière, *in finibus eorum consedisset :* Broye est trop éloigné des marais pour qu'ils aient pu servir à la défense d'un camp qui aurait été établi dans ce village, et cependant Arioviste s'était retranché dans des marais, *castris ac paludibus se continuisset.* La position de Broye ne fournissait pas aux Germains le double avantage de garder une rivière importante et de contenir en même tems deux peuples ligués; et certes, la Saône n'était pas une barrière à négliger pour s'opposer aux efforts réunis de deux peuples levés en masse ; Arioviste devait d'autant mieux calculer cet avantage, qu'il ne s'était pas seulement borné à s'en aider, mais s'était encore appuyé sur des marais, afin de ne pouvoir être tourné, *neque sui potestatem fecisset;* ce prince devait défendre le passage de la Saône ; et ne pouvait le faire qu'en étant campé sur ses bords.

Que si l'on objectait que l'armée d'Arioviste pouvait, depuis la Saône, s'étendre jusqu'à Broye, je répondrais qu'alors Arioviste aurait affaibli son armée en l'étendant sans nécessité et très-impolitiquement, tandis qu'il avait besoin, au contraire, de réunir toutes ses forces en un seul point, pour pouvoir résister aux Eduens, qu'il les avait réellement concentrées, et se bornait dans cette seconde guerre à la défensive, *quod non bellum intulerit sed defenderit;* enfin, j'ajouterais que dans un si grand espace de terrein, il n'aurait jamais pu fortifier assez son camp pour le rendre inexpugnable et ne laisser aucun moyen de l'entamer; et qu'il n'est pas d'exemple de camps aussi vastes chez les Romains, *vid. castrum Divionense.*

Le camp des Germains n'était donc pas à Broye, et je suis toujours ramené à persister dans l'opinion que Pontailler est sur l'emplacement d'Amagetobrie, et je n'accorderai même pas que cette ville a pu s'étendre de Pontailler jusqu'à Broye; la vérité ne peut être qu'une : on la trahirait par trop de condescendance, quelque respectable d'ailleurs que puisse être le sentiment de ceux dont nous combattons les opinions.

Autun, cette capitale des Gaules, la sœur de Rôme, appelée par César, *longe maximum oppidum*, dont l'enceinte était qualifiée par Eumène, *Maximum Augustoduni magnitudo*, le plus considérable morceau d'antiquité qu'on puisse voir, n'avait que trois mille toises de circuit; accorder

qu'Amagetobrie ait eu quatre mille toises de diamètre, serait concéder l'impossible, autrement ce n'aurait point été Bribracte que n'arrose aucune rivière navigable, qui aurait eu l'honneur du *caput galliarum*, mais bien Amagetobrie qui aurait été quatre fois plus grande et située sur la Saône.

Mais qu'une ville telle qu'Amagetobrie (on peut juger de ce qu'elle était par les richesses trouvées dans ses décombres) (*a*), ait eu dans ses alentours, à Broye, à Dammartin, etc., etc., des maisons de campagne, cela est d'autant plus probable, que nous lisons que les principaux des Gaulois habitaient les champs pendant la belle saison, pour être plus à portée du plaisir de la chasse qui faisait leurs délices et leur principale occupation en tems de paix; de là les châteaux et les forteresses qu'ils firent pour se garantir des incursions des barbares: que ces maisons de campagne ou châteaux aient appartenu à des Gaulois riches qui les aient décorés de pilastres, corniches, sculptures, etc., etc., cela peut avoir existé à Broye, à Dammartin, à Mont-Mirey, villages encore aujourd'hui voisins de superbes forêts : loin de rien diminuer, en le concédant, de la force de mes raisonnemens sur

(*a*) Elles ont été détaillées par M. Leschevin; sa description de la Vénus Anadyomène est un morceau achevé, et qui ne laisse rien à désirer; les vers d'Auxonne, qu'il rapporte, représentent, avec autant d'élégance que de vérité, ce chef-d'œuvre du premier des peintres (Apelles). Cette statue, trouvée par M. Durieux, a passé dans le cabinet de M. de Draci, qui l'a achetée 120 liv.

la position d'Amagetobrie, au contraire, les ruines éparses dans les environs de cette ville, viendront renforcer mon opinion sur l'emplacement que nous lui avons assigné, de même que la position de l'ancienne Bibracte se confirme à Autun, par les antiquités découvertes et existantes dans les alentours de cette cité célèbre.

J'en reviens donc toujours à dire qu'Amagetobrie existait dans l'île de Pontailler, et nulle autre part : en cela je combats moins l'opinion de M. Dunod, que je ne la rectifie, puisque ce savant professeur avait déjà fixé la position d'Amagetobrie sur la Saône, au lieu du pont et du passage, et n'en avait dévié que pour s'étayer de vestiges antiques, que Pontailler n'offrait pas alors en aussi grande abondance ; mais cet historien, s'il existait aujourd'hui, revenant à sa première opinion, fixerait invariablement, avec nous, à Pontailler, la place de l'ancienne Amagetobrie.

M. Chevalier, dans ses Mémoires historiques sur Poligny, nous semble être tombé dans une contradiction bien étonnante : cet auteur estimable convient qu'il faut chercher Amagetobrie à l'un des grands passages d'une rivière, dans un endroit bas et marécageux, et à portée de la frontière des Eduens, et place cette ville à *Gevry* sur le Doubs, qui retient en partie, dit-il, le nom d'*Amagetobrie ;* tandis que dans la même page, cet auteur, après avoir dit que Ptolemée place une des quatre cités séquanaises, et la première, comme plus à l'occident, à 25 degrés 30 minutes

de longitude, et 45 degrés 40 minutes de latitude, c'est-à dire un demi degré plus à l'occident, et un tiers de degré plus au midi que Besançon, ce qui paraîtrait en fixer l'emplacement dans les environs de Mutigney et de Dammartin; après avoir rapporté qu'à Pontailler s'est conservée la tradition qu'assez près de là il y avait une grande cité, il finit par vouloir y placer le *dittatium*, par analogie seule des mots *mutigney*, *moustigney*, avec ceux de *Dittatium*, *Oustation*.

Il était bien plus naturel, sans doute, après être convenu des faits principaux, c'est-à-dire, du voisinage et du passage d'une rivière frontière des Eduens, dans un endroit bas et marécageux, de placer Amagetobrie pour cette quatrième cité séquanaise, au lieu de *dittatium*, puisque la position assignée par Ptolemée, est précisément celle de Pontailler. M. Chevalier se serait épargné des conjectures on ne peut pas moins fondées, d'abord sur le prétendu rapport des noms *Mutigney* avec *Dittatium* et *Gevry* avec *Amagetobria;* en second lieu, sur le peu de débris et d'antiquités que renferme le village de *Mutigney*, que nous connaissons aussi et qui ne méritent pas d'entrer en comparaison avec celles trouvées à Pontailler, et que, chaque jour, le hasard y fait découvrir (*a*). Cet

(*a*) Avant les fouilles de l'an X, on trouva, à Pontailler, la médaille d'Adrien à la barbe d'argent, dont parle M. Leschevin :

Ælius Hadrianus, fils adoptif de Trajan et de Plotine,

auteur aurait également trouvé à Pontailler la situation indiquée par Ptolemée, un endroit bas et marécageux, le passage d'une rivière et le voisinage des Eduens, qui sont les bornes qu'il reconnaissait comme fanaux. Sans doute, le respecta-

---

parvint à l'empire l'an 17 de Jésus-Christ. Il pensait alors, comme Trajan, que l'*empire n'était pas à lui, mais au peuple;* il fut trois fois consul.

Il est le premier des empereurs romains qui ait porté la barbe, pour cacher des porreaux qu'il avait au menton; il ne se couvrait jamais la tête. Dans cette médaille, il est représenté la tête nue, la barbe en argent, avec l'exergue *Hadrianus Augustus, consul III, pater populi:* Trajan prenait aussi ce dernier titre.

Le premier soin d'Hadrien, en parvenant à l'empire, fut de faire la paix avec les Parthes, et il revint à Rome: à l'occasion de cette paix, on voulut lui décerner les honneurs du triomphe; il les refusa, et les fit accorder à l'image de Trajan; et la considération qu'il avait pour Plotine, sa mère adoptive, lui fit réunir les images de Trajan et Plotine. Trajan était placé au rang des dieux; Plotine méritait pareil honneur, et l'obtint après sa mort: mais pour lui témoigner plus sa reconnaissance, Hadrien la fit jouir, de son vivant, des honneurs divins, par cette inscription du revers de cette médaille: *divis parentibus*.

Les deux figures du revers sont surmontées d'une étoile, signe de la déification: elles sont celles de Trajan et de Plotine, telles que les donnent les autres médailles où se trouvent leurs effigies. Trajan, dernier empereur qui se coupait la barbe, y conserve cette distinction; et la coiffure de Plotine est caractérisée.

Hadrien, qui devait l'empire à Trajan et à Plotine, qui l'avaient adopté, consacra, par cette médaille, sa reconnaissance.

ble M. Chevalier eut fait ces réflexions et se fût réctifié lui-même, s'il eût eu des lieux et des nouvelles découvertes d'antiques, la même connaissance que nous en avons aujourd'hui.

Après avoir prouvé par la position du combat fameux qui rendit la Gaule tributaire d'un farouche étranger, par l'étymologie du nom et les vestiges récemment découverts, que Pontailler existe sur l'emplacement d'Amagetobrie ; après avoir réfuté les auteurs qui ont donné à cette ancienne ville une autre position, il me reste à prouver qu'elle est l'époque, désastreuse sans doute, où une telle cité disparut comme un songe des bords de la Saône.

S'il est vrai que la série des médailles romaines trouvées dans les ruines d'Amagetobrie, s'arrête à Constantin, nous devons en conclure que cette ville existait encore sous le règne de cet empereur : cherchons donc aux environs de cette époque et postérieurement, les révolutions qui ont pu influer si puissamment sur cette ville et sur cette partie des anciennes provinces de Bourgogne.

Après la mort de Théodose, Stilicon, général romain, tuteur d'Honorius, voulant placer son propre fils sur le trône qu'il avait défendu, appela à son aide les peuples qu'il venait de vaincre, les Alains, les Suèves, les Vandales, les Gépides, etc. etc. Ces barbares se jetèrent sur la Gaule, où ils portèrent le fer et le feu, inondèrent la Séquanie, en renversèrent les principales villes, Besançon, Augst, Avenches, etc. etc. La ruine

de quarante-cinq villes, sans compter les forts et châteaux, signala leur passage.

Les Bourguignons, invités comme les autres peuples à venir se partager les dépouilles de l'empire romain, que Stilicon leur abandonnait, passèrent le Rhin, en 406, sous la conduite de Gondicaire, leur général, devenu leur premier roi, et se rendirent aussitôt les maîtres des pays situés entre le Rhin et la Saône, les Vosges et le Jura. Gondicaire soumit peu après les Ségusiens, les Eduens, les Lingons; mais Aëtius l'arrêta dans ses conquêtes, et le défit dans les plaines de Châlons sur-Marne, en 435.

L'année suivante, Gondicaire fut contraint de marcher contre les Huns, qui pénétrèrent dans ses états, et les atteignit sur les bords du Rhin; mais les Bourguignons, déjà affaiblis par les victoires d'Aëtius, furent taillés en pièces et perdirent leur roi.

Gondioc succéda à son père, et, comme lui, fut attaqué par les Huns, ayant Attila à leur tête. Ce roi féroce, après avoir battu les Germains, était entré dans les Gaules, suivi de cinq cent mille combattans; il renversa les villes de Metz, Besançon, Luxeuil, Langres, Auxerre; il ruina tout ce qui se trouva sur son passage. Ce barbare, qui ne rougissait pas de se faire appeler le *fléau de Dieu*, ne respectait ni la majesté des temples, ni la dignité des pontifes; les vieillards et les enfans égorgés, les filles et les femmes déshonorées, étaient les plaisirs de ses soldats. Les princes de la

Gaule se liguèrent pour le combattre; les Bourguignons sur-tout, impatiens de venger sur ces barbares la mort de leur roi, aidèrent cette fois Aëtius à remporter la victoire : Attila fut vaincu dans les plaines de la Champagne, où trois cent mille hommes restèrent sur le champ de bataille, l'an 451.

Pourquoi, lorsque Besançon et cinquante autres villes furent renversées par les Vandales et les Goths; lorsque Langres fut tellement ruinée par Attila, que l'évêque Apruncule fut obligé de transférer sa résidence à Dijon, la ville d'Amagetobrie aurait-elle été plus épargnée ? Nous devons présumer, au contraire, qu'elle aura succombé comme tant d'autres sous la fureur des hordes de barbares qui désolèrent la France dans les premiers tems de la monarchie; que cette cité aura été entièrement saccagée par ces Vandales, qui ont bien mérité que leur nom devînt une épithète superlative de destructeur : mais comme Amagetobrie n'était ni le siége d'un évêché, ni la résidence de quelques moines, n'étant pas capitale d'une province, elle aura moins attiré l'attention des gouvernemens; moins heureuse, elle n'aura pu se relever de ses pertes; les mousses et les lichens auront long-tems recouvert ses décombres; elle aura perdu jusqu'à son nom : *et nunc seges ubi Troja fuit.*

C'est donc du commencement au milieu du cinquième siècle de l'ère vulgaire, qu'on doit placer l'époque de la destruction d'Amagetobrie; plutôt, ses décombres ne receleraient pas des médailles

de Constantin et de ses fils; plus tard, ils offriraient des monnaies des premiers tems des royaumes de France et de Bourgogne.

Si Amagetobrie eut survécu à l'établissement des Bourguignons et des Francs dans les Gaules, ne verrions-nous pas notre Histoire de France en faire mention, lorsque Clovis vint triompher des Bourguignons, sous les murs de Dijon (*a*); sur la fin du même siècle; et lorsque, sur la fin du siècle suivant, Brunehaut fit réparer les chaussées qui conduisaient à Besançon, Autun, Lyon, et ordonna la restauration de ces villes; lorsque, surtout en 613, Clotaire, campé à Jonsigny, arrêta cette même Brunehaut à Orville, et lui fit faire le tour de son camp, attachée à la queue d'un cheval fougueux; dans des événemens aussi majeurs, arrivés à une lieue de distance d'Amagetobrie, l'histoire aurait elle omis de nommer au moins cette ville? Un silence aussi absolu n'est-il donc pas la preuve la plus complète que cette cité n'existait déjà plus, comme les médailles de Constantin fournissent la conviction de son existence sous le règne de cet empereur.

(*a*) Le savant abbé Boullemier, bibliot. de l'Ecole centr. de Dijon, membre distingué de plusieurs académies, a démontré jusqu'à l'évidence, dans un Mémoire lu à l'Académie de Dijon, que cette bataille ne peut avoir été donnée que dans un lieu découvert, aux environs du *Castrum divionense*, et non à Fleurey-sur-Ouche, où on l'avait placée jusqu'ici (*Courtep.*, tom. II, pag. 386). Réflexion de M. Baudot aîné, Panégyrique de M. Boullemier.

La quantité de métal dont les formes brutes paraissent être le résultat d'une fusion, les pierres calcinées trouvées dans les fouilles, prouvent quelque incendie général et terrible (*a*), dont étaient seuls capables les Barbares ayant un Attila pour chef, et qui nous ont laissé tant de preuves de leur fureur de tout détruire et de tout ravager, la hache et la torche à la main; et ce n'est pas pour leur chercher de nouveaux torts : le sac d'une ville de plus ou de moins, n'entre malheureusement pour rien dans la balance de leurs crimes.

Je pense avoir démontré que la position d'Amagetobrie ne peut être assignée autre part qu'à Pontailler-sur-Saône, et que sa destruction est un des effets de la fureur d'Attila. J'avais déjà sommairement consigné cette opinion, dès 1790, dans un Mémoire à l'académie de Dijon. La richesse des dernières fouilles, en me confirmant dans ce sentiment, m'a engagé à le développer davantage, et à déduire les preuves sur lesquelles je l'appuyais; la discussion m'a conduit à leur donner plus d'étendue, par la réfutation des systèmes de MM. Dunod et Chevalier.

(*a*) M. Leschevin, note 21 de sa seconde Notice sur les fouilles de Pontailler, rapporte que dans la forêt de Lyanne, à peu de distance de cette ville, l'on trouva, en 1806, sous des ruines dont on cherchait à se procurer les pierres, fort rares en ce canton, un amas de seigle d'un pied d'épaisseur, sur une assez grande surface, passé à l'état d'un véritable charbon; et que, sous ce seigle, on trouva un nouvel amas de froment, absolument dans le même état de combustion.

Dans mes écrits à ce sujet, je n'avais d'autre but que de coopérer quelque peu aux honorables travaux des compagnies savantes qui ont bien voulu me compter au nombre de leurs membres. Leur approbation m'a engagé à refondre ces Mémoires en un seul, pour donner, tout entier (a), un ouvrage qui ne peut être séparé de ses preuves. La vérité est le but de l'histoire ; plus elle est débattue, plus elle acquiert de force, et parvient à convertir, en point d'histoire invariable, telle vérité qu'il a fallu des ouvrages entiers pour démontrer.

(a) Plusieurs fragmens en ont été imprimés par M. Leschevin, dans sa Notice des antiquités trouvées dans la Saône, à Pontailler.

NOTES.

(1) Imprimis quòd AEduos fratres consanguineosque sæpè numero ab senatu appellatos, in servitute ac ditione videbat. (*Cæs.*, *lib. I.*)

(2) Qui et suâ virtute et populi romani hospitio atque amicitiâ, plurimùm antè in Galliâ potuissent. (*Div. ad Cæs.*)

Quæ senatusconsulta quoties, quamque honorifica in eos facta essent : ut omni tempore totius Galliæ principatum AEdui tenuissent, priùs etiam quàm nostram amicitiam appetissent. (*Cæs. ad Ariov.*)

(3) Cùm Cæsar in Galliam venit, alterius factionis principes erant AEdui, alterius Sequani. (*Cæs.*, *lib. VI.*)

Quòd summa auctoritas antiquitùs erat in AEduis, magnæ que eorum erant clientelæ. (*idem.*)

(4) Hi cùm tantoperè de potentatu inter se multos annos contenderent, factum esse, uti ab avernis, Sequanisque Germani mercede accerserentur. (*Div. ad Cæs.*)

(5) Transisse Rhenum sese non suâ sponte, sed rogatum et accersitum à Gallis (*leg. ab. Avernis et Sequanis. oberl.*) : non sine magnâ spe, magnis que præmiis domum propinquosque reliquisse....... Quòd nisi rogatus non venerit.

(6) Se priùs in Galliam venisse quàm populum romanum. (*Ariovist. ad Cæsar.*)

Cùm per se minùs valerent, Germanos atque Ariovistum sibi adjunxerant. (*Cæs.*, *lib. VI.*)

(7) Intra annos XV, tectum non subissent. (*Ariov. ad Cæs.*)

(8) Horum primò circiter millia XV Rhenum transisse. (*Div. ad Cæs.*)

(9) Harudes marcomanos, triboccos, Vangiones, nemetes, sedusios, suevos. (*Cæs.*)

(10) Eosque ad se magnis jacturis pollicitationibusque perduxerant. (*Cæs.*, *lib. VI.*)

(11) Jus esse belli, ut qui vicissent, iis quos vicissent, quemadmodùm vellent imperarent. (*Ariov. ad Cæs.*)

(12) Sequanis verò, qui intra fines suos Ariovistum recepissent, quorum oppida omnia in potestate ejus essent. (*Divit. ad Cæs.*)

(13) Tertiamque partem agri Sequani qui esset optimus totius Galliæ. In eorum finibus consedisset. (*Div. ad Cæs.*)

(14) Neque ipsos in his contentionibus, quas AEdui secum et cum Sequanis habuissent, auxilio populi romani usos esse. (*Ariovist. ad Cæs.*)

Ómnes Galliæ civitates ad se oppugnandum venisse, ac contrà se castra habuisse. (*Ibid.*)

(15) Omnem nobilitatem, omnem senatum, omnem equitatum. (*Div. ad Cæs.*)

(16) Non sese Gallis, sed Gallos sibi bellum intulisse. (*Ariov. ad Cæs.*)

(17) AEduos........ Belli fortunam tentassent. (*Ariov. ad Cæs.*)

(18) Multos menses castris ac paludibus se continuisset, neque suî potestatem fecisset. (*Orat. Cæs.*)

(19) Diuturnitate belli defatigatis Gallis desperantes jam de pugnâ.

(20) Magis ratione ac consilio, quam virtute, vicisse. (*Orat. Cæs.*)

(21) Præliis verò compluribus factis secundis. (*Cæs.*, *lib. VI.*)

(22) Exercitatissimi in armis neminem secum sine sua pernicie contendisse. (*Ariov. ad Cæs.*)

(23) Diuturnitate belli defatigatis gallis. (*Cæs. ad milit.*)

(24) Desperantes jam de pugna. (*Ibid.*)

(25) Si quos Gallorum fuga commoveret. (*Ibid.*)

(26) Dispersos subito adortum, pulsos; stipendiarios septos. Omnes copias uno abs se prælio fusas ac superatas esse. (*Ariov. ad Cæs.*)

Magnam cladem accepisse, omnem nobilitatem, omnem senatum, omnem equitatum amisisse. (*Div. ad Cæs.*)

(27) Omni nobilitate AEduorum interfectâ, tantùm potentiâ (Sequani) antecesserant, ut magnam partem clientium ab AEduis ad se transducerent; obsidesque ab iis principum filios acciperent, et publicè jurare cogerent, nihil se contrà Sequanos consilii inituros, et partem finitimi agri per vim occupatam possiderent, Galliæ que totius principatum obtinerent. (*Cæs.*, *lib. VI.*)

Coactos esse Sequanis obsides dare nobilissimos civitatis, et jurejurando civitatem obstringere sese neque, obsides repetituros, neque auxilium a populo romano imploraturos neque recusaturos quominùs perpetuo sub illorum ditione atque imperio essent. (*Div. ad Cæs.*)

(28) Sed pejus victoribus Sequanis, quàm AEduis victis accidisse. (*Ibid.*)

(29) Obsides nobilissimi cujusque liberos poscere, et in eos omnia exempla cruciatûs edere, si qua res non ad nutum, aut ad voluntatem ejus facta sit. (*Div. ad Cæs.*)

Omnes cruciatus essent perferendi. (*Ibid.*)

Hoc esse miseriorem gravioremque fortunam Sequanorum, quàm reliquorum, quòd soli nec in oculto quidem

queri, nec auxilium implorare auderent, absentisque Ariovisti crudelitatem, velut si coram adesset, horrerent. (*Div. ad Cæs.*)

(30) Flumen dubis penè totum oppidum cingit.

(31) Quod ipsi diebus XX ægerrimè confecerant, ut flumen transirent, illum uno die fecisse intelligerent.

(32) Helvetia in quatuor pagos divisa est. Pagos centum Suevorum ad ripam Rheni consedisse.

CL. X. GIRAULT.

MEMOIRE

SUR

LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES ET LE VOCABULAIRE

DES GUANCHES,

PREMIERS HABITANS DES ILES CANARIES.

Extrait d'un Voyage inédit, aux Canaries et aux Antilles, exécuté en 1796 et 1797, avec le capitaine BAUDIN,

Par A. P. LEDRU,

Membre de l'Académie celtique, de la Société des arts du Mans, etc.

MESSIEURS,

Quoique les anciens monumens des Gaules soient l'objet principal de vos recherches, j'ai pensé que l'histoire des Guanches présentait plusieurs points de comparaison avec celle des anciens Celtes, leurs contemporains. Il suffit de consulter les écrits de Viana (1), de Nunez-la-

(1) *Antiguedades de las islas afortunadas de la Gran-Canaria. Sevilla.* 1604. *in-8.*

Pena (1), de Clavijo (2), à qui nous devons des documens authentiques sur cet ancien peuple, pour y recueillir une foule de traits piquans et instructifs qui rapprochent des Celtes, les premiers indigènes des îles Fortunées.

L'existence d'une terre atlantide, qui liait autrefois l'Europe à l'Amérique, n'est plus contestée. Il est très-vraisemblable que les Açores, Madère, les Canaries, sont les plateaux supérieurs des montagnes qui pesaient sur ce continent disparu depuis des siècles; mais dont le souvenir était généralement conservé à l'époque où vivait Platon. Dans cette hypothèse, l'étude des cérémonies religieuses et des usages observés parmi les Guanches, peut jeter quelque jour sur celle des Celtes, que le progrès des lumières, la navigation, les besoins du commerce, auront nécessairement conduits au delà des colonnes d'Hercule.

Les îles Fortunées sont au nombre de sept; savoir: Canarie, Fer, Fortaventure, Gomère, Lancerote, Palme et Ténériffe. Elles furent fréquentées par les Phéniciens et par les Carthaginois qui s'y établirent: mais les Romains, en détruisant la puissance de leurs rivaux, arrêtèrent la navigation sur la côte occidentale de l'Afrique, et les

(1) *Conquista y antiguedades de las islas de la Gran-Canaria, y su descripsion*..... Madrid, 1676. *in-4*.

(2) *Noticias de la Historia general de las islas de Canaria*. Madrid, 1772, *et ann. suiv*. 4 vol. *in-4*.

Canaries restèrent ignorées du reste du monde, jusqu'en 1344; tems auquel Louis de la Cerda, comte de Clermont, équipa une flotte, sous la protection d'Alphonse IV, roi d'Arragon, pour aller convertir et conquérir ces îles, dont le pape Clément VI lui avait donné l'investiture. Ce prince mourut sans avoir exécuté son projet. L'honneur en était réservé à Jean de Bethencourt, gentilhomme normand, qui appareilla de la Rochelle le 1.er Mai 1402; il s'empara successivement de Lancerote, Fortaventure, Gomère, Fer, et mourut en 1425. Canarie, Palme et Ténériffe, défendirent long-tems leur liberté, et ne subirent le joug qu'en 1496.

Ces îles, qui appartiennent à l'Espagne, sont situées au vingt-septième degré trente-neuf minutes de latitude septentrionale, et au quinzième degré quarante minutes trente secondes de longitude occidentale du méridien de Paris. Elles présentent une surface longue d'environ cent cinq lieues marines, large de soixante-quatre, et dont la circonférence peut être évaluée à deux cent quatre-vingts. La nature les a placées à vingt lieues des côtes d'Afrique, et à cent quatre-vingt-dix de celles d'Europe (1).

On y compte quatorze villes et cinq cent cinquante-un villages. En 1678, la population de cet Archipel était d'environ cent cinq mille habitans;

(1) Ces dimensions ont été calculées sur les cartes des Canaries, par Tomas Lopez. Madrid, 4 feuilles, 1779.

en 1768, de cent cinquante-sept mille; et en 1790, de cent soixante-quatorze mille vingt-six.

Ce nombre augmenterait plus rapidement, si l'espoir trop souvent trompé d'une fortune brillante, ne conduisait, chaque année, plusieurs Canariens dans les Colonies du Nouveau-Monde, d'où la plupart ne reviennent pas.

Les indigènes actuels ne forment point une race pure, c'est à-dire exempte de mélange avec les nations étrangères : le sang des Maures a souvent coulé dans leurs veines.

Avant la conquête, ces Africains entretenaient avec les Guanches un commerce d'amitié; mais depuis la destruction de ces paisibles insulaires, exterminés par les Européens (1), ils ont souvent essayé de s'établir aux Canaries, persuadés que ces îles leur appartenaient aussi légitimement qu'aux oppresseurs de leurs anciens amis. De 1568 à 1749, ils débarquèrent successivement à Lancerote, à Fortaventure, à Palme, à Ténériffe. Tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, les uns sont retournés en Afrique, et les autres se sont fixés aux Canaries par les liens du mariage. Cependant, le préjugé a toujours dédaigné ces alliances mélangées, et les habitans, qui se glorifient d'être issus d'une race pure, ne voudraient pas se lier avec les races qu'ils regardent comme abâtardies.

---

(1) Clavijo, tom. II, pag. 270.

On ne peut douter que les premiers Canariens n'ayent eu, sur la divinité, quelques notions avouées par la saine raison. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur leur vocabulaire dont je parlerai bientôt. On y lit les noms de créateur, de souverain seigneur, qu'ils donnaient au grand Etre; ils l'invoquaient dans leurs calamités, et lui rendaient alors un culte mêlé de cérémonies lugubres.

Les Guanches de Ténériffe, habitant une terre brûlante et volcanisée, le plus grand des malheurs était pour eux une sécheresse trop continue : dans cette extrémité, vieillards, hommes, femmes, enfans, se rassemblaient dans des vallées profondes, et y conduisaient leurs troupeaux de brebis. Là, après avoir séparé les agneaux des mères, ils faisaient circuler celles-ci autour d'une lance fichée en terre. Les bêlemens réciproques de ces animaux, qui cherchaient à se réunir, devaient fléchir la divinité, et attirer une pluie salutaire.

Ces indigènes avaient leur enfer comme les peuples anciens, et en plaçaient l'entrée, non dans l'Averne ni le Tenare, mais dans les flancs embrasés du Pic, dont le cratère vomissait fréquemment des globes de feu qui portaient au loin la dévastation et la mort. Ils croyaient que les éruptions volcaniques de cette montagne fameuse, élevée de trois mille sept cent dix mètres au-dessus du niveau de l'Océan, étaient aux ordres d'un esprit malin qu'ils nommaient *Guayota.* Le soleil était aussi pour eux un objet de vénération : son nom

donnait à leurs sermens une garantie solennelle.

A Lancerote, les indigènes, persuadés que les montagnes sont rapprochées de la divinité, gravissaient au sommet des plus hautes, pour rendre hommage au grand Etre. Là, ils élevaient les mains vers le ciel, et répandaient à terre des jarres de lait, en forme de libations.

Il y avait, à Fortaventure, des espèces de pagodes ou d'oratoires de forme ronde et construites en pierre. La piété reconnaissante y adorait l'éternel sous le nom de Dieu créateur, et lui offrait du lait et du beurre (1); mais la superstition altéra bientôt ce culte primitif. Deux femmes imposteurs, dont l'histoire nous a conservé les noms, abusèrent de la crédulité du peuple. *Tamonante* (c'était le nom de la première), s'érigeant en Sibylle, annonça les révolutions que le pays devait subir; la seconde, nommée *Tibabrin*, devint la Pythie du culte dont elle réglait les cérémonies. L'une et l'autre éprouvaient, en rendant leurs oracles, des mouvemens convulsifs extraordinaires qui augmentaient la vénération que leur portait un peuple ignorant et grossier.

La crédulité des habitans de l'île de Fer était plus déplorable. Ces insulaires étaient persuadés que la Divinité descendait du ciel sur deux montagnes situées dans le canton de *Bentaya*. Les hommes révéraient l'une sous le nom de *Eraora*.

---

(1) Les Bretons de l'Armorique offrent encore des tartines de beurre aux fontaines. *Eloi Johanneau.*

nhan; et les femmes l'autre, sous celui de *Moreyba.* Lorsque l'hiver n'était pas accompagné de pluies suffisantes pour féconder les terres, la population entière se rendait à *Bentaya*, et demeurait trois jours sur ce nouveau *Mont Sinaï*, sans prendre de nourriture. Durant cet intervalle, l'air retentissait de cris lamentables : si la sécheresse continuait, un insulaire choisi parmi ceux qui jouissaient d'une grande réputation de vertu, se retirait dans la caverne de *Asteeyta.* Bientôt le ciel, propice à ses vœux, lui envoyait un porc, que l'insulaire présentait au peuple, sous le nom de *Aranfaybo*, c'est à-dire intercesseur auprès de Dieu : enfin, si l'atmosphère ne versait aucune pluie, le magicien restait prisonnier entre les mains du peuple, tant que les terres n'étaient pas suffisamment arrosées.

Les Guanches de l'île de Palme reconnaissaient un dieu sous le nom d'*Abora.* Son trône était placé au plus haut des cieux, d'où il gouvernait l'univers. Le culte qu'ils rendaient à cet être, avait un rapport frappant avec celui des Celtes, et en particulier des Celtibériens et des Galates.

L'île étant partagée en douze cantons, ils avaient érigé un même nombre de pyramides. Aux époques fixées par leur calendrier, les habitans de chaque canton se réunissaient autour de leur pyramide, qui était un vérilable *peulven*, et s'y livraient à des exercices religieux qui n'avaient rien d'austère ni de farouche : c'étaient des jeux, des danses, des luttes propres à maintenir la vi-

gueur et l'agilité du corps. Cette religion gymnastique était bien préférable aux cérémonies superstitieuses observées de nos jours sur les bords du Gange ou les rives du Bosphore.

Le dieu protecteur de la grande Canarie, portait le nom d'*Alcorac.* Le culte qu'on lui rendait au sommet des montagnes, était présidé par des prêtresses nommées *Maguadas* ou *Harimaguadas,* qui vivaient en commun des aumônes que la piété leur donnait, et observaient une continence exacte. Leurs vêtemens étaient plus amples et plus riches que ceux des autres femmes. L'opinion publique les entourait d'une grande considération. Ces vestales attachaient le plus grand prix à l'exercice de leurs fonctions religieuses, qui consistaient à faire chaque jour des libations de lait dans l'enceinte sacrée.

Les habitans du canton de *Telde,* dans la même île, avaient aussi leurs montagnes privilégiées. Le culte qu'on y exerçait était présidé par un grand prêtre nommé *Faycan*, qui ordonnait des processions générales, des espèces de rogations, pour obtenir du Ciel les pluies nécessaires à leurs différens besoins. Le peuple dévot, tenant des palmes à la main, et précédé par ses *harimaguadas*, gagnait le sommet de la montagne, en chantant des hymnes qui exprimaient la tristesse d'un peuple malheureux. On offrait à la divinité des vases de lait, de beurre ; on exécutait ensuite la *canarie*, danse du pays, conservée jusqu'à nos jours. Cette première cérémonie terminée, le cortége se diri-

geait vers la mer qu'il battait à coups de verges, en poussant de grands cris : ils espéraient accélérer, par ce prétendu châtiment, la formation des nuages dans l'atmosphère.

Souvent il arrivait que des insulaires, nouveaux Curtius, se précipitaient dans les ondes, pour obtenir, par ce dévouement, la cessation des fléaux qui pesaient sur leur malheureuse patrie.... Ainsi on retrouve, dans la mythologie des peuples réputés sauvages, l'idée blasphématoire qu'il faut du sang ou des larmes pour appaiser la divinité.

Telles étaient les institutions religieuses des Guanches, avant l'époque où ce peuple paisible subit le joug des Européens. Bontier et Le Verrier (1), historiens et aumôniers du conquérant Bethencourt, nous apprennent que ces pratiques superstitieuses, fortement enracinées, retardèrent long-tems l'introduction du culte romain dans les îles Canaries.

---

(1) Paris, solis. *in* 8.° 1630.

VOCABULAIRE DES GUANCHES

RECUEILLI PAR CLAVIJO (1), TRADUIT EN FRANÇAIS.

A.

Abora	Dieu. (*Palme.*)
Achaman	*Id.* (*Ténériffe.*)
Achahurahan	Dieu grand. (*Ténériffe.*)
Ach guayaxiraxi ...	Dieu conservateur. (*Id.*)
Ahicanac	Dieu très-élevé. (*Id.*)
Achano	Année.
Achemen	Lait. (*Gomère*)
Achicuca	Fils.
Achicaxna	Roturier.
Achimencey	Noble.
Aculan	Beurre. (*Fer, Gomère.*)
Adexamen	Submersion.
Adijirja	Ruisseau.
Aemon	Eau. (*Fer, Gomère.*)
Aganeye	Bras coupé.
Aguamames	Bouillie de lait et de racine de fougère.
Ahico	Chemise de peau.
Aho	Lait. (*Lancerote.*)
Ahof	*Id.* (*Ténériffe.*)
Ahoren	Farine d'orge rôtie.
Alcorac	Dieu. (*Canarie.*)
Almogaron	Oratoire. (*Canarie.*)
Altaha	Homme courageux.
Amodagac	Pique durcie au feu.

(1) *Historia de las islas de Canaria*, tom. I, pag. 129.

Anepa .... Lance de méleze qu'on portait devant le roi.
Arahormaze ...... Figues fraîches.
Aramotanoque ..... Orge. (*Canarie*)
Aranfaybo .... Porc sacré. (*Fer.*)
Aridaman .... Chèvre.
Asero .... Lieu fortifié.
Ataman .... Ciel. (*Ténériffe.*)
Atinaviva .... Porc. (*Palme.*)
Axa .... Chèvre. (*Ténériffe.*)
Azuquache .... Brun.

B.

Banot .... Pieu durci au feu.
Benesmen .... Eté.

C.

Cancha .... Chien. (*Ténériffe.*)
Chacerquen .... Miel tiré du Mocan.
Cichiciquizo .... Homme galant.

D.

Doramas .... Narines.

E.

Efequenes .... Oratoire. (*Fortaventure.*)

G.

Ganigo .... Vaisselle de terre cuite.
Gofio .... Farine torréfiée et pétrie.
Guan .... Homme.
Guañac .... Patrie, république.
Guanarteme .... Roi. (*Canarie.*)
Guanchtinerfe ..... Indigène de Ténériffe.
Guanil .... Troupeau.
Guanoth .... Protection.

Guapil .... Chapeau.
Guatativoa .... Festin.
Guayargiraxi ...... L'Etre qui gouverne l'univers.
Guayota .... Malin esprit, diable. (*Ténériffe.*)
Guayre .... Assistant, conseiller du roi.
Guaycas .... Manches d'habit.
Guijon .... Navire.

H.

Hacichey .... Fèves.
Haguayan .... Chien. (*Palme.*)
**Hara* .... Brebis. (*Ténériffe.*)
Haran .... Fougère.
Haranfaybo .... Caution pour emprunter des vivres.
Horhuy .... Cuir.
Huirmas .... Chaussures. (*Ténériffe.*)

J.

Jubaque .... Grosses bêtes dont on mange la chair.

M.

Mayantigo .... L'horizon.
Maxo .... Chaussures. (*Fortaventure, Lancerote.*)
Moca .... Massue durcie au feu.
Mencey .... Le roi. (*Ténériffe.*)
Magado .... Massue de guerre.
Magec .... Le soleil.

O.

Oche .... Beurre. (*Ténériffe.*)

Q.

Quevehi .... Altesse, Majesté, titre que portait le roi.

S.

Sigoñe .... Capitaine.

T.

Tabaxan .... Brebis. (*Canarie.*)
Tabercorade .... Eau pure. (*Palme.*)
Tabite .... Petite jarre de pierre.
Tabona .... Instrument tranchant en pierre.
Tafrigue .... Couteau en pierre.
Tagoror .... Assemblée du peuple.
Taharencmen ...... Figues sèches.
Tahuyan .... Jupe de femme.
Tamaranova ...... Viande frite.
Tamarco .... Manteau de peau.
Tamasaques .... Planches.
Tamosen .... Orge. (*Fortaventure*, *Lancerote.*)
Tano .... *Id.* (*Ténériffe.*)
Taquazen .... Porc. (*Canarie.*).
Tedote .... Montagne.
Teguevite .... Chèvre. (*Palme.*)
Tezezes .... Bâtons.
Tigotan .... Ciel. (*Palme.*)

V.

Vacuagare .... Désirer la mort.

X.

Xaxo .... Momie, corps embaumé.
Xercos .... Chaussures. (*Ténériffe.*)
Xuesto .... Racine de Mauve.

Y.

Yoya .... Fruit du Mocan.
Yrichen .... Froment.
Yruene .... Le diable. (*Palme.*)

Z.

Zucaha .... Fille.

Dans ce Vocabulaire, composé de quatre-vingt-dix-neuf mots, cinquante-huit sont terminés par une voyelle; le plus grand nombre commence par les lettres *a*, *g*, *t*; plusieurs présentent une prononciation douce et harmonieuse. Quelques-uns semblent avoir été empruntés des Arabes, dont l'empire s'est étendu, pendant le moyen âge, jusqu'aux bords de l'Afrique occidentale.

Le Vocabulaire d'une nation étant l'inventaire de ses idées, le tableau de ses usages, celui des Guanches annonce un peuple bon, simple, livré aux occupations paisibles de l'agriculture, pratiquant quelques arts, et réuni en corps de société sous des chefs choisis par la multitude. L'histoire nous peint ces insulaires doués d'une force et d'une agilité prodigieuses ; cependant ils furent subjugués par les Européens moins robustes et plus corrompus...... Mais que peuvent la valeur et la force seules, contre le fer et la tactique militaire ! Les Espagnols ont été aux Guanches, ce que les Romains avaient été aux Gaulois nos ancêtres.

LEDRU.

MEMOIRE

SUR

LA MOTTE DU POUGARD,

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE, DÉPARTEMENT DE LA SEINE INFÉRIEURE;

PAR S. B. J. NOËL,

Membre de l'Académie celtique.

La partie de l'ancienne Normandie, comprise entre la Brêle et la Seine, possède plusieurs monumens qu'on peut reporter à l'âge des Celtes.

Les faire connaître, c'est invoquer le témoignage des faits, plus péremptoire que celui des annales, dictées souvent par la prévention ou l'erreur; c'est jeter quelque lumière sur les événemens qui purent les produire, sur le but religieux, patriotique ou guerrier, que les Celtes eurent pour objet; sur leur intention d'en conserver le souvenir, et de le transmettre à la postérité.

La description qui va suivre est celle d'un monument de ce genre, d'après l'état actuel des lieux, d'après les conjectures et les réflexions que sa vue peut inspirer.

Dans une plaine unie, où l'œil se promène sans

obstacles sur de vastes champs de blé, s'élève, auprès de la commune du Pougard, ou d'Aupegard, à la distance de quatre kilomètres de Dieppe, une éminence isolée, couverte d'un gazon très-fin, laquelle est visiblement le produit du travail des hommes. La plaine où elle est assise, et qu'elle commande en quelque sorte, est bornée sur différens points de sa circonférence, par les communes d'Hermanville, du Til et du Pougard, et par les hameaux de Manneville, de Colmenil et de Bibof, dans l'arrondissement de Dieppe, département de la Seine inférieure.

Cette éminence occupe en étendue, environ un demi-hectare; sa forme représente assez celle d'une cloche, excepté pourtant qu'elle n'est pas exactement ronde, mais un peu ovale, et que la partie supérieure en est applatie et comme tronquée. Sa hauteur est d'environ huit mètres; la circonférence de sa base en présente cinquante-un, et la partie supérieure, six ou environ, dans son plus grand diamètre. Il règne autour un chemin creux ou fossé à fond de cuve, qui par tout n'est pas égal en largeur ni en profondeur : ce qu'il faut attribuer à quelques éboulemens de terres latérales ou supérieures. Sa largeur moyenne est de trois mètres : un banc de terre s'étend parallèlement au fossé, et forme une seconde enceinte circulaire autour de cette éminence. Sa largeur varie suivant que les terres ont pu être labourées plus ou moins près; la partie la mieux conservée regarde le soleil levant; elle offre encore dix à

onze mètres dans sa plus grande largeur. On accède au chemin creux par une ouverture ou pente pratiquée au nord-est, à travers le banc de terre dont je viens de parler. Le fond n'en est pas aussi creux que celui du fossé proprement dit; néanmoins, il est facile de juger qu'elle est aussi ancienne que le reste de l'ouvrage. Il existait encore un second fossé, qui régnait circulairement en dehors de la levée; il en reste de petites parties: mais les invasions de la charrue ont détruit sa ligne primitive; il est comblé sur plus de deux tiers de son développement. Seulement, on peut conjecturer qu'il avait aussi trois mètres de largeur.

Cette éminence est appelée, par les gens du pays, la *motte du Pougard*, ou la *motte de Colmenil*. Elle a, au nord, Manneville; au nord-est, Colmenil; Bibof à l'est; Aupegard au sud sud-ouest; Hermanville au sud-ouest et ouest; le Til à l'ouest et au nord-ouest.

Le nom de ce Barrow est évidemment celtique. *Pé*, *puy*, *po*, *pou* signifient, dans plusieurs dialectes de cette langue : *éminence*, *hauteur*, *montagne*, et répondent au *podium* de latinité du moyen âge. Chez plusieurs nations d'origine celtique, *gar* ou *war* (car les lettres *w* et *g*, ont été depuis employées indifféremment pour indiquer l'aspiration initiale de ce mot), exprimaient l'idée de la guerre ou de la couleur rouge. On a prononcé d'abord *powar* pour *pougar*, comme on a dit *wasco* pour *gascon*; *vé* pour *gui*; *warrior*

VOCABULAIRE DES GUANCHES

RECUEILLI PAR CLAVIJO (1), TRADUIT EN FRANÇAIS.

A.

Abora . . . . Dieu. (*Palme.*)
Achaman . . . . *Id.* (*Ténériffe.*)
Achahurahan . . . . . . Dieu grand. (*Ténériffe.*)
Ach guayaxiraxi . . . Dieu conservateur. (*Id.*)
Ahicanac . . . . Dieu très-élevé. (*Id.*)
Achano . . . . Année.
Achemen . . . . Lait. (*Gomère*)
Achicuca . . . . Fils.
Achicaxna . . . . Roturier.
Achimencey . . . . Noble.
Aculan . . . . Beurre. (*Fer, Gomère.*)
Adexamen . . . . Submersion.
Adijirja . . . . Ruisseau.
Aemon . . . . Eau. (*Fer, Gomère.*)
Aganeye . . . . Bras coupé.
Aguamames . . . . Bouillie de lait et de racine de fougère.
Ahico . . . . Chemise de peau.
Aho . . . . Lait. (*Lancerote.*)
Ahof . . . . *Id.* (*Ténériffe.*)
Ahoren . . . . Farine d'orge rôtie.
Alcorac . . . . Dieu. (*Canarie.*)
Almogaron . . . . Oratoire. (*Canarie.*)
Altaha . . . . Homme courageux.
Amodagac . . . . Pique durcie au feu.

(1) *Historia de las islas de Canaria*, tom. I, pag. 129.

nence rouge ; et celui de *motte de Colmenil*, l'*éminence de l'habitation des Caletes ou Cauchois.*

Si le nom de *motte du Pougar* est aujourd'hui plus connu, c'est qu'il s'est formé une grande commune sur ce point, tandis que *Colmenil* est resté simple hameau d'un village voisin.

Mais à quel dessein les Celtes élevèrent-ils ce monument ? Est-ce le tombeau de quelque guerrier ? Fut-il construit en mémoire de quelque événement remarquable ? Est-ce un autel druidique, autour duquel se rassemblaient les Caletes, à une époque de l'année, pour y faire des sacrifices aux dieux ? Je vais examiner successivement chacune de ces propositions.

Sur la première, on chercherait en vain quelques renseignemens dans la tradition du pays. Pour éclairer la question, il faudrait faire une fouille, peut être y trouverait-on quelques morceaux d'antiquité, quelques fragmens d'armures qui indiqueraient l'âge et la destination de ce monument. Il y a environ trente-deux ans qu'on en ouvrit la partie supérieure ; la fouille fut poussée jusqu'à la profondeur de deux à trois mètres. La duchesse de Mortemart, dans les terres de laquelle se trouve enclavé ce barrow, désirait, m'a-t-on dit, y pratiquer une mine pour le faire sauter par le feu, et rendre, sur ce point, la plaine égale. Les ouvriers y travaillèrent lentement : ils en rapportèrent différens morceaux de fer applatis, rongés par la rouille, qu'ils prirent pour des frag-

mens de marmites, et que d'autres soutenaient être des fers de piques; ils prétendirent qu'ils étaient arrêtés dans leur travail par une odeur insupportable qui s'exhalait du fond de l'excavation, au point qu'ils n'y voulurent plus retourner, après en avoir tiré un grès de forme irrégulière d'environ un mètre de longueur, de la même nature que ceux du cap de l'Ailly, qui en est éloigné d'environ deux kilomètres. Ce grès, resté sur le haut de l'éminence, a, sur l'un des côtés, un trou triangulaire dont il serait impossible d'indiquer le premier usage; il est même fort douteux qu'il ait été fait de main d'homme; mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'il a été apporté là à force de bras, et peut-être d'assez loin, car toutes les terres voisines sont un sol craïeux où l'on n'en trouve pas de semblables.

La prétendue odeur fétide qui sortait de l'excavation, et les morceaux de fer présumés être des fers de lances, ne fournissent aucune induction qui porte à soupçonner que ce pourrait être un ancien tombeau. Nous savons, à la vérité, que les chefs, les riches Gaulois étaient brûlés, après leur mort, avec leurs armes, leurs chevaux de bataille, leurs esclaves, les femmes qu'ils avaient aimées le plus : ce qui a eu lieu à une époque qu'on pourrait appeler l'âge des bûchers. Mais qui pourrait croire, qu'après deux mille ans et plus, l'odeur des ossemens brûlés se serait conservée au point d'être insupportable ? On n'a rien éprouvé de semblable dans les fouilles faites en Angleterre, en Ecosse,

en Irlande, en France. Je crois pouvoir indiquer les véritables causes de la répugnance des ouvriers.

1.° Le fermier voisin, qui a la *motte du Pougard* dans ses terres, y fait pâturer des moutons : ce qui lui apporte quelque profit sans rien débourser. Il n'est pas impossible qu'il ait mis dans ses intérêts les ouvriers, et qu'il n'y ait fait porter lui-même quelques débris d'animaux putréfiés, pour, de concert avec eux, donner plus de poids et de vraisemblable à leur récit mensonger. 2.° Les ouvriers s'y seront prêtés d'autant plus volontiers, que c'est une opinion généralement répandue dans la classe ignorante des habitans de cette contrée, que tout homme qui lève de terre un trésor, dérange les os des morts sans nécessité, ou détruit volontairement un tombeau, doit mourir dans le cours de l'année, ou tout au moins qu'il doit lui arriver quelque malheur. Il n'en aura pas fallu davantage pour les détourner d'un travail qu'ils n'avaient sans doute entrepris que par complaisance. L'excavation ouverte du côté du sud-ouest a été depuis comblée, parce qu'il y tombait, chaque année, quelque mouton : ce qui faisait murmurer le fermier.

Je repousse donc l'idée que ce monument est un ancien tombeau gaulois : et en effet, comme l'observe très-bien le docteur Stukelcy, tous les barrows de l'Angleterre ne sont pas des tombeaux bretons. Il aurait plutôt été destiné à consacrer le souvenir de quelque événement mémorable ; usage

pratiqué par tous les peuples du nord de l'Europe, et conservé jusqu'à une époque très-voisine de nous. Il aurait pu servir aussi de cour de justice, comme le *Tinwald Hill* de l'île de Mans, que j'ai également visité en revenant d'Ecosse, et avec lequel il a beaucoup de ressemblance. Cette opinion serait d'autant plus admissible, que le peuple de l'île de Mans s'assemblait, à la Saint Jean, autour du *Tinwald Hill*, comme celui des campagnes voisines se réunit autour de la *motte du Pougard*, la deuxième fête de Pâques. Je ne suis donc pas éloigné de croire, qu'originairement la *motte du Pougard* a pu servir successivement d'autel victimaire, de lieu élevé, d'où l'on faisait les proclamations de guerre, où l'on rendait la justice territoriale, représentée depuis par la tenue des pleds seigneuriaux, et où l'on célébrait, chaque année, une fête ou assemblée à laquelle se trouvaient liées des cérémonies symboliques du premier système religieux.

La *motte du Pougard* a pu servir d'autel victimaire, *éminence de sang*, lorsque les druides cherchaient à rendre favorables à leur nation, les dieux des enfers, dont le séjour affreux, d'après la tradition mythologique, et à des époques bien antérieures à l'invasion de César, était au-delà des falaises retentissantes, des plaines humides de la Manche, de la mer du nord et de l'océan; ainsi que le cap Matapan, sur la côte de la Laconie, était le Tenare des anciens.

La *motte du Pougard* a pu servir de lieu élevé

d'où l'on proclamait solennellement les déclarations de guerre, *éminence de feu*, à cause des signaux qu'on établissait ensuite, espèces de télégraphes nocturnes, qui instruisaient des mouvemens de l'ennemi, ou destinés à faire un appel général aux braves de la nation, comme il s'est pratiqué encore de nos jours, dans les montagnes de l'Ecosse.

Elle a pu servir de siége de justice, parce que beaucoup d'autres que nous connaissons, construites en pierre ou en terre sur tous les points de l'Europe, ont eu la même destination. Le terre-plein qui s'étend du côté de l'est, était sans doute destiné au peuple, rangé en cercle, qui s'y rassemblait pour écouter la lecture des lois. Mais sa véritable destination, celle dont il nous reste au moins quelques indices, n'a pu être que pour y célébrer le retour du printems, le rajeunissement de la nature, le développement des premières feuilles, le bourgeonnement des branches du chêne, la fécondité des êtres, la durée du tems, l'éternité du monde, représentées sous l'emblême d'un œuf.

Cette fête, qui s'est conservée jusqu'à la révolution, se célébrait le lundi de Pâques. Une foule d'habitans des deux sexes, venus des villages voisins, se rassemblait autour de la *motte du Pougard;* il s'y formait ce qu'on appelle, dans le pays, une assemblée. Cent œufs mis dans un panier, étaient placés au bas de l'éminence; un homme de la troupe réunie en cercle, prenait chaque œuf,

qu'il portait successivement sur le haut de la motte, et quand il les y avait tous déposés, il les reprenait aussi un à un, et venait les replacer dans le panier. Dans cet intervalle, un autre homme de la même assemblée, allait, en courant, à Bacqueville, gros bourg qui est éloigné de deux kilomètres. S'il était de retour avant que le centième œuf fut remis dans le panier, ce qui s'appelait *courir les œufs*, il gagnait l'enjeu ou le prix de la course, qui consistait en une pièce de cidre qu'il distribuait ensuite à ses amis. Alors, toute l'assemblée se livrait à la joie; on formait autour de cette éminence une danse en rond, et qui représentait la chaîne sans fin. L'œuf figurait dans cette fête rustique, en mémoire de l'œuf du serpent consacré par les druides; il était lui-même une allégorie de l'année, ainsi que l'attestent plusieurs cérémonies religieuses chez différens peuples anciens.

On prétend qu'il existe, à peu de distance de ce barrow celtique, le mieux conservé de ceux que possède le pays de Caux, un chemin aujourd'hui caché par les terres mises en culture, qu'on appelle vulgairement le *chemin des fées*. Je suis porté à croire qu'il y a en effet un chemin dont il est facile de suivre la trace, quand les blés ne sont pas encore avancés, parce qu'ils poussent moins bien sur cette partie du sol, que dans les terres voisines; mais ce pourrait être un reste de l'ancienne chaussée romaine qui traversait le pays de Caux, dans une direction à peu près parallele au

rivage de la mer; passait à Grainville, delà à Saint-Thomas-la-Chaussée, à Sauchay-le-bas, Sauchay-le-haut, puis à Villy, d'où elle gagnait le Ponthieu : au surplus, cette chaussée est postérieure à l'élévation du barrow, et rien ne les rattache, sinon le voisinage où ils sont l'un de l'autre.

NOEL.

NOTICE

Sur quelques usages anciens du pays Chartrain, particulièrement du canton de Bonneval;

PAR M. LEJEUNE,

Notaire à Meslé-Levidame, près Chartres,

Avec des Notes et Additions par M. DESGRANGES, Professeur de Mathématiques à Paris.

SI tous ces usages singuliers et extraordinaires, qui existent encore ou qui ont existé dans nos villes, et sur-tout dans nos campagnes, semblent appartenir, sous quelques rapports, à des tems modernes, il n'en est pas moins vrai que les tems les plus reculés ont le droit de les réclamer. A diverses époques, on a pu les accommoder aux mœurs du tems; ils n'en conservent pas moins encore aujourd'hui le cachet d'une haute antiquité. Les usages suivans en sont la preuve.

La Chevauchée de Bonneval, ou l'offrande du feu et de l'eau.

La veille et le jour de la foire de Saint-Gilles, établie à Bonneval, le premier de Septembre, vers l'an 1260, les habitans étaient tenus de se rendre

en armes en la grande cour du monastère de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, à cause du droit de justice qu'avaient les religieux. Là, les officiers de la maison faisaient le dénombrement ou l'appel des citoyens, après quoi on partait en ordre, les officiers du monastère à la tête. On parcourait les rues de la ville et le champ de la foire, sur les six à sept heures du soir, en faisant des recherches pour le maintien du bon ordre et de la sûreté des marchands et des marchandises. Les habitans, faisant lesdites revue et recherche, ou composant la *Chevauchée*, étaient tenus, en outre, lorsque les officiers passaient devant leurs maisons, de tenir *du feu et de l'eau* devant leurs portes, *ignem et aquam antè domos exponebant*.

Cet usage existait aussi chez les Romains, et était chez eux un signe public d'hospitalité.

La Confrérie de Saint-Antoine de Bonneval, et ses deux porcs.

Dans une ordonnance de police de la ville de Bonneval, du 3 Août 1581, rendue dans un tems de contagion : « Il est commandé à tous les habi-
» tans de ne laisser aller, par les rues, les *porcs*,
» sinon aux heures seulement qu'ils vont et vien-
» nent des champs, et hors lesdites heures, les
» tenir enfermés; et permis à toutes les personnes
» qui les trouveront vagans dans ladite ville, hors
» lesdites heures, de les tuer, *non compris les*

» *deux porcs qui sont nourris par la confrérie*
» *de Saint-Antoine.* »

Courir le Loup garou.

Il y a quarante à cinquante ans, beaucoup de gens avaient encore l'habitude, sur-tout pendant les soirées sombres de l'hiver, de courir par les rues, affublés de draps blancs; d'autres traînaient des chaînes : on n'avait d'autre but que de s'amuser à faire peur. On appelait cela *courir le loup garou*, et faire les revenans.

Les Trésors ouverts, la nuit de Noël.

Il y a vingt à trente ans, on regardait comme certain que la veille de Noël, pendant la généalogie qui se chante à la messe de minuit, tous les trésors cachés s'ouvraient; et bien des personnes, imbues de ce préjugé, se rendaient, en silence, dans les souterrains, dans les caves et dans les vieilles masures, où l'on présumait qu'il pouvait y en avoir.

Offrandes des Prémices.

Dans la plupart des églises de campagne, on fait encore aujourd'hui des offrandes de la première gerbe de froment coupée dans un champ. Ces prémices de la moisson ne reçoivent d'autres ornemens, qu'en paille plus ou moins façonnée.

Cette gerbe est presque toujours surmontée d'une croix aussi en paille.

On attache à la Vierge, le jour de l'Assomption, une grappe de raisin noir mûr; on fait la même chose à la petite chapelle de Saint-Laurent, à Imbert, à un quart de lieue de la ville. Ce sont les prémices de la vendange.

Les Brandons.

L'usage des brandons est consacré par-tout, les premier et second dimanche de Carême. On va brûler dans les champs, ou sur les chemins vicinaux, des flambeaux formés de paille, en chantant :

Brandons, brûlez
Pour les filles à marier.

Ensuite, on va manger de la bouillie faite avec de la farine de froment ou d'autre blé.

Usages relatifs aux Mariages.

Les usages relatifs aux mariages, sur-tout dans les campagnes, offrent des traits piquans d'originalité. Voici quelques-uns de ceux qui existent encore dans une partie du pays Chartrain ou de la Beauce, des environs de Bonneval.

La demande en mariage n'a rien d'extraordinaire. Le contrat une fois passé, le dimanche qui le suit, le futur va chercher sa future; l'amène chez ses parens, et on y passe une bonne partie

de la journée. On appelle cela faire le *beau dimanche*, et on n'y manque jamais.

Huit jours avant la noce, les deux futurs montent à cheval, et vont prier leurs convives.

Le jour de la cérémonie, les parens du marié viennent prendre la future dans son domicile. Elle est conduite à l'église à la tête du cortége, précédée d'un ménétrier jouant une marche sur son violon (1); elle est menée par son père, ou, à défaut du père, par le plus considérable de la famille; quelquefois cet honneur est déféré, même par le père, à celui des convives invités du côté de la mariée, le plus considéré de la famille, ou à son fils. L'étiquette veut que la mariée tienne le bout d'une serviette blanche, et celui qui la mène tient l'autre bout.

Quand le mari met l'anneau au doigt de la mariée, il ne le porte, comme on sait, que jusqu'à la seconde jointure. Celle-ci doit donc vîte le pousser à la troisième, afin d'empêcher le maléfice des sorciers, qui n'ont que cet instant du passage de l'anneau par la troisième phalange de l'annulaire, pour opérer la nouûre de l'éguillette.

Dès le commencement de la messe, la mariée offre le pain béni, que deux jeunes gens de la noce vont couper par morceaux dans la sacristie. Ceux-ci viennent le distribuer, tous les deux, dans une

(1) Je crois qu'autrefois il jouait de la cornemuse. Cet instrument porte chez nous le nom de *vèze*. Il n'y a plus guères que les bergers qui en jouent. — *Desg*.

serviette, d'abord aux personnes de la noce, puis aux autres personnes qui sont présentes. On a soin de donner *le chanteau*, c'est-à-dire le premier morceau enlevé, à la demoiselle qui est la plus proche parente de la mariée, et la distribution commence par ce signe du futur mariage que la mariée est censée lui souhaiter.

Les mariés entendent la messe à genoux. A l'évangile, on a soin de remarquer lequel des deux époux se lève le premier; on en augure que c'est lui qui sera le maître.

Au moment qu'on montre le *bon dieu* de la messe, selon l'expression du pays, c'est-à-dire à l'élévation, ceux qui se trouvent placés auprès d'eux, leur frappent trois petits coups sous les talons, avec le manche d'un couteau; c'est, dit-on, pour empêcher qu'ils ne deviennent jaloux.

La messe finie, le prêtre étant rentré dans la sacristie, celui qui a *mené la mariée à la messe* va la *relever;* il la conduit devant l'autel, le lui fait baiser, et l'y laisse tout debout. La mariée reste à cette place, jusqu'à ce que celui qui doit la *ramener de la messe* vienne l'y prendre, pour la conduire et la faire asseoir au milieu des personnes de la noce.

La mariée est ramenée de la messe avec le cérémonial observé en l'amenant; mais elle est reconduite, par les parens du mari, au domicile de celui-ci, parce qu'à présent elle appartient à la famille du mari qu'elle vient d'épouser.

En sortant de l'église, on conduit la mariée

en face d'une image de la Vierge ou de Sainte Anne, auprès de laquelle est attachée une quenouille garnie de chanvre; on la lui présente; elle file deux ou trois aiguillées, et l'emporte chez elle; elle fait filer ou file le reste, et rend ensuite, avec l'écheveau de fil qui en est provenu, cette même quenouille, qu'elle a eu soin de garnir d'autre chanvre.

Pendant ce tems là plusieurs jeunes gens se détachent, et vont, dans le cabaret le plus voisin, faire préparer une rôtie au vin chaud avec du sucre. Le plus jeune d'entr'eux l'apporte, sous une serviette qu'on lui a attachée sous le menton et autour du col. Les mariés en goûtent les premiers, et ensuite les gens de la noce s'en emparent : on leur présente assez ordinairement à chacun une cuiller dentelée ou percée, comme si on voulait les mettre dans le cas de ne pouvoir goûter ce qui leur est offert.

Dans quelques endroits on présentait aux mariés le plus gros pain que l'on pouvait trouver, tout chaud et sortant du four; ils étaient obligés d'y porter les dents et d'en mordre un morceau; ensuite, on leur faisait boire du vin chaud, avec un grand tuyau à buée, qui est un instrument de fer qui s'adapte à un cuvier pour couler une lessive.

Actuellement, comme on raffine surtout, aux mariages des filles des cultivateurs aisés, on présente des biscuits avec du vin chaud et du sucre.

Tout ceci se passe à la principale porte de l'é-

glise. C'est là aussi que les jeunes gens ornent de rubans les demoiselles de la noce, ainsi que M. le ménétrier. Quelquefois ces rubans ne sont distribués qu'à la fin du dîné, en quittant la table; mais dans ce cas, il y a eu oubli ou manque à l'étiquette.

Dans les villages où la rôtie ne se présente pas à la porte de l'église, on ne perd pas pour attendre. D'abord, messieurs les bedeaux s'emparent galamment de la mariée à la porte de l'église; et le marié, pour ravoir sa femme, est obligé de payer rançon; tout cela n'est encore qu'une bagatelle. A quelque pas, et à la grille du cimetière, on amène un âne portant un mannequin ou un homme de paille; on fait monter la nouvelle mariée derrière ce mannequin, et tandis qu'on lui fait faire, dans cet état, le tour du village, avec une grande partie des gens de la noce, les autres emmènent le pauvre marié droit au logis. Arrivé à la première porte, on lui présente un gros pain de quinze livres et il mord dedans; on lui apporte du vin dans un plat dans lequel il faut qu'il boive. A la seconde porte, le plus vigoureux l'attend, il en barre l'entrée avec une poêle dont le dessous est très-noir; et si le malheureux époux n'est pas assez fort ou assez adroit pour détourner le coup, il n'entre chez lui qu'en portant sur sa figure des marques de sa faiblesse. Aussitôt on le lie a un poteau avec la corde la plus longue qu'on ait pu rencontrer, on fait dans tous les sens et autour de lui le plus de nœuds qu'il est possible; enfin,

le pauvre martyr attend dans ce piteux état sa chère épouse qui descend à la porte après avoir terminé sa belle cavalcade. On a soin de jeter un balai dans le travers du chemin qu'elle doit parcourir pour gagner l'entrée principale de la maison ; si elle passe sans le ramasser, on en augure qu'elle sera mauvaise ménagère. En arrivant elle est condamnée à délivrer son prisonnier, en défesant, les uns après les autres, les nœuds sans nombre des cordes qui le lient.

Avant de se mettre à table, ou après le dîné ; on fait courir les gants. Cette cérémonie se passe dans le lieu le plus commode, les jeunes gens de la noce s'y rendent à cheval. On détermine un point de départ et on fixe un but. C'est toujours dans les guerets que cela se fait. Celui qui atteint le but le premier, reçoit des mains du marié une paire de gants. Quand le tems est mauvais on a le plaisir de voir tomber dans la boue la moitié des cavaliers.

Ensuite, les demoiselles font la course à pied ; un gâteau est le prix que l'une d'elles reçoit des mains de la mariée.

Enfin, on rentre à la maison ; et chacun va prendre place autour de la table, où l'épousée tient le haut bout, entre les deux parens les plus proches des deux côtés. Le mari est condamné à servir les convives pendant tout le jour ; et aucun d'eux ne peut, sous peine d'amende, donner aux nouveaux époux d'autre dénomination que celle de *Monsieur le marié, Madame*

la mariée. Chaque fois que l'on boit, il est également, et sous la même peine, défendu de trinquer avec eux.

Au commencement du dessert, le plus jeune d'entre les garçons parens de la mariée, ou à défaut de parent un ami de la famille, se glisse sous la table, et va détacher les jarretières de la mariée (c'est un ruban de soie garni quelquefois d'un gland d'or ou d'argent). Il en donne une au garçon qui est le plus proche parent du marié. Tous deux, pendant toute la durée de la noce, les portent au bras gauche. On les attache au-dessus du coude.

Vers la fin du dessert, les jeunes filles présentent un bouquet à la jeune mariée. Il est ordinairement accompagné d'un pigeon blanc ou d'une tourterelle, ou à leur défaut, de quelque petit animal domestique privé. Il est dans un plat couvert, le tout est enveloppé d'une serviette. L'oiseau est tellement garni de rubans qu'il ne peut s'envoler. La plus jeune d'entr'elles porte la parole.

Autrefois le bouquet était présenté par les jeunes filles du village et des environs, ayant à leur tête un ménétrier pour les accompagner. Voici quelques passages des complimens qui se font à la mariée, en lui présentant le bouquet et l'oiseau :

Compliment qui se faisait à une Mariée de campagne, il y a 70 à 75 ans.

Bonjour, madame la mariée,
Et votre noble compagnée :
Or, faites paix, que chacun se taise ;
Je vous salue, dame, ne vous déplaise.

A vous, jeune et pucelle gracieuse,
Qui avez le bruit de bonne occasion,
D'être en beauté, sur toutes, somptueuse,
Humble salut : que génération
De grand vouloir, sans aucune infamie,
De votre ami, par bonne intention,
Celui qui onques n'aura ennui,
Autre que vous aimer toute sa vie, Madame.

Prince excellent, quelle exaltation !
Aurait cœur de voir sa douce amie,
Celui qui onques n'aura ennui,
Autre que vous aimer toute sa vie, Madame.

L'ardent désir et volonté curieuse,
C'est de vous voir pucelle et vertueuse.

. . . .

Je mets le présent devant vous ;
Levez une des deux vaisselles,
Et prenez ce qui sera sous icelle, Madame.

Adieu celle que j'ai servie,
De tout mon bon cœur et de mon bon sens,
Sans jamais l'avoir desservie,
Ni nulle autre auparavant.

. . . .

Autre compliment à Madame la mariée.

Je vous apporte un présent ;
Levez le plat, il est pesant.
. . . .
Vous le croyez facilement,
Que c'est un pigeon blanc ;
Mais sans difficulté
Je vais vous le montrer.
C'est un petit oiselet. Il est petit, il a pouvoir,
Il a autour de son corps ses ailes et ses flèches,
Et autour de ses yeux
Trois rayons fort gracieux.
C'est un petit oiseau. Il est attaché avec une corde,
Prenez garde qu'il ne s'envole,
Et un fil d'argent ;
Nous allons le voir assurément.
Le présent est vôtre ;
La vaisselle est nôtre.
Le présent vous appartient ;
Le plat et la vaisselle nous revient ;
Quoique nous le trouvions bien entre vos mains,
Madame la mariée, il faut le rendre à qui il appartient.
Madame la mariée, hâtez-vous, dépêchez-vous.
Nous sommes de loin, nous avons hâte de nous en aller.
Monsieur et madame la mariée,
Nous avons bu de votre vin sans le goûter
Et sans le considérer.
Je vous prie, si vous avez du gâteau,
De nous y faire goûter.
Madame la mariée,
Sans rien vous commander,
C'est d'en faire autant à M. le ménétrier,
Et à mes camarades que voilà auprès de moi.
. . . .

Monsieur et madame la mariée,
Monsieur le ménétrier
Ne vous a pas remerciés;
Mais sans façon,
Il va le faire avec son violon.
. . . .
Monsieur et madame la mariée,
Et toute la compagnie,
Je vous prie d'excuser;
Vous savez qu'une fille de village,
N'est point digne et capable
De vous assister comme vous le méritez.
Une fille des champs,
N'a point de complimens.
Adieu danse, adieu festin, adieu banquet,
Adieu amour sans regret.
. . . .

Après avoir régalé les nouveaux mariés d'un petit compliment de cette façon, tout le cortége se retire, et le festin se termine par le cantique d'actions de grâces, dont *le solo* est chanté par la voix la plus forte et la plus éclatante; toute la table de répéter en chœur :

Alleluia, alleluia;
Kyrie, christe.
Kyrie eleison.

et le ménétrier d'accompagner de son violon.

Ce cantique est celui qu'on lit dans *la grande Bible des Noëls :*

« Grâces soient rendues
» A Dieu de là-sus,
» De la bien venue,
» De son fils Jésus;
etc., etc. »

Il parle de la pomme d'Adam et de la rédemption ; prie pour le roi, prie pour pères, mères et pour les ames du Purgatoire ; remercie Jésus d'avoir donné pain, vin, fruits, bon feu ; chante les trois *Rois mages ;* il finit par ces deux couplets :

« Voisins et voisines,
» Bien venus soyez.
» Pour chacun chopine,
» Ne vous enfuyez ;
» Car suivant les traces
» De nos pères vieux,
» Faut boire après grâces
» Pour être joyeux.
» Alleluia, etc. »

« Avant que partire
» De cette maison,
» Vous veux avertire,
» Qu'avecque raison,
» Chacun verse à boire
» Encore une fois ;
» Puis que l'on s'en aille,
» Et qu'à Dieu l'on soit.
» Alleluia, etc. »

On exécute l'ordre ; et le verre de vin bu, les jeunes gens courent à la danse. Quant aux hommes âgés, ils continuent à boire en jouant aux cartes.

Les portes de la danse sont ouvertes à tout le monde. Les jeunes garçons et les jeunes filles du pays, qui ne sont pas de la noce, viennent voir danser ; et si la noce doit durer plus d'un jour, il est d'usage de leur céder la danse pendant le premier après-dîné. Cela est bien plus exactement observé dans la petite ville chef-lieu du canton que dans les villages ; et c'était même pour les jeunes gens aisés de cette ville, un grand jour de plaisir. On faisait des parties de mascarades, et on se rendait à la danse comme à un bal masqué. Celui qui conduisait la troupe, costumé en postillon,

ayant de grosses bottes et un fouet à la main, se nommait au marié. C'eut été la plus insigne malhonnêteté que de refuser l'entrée aux masques après cette précaution. Tout le monde cédait la place aux masques qui dansaient, puis acceptaient les rafraîchissemens que la politesse ordonnait de leur offrir, et se retiraient ou bien se démasquaient pour le reste de la soirée (1).

Autrefois, vers le soir, les gens de la noce allaient bénir eux-mêmes le lit où devaient coucher les nouveaux mariés.

Au soupé, chacun se place dans le même ordre qu'au dîné. Vers le milieu du repas, les fils des laboureurs du pays et des environs, apportent le *ban*. C'est un bouquet au milieu duquel on place une petite figure d'un attribut du métier. Pour le laboureur ; c'est une petite charrue et une petite gerbe de blé. Pour le meûnier, c'est un petit moulin ; et ainsi des autres états. Il est porté au haut d'un bâton. Celui qui annonce le *ban*, porte une épée sur la pointe de laquelle on place une orange ou une pomme. Autrefois la cérémonie se faisait montés sur des chevaux pour les laboureurs, sur des mulets pour les meûniers, et souvent à pied pour les autres états ; la plus brillante était celle des meûniers.

---

(1) J'ai lieu de penser que ces parties de masques ne se font plus depuis quelques années ; mais il y a 20 ans et au-delà, une noce de gens un peu aisés, sans visites de masques, eut été chose inouie ?

En arrivant, on fait sur la porte un bruit épouvantable en la frottant rudement avec une pierre, dans un mouvement circulaire. Cette musique recommence à chaque couplet de la chanson suivante, que chante celui qui tient l'épée :

CHANSON DU BAN (1).

Sur le pont d'Avignon j'ai ouï chanter la belle,
Qui dans son chant disait une chanson nouvelle. *bis.*

Il faut brider *Moreau* (2) et lui mettre sa selle ;
Puis piquer de l'éperon jusqu'au lieu de la belle. *bis.*

---

(1) Autre version.

Sur le pont d'Avignon j'ai ouï chanter la belle.

Elle chantait d'un chant si doux,
Comme une demoiselle lon la,
Comme ....

Le fils du roi l'a entendue, *bis.*
Du logis de son père lon la,
Du logis ....

Il appela ses serviteurs.... *bis.*
Valets et chambrières.... lon la,
Valets et ....

Que l'on bride mon cheval,
Et lui mette sa selle.... lon la,
Et lui mette ....

Monsieur, où voulez-vous aller?
Ce n'est qu'une bergère.... lon la,
Ce n'est qu'une ....

Bergère ou non, je la veux voir,
Ou que mon cheval en crève lon la,
Ou que mon cheval ......

(2) Nom du cheval.

Ouvrez la porte (1), ouvrez, nouvelle mariée.

La mariée répond.

Comment que j'ouvrirais? je suis au lit couchée,
Auprès de mon mari qui me tient à brassée. *bis.*

Et comme il m'y tiendra pendant cette nuitée,
Attendez à demain la fraîche matinée. *bis.*

Le jeune homme répond.

Comment que j'attendrais? j'ai la barbe gelée !
La barbe et le menton, la main qui tient l'épée. *bis.*

J'ai mon cheval grison qui en a la tranchée ;
Et mon petit chien blanc qui mord dans la gelée. *bis.*

Ouvrez la porte, ouvrez, nouvelle mariée.
Sont trois petits oiseaux qui ont pris leur volée. *bis.*

Ils ont volé si haut, qu'ils ont la mer passée ;
La mer et les poissons et toute la marée. *bis.*

Sur le château du roi ils ont pris reposée ;
Ils ont pondu, couvé, ont amené grouée, *bis.*

Sur la table du roi ils ont pris leur bechée.
Ouvrez la porte, ouvrez, nouvelle mariée. *bis.*

On ouvre la porte, les jeunes gens entrent et offrent leur ban à la mariée. Celle-ci, pour marque d'acceptation, détache de l'épée l'orange ou la pomme ; et en signe de remerciement, la remplace par un gâteau. Les jeunes gens prennent un moment part au banquet, puis se retirent en re-

(1) Cet usage rappelle celui de l'*atollite portas*, du dimanche des Rameaux.

cevant du marié quelques témoignages de reconnaissance.

Pendant le reste du soupé, on épie avec grande attention le moment où les deux époux quitteront la table pour se retirer dans la chambre où ils doivent coucher. Malgré cette attention, *personne ne les voit sortir;* et il y a déjà plusieurs minutes qu'ils sont partis, quand on *s'aperçoit* qu'ils ne sont plus à table. Alors on se demande où ils peupeuvent être ; quand on apprend qu'ils sont couchés, on décide qu'on ira les trouver. Mais où? Le lieu de leur retraite est un secret; secret pourtant qui n'est pas si caché, que quelques-uns ne le connaissent. Les mères, par exemple, les tantes le savent ; mais elles se gardent bien d'en parler. Elles compromettraient la tranquillité de leurs enfans, ces chers enfans pour qui le moment actuel est si doux, si délicieux, le seul peut-être de toute leur vie où ils goûteront le bonheur!

Il faut bien cependant que le secret ait percé, car il n'est pas de malices, d'espiégleries qui ne viennent contrarier leurs jouissances quelque tems d'avance ; les barres du chevet du lit ont été enlevées; de petits morceaux de crin frit, quelquefois même des épingles, ont été semés entre les draps, et les draps eux-mêmes ont été cousus avec la couverture, tout autour du lit, etc., etc. .....

Le soupé fini, les tables sont levées. Le violon rappelle à la danse ; mais on vient annoncer que *la rôtie est faite.* En un clin-d'œil, tout le monde est prêt, et l'on part au son du violon pour la

porter aux mariés. Cette rôtie est au vin et au sucre, très chaude, et la meilleure qu'on ait pu la faire. On a mis en réserve un second plat assez grand pour qu'au retour chacun puisse y goûter.

Mais où portera-t-on cette rôtie, puisque le lieu de la retraite des deux époux est inconnu? On cherche dans toute la maison le lieu où ils peuvent être couchés; on s'informe d'eux aux pères et aux mères; on les appelle; on frappe à toutes les portes; on va écouter à toutes; enfin, on les entend. Alors les cris de joie, les exclamations: *les voilà trouvés! ils sont ici! ils sont ici!* se font entendre. Après quelques pourparlers, des refus et des instances, la porte s'ouvre, et celui qui porte la rôtie, entre suivi de toute la noce. Les mariés reçoivent cette visite sur le lit nuptial. C'est alors qu'on leur fait de nouvelles espiégleries. Les cuillers qu'on leur donne sont percées ou dentelées; il faut qu'ils mangent sans mot dire; on les questionne de tems en tems. *La rôtie est-elle bonne? est-elle trop chaude? a-t-elle assez de sucre?* etc., etc..... Si l'un ou l'autre a le malheur de répondre, on saisit le plat; et plus de rôtie pour les mariés: on la mange pour eux.

La rôtie mangée, une autre cérémonie succède. Les pères découvrent le lit pour s'assurer et de la sagesse de l'épousée et de la virilité de l'époux; *quærunt deflorataæ virginis testimonia* (1). Les

(1) Cet usage indécent doit être bien ancien, car il a lieu également chez les Yolofs, peuples de la Nigritie.

mariés qui s'attendent à cela, ont soin d'être vêtus. D'ailleurs l'antiquité, peut-être même la sainteté de la primitive institution, ne laisse place à aucune idée d'inconvenance, et je n'ai jamais vu personne montrer sur sa figure l'apparence du scandale reçu. Mais bientôt tout le monde attaque le lit. L'un enlève un drap, l'autre une couverture; le matelas est jeté dans la chambre; souvent la couchette est démontée.

La recherche dont je viens de parler, n'a pas lieu au mariage des personnes de la ville; mais il n'y a pas quinze mois que nous en avons vu toute la cérémonie à une noce de faubourg, et les pères furent contens.

Enfin, on se décide à laisser les mariés en repos; et l'on se retire.

Le lendemain matin, les jeunes gens des deux sexes se rassemblent et vont chercher le *lait* dans toutes les fermes du village. En entrant dans chaque maison, les filles prennent le balai et balayent la chambre; elles vont ensuite à la huche où elles prennent le

---

« Le lendemain de la consommation du mariage, dit » l'auteur de la description de la Nigritie, les parens » de la mariée viennent dès la pointe du jour, enlever » la pagne blanche sur laquelle les époux ont passé la » nuit. Ont-ils trouvé la preuve qu'ils cherchaient? ils » attachent cette pagne au bout d'un long bâton, flottant en forme de drapeau, ils la promènent tout le » jour dans le village, en chantant et vantant la nouvelle mariée et sa sagesse; mais lorsque les parens, » le matin, n'en ont point trouvé la certitude, ils ont » soin, au plus vîte, d'en substituer une. » — E. J.

lait qu'elles y trouvent. Dans d'autres, on apporte du fumier dans la chambre, et on en met sous le lit et les meubles avant de s'en aller. La tournée finie, on rentre à la maison avec ses provisions; on fait de la soupe avec ce lait, on déjeûne, et l'on se rend à l'église pour y entendre la messe, que l'on nomme la *messe des Morts*. Cette messe est pour tous les parens trépassés des deux familles. La mariée, les mères et leurs proches parentes y assistent vêtues de noir.

Le dîné de ce second jour n'a rien de particulier. C'est plutôt un repas de famille qu'un dîné de noce. A la table succède encore la danse qui dure jusqu'au soir, mais à laquelle il ne se trouve pas ordinairement d'étrangers.

Si l'un des mariés ne laisse pas après lui un frère ou une sœur à marier, sa mère, dans ce dernier après-dîné, danse la *pouchette rousse*. La *pouchette rousse* est un espèce de menuet. La danseuse porte, attachée sous son jupon, une petite poche remplie de noisettes auxquelles on a mêlé quelques dragées grillées. La poche est percée par le bas, de manière que chaque pas, chaque mouvement, fait sortir quelque chose par l'ouverture. Chacun se dispute ce qui tombe de la *pouchette*. Le sac vidé, la danse est finie.

Si les nouveaux époux sont les derniers à marier, la *pouchette rousse* est dansée en partie carrée par les deux mères. Si la mère est défunte, elle est suppléée par le père, car la *pouchette rousse* doit être dansée.

Après le soupé qui est payé par les hommes et les garçons de la noce, on se sépare, et chacun retourne chez soi avec un gâteau de la noce; c'est un présent d'étiquette que les parens des mariés ne manquent jamais de faire à leurs convives. Ils ont même l'attention d'en envoyer à ceux qui n'ont pu, par diverses raisons, se trouver à la cérémonie du mariage, ainsi qu'à ceux qu'ils n'ont pu inviter et avec qui ils ont des liaisons.

Dans certains cas, c'est-à-dire quand on ne prenait pas de violon pour sa noce, ou bien lorsque le marié arrivait avec son épouse qu'il avait été chercher dans un autre pays, sans se faire précéder par un ménétrier, et sur-tout lorsque la réputation de celle qui se mariait avait reçu de fortes atteintes, on ne se passait pas pour cela de musique; on leur faisait ce qui s'appelle un *charivari*. Cette cérémonie, des plus bruyantes et des plus tumultueuses qui existât, prit fin à l'époque de la révolution; elle commençait au coucher du soleil, et durait deux à trois heures, pendant neuf jours consécutifs.

Pour rassembler tout le monde, le chef prenait une corne de bouvier, et en parcourant les rues et l'entrée de tous les chemins vicinaux, tirait de cet instrument des sons perçans qui s'entendaient de fort loin. Le rendez-vous était dans un carrefour. On y arrivait armé de tout ce qui pouvait produire le plus grand bruit: des faulx, des marmites de fonte cassées, des clairons, des chaînes, des futailles garnies de ferrailles et qu'on roulait dans

les rues, des pelles, des pincettes, des poêles sur lesquelles on frappait, des tambours et des cornes, etc., etc. Dans les beaux jours on y venait de deux à trois lieues à la ronde, et il s'y trouvait quelquefois 4 à 500 personnes. Que l'on juge du bruit horrible qu'une telle assemblée produisait, puisqu'il y a 35 à 36 ans, il y eut à Onzenain un charivari tellement considérable, que ce tintamare diabolique fit périr dans la ferme des chevaux et des vaches.

Dans ce bel équipage on se rendait à la porte des nouveaux mariés, on leur chantait quelques couplets analogues à la circonstance; on en faisait autant dans tous les carrefours et à la porte de tous ceux qui avaient cherché à mettre quelques entraves à la cérémonie.

Le dernier charivari de Bonneval, eut lieu en 1785, à l'occasion d'un marié qui, ayant épousé une demoiselle d'une commune voisine, était entré dans la ville sans violon; le bailli et le curé voulurent s'y opposer, mais inutilement. Il eut lieu, et chacun eut son couplet qu'on chanta à la porte pendant neuf jours.

Le plus sage parti était d'en rire, et c'est ordinairement ce qui avait lieu. C'était même le plus sûr moyen d'empêcher le charivari de durer les neuf jours.

LEJEUNE.

NOTICES

Sur quelques monumens, usages et traditions antiques du département de la Gironde, en réponse aux questions de l'Académie celtique;

PAR M. DE CAILA.

MESSIEURS,

Les recherches que j'ai faites, relativement aux questions que l'Académie a insérées dans ses Mémoires, ne pouvant qu'être variées et peu susceptibles d'être traitées sous la forme d'un Mémoire qui exige une marche suivie, il m'a paru convenable de vous les présenter sous le titre de *Notices*. J'aurai la facilité de passer d'un objet à l'autre.

Je parlerai d'abord des *Monticules* que j'ai remarquées dans l'étendue du département de la Gironde. J'en ai compté, dans la commune *de la Brede* (célèbre par la naissance de l'immortel auteur de l'*Esprit des lois*), neuf bien distinctes, formant des cônes très-applatis, dont les sommets peuvent avoir de 5 à 8 pieds de hauteur. Les habitans du pays appellent ces monticules *Pujoulets*, diminutif de *Puch* qui signifie hauteurs, petites hauteurs. J'en ai remarqué quelques-autres dans la commune de Saint-Morillon, limitrophe de celle de la Brede. On en trouve dans les landes de

l'Esperon et dans le Médoc. Mais le plus remarquable est celui de *Cocujac*, commune de Sainte-Eulalie d'Embarèz. Ce monticule a la forme qui est particulière à ce genre de monumens, c'est-à-dire qu'il représente un cône tronqué. Sa base est d'environ 23 pieds de longueur sur 15 de largeur. Son élévation est de 15, et le plateau ou la plate-forme de 15 de longueur sur 12 de largeur. J'ai consulté les vieillards, la tradition, les chroniques, l'histoire, rien ne m'a pleinement satisfait. L'opinion la plus commune, est qu'un grand personnage y a été enseveli. Mais cette opinion est accompagnée d'une observation un peu gaie, parce qu'on s'imagine que ce nom fait allusion aux mots latins *hìc cocu jacet*. Je viens à l'opinion des savans sur ces monticules répandus non seulement en France, mais même dans la plupart des contrées de l'Europe.

Spon, Lebeuf, Beaurein, Cambri, nous ont donné des dissertations pleines de recherches et d'érudition. Ces élévations sont connues en latin sous le nom d'*Aggeres, Cespites, Tumuli*. Les uns ont cru qu'elles indiquaient des champs où il s'était livré des combats, des batailles; d'autres, des camps romains; d'autres, des champs de repos; d'autres, enfin, ont cru que ces monticules servaient à marquer les séparations d'héritages. L'abbé Lebeuf, qui s'est le plus occupé de ces *Aggeres*, était convaincu que c'étaient des champs dans lesquelles on plaçait les tombeaux; il s'étayait de la lettre de Sidoine Apollinaire à son neveu *Secun-*

dus, dans laquelle il se plaignait amèrement d'avoir surpris des scélérats qui violaient les cendres de son père qui reposait dans un champ situé sur la route de Lyon à Clermont en Auvergne.

La loi cinquième, au code *de Sepulcris*, traite de sacrilége ceux qui violaient les tombeaux, *Aggeres consecrati;* et c'était les violer que d'en arracher quelque pierre, d'en remuer la terre, d'en ôter le gazon, *terram sollicitare et cespitem vellere proximum sacrilegio.* La tradition, dans les lieux où ces *Aggeres* se trouvent, s'accorde assez avec cette opinion qui, je crois, est aujourd'hui la plus accréditée.

Langue celtique.

Cette langue a été parlée dans l'Aquitaine. Tout annonce qu'elle cessa de l'être vers le 6.e siècle, lors de l'invasion des *Vascons* ou *Gascons*, qui firent, par succession de tems, adopter leur langage aux Aquitains. On trouve dans cette grande province une multitude de villes, de bourgs et villages, dont les noms sont terminés en *ac* et ont conservé leur terminaison celtique.

Baguette divinatoire.

On a vu jusqu'à nos jours de prétendus devins armés d'une baguette de coudrier, fourchue d'un côté, chercher les sources d'eau, en observant certaines pratiques mystérieuses, et persuader aux crédules que la baguette s'agitait et tournait dans leurs mains dès que la source était trouvée. J'ai

vu un puits très-abondant qui n'avait été creusé que d'après cette indication.

Vertu de l'enfant mâle.

Les habitans de la contrée située entre la Garonne et la Dordogne, communément appelée l'*Entre-deux mers*, sont persuadés qu'un enfant mâle qui n'a pas connu son père, a la vertu de fondre les loupes en les touchant pendant trois matinées de suite, étant à jeun et récitant quelques prières.

Ils croyent aussi que le cinquième des enfans mâles venus au monde et de suite, guérit les maux de rate par le simple attouchement répété pendant trois matinées consécutives, en proférant quelques mots.

Squelette antique.

On découvrit à Bordeaux, le 13 Mai 1742, dans les fouilles faites à six pieds de profondeur dans la terre, un squelette dont la tête était placée au midi et les pieds au nord. On ne trouva aucun vestige de cercueil, ni pièce de monnaie, ni vase, ni inscription, mais on remarqua vers les pieds deux grands cloux, dont l'un s'élevait du côté droit et l'autre du côté gauche. Ces deux cloux, dont l'un avait 13 pouces et demi, et l'autre 13 pouces 4 lignes de longueur, supportaient une faucille de moissonneur. La partie convexe de ces cloux était tournée du côté de

la tête du squelette. Ce squelette ne fut pas plutôt exposé à l'air, qu'il fut réduit en une poussière jaunâtre impalpable, ce qui annonçait un très-antique dépôt. C'était dans cet état que furent trouvés, en 1685, dans le diocèse d'Evreux, et en 1710, dans celui de Macon, quelques squelettes, d'après les rapports qu'en firent dans le tems M. l'évêque de Macon et M. de Locherel.

Le squelette dont je parle, n'aurait pas fixé l'attention des observateurs de ces tems-là, s'il n'eût été accompagné de cette faucille qui indiquait d'une manière parlante, que c'était le squelette d'un moissonneur. Gruter, Reinesius, Smith, Appian, ont recueilli les dessins d'une multitude de sarcophages sur lesquels étaient gravés en relief les instrumens des sciences, des arts et des métiers qu'avaient professés les personnes qui y avaient été ensevelies. C'est ainsi qu'Ulysse mit une rame sur le tombeau d'Elpenor, Enée, une rame et une trompette sur celui de Misène, et les Syracusains un cylindre et une sphère sur celui d'Archimède.

Peuplades étrangères.

La peste enleva, en 1524, une grande partie des habitans des communes situées sur l'une et l'autre rive du Drot, petite rivière qui se jette dans la Garonne au-dessous de la Réole. Henri d'Albret, roi de Navarre et seigneur de cette contrée, fit venir, pour réparer cette perte, du Poitou et de

l'Angoumois, de nouveaux colons, dont les mœurs, le costume et le langage, parurent si étranges aux anciens habitans, qu'ils traitèrent les nouveaux venus de *Gavaches*, terme espagnol qui signifie *sale, gueux*. Ce sobriquet est resté à leurs descendans, qui conservent encore les usages de leurs ancêtres et notamment leur langage. Il y a dans quelques petites villes de cette contrée, des rues où l'on parle d'un côté gascon et de l'autre le saintongeois et l'angoumoisin.

Pélerinage.

Il existe dans la commune d'*Aubiac*, arrondissement de la Réole, une église appelée *Verdelais*, du latin *Viridis lucus* selon quelques-uns, ou de *Bardelaye*, *champ du bois* ou *lieu du barde*, selon d'autres. Pour moi, je croirais qu'en langage celtique, *ver* signifie grand, *laye*, bois; et que *verdelais* signifie grand bois.

On raconte qu'Assalide de Grailly, comtesse de Benauge, qui vivait dans le 13.e siècle, passant sur le côteau de Verdelais, la mule qu'elle montait s'arrêta tout à coup, frappa la terre avec force et fléchit les genoux devant une grotte où était enfouie une petite statue de bois. On cria au miracle. La comtesse fit bâtir dans le même lieu une chapelle qu'on appela Notre-Dame du *Luc*, Notre-Dame du *Bois*. Cette chapelle fut dévastée en 1393 et 1558, et rebâtie en 1623. Cette Notre-Dame a attiré, pendant des siècles, un nombre

prodigieux de pélerins. On a fait voir, jusqu'à l'époque de la révolution, la pierre sur laquelle était profondément empreint le pied de la mule qui découvrit cette petite statue.

Les femmes stériles qui désiraient des enfans, avaient une grande confiance en cette Notre-Dame. Elles y venaient de toutes parts faire leurs dévotions, après avoir passé toute une nuit en prières dans l'église.

Foire des aveugles.

Il se tient tous les ans, dans le canton de Bernos, en Medoc, deux foires qu'on appelle les foires des aveugles. On y mène le rebut des bestiaux de toute la contrée. Les ventes, les achats, les échanges, ne se font jamais qu'au flambeau et le verre à la main. Tous les moyens, tous les piéges, toutes les ruses, toutes les tournures, sont mis en usage pour se tromper mutuellement. Il arrive souvent que les mêmes animaux passent dans la même nuit dans plusieurs mains, et reviennent dans celles de leurs premiers maîtres.

Bâton de Saint Roch.

Bordeaux, souvent affligé de la peste, avait beaucoup de vénération pour Saint Roch. Les grands Carmes, établis dans cette ville, prétendaient en posséder le bâton, et en vendaient tous les ans la garde, en présence d'un officier public, au plus offrant et dernier enchérisseur, chez qui

ces religieux allaient processionnellement le déposer. C'était ordinairement parmi les bouchers que se trouvait cet enchérisseur, qui ne croyait pas payer trop cher la garde de cette relique précieuse. M. de Cicé, ci-devant archevêque de Bordeaux, supprima, en 1775, ce bail superstitieux.

Dragon de Bordeaux.

Il existait à Bordeaux, dans les tems les plus reculés, une tour connue sous le nom de *Tour du dragon*, qui flanquait les murs de la première enceinte de cette ville. On en voit encore les fondemens.

Bordeaux a donc possédé une tour du Dragon, comme la ville de Metz.

Voici une des versions que la tradition nous en a transmise :

Un dragon d'une grosseur prodigieuse s'était emparé de cette tour. Il avait inspiré une très-grande terreur aux Bordelais, et menaçait de les détruire eux et leur ville, s'ils ne lui envoyaient tous les jours une jeune fille, laquelle était sacrifiée. Une de ses malheureuses victimes eut le bonheur d'inspirer de l'intérêt à ce dragon et de gagner sa confiance ; elle en fut ménagée, et par une inspiration merveilleuse, elle sut qu'on ne parviendrait jamais à détruire ce dragon qu'en ayant recours à la verge de Saint Martial, patron du Limousin. Cette jeune fille écrivit cette révélation, de son propre sang, sur une ardoise, et la jeta

du haut de la tour. Ce secret important ne fut pas plutôt connu, que les notables firent demander cette relique aux jurats de Limoges, qui répondirent qu'ils ne la céderaient qu'après qu'on leur aurait envoyé six des principaux notables de la ville de Bordeaux pour caution.

Les jurats de Bordeaux, qui étaient convaincus que la verge de St. Martial les délivreraient, non seulement du dragon, mais qu'elle pouvait encore préserver leur territoire de la sécheresse, prirent tous les moyens pour en devenir les possesseurs ; et pour cacher leurs desseins, ils envoyèrent aux habitans de Limoges six ôtages qu'ils prirent dans la classe des porte-faix. Ils habillèrent richement ces six personnages et les envoyèrent devers les habitans de Limoges qui ne firent alors aucune difficulté de livrer leur précieuse relique. Dès que les jurats de Bordeaux en furent les maîtres, ils la présentèrent au dragon qui disparut pour toujours. Ce n'est pas tout, une sécheresse étant survenue, les Bordelais en prévinrent les suites funestes en portant cette verge miraculeuse dans une procession solennelle qui fut suivie d'une pluie abondante. Les Bordelais, après d'aussi merveilleuses épreuves, furent sourds aux demandes réitérées des Limousins qui, pour se venger de la perfidie des Bordelais, ensevelirent jusqu'au cou, dans une de leurs places, les six malheureux députés et les laissèrent mourir dans cet état. On a vu pendant long-tems dans cette place appelée place des Lions, six têtes de pierre, qui rappelaient celles de ces six

personnages. C'est depuis cette époque que l'on a appelé et que l'on appelle encore les porte-faix de la ville de Bordeaux *jurats de Limoges*.

Sous l'enveloppe de ce conte populaire, on entrevoit en partie les traces de quelque fait historique. Je ne remonterai pas aux tems fabuleux pour y retrouver Bellerophon et Persée. On croit assez généralement qu'un capitaine qui portait sur ses enseignes un *Dragon*, s'était emparé, à une époque très-reculée, de la tour, qui en a toujours conservé le nom, et d'où il mettait à contribution ses concitoyens. Ceux-ci ne cherchèrent sans doute à se délivrer de leur ennemi commun, qu'après avoir invoqué le secours de Saint Martial, qui, dès le second siècle de l'ère chrétienne, fut en très-grande vénération dans l'Aquitaine. De là, le peuple qui n'aime que le merveilleux, confondit le tyran avec le dragon, et mit au nombre de ses exactions le tribut de la jeune fille. Si on ne démêle pas clairement qu'elle a été l'origine de ce conte, on y retrouve cependant les traces d'un fait avéré. Cette prétendue verge de Saint Martial était depuis un tems reculé dans le trésor de l'église de Saint-Sulpice de Saint-Surin, faubourg de la ville de Bordeaux. Les chroniques rapportent que dans les diverses sécheresses dont le territoire de cette ville avait été menacé, et notamment dans le 16.e siècle, cette verge avait été portée dans des processions très-solennelles, et que les vœux des Bordelais avaient été toujours exaucés. Je ne sais ce qu'est devenue cette relique. La révolution a

fait disparaître une multitude d'objets qui avaient fixé long-tems la vénération des peuples.

Je bornerai là, Messieurs, pour le moment, mes recherches ; je me propose de leur donner plus d'étendue, et d'en faire le sujet de quelques mémoires.

CAILA.

NOTICE

Sur le culte et la fête de Saint-Nicolas, dans la ci-devant Lorraine, et les usages qui y sont relatifs ;

PAR M. LEROUGE.

Le culte de Saint Nicolas et les usages relatifs à ce culte, dans la ci-devant Lorraine, m'ont paru devoir mériter l'attention de tous ceux qui, comme les membres de l'Académie celtique, se consacrent à la recherche de nos antiquités et de nos origines. J'ai donc cru leur faire plaisir en les recueillant.

Saint Nicolas, évêque de Myre, en Lycie, placé au calendrier le 6 de Décembre, avait le titre de Grand, et paraît avoir été honoré par un culte public, dès le 6.e siècle. Les historiens conviennent qu'il n'y a rien de bien certain sur les circonstances de la vie et de la mort de ce saint ; on sait qu'il a remplacé dans le christianisme les dieux des navigateurs de l'ancienne mythologie, et que les matelots l'invoquent dans les dangers si fréquens sur mer, comme les anciens invoquaient Neptune, Castor et Pollux.

Baillet et tous ceux qui nous ont transmis la relation des nombreux miracles opérés par Saint

Nicolas, s'accordent à dire qu'il appaisa une tempête sur mer, dans un voyage qu'il fit à la Terre-Sainte, et Ribadeneira ajoute que dans le même voyage il ressuscita un matelot qui, pliant le bourcet (1), tout au haut de la hune, tomba mort sur le pont de son navire. C'est sans doute là l'origine du culte particulier que lui rendent les matelots.

Son nom de Nicolas, en grec *Nikolaos*, en latin *Nicolaus*, ne me semble y avoir aucun rapport.

Montfaucon nous apprend que l'un des chevaux renommés à Rome pour les courses de char, s'appelait *Nicolaus* (2).

Dans tous les temples et chapelles dédiés à notre évêque, on trouve Saint Nicolas représenté en habits pontificaux, ayant à ses pieds trois jeunes enfans nus, dans une petite cuve. J'ai consulté beaucoup de Notices et de Vies des Saints, et aucune ne m'a fait connaître le motif de cette manière de le représenter; cependant, M. Millin, dans ses Antiquités nationales, rapporte que ce qui y a donné lieu est le miracle singulier par lequel Saint Nicolas ressuscita trois jeunes écoliers qu'un hôtelier avait tués et qu'il gardait dans un

---

(1) Bourcet, nom qu'on donne à une voile du mât de misaine.

(2) *Nicolâs*, en effet, selon M. Johanneau, signifie le vainqueur du peuple, la victoire de la pierre, du grec *Nikos*, victoire, et *laos* peuple, ou *las*, *laos* pierre; celle sans doute de l'hippodrome.

saloir, pour vendre leur chair comme de la viande commune.

Quant au proverbe : *St Nicolas, qui marie les filles avec les gas*, il paraît venir de ce qui est rapporté dans sa vie: qu'il alla plusieurs fois, pendant la nuit, jeter des sacs d'argent, par la fenêtre, dans la maison d'un particulier, autrefois riche, de la ville de Patare, pour le mettre à même de marier ses trois jeunes et jolies filles, que la misère avait réduites à se prostituer.

Quoiqu'il en soit de ces diverses origines, il est certain que Saint Nicolas est en grande vénération dans l'ancienne province de Lorraine, dont une ville porte encore son nom (Saint-Nicolas, près de Nancy). Il est, dans ce pays, le patron de l'enfance des deux sexes, et celui de l'adolescence pour les garçons seulement. A l'âge de dix à douze ans, les filles perdent la protection de ce grand saint, pour passer immédiatement sous la pieuse intercession de Sainte Catherine, leur patrone commune; et les garçons restent attachés, jusqu'au moment de leur mariage, au culte de Saint Nicolas, dont ils célèbrent la fête tous les ans, par des repas et autres réunions de plaisir.

Les pères et mères, parmi le peuple, racontent à leurs enfans, dès le plus bas âge, que tous les ans, dans la nuit du 6 Décembre, jour de sa fête, il descend dans toutes les maisons, par le tuyau de la cheminée, et laisse, pour chaque enfant, un témoignage de satisfaction ou de mécontentement, suivant que l'enfant a été sage ou méchant.

Saint Nicolas, ajoute-t-on, voyage dans les airs, suivi d'un âne chargé de deux paniers, dont l'un est plein de bonbons et de bonnes choses, et l'autre rempli de verges ; il laisse son âne au haut de la cheminée et descend seul dans l'appartement. Pour le mettre à même de faire connaître ce qu'il pense de la jeune famille, chacun doit apporter, près du foyer principal de la maison, un ou deux souliers à son usage ; c'est là que le grand distributeur des récompenses et des peines, pour les enfans, dépose des sucreries ou des verges.

Le 5 Décembre, au soir, tous les enfans, garçons et filles, avant de se coucher, apportent effectivement une paire de souliers, les plus propres, sous la cheminée de la chambre des père et mère, et le lendemain, de grand matin, chacun y accourt, avec empressement, pour recueillir le cadeau de Saint Nicolas.

Les parens qui, dès long-tems, avaient fait des promesses et des menaces, au nom du grand saint, garnissent alors les souliers de choses plus ou moins bonnes, suivant que les enfans ont été sages ou indociles. On met ordinairement des sucreries, pâtisseries, confitures sèches et autres friandises, quelquefois de l'argent ou un joujou pour lequel l'enfant a témoigné du désir, et enfin des verges plus ou moins longues et fortes, le tout modifié d'après l'âge des enfans et le contentement des parens. Quelquefois on mêle un brin de bouleau avec le bonbon, ce qui est une gronderie du saint et un avertissement de mieux faire à l'avenir. Le moment où la petite

famille vient visiter sa chaussure est toujours celui d'une scène touchante, par les témoignages de joie des uns et quelquefois les pleurs des autres.

Cette coutume, vraiment morale, était, avant la révolution, observée dans toutes les classes de la société, et l'indigent qui n'avait pas de souliers, mettait des sabots sous la cheminée de son père ; au lieu de sucreries, il y trouvait des fruits ou quelques gâteaux de peu de prix.

J'ignore quelle a pu être l'origine de l'usage que je viens de rapporter ; j'ignore également si toutes les parties de la France l'ont connu et pratiqué ; mais un tableau du cabinet d'un conseiller d'Amsterdam, semble indiquer qu'il avait lieu en Hollande. Ce tableau est de Corneille Troost, peintre hollandais, qui se distingua dans l'histoire et le portrait. Il a été gravé en 1761, par Jacob Houbraken, aussi hollandais, sous le titre de *La fête de Saint Nicolas.* Il représente l'intérieur d'un ménage hollandais, au moment où quatre enfans viennent visiter leurs souliers et recueillir les dons du grand Saint Nicolas, sous les yeux du père et de la mère. L'un des enfans pleure, parce qu'il n'a trouvé que des verges, tandis que les autres, qui ont des jouets et des gâteaux, ont un air riant.

Je joins cette gravure à ma Notice, et je prie l'Académie de l'agréer comme un faible témoignage de mon respectueux dévouement pour elle.

LEROUGE.

DESCRIPTION

De quelques Monumens et usages antiques de la ville de Metz, précédée d'une Notice historique sur cette ville ;

PAR ALEXANDRE LENOIR, administrateur du Musée des Monumens français.

NOTICE HISTORIQUE DE LA VILLE DE METZ.

L'HITOIRE de Metz nous apprend qu'on a découvert, dans les environs de cette ville, à des époques différentes, des monumens, des statues, des autels, des bas-reliefs, des inscriptions et des médailles antiques. Toutes ces découvertes importantes nous autorisent à croire que la ville qui existe aujourd'hui, a été bâtie sur les ruines d'une ville beaucoup plus ancienne. Il est certain, d'après ce que disent les chroniques, qu'il y avait dans l'emplacement de l'église des Trinitaires, au haut de ce qu'on appelle aujourd'hui Ste-Croix ; un palais bâti par les Romains, désigné encore aujourd'hui par le nom d'*Ancien palais des Empereurs*, et dont on voit des vestiges dans les caves de la maison des Trinitaires.

On dit aussi que lorsqu'on a construit les nou-

velles fortifications de cette ville, sur les dessins et la conduite du célèbre Vauban, pressé par le besoin où l'on était d'élever promptement des forteresses et des remparts formidables pour arrêter l'ennemi, on a enseveli dans les décombres un nombre considérable de colonnes et de statues, et que l'on a couvert ainsi les ruines de plusieurs bâtimens antiques. C'est une barbarie que nous avons peine à concevoir; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les anciennes chroniques de la ville, disent qu'il y avait un superbe amphithéâtre à l'endroit où se trouve maintenant la *Redoute*, dite le *Pâté*, et qu'on découvrit, lorsqu'on en jeta les fondemens, une statue d'argent représentant une Diane, un autel en marbre blanc, et un bas-relief représentant Rome victorieuse. Elles ajoutent qu'il y avait dans les environs de cette place, des thermes qui étaient décorés de plus de *deux cents* colonnes de granit, dont on rencontre encore des vestiges dans les rues de la ville. C'est là, dit-on, qu'on a découvert cette baignoire en porphyre, si extraordinaire pour son volume, déposée dans l'église cathédrale, et dont je donne ici la gravure:

Cette cuve ou baignoire en porphyre, d'un seul bloc, creusée et sculptée dans la même masse, porte 2 mètres 922 millimètres de long, un mètre 569 millimètres de large; sa profondeur est de o m. 595 millimètres, et sa hauteur d'un mètre 136 millimètres : ses bords portent d'épaisseur o m. 162 millimètres.

Cette cuve, d'une dimension considérable, par rapport à la matière qui la compose, a dû servir au culte de Bacchus, puisqu'elle est garnie d'une forte tête de tigre sculptée en relief. On peut croire aussi qu'ayant été trouvée dans les environs des anciens thermes dont nous venons de parler, elle y servait de baignoire.

Les mêmes chroniques font également mention d'une ancienne naumachie considérable qui existait dans les environs des thermes, que l'on a détruite pour la construction des fortifications. Voici ce qu'on lit dans une description de la ville de Metz, relativement à cette naumachie : « C'était » pour conduire les eaux des belles fontaines de » Gorze, dans cette naumachie, que fut cons» truit le fameux aqueduc de Jouy, sur une lon» gueur de deux myriamètres, *deux cent deux* » *mètres*. Les arches du pont par lequel cet aque» duc communiquait d'une colline à l'autre, sub» sistent encore en partie dans une étendue de » *mille quatre vingt onze* myriamètres, au tra» vers du vallon de la Moselle, où elles attirent » encore l'admiration des curieux et des artistes. » Il paraît que cette rivière a renversé les piles » posées dans son lit ou qui en étaient les plus » voisines. Sigebert de Gemblours, qui écrivait » dans le onzième siècle, dit qu'elles étaient déjà » ruinées depuis long-tems ; mais celles de Jouy » ont conservé toute leur solidité. Leur élévation » au-dessus du sol est de *dix-huit* mètres *cinq* » *cent neuf* millimètres. Elles ont *cinq* mètres

» *cinq cent dix* millimètres au diamètre de leur
» voûte. On a vérifié à Metz, que le volume d'eau
» amené dans la ville par cet aqueduc, était de
» *trente* mètres *huit cent-soixante-trois* milli-
» mètres, *cent quarante trois* mètres cubes, par
» minute. »

Avant de décrire les autres monumens de la ville de Metz, je crois devoir faire connaître l'histoire de cette ville et de son ancien gouvernement, en suivant la chronique dont j'ai parlé.

Le département de la Moselle est composé de onze villes, dont Metz est non seulement la plus considérable, mais encore la plus ancienne : nous ne nous occuperons que de l'histoire de celle-ci. On ignore totalement l'époque de la fondation de la ville de Metz; mais on sait qu'avant la conquête des Gaules par Jules César, elle était déjà la principale ville d'un pays considérable, borné au nord par les Trévirois, à l'ouest par les Rhémois, à l'est par les Leucquois. Son nom était alors *Divodurum* : les peuples de cette contrée s'appelaient *Mediomatrici* : ils faisaient partie de la *Gaule-Belgique.* Cinquante-sept ans avant l'ère vulgaire ils se soumirent aux Romains, et par suite ils devinrent leurs alliés. La jeunesse se forma en légion, et les citoyens de Metz furent admis aux premières dignités de l'Empire. L'an 69 de l'ère vulgaire, l'armée de Vitellius, commandée par F. Valens, se porta sur Metz et y massacra *quatre mille habitans.* Cependant les Messins, fidelles à leurs engagemens avec les Romains, ne

laissèrent pas, l'année suivante, que de donner asile aux légions qui avaient abandonné le parti du Batave Claudius Civilis, quoiqu'ils eussent refusé de prendre part à sa révolte. Peu de tems après cet événement, tout le pays Messin fut saccagé par les peuples barbares qui descendirent du nord. En 264 cette ville fut saccagée de nouveau par les Allemands, qui avaient à leur tête le cruel Chrocus; et en 451, elle fut réduite en cendres et ses habitans passés au fil de l'épée, par le féroce Attila.

Cependant la ville de Metz s'étant repeuplée, en 496 les habitans se rangèrent sous les drapeaux du roi de France Clovis, après la victoire signalée qu'il remporta sur les Allemands, à Tolbiac; ce fut aussi vers l'an 498 que finit, dans les Gaules, la puissance des Romains, qui avait duré près de cinq siècles et demi. Si on consulte Ammien Marcellin, on verra qu'il préférait Metz à la superbe ville de Trèves, et qu'il la considérait comme la métropole des Gaules. Ausone nous a donné une description pompeuse de cette ville.

C'est donc à ces tems mémorables qu'il faut faire remonter les antiquités précieuses qu'on y a découvertes à plusieurs époques, et nous ne doutons pas, en examinant avec attention le travail de la belle cuve de porphyre que nous avons dessinée, qu'elle ne soit elle-même un monument authentique de l'état des arts de ces tems reculés, et une preuve de la magnificence dont jouissaient alors les habitans de la ville de Metz.

L'an 511, après la mort de Clovis, ses quatre fils se partagèrent ses états, comme le disent tous les historiens. Théodoric ou Thiéry, choisit Metz, y établit le siége de son royaume, auquel il donna le nom d'*Austrie* ou d'*Austrasie*. Les chroniques et les historiens s'accordent à dire que le trône de Metz fut occupé l'espace de 260 ans, par vingt rois de la race de Clovis, trois de celle de Charles Martel; mais que Charlemagne réunit ce royaume au sien, en 771, après la mort de Carloman son frère, qui le possédait. L'Empire partagé ensuite entre les enfans de ce dernier, en 843, il se forma un nouveau royaume appelé *Lotharii regnum*, du nom de Lothaire, petit-fils de Louis le Débonnaire. Il devint propriétaire ou plutôt possesseur de tous les pays situés entre le Rhin et l'Escaut, le Rhône, la Saône et la Meuse; c'est du nom de Lothaire, dont on a fait *Lorraine*.

Dans la suite, Metz fut livrée à toutes sortes de ravages par l'établissement de deux duchés qu'Arnolphe y fit en 900, après la défaite de Zuentibole. En 923, cette ville tomba au pouvoir de Henri l'Oiseleur, Empereur de Germanie. Le grand Othon s'en empara en 945; et en 953, Conrad de Lorraine la livra au pillage, après être entré dans la ville avec une partie de son armée. En 869, Charles le Chauve fut nommé roi de Lorraine, par une assemblée d'évêques, qui fut appelée *Synodus depraedatoria;* et en 968, Lothaire IV, roi de France, s'y fit reconnaître pour roi de Lorraine, par la

noblesse de ce royaume, qu'il avait convoquée exprès. C'est aussi à cette époque que ce royaume fut démembré et réduit, à peu de chose près, au degré qu'il avait avant la révolution française, sous le titre de *Duché de Lorraine.*

Ce fut après la destruction entière de la maison de Charlemagne, que s'éteignirent les guerres extérieures et intérieures qui désolaient depuis longtems la Lorraine; ce fut aussi après la mort d'Othon III, qui rendit le trône d'Allemagne électif, que cette ville s'affranchit du joug des souverains, et se constitua en ville libre. C'est aussi par amour pour cette antique liberté, à laquelle les Messins étaient fort attachés, qu'ils se disaient indépendans de la Lorraine, quoique véritablement la ville de Metz fût comprise dans cette province; aussi disaient-ils alors : *Metz sans Lorraine.*

L'an 1009, l'Empereur Henri II en fit le siége pour punir l'évêque Thiéry qui s'y était réfugié. Les Allemands mirent cette ville tellement au pillage, que les habitans furent obligés de l'abandonner. Les évêques, d'ailleurs assez puissans par leurs familles, essayèrent aussi, à différentes reprises, de se rendre maîtres de la ville de Metz. Ce fut en vain qu'ils tentèrent de s'en emparer, soit par la force des armes, soit par des excommunications; ils échouèrent toujours dans leurs entreprises. Cette ville, malgré toutes ces tentatives, sut se faire respecter, maintint la liberté de ses droits, et conserva son indépendance. Metz eût le premier rang parmi les villes d'Allemagne, et elle

avait le droit d'envoyer des députés aux diètes, de faire des lois, de créer ses magistrats, de battre monnaie à son coin, d'établir des impôts, même sur le clergé, sans être assujettie envers l'Empire à d'autres contributions qu'à celles exigées pour sa défense et pour l'intérêt général.

D'après ce qu'on vient de lire, il est bien prouvé que la ville de Metz était constituée en république. Elle était gouvernée, disent les chroniques, par un *maître échevin*, dont le choix était renouvelé tous les ans. On le tirait au sort entre six candidats qui étaient désignés par le *Princier* de la cathédrale (c'était le nom qu'on donnait au chef du clergé de cette église), par l'abbé de Gorze (1) et par ceux des quatre maisons des Bénédictins. Ce magistrat ne pouvait être pris que dans les familles de *Paraiges*, fixées elles-mêmes au nombre de six (2). Les autres citoyens ne pouvaient prendre aucune part à l'administration publique, à moins qu'on ne leur eût conféré le droit de cité, droit brigué plus d'une fois par les seigneurs souverains.

Chaque Paraige avait un chef d'hôtel et un château fort dans l'intérieur de la ville. C'est pour cette raison que l'on voit encore dans la ville de Metz, un nombre considérable de châteaux forts,

---

(1) Gorze Ste-Catherine, abbaye.

(2) On pourrait comparer ces familles à des espèces de tribus, dont cinq se composaient de nobles, et la dernière des bourgeois ou des artisans de la ville.

qu'on prendraient pour autant de petites citadelles. Les chefs d'hôtels, réunis à quarante députés de la bourgeoisie, ou plutôt choisis parmi les bourgeois, élisaient, tous les ans, ce qu'on appelait le *Conseil des treize*. Ce conseil avait la direction de la police, de la justice criminelle et civile. Le maître échevin (qualité qui est la même que celle de nos anciens maires du palais qui ont gouverné la France, que celle des bourgmestres de la Hollande, etc.) et les treize dont nous venons de parler, faisaient les ordonnances et les statuts particuliers; mais pour la rédaction des lois, ils étaient obligés de s'adjoindre les comtes jurés ou commissaires de chaque quartier de la ville, et les députés de la bourgeoisie. Outre ces autorités civiles, il y en avait encore d'autres, savoir : les sept de la guerre, les sept du trésor, les sept de la monnaie, etc., etc. Celles-ci avaient la surveillance des détails et de l'exécution des choses relatives à ces différentes administrations. Les cinq Paraiges fournissaient chacun un membre pour la composition des administrations; la bourgeoisie fournissait les deux autres.

Pendant plus de cinq siècles, la ville de Metz exerça les droits *régaliens*, tant dans ses murs que sur les deux cents quinze villages ou hameaux qui étaient soumis à sa domination. Toutes les prérogatives dont jouissait alors cette cité, lui furent conservées et confirmées par les Empereurs d'Allemagne, depuis 1384 jusqu'en 1521. L'an 1356, l'Empereur Charles IV choisit cette ville

pour convoquer la diète générale, dans laquelle furent acceptés les sept derniers chapitres de la *Bulle d'or;* ce qui fut publié avec beaucoup de solennité, sur la place du *Champ-à-Seille* (1), où on lui avait élevé un trône; et, là, se trouvèrent rassemblés les électeurs et les Etats de l'Empire.

La ville de Metz, dans plusieurs occasions, soutint des guerres sanglantes et cruelles contre les ducs de Lorraine. Le 12 Septembre 1444, Charles VII, roi de France, voulant faire rentrer cette ville sous sa domination, étant accompagné du roi de Sicile, Réné d'Anjou, son frère, vint faire le siége de cette ville; mais la place fut tellement défendue, et fit tant de résistance, que ces deux princes furent obligés de se retirer au bout de six mois. La paix fut conclue, le 3 Mars 1445, à Pont-à-Mousson.

Les princes protestans d'Allemagne, fatigués du despotisme que l'Empereur Charles V exerçait contr'eux, se liguèrent contre cet Empereur, sous la protection de Henri II, fils du roi de France, François I.er, qu'ils proclamèrent le défenseur de la liberté germanique. Enfin, ce fut en vertu du traité conclu à Chambord, le 5 Octobre 1551, et ratifié le 15 Janvier 1552, que les villes de Cambray, Metz, Toul et Verdun, furent livrées au roi

---

(1) Cette place est située à l'une des extrémités de la ville, sur les bords de la rivière de Seille qui la traverse, et qui se décharge dans la Moselle, qui y passe également.

de France, pour les garder en qualité de prince du Saint Empire. C'est en conséquence de ce traité, que les portes de la ville de Metz furent ouvertes, le 10 Avril suivant, au connétable Anne de Montmorency, et que le 18 du même mois, le roi vint pour faire prêter, aux magistrats et au peuple, le serment de fidélité à sa personne.

Cependant les habitans de la ville de Metz, témoignèrent quelques désirs de rentrer dans la confédération de l'Empire germanique. L'Empereur Charles V, voyant avec déplaisir la clef la plus importante de l'Allemagne, dans la possession du roi de France, profita de la dissolution de la ligue des princes, rassembla ses forces, envoya le duc d'Albe à la tête de ses troupes, qui vint camper devant Metz, et qui en commença le siége le 20 Octobre suivant. L'attaque fut chaude, mais elle fut soutenue avec beaucoup de vigueur; le 25 Novembre, l'Empereur, quoique malade, s'y présenta en personne. La place fut défendue avec un courage extraordinaire par François de Lorraine, duc de Guise, qui avait attiré dans son armée une partie de la noblesse française. Pendant le siége de la ville, le maréchal de la Vieilleville fit des prodiges de valeur; il battit les Espagnols près Bouxières, et les Allemands à Rozerieuilles, où ils perdirent beaucoup de monde. Le siége de Metz fut levé après deux mois, c'est-à-dire le 26 Décembre, et l'armée impériale fut forcée de se retirer après avoir perdu les deux tiers de son monde, soit par le fer, soit par la peste. Charles

Quint fut tellement humilié de se voir arrêté devant Metz, et par conséquent de voir avorter ses projets, que dans son dépit il jura de se faire cordelier avant la révolution de trois années. Il abdiqua en effet la couronne impériale, quatre ans après cette dernière et malheureuse entreprise (1).

C'est à cette époque que l'on fait remonter, dans la ville de Metz, les premières atteintes de destruction qui furent portées sur les plus beaux monumens antiques qu'elle possédait, quoique cette ville eût déjà considérablement souffert des incursions précédentes que les Allemands, les Huns et les Normands y avaient faites à différentes époques. Enfin il est reconnu qu'il y avait dans cette ville, en ouvrages des Romains, des arènes immenses, un nombre considérable de palais magnifiques, des bains publics, un amphithéâtre, une naumachie considérable, et beaucoup de monumens particuliers. On affirme encore aujourd'hui dans la ville de Metz, que les ruines de ces monumens de l'art et de l'opulence d'un grand peuple, ont servi en partie à la construction des remparts que nous voyons, et que la majeure partie de ces richesses antiques est ensevelie dans les terres qui forment les redoutes, comme nous l'a-

(1) Pour plus de détails sur la ville de Metz, il faut consulter la préface du *Voyage de Henri IV à Metz*, par Abraham Fabert.

vons dit plus haut. C'est ainsi que les malheurs inévitables de la guerre, ont successivement fait disparaître de la terre les monumens des arts, et de la gloire des nations et des souverains.

A tous ces beaux ouvrages de la grandeur des Romains, qui ont disparu par la force du glaive, ont succédé les monumens du culte, savoir : *cinq vastes* abbayes, et *dix-neuf* églises. La révolution en a détruit une partie, qui sans doute ne pouvaient dédommager que très-faiblement les habitans de Metz, des monumens antiques qu'ils ont perdus. Parmi les abbayes dont nous venons de parler, celle de Saint-Arnould mérite d'être remarquée.

On lit dans l'Histoire du pays Messin, que l'abbaye de Saint-Arnould, bâtie au Champ-à-Panne, vis-à-vis de Serpenoise, recélait les tombeaux de Louis le Débonnaire, de la reine Hildegarde, épouse de Charlemagne; ceux de plusieurs de ses enfans, dont on a conservé les épitaphes dans l'Histoire des évêques. En 1239, cette église fut restaurée; on y découvrit alors vingt-six autres tombeaux de princes, parmi lesquels on a cru reconnaître ceux de Pepin d'Heristal, de Zuentibole, roi de Lorraine; ceux de deux Othons, etc. Le 11 Septembre 1552, la translation s'en fit solennellement dans l'église des Frères prêcheurs, qui, depuis ce tems, appartient à l'abbaye de Saint-Arnould. Cette église sert aujourd'hui de manége aux élèves du génie.

DES MONUMENS ET USAGES ANTIQUES DE LA VILLE DE METZ.

De l'Église cathédrale.

L'ancienne cathédrale ou l'église de St-Etienne de Metz, est un des monumens de l'architecture appelée vulgairement gothique, le plus vaste connu, le plus délicat et le plus hardi dans sa construction. On dit que la nef de cet édifice magnifique, fut commencée en 1014, par l'évêque Thiéry II, qui la laissa imparfaite, et qu'elle ne fut achevée qu'en 1327, sous les ordres d'Ademar-de-Mentil. Le chœur, bâti par Chrodegrand, vers le milieu du huitième siècle, que l'on avait conservé lorsqu'on bâtit la nef, fut entièrement renouvelé vers la fin du quatorzième siècle, et une inscription fixe sa perfection à l'an 1519. La tour percée et sculptée à jour, et dont la hauteur prise du rez-de-chaussée jusqu'à l'extrémité de la flèche, est de *cent-vingt-un* mètres *cent-vingt-cinq* millimètres, fut terminée l'an 1381. Elle renferme une grosse cloche fondue l'an 1281, appelée *Mutte* (1); on ne la sonne jamais que dans les fêtes de solennité, ou pour annoncer les réjouissances publiques.

L'Empereur Charlemagne avait comblé le cha-

---

(1) *Mutte* est là pour *Muette*, nom qu'on lui a donné parce qu'elle sonne rarement.

pitre de cette église de bienfaits, orné et enrichi son trésor de ses dons (1). On a adapté à cette basilique, dont le style est vraiment *grandiose*, un portail d'un goût moderne, d'une composition tellement médiocre qu'il fait peine à voir, et qu'il détruit la beauté de l'ensemble du monument. Ce mauvais portail fut construit en 1764, aux frais de Louis XV, en mémoire du rétablissement de sa santé.

Derrière le chœur on voit une espèce de chaise fort ancienne, formée dans un seul bloc de marbre, d'une forme barbare; elle paraît avoir été taillée dans un débris de colonne de cipolin ; c'est-à-dire que la colonne a seulement été creusée pour lui donner la forme d'un siége, car le dossier de cette chaise conserve encore la forme d'une colonne. On dit que ce monument bizarre et de mauvais goût, était la chaise épiscopale de Saint Clément.

Des vitraux de l'Eglise.

Les vitres du chœur sont de la plus grande beauté; les compositions en sont belles, le dessin savant, les couleurs riches, brillantes et vigoureuses; elles représentent des sujets de dévotion,

---

(1) Je possède dans mon cabinet, une petite statue équestre et en bronze de l'Empereur Charlemagne, que je considère comme un ouvrage fait du tems de cet Empereur. J'ai acheté ce morceau rare et curieux, à un libraire de Metz.

des prélats et des saints. Ces vîtraux sont l'ouvrage de Valentin Bouch, qui habitait la ville de Metz; ils sont de 1523 et 1526, comme on le lit sur ces vîtraux. Les vîtres peintes qui forment les croisées de la nef, quoique plus anciennes, n'en sont pas moins belles. On en voit aussi dans les bas-côtés, peintes dans le douzième siècle, qui ont conservé la vivacité de leurs couleurs. La dimension de cette église est de cent-vingt-un mètres cent-vingt-cinq millimètres de long, sur vingt-quatre mètres trente millimètres de large.

Ancien usage.

Le maire de Woippy, commune du pays messin, était obligé de promener à Metz, dans les processions de Saint-Marc et des Rogations, une figure monstrueuse en forme de dragon ailé, qu'on appelait Graouilli. On exigeait, pendant la promenade de ce monstre, une espèce de rétribution qui consistait en un petit pain ou tartelette, que chaque boulanger et chaque pâtissier de la ville, devant la boutique duquel ce manequin passait, était obligé de lui offrir. Le dernier jour des *Rogations*, les enfans le fouettaient à tours de bras dans la cour de l'abbaye de Saint-Arnould, qui était le lieu où se terminaient les stations qu'on lui faisaient faire. Cette procession, qui tient à un usage antique qui se reproduisait sous différentes formes, dans beaucoup de provinces de la France, a été abolie à Metz, peu de tems avant la révolution, par un

arrêt du parlement. L'opinion populaire était, que ce serpent abominable, qui s'était réfugié dans les ruines de l'amphithéâtre dont nous avons parlé plus haut, exerçait de grands ravages dans la ville de Metz, quand l'évêque Saint Clément y vint prêcher pour la première fois l'Evangile. On ajoute que le premier de ses miracles, fut la destruction de ce monstre (1).

Description de l'église des Grands Carmes.

La construction de l'église des Grands Garmes de Metz, date du treizième siècle, tandis que la décoration du maître-autel, que nous allons décrire, ne date que du siècle suivant.

Le portail de ce temple représente une grande ouverture ogive, ornée de filets très-déliés et de colonnes très-élevées, fuselées selon le goût des Sarrazins, desquels nous avons reçu ce genre d'architecture (2). Les parties lisses, ou plutôt les faces nues que présentent ce monument, sont remplies de feuillages de toutes espèces : on y remarque entr'autres ornemens, des feuilles de vignes et de chardons, qui sont exécutées avec une précision rare et une telle vérité, que l'on serait tenté de croire qu'elles ont été moulées sur la nature.

Ce monument est dans un tel état de conserva-

---

(1) Voyez l'origine de cet usage mystique, tome II, page 1 des Mémoires de l'Académie Celtique.

(2) Voyez tome III, page 341, l'origine que nous donnons à ce genre d'architecture.

tion, qu'il serait à souhaiter que l'on nous autorisât à l'enlever, pour en former une partie de la décoration de notre troisième cour du Musée, dans laquelle nous avons déjà élevé un monument de ce genre, pour indiquer le plan de décoration que nous nous sommes proposés (1).

Le maître-autel de l'église des Grands Carmes de Metz, était adossé à un monument arabe, sculpté en pierre, d'un travail tellement extraordinaire pour la légéreté, que l'on en connaît peu de semblables; sa conservation a été le motif de notre voyage dans cette ville (2).

Ce monument, taillé dans la pierre franche du pays, est d'autant plus remarquable, que l'agglomération de cette pierre est composée de parties sablonneuses et caillouteuses, et qu'elle a dû rendre son exécution d'autant plus difficile à l'ouvrier, en raison de sa qualité, qu'elle est plus molle et beaucoup moins serrée dans sa pâte, que les autres pierres de la même nature. Nous diviserons l'explication de ce chef-d'œuvre de l'art en deux parties, afin de rendre son explication plus facile et plus distincte; c'est-à-dire que nous par-

(1) Voyez tome IV, page 39, la description du Musée français.

(2) Les amis des arts verront reparaître un jour ce beau monument, dont la restauration m'est confiée, dans un lieu où tout inspire le goût et l'amour des beaux arts. Ce monument allait être détruit, lorsque les ministres de la guerre et de l'intérieur en ont ordonné l'enlèvement et la conservation.

lerons d'abord de la partie inférieure, pour reprendre ensuite la partie supérieure.

La partie inférieure du monument, ou plutôt le soubassement sur lequel était adossé l'autel, est composé : 1.° dans son milieu, d'une masse de construction restée vide depuis la démolition de ce même autel; 2.° de quatre portes ornées de pilastres chargés de sculptures arabesques très-remarquables.

Ce soubassement porte dans sa base trente-trois pieds de long, dix pieds de haut, et deux pieds d'épaisseur dans sa plus forte saillie. Les portes qui s'y trouvent sont sculptées avec une délicatesse rare : elles portent d'ouverture, chacune, six pieds neuf pouces de haut, sur trois pieds neuf pouces de large. La forme générale des portes est ogive, mais l'ouverture en est carrée, détail qui constate l'époque de la construction du monument; car on ne se serait pas permis cette licence dans l'origine de l'introduction de l'architecture sarrazaine en France. Le surplus de l'ogive, lequel forme une espèce de dessus de porte, est rempli par des ornemens percés à jour, dont le travail est infiniment précieux.

La partie supérieure qui forme l'ensemble du monument, est d'une légéreté telle que l'on conçoit à peine comment on a pu parvenir à son exécution. Elle est posée avec précision, avec grâce, et avec aplomb sur sa partie inférieure, comme le serait une statue sur son piédestal. Toute percée à jour, comme peut l'être une dentelle, elle est

ornée de sculptures et d'ornemens tellement déliés, que leur finesse et leur légéreté étonnent les spectateurs et même les connaisseurs, au point qu'à l'aspect du monument, ils doutent encore qu'il soit en pierre.

On dit à Metz, que Louis XV, lors de son séjour dans cette ville, à la suite d'une maladie dont il y fut traité, voulut voir ce monument. Il fut tellement surpris de la délicatesse du travail, qu'il ne voulut pas croire que c'était de la pierre; et pour s'assurer qu'il n'était point en bois, comme il le supposait, il monta, à l'aide d'une échelle, et en fit lui-même l'épreuve avec un instrument tranchant qu'on lui avait donné exprès.

La composition pyramidale de ce morceau curieux, est formée par une multitude d'ornemens qui s'élèvent graduellement en pointes, lesquels présentent autant de petits clochers, plus sveltes les uns que les autres, et tous percés à jour. Le tout est lié par une infinité de petits ornemens extrêmement délicats, aussi percés à jour, liés entre eux avec une si prodigieuse harmonie, qu'ils semblent sculptés dans un seul bloc de pierre. La principale flèche, ou plutôt le clocher du milieu, fait dans le même goût et avec la même précision, s'élève à dix pieds au-dessus de ceux qui l'accompagnent; ce qui donne à cette partie du monument vingt-huit pieds d'élévation, dont le produit total, si nous ajoutons les dix pieds de soubassement, forme un ensemble de trente-huit pieds, à compter du sol.

Ce monument est un chef-d'œuvre qui surpasse en apparence les forces humaines, pour son exécution. Je le considère comme le morceau de réception d'un artiste. On sait qu'à cette époque, les artistes et même les ouvriers, pour obtenir la *maîtrise* dans leur art, étaient obligés d'inventer et d'exécuter une pièce ou un morceau extraordinaire, que l'on appelait *chef-d'œuvre;* aussi se demandait-on, en parlant du mérite d'un artiste : *A-t-il fait son chef-d'œuvre?* C'est ainsi que nous avons vu les artistes, dans nos académies, donner des morceaux de réception.

La nouvelle destination donnée à l'église des Grands Carmes de Metz, devait nécessairement entraîner avec elle la destruction du beau monument que nous venons de décrire, puisque cette basilique, consacrée au service de l'arsenal, doit servir de magasin militaire, et donner un passage de communication au service journalier de cette administration.

Cette destruction projetée a éveillé l'attention de Son Excellence le ministre de la guerre (depuis prince de Neuchâtel); et Son Excellence le ministre de l'intérieur, a bien voulu me charger du déplacement de ce monument, ainsi que de son transport au lieu de sa destination. Nous en donnons ici la gravure tel qu'il sera exécuté, d'après la restauration que nous avons proposée.

ALEXANDRE LENOIR.

NOTICE

Sur la pile de Saint-Mars, monument antique attribué aux Romains, élevé sur la rive droite de la Loire, entre Tours et Langeais;

PAR M. VEAU-DELAUNAY, médecin.

A quatre lieues de Tours, près de la rive gauche dela Loire, à une lieue de la petite ville de Langeais, sur la route qui conduit à Saumur, se trouve un monument fort ancien, connu sous le nom de pile *Saint-Mars*.

Ce pilier quadrangulaire a 100 pieds d'élévation, sur 13 et demi de largeur, pour chaque face. Il est surmonté de quatre petits piliers de 10 pieds de haut chacun; et sa construction est de briques en *carreaux et boutisses* : chaque brique a 15 pouces de longueur sur 9 de largeur et 1 pouce et demi d'épaisseur; elles sont séparées par des couches de mortier à chaux et ciment, d'un pouce de hauteur.

On a vainement cherché jusqu'à ce jour, à connaître l'origine de ce monument et de sa destination; les anciens historiens n'en parlent pas; les modernes ont fait différentes conjectures, la plupart invraisemblables. Quelques-uns ont prétendu que

sa date ne remonte pas à plus de 300 ans ; mais ils n'avaient pas connaissance d'un titre de 1287, qui était dans les archives du chapitre de Saint-Martin de Tours, et qui donne au bourg de Saint-Mars, le nom de Saint-Mars la Pile.

D'autres en attribuent la construction à *César*, mais sans aucun fondement. César n'en fait point mention ; il dit seulement dans le huitième Livre de ses Commentaires, qu'il envoya deux légions dans la Touraine, pour contenir dans le devoir les régions voisines de l'Océan.

C'en est assez pour détruire l'opinion de ceux qui croient que ce monument fut élevé en l'honneur de cinq fameux généraux qui commandaient dans les Gaules, sous César, et qui furent tués dans une bataille donnée en cet endroit ; ce qui aurait fait donner à ce monument le nom de *Quinque-Martes*, Cinq-Mars.

Cette pile, selon d'autres, a été construite pour honorer la mémoire de Quintus Marcus, consul romain, qui accompagna César dans les Gaules, et qui y mourut ; ce qui, ajoutent-ils, a donné au monument et au bourg voisin, le nom de Cinq-Mars, c'est-à-dire de *Quintus Marcus.* Mais outre que cette opinion n'est fondée sur aucun fait historique, elle est encore fausse dans une de ses applications, car le bourg voisin ne s'appelait point anciennement Saint-Mars ou Cinq-Mars, mais Saint-Médard, du nom de son patron.

Il paraît vraisemblable que ce monument a été consacré à un tombeau, car on l'a sondé jusqu'à

moitié, et on n'y a trouvé qu'un massif de maçonnerie. Il n'y a point, par conséquent, d'escalier; il n'est point terminé en plate-forme; ainsi il n'a pu servir, comme on serait tenté de le croire, de phare pour placer la nuit des signaux.

Quoi qu'il en soit, les mosaïques dont il est décoré vers son extrémité, indiquent assez que ce monument antique n'est point un ouvrage des Romains.

VEAU-DELAUNAY.

NOTICE

Sur un dolmen appelé la Pierre de Minuit;

Monument druidique situé à trois myriamètres, six lieues sud-ouest de Blois, département de Loir-et-Cher, entre la commune de Pont Levoy et celle de Thenay.

Par M. le docteur VEAU DELAUNAY.

Il existe dans cet endroit un antique monument connu sous le nom de *Pierre de Minuit;* le nom qu'il conserve, et ce que l'on raconte à ce sujet dans ce canton, m'ont déterminé à aller le visiter.

Au milieu d'un champ cultivé, dans un lieu assez élevé, n'offrant aucunes traces de carrières, loin d'un fleuve ou d'une rivière navigable, l'on voit une énorme pierre que j'ai jugée devoir être un monument celtique, servant au culte des druides.

Sur plusieurs pierres posées sur champ, et en partie brisées et déplacées, repose une seule pierre énorme, dont la longueur est de 5,2 centimètres ou 16 pieds, la largeur de 3,2 centimètres ou 10 pieds, et l'épaisseur d'environ 0,81 centimètres ou 2 pieds et demi. On reconnaît que l'ouverture était à l'est, ainsi que les monumens celtiques de

ce genre. La grotte est en partie comblée, et ne présente qu'une sorte de trou dans lequel on entre difficilement.

Cette pierre offre une ouverture dans une des parties de son épaisseur; mais il est difficile de déterminer si ce trou est l'ouvrage du tems ou le travail des hommes.

Les habitans de ce canton répètent, sur l'origine de ce monument, ce qu'ils ont entendu dire à leurs aïeux : ils vous disent qu'on l'appelle la *Pierre de Minuit,* parce que tous les ans, à l'époque de la nuit de Noël, cette *pierre tourne*, et que c'est l'ouvrage des fées et des sorciers qui s'y rassemblent; que si quelqu'un osait s'en approcher, il serait sur le champ mis à mort.

Cette ancienne tradition n'aurait-elle point pour origine la fête druidique du retour du soleil, à laquelle la fête de Noël aurait été substituée?

Il paraît constant que les druides célébraient une fête au solstice d'hiver, pour témoigner la joie de voir le retour du soleil; c'était, dit le savant M. Mallet (1), la plus grande solennité de l'année.

Quand la religion celtique fut remplacée par la religion catholique, les réjouissances, les festins, les assemblées nocturnes que cette fête autorisait, ne furent point supprimées, tout indécentes qu'elles étaient; on eut craint de tout perdre en voulant tout gagner. On se contenta d'en sancti-

(1) Introduction à l'Histoire du Danemarck, page 49.

fier le but, en l'appliquant à la naissance de Jésus-Christ, dont l'anniversaire se trouvait à peu près à cette époque.

La manière dont le peuple célèbre cette fête en divers endroits, ne rappelle-t-elle pas encore différentes circonstances de son origine?

Cette opinion paraît encore plus vraisemblable, lorsque l'on sait que dans le Bas-Breton, le nom de *Noël* s'exprime par *hiaul*, qui signifie *soleil*; et dans les langues du nord, par *juul*, qui a les mêmes significations.

Une recherche qui offrirait, je pense, beaucoup d'intérêt, serait de faire connaître les fêtes celtiques conservées et transmises jusqu'à nos jours, avec les changemens qu'elles ont éprouvés à l'extinction du druidisme, et que le tems, qui altère tout, n'a pas épargnés. Nous devons espérer que la réunion d'hommes éclairés qui composent cette Académie, nous procurera des connaissances historiques qu'il eut été très-difficile d'acquérir sans ce concours et cette heureuse réunion.

VEAU-DELAUNAY.

NOTICE

Sur le culte de Saint-Bienheuré de Vendôme et son dragon ; extraite de l'histoire manuscrite de la ville de Vendôme et du pays Vendômois ;

PAR M. DUCHEMIN DE LA CHENAYE,

Membre de l'Académie celtique, de la Société philotechnique, de celle des sciences, lettres et arts de Paris, de celle d'émulation de Rouen, etc.

De la porte principale du château de Vendôme, donnant vers le nord, du côté des 3 piliers ou cavaliers en terre, on entrait dans un souterrain descendant vers l'église de Saint-Bienheuré, près de la fontaine dite de Badran, placée dans le faubourg dit de Saint-Bienheuré ou Saint-Bié. Ce second apôtre, qui y avait pratiqué sa demeure après Saint Martin, premier apôtre du Vendômois, mort vers l'an 400 de J.-C., avait choisi cette position au bas de la montagne, soit pour vivre plus retiré, soit pour jouir plus commodément de l'eau de cette fontaine, recherchée journellement par les Vendômois à cause de sa salubrité.

Cette église qui a été entièrement démolie avec la plus grande partie du château, pendant la ré-

volution, n'avait rien de remarquable que son antiquité et sa structure gothique.

La paroisse et le faubourg ont pris leur nom de celui du Saint hermite, qui vint s'établir à Vendôme, qui, comme on l'a dit, en fut le second apôtre, qui vécut longues années dans l'exercice de la pénitence, et qui, enfin, mourut dans une grotte de la montagne, où l'on a bâti depuis l'église sous son invocation. Sa grotte se voyait encore au commencement de la révolution; on y avait construit la chapelle de la Vierge, placée à main droite en entrant dans l'église et vis-à-vis la chaire. On á prétendu que dans le lieu où demeurait ce Saint anachorète, avait été élevé le grand aútel, mais cette opinion paraît d'autant moins certaine, que Saint Bienheuré, demeurant dans un rocher qu'on a toujours révéré, il était aisé d'en reconnaître la forme par la construction de la chapelle de la Vierge: au reste, cette caverne, dans le rocher, se trouvait renfermée dans l'enceinte de l'église. Le maître ou grand autel, comme dans toutes les églises, était dirigé vers l'orient; le côté droit de cette église n'était de main-d'œuvre que dans le sanctuaire, et le roc servait d'appui à l'église bâtie à mi-côte au milieu de la garenne, dans une grande partie plantée encore en bois, formant une promenade assez pittoresque pour les habitans du faubourg, puisque de là ils dominent sur plusieurs points de la ville, et sur une partie des prairies et de la rivière qui l'environnent.

Quoiqu'on ne puisse trouver l'origine de cet édifice gothique au-delà du 11.e siècle, c'est-à-dire au-delà de 1060, on croit qu'il est bien plus antique. On voyait encore au moment de la révolution, partie d'une très-vieille tour ou masure élevée de plus de 60 pieds, où étaient les cloches.

Il paraît aussi assez vraisemblable que l'église et la paroisse de Saint-Bié ou de Saint-Bienheuré, étaient plus considérables autrefois, puisqu'on y avait établi deux curés, l'un régulier, et l'autre séculier : celui ci étant, pour ainsi dire, vicaire du premier. Il avait été construit un pont en bois, dont on voit encore des restes, pour communiquer du faubourg à l'abbaye ; ce pont, qui ne traversait qu'un bras du Loir, ne pouvait servir qu'aux religieux obligés d'aller faire alternativement l'office à Saint-Bienheuré.

Derrière le pignon de l'église de Saint-Bienheuré, on voit, du côté de l'orient, une caverne très-profonde, soutenue par différens piliers ; elle est au rez de chaussée ou de niveau avec le cimetière, et touche, ainsi qu'une caverne plus petite, au clocher ou à la masure dont on vient de parler plus haut.

Le peuple, toujours crédule et même superstitieux dans ces tems reculés, croit encore aujourd'hui, d'après une vieille tradition, que du vivant de Saint Bienheuré, il y avait un effroyable dragon dans cette caverne ; qu'il était d'une longueur si extraordinaire, que lorsqu'il

allait boire à la rivière éloignée de sa demeure de 8 à 9 toises, sa queue était encore dans la caverne : que c'est là queue de ce dragon qui a formé les détours du rocher; que Saint Bié choisit sa retraite au-dessus de celle de l'animal; qu'ayant entrepris d'en délivrer la ville, après avoir jeûné et prié pendant un certain tems, il attaqua le monstre au sortir de sa tanière, le frappa sur la tête, et l'étendit mort sur la place. Il n'est point dit ce qu'on fit du corps de cet animal énorme, qui fut peut être brûlé sur le champ, pour prévenir des exhalaisons contagieuses. Quoi qu'il en soit, toujours passe-t-il pour constant dans l'esprit du vulgaire, que la ville doit au Saint hermite la destruction d'un monstre qui dévorait les passans et les bêtes de charge; c'est en mémoire de cette délivrance, qu'on a toujours représenté Saint Bienheuré avec un bâton à la main et un dragon sous les pieds.

Les dragons, d'ailleurs, étaient fort communs dans le Vendômois. Parmi quelques-uns des plus terribles, on cite celui qui avait son repaire dans un lieu nommé la roche Turpin, près Montoire, et l'on prétend que Saint Julien, premier évêque du Mans, faisant la visite de son diocèse, alla au-devant de lui, l'entraîna par le col avec son étole, et l'en entortilla si bien qu'il l'étrangla. L'autre dragon habitait une caverne sous la côte de Saint-André, paroisse de Villiers, à une lieue et demie de Vendôme. Ce dernier monstre fut détruit par

un malfaiteur condamné à mort, qui promit de le tuer si on lui accordait sa grâce.

Saint Bienheuré et Saint Julien ne sont pas les seuls qui aient tué des dragons ou des serpens. On attribue de pareilles victoires à Saint Marcel, évêque de Paris, et à plusieurs autres. Sainte Marguerite est aussi représentée avec un dragon aussi fabuleux peut-être que la Sainte elle-même, dont quelques opinions ont contesté l'existence.

S'il était nécessaire de pousser plus loin les recherches sur la destruction des dragons ou autres monstres, on reconnaîtrait qu'elle est principalement attribuée à la vie austère et pénitente de beaucoup d'hermites et de saints personnages toujours vainqueurs du démon, que l'écriture appelle le grand dragon; De là est venu sans doute l'idée de peindre plusieurs Saints avec un dragon sous leurs pieds, comme on a peint le diable foulé aux pieds par Saint Michel.

L'esprit philosophique qui se répand de plus en plus, même parmi le peuple, ne peut manquer d'autoriser les doutes élevés depuis long-tems sur des faits qui tiennent du merveilleux. Néanmoins, peut-on se refuser d'en croire l'abbé de Vertot, qui, dans son Histoire de Malte, justement estimée, fait mention non seulement d'un dragon fameux par une infinité de ravages, mais encore de la bravoure d'un chevalier français parvenu à en délivrer l'île.

DUCHEMIN de la CHENAYE.

CORRESPONDANCE
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

EXTRAIT

D'une lettre de M. Chaudruc à M. Lenoir, sur le dragon de Saint-Bertrand de Comminges.

J'ai lu, Monsieur, avec beaucoup d'intérêt, votre judicieuse et savante dissertation sur le dragon *Graouilli*. Aux noms de Saint *Marcel*, de Saint *Georges*, de Sainte *Marguerite*, etc., vous auriez pu ajouter celui de Saint *Bertrand de Comminges*, qui délivra aussi ce pays d'un monstre dont le simulacre, les bonnes gens disent le monstre lui-même, est encore appendu dans l'église de Saint-Bertrand, ancienne cathédrale des évêques de Comminges. L'exploit du Saint est représenté sur son reliquaire, un des monumens les plus remarquables de cette belle et antique église, qui mériterait d'être conservée, ainsi que son cloître qui contient les tombeaux et les statues des comtes de Comminges et des anciens seigneurs de cette contrée.

C.-A. CHAUDRUC.

LETTRE

De M. de Sabran à M. Eloi Johanneau, sur un chêne druidique, des environs de Lausanne.

Au Château de Coppet, près de Versoy, département du Léman, 6 Août 1809.

Voici, mon cher confrère, quelques détails sur un chêne druidique des environs de Lausanne. Je m'empresse à vous les communiquer, et de profiter de cette occasion pour me rappeler un moment à vous. Je les tiens d'une des personnes les plus dignes de foi, et les plus distinguées de cette ville. S'ils vous paraissent mériter quelqu'attention, vous pourrez en faire part à votre Académie.

« Sur le mont Jura, à une lieue au-dessus de la
» petite ville de Lutri, entre Lausanne et Vevay,
» au lieu dit la Gantenaz, existait depuis un tems
» inconnu, un chêne d'une épaisseur si énorme,
» qu'on avait placé dans l'intérieur de l'arbre une
» table et neuf chaises. Madame de Daillans, dame
» de l'endroit, prenait souvent du thé, avec sa
» famille, dans ce petit salon de la nature. Les
» branches du chêne étaient successivement tom-
» bées en poussière; il ne vivait que par l'écorce
» qui, chaque année, poussait quelques faibles

» rameaux. Enfin, il y a environ quinze ans qu'il » fut frappé de la foudre, et qu'un ouragan le » renversa : on avait conservé le tronc ; mais der- » nièrement, comme on voulut en arracher les » restes pour mettre en valeur la place qu'il oc- » cupait, on fut fort étonné de trouver parmi les » racines plusieurs coupes, patènes et plats de » terre cuite de *vendonissa*, des débris de cou- » teaux et autres instrumens en cuivre. Déjà, » quelques années auparavant, le propriétaire » avait trouvé plusieurs objets de ce genre, en fai- » sant creuser une cave dans sa maison de la Gan- » tenaz. Les antiquaires consultés, ont jugé que » cette maison avait été la demeure des druides, » et qu'à l'époque de leur expulsion, qui remonte » au cinquième siècle de l'ère chrétienne, ils ca- » chèrent en terre, sous leur domicile, et dans » le creux du chêne à l'ombre duquel ils célé- » braient leurs sacrifices, les vases et les instru- » mens sacrés. A l'objection de l'âge que ce récit » supposait au chêne, on répondit que ces objets se » trouvant parmi les racines, il est possible, après » que les druides les auront cachés sous terre, » qu'un gland ait germé dessus ; sans quoi, il fau- » drait supposer au moins 1,600 ans à cet arbre. » Une partie de ces antiquités est conservée au » château de Daillans, à trois lieues de Lausanne, » du côté d'Yverdun. »

J'ai pensé, mon cher confrère, que ces détails vous intéresseraient, sur-tout d'après les occupations et les idées que je vous connais. C'est une

chose remarquable, qu'après 1,600 ans, la foudre vienne révéler ce dépôt sacré des druides. Vraisemblablement plusieurs chênes se seront succédés à sa garde; et, renaissans de siècle en siècle, de leurs propres glands, auront, de père en fils, étendu l'égide de leur vaste ombrage sur ce dernier trésor de leurs adorateurs proscrits. Ainsi, de tout tems on a souffert, on a persécuté de tout tems ceux qui consultaient au-dedans d'eux-mêmes, à travers le bruit importun du monde et le vain tourbillon des êtres, cette voix secrète de la nature, qui parle toujours dès qu'on l'écoute; on les poursuivait, comme plus puissans, seulement parce qu'ils étaient plus sages.

Je voudrais, mon cher confrère, entendre vos réflexions sur des sujets si intéressans, et j'espère avoir bientôt ce plaisir. Je me félicite de trouver et de saisir cette occasion de me rappeler et de me recommander à votre souvenir.

ELZÉAR DE SABRAN.

BIBLIOTHEQUE CELTIQUE,

Ou Extraits de tous les Ouvrages anciens et nouveaux, relatifs aux langues et aux antiquités celtiques.

DES LANGUES ET DES NATIONS CELTIQUES;

Article extrait et traduit du *Mithridates d'Adelung*, par M. le sénateur Lanjuinais ; lu à l'Académie Celtique, le 16 Août 1809.

---

§. I.er

Du territoire des anciens Celtes, et de leur Histoire.

Le nom des Celtes, se trouve primitivement dans les auteurs grecs, qui ne savaient guères autre chose de ce peuple, sinon qu'il demeurait dans l'Occident ; ils avaient même assez peu de critique, pour confondre en une seule nation, tout ce qui habitait à l'Occident, jusqu'à l'embouchure du Tage. Les Romains, qui avaient plus de moyens pour distinguer les peuples de cette partie de l'Europe, d'après la langue, l'origine et les usages de chacun d'eux, tombèrent dans la même erreur, et comprirent, souvent sous le nom commun de Celtes, les Ibériens, les Germains et les Thraces. Toute inexcusable que soit cette faute, elle a été commise encore par les savans

modernes qui ont écrit sur les langues, quoique la théorie et l'analogie indiquent assez que le continent européen devait avoir plus d'un peuple et plus d'un idiome.

Au commencement connu de l'Histoire de l'Europe, les vrais Celtes occupaient en partie la Gaule et les îles britanniques, plusieurs portions de l'Italie, et le pays compris entre les Alpes et le Danube, depuis la Gaule jusqu'à la Pannonie. Les Ombriens et les Ausoniens, dans l'Italie la plus anciennement connue, étaient Celtes. D'autres habitans de l'Italie, étaient-ils Celtes aussi? cela n'est pas également certain. Entre les Alpes et le Danube, les Helvétiens, les Vendéliciens, les Rhétiens, les Tauriques, appelés ensuite Noriques, étaient Celtes d'origine, incontestablement.

Il est probable que les Celtes vinrent d'Asie par les terres situées au midi du Danube, ensorte qu'ils avaient devant eux les Ibériens, derrière eux les Thraces, et à côté d'eux, au nord, les Germains. Ils purent donc s'établir en Italie et dans le midi de la Germanie; ils avaient une population très-nombreuse. Mais depuis l'an 590 avant Jésus-Christ, ils s'étendirent bien au-delà de la Gaule, se répandirent des deux côtés du Danube, dans une partie de la Forêt-Noire, dans l'Italie supérieure, dans la Pannonie, l'Illyrie, la Thrace, et même dans l'Asie mineure, jusqu'à ce que, subjugués par les Romains, ils ne fissent plus avec eux qu'un peuple unique parlant la langue des vainqueurs. Il semble qu'avant d'être appelé Celtes par les Grecs et par les Romains, ils se nommaient eux-mêmes *Gaël* ou *Gaïl*, comme leurs descendans le font encore aujourd'hui dans l'Irlande et dans l'Ecosse.

§. II.

De la langue Celtique.

Les Celtes avaient leur langue propre, qui différait particulièrement de la langue germanique. La nature même

des choses le voulait ainsi. Les langues et les peuples ont leurs limites naturelles ; les bornes resserrées du celtique, sont prouvées par les témoignages précis des auteurs, et par une quantité de mots celtiques conservés dans les écrivains grecs et latins, dans ceux du moyen âge, et dans les monumens de l'antiquité. Les mots recueillis dans les Glossaires de Ducange et de ses continuateurs, sont en grande partie des mots celtiques latinisés. Il est vrai que bien des termes qui y sont désignés comme celtiques, ne sont que des mots germaniques ; ces méprises viennent particulièrement de ce que les auteurs de ces Glossaires, ont pris le belgique ou *kimri* pour du vrai *galic ;* mais je prouverai bientôt que le belgique ou kimri était une langue mixte, composée de *galic* et de germanique.

C'est dommage qu'il ne nous reste pas la moindre composition celtique ; nous n'avons du celtique que des membres épars, que des mots conservés soit par les auteurs et les monumens, soit dans l'irlandais et dans le galic d'aujourd'hui, restes altérés de cet ancien idiome. Observez, quant aux mots celtiques transmis par les Grecs et par les Romains, que ces mots ont perdu, en passant par ces canaux, une partie de leur ancienne rudesse, et qu'ils ne sont guères arrivés jusqu'à nous, que déguisés sous des terminaisons latines, ensorte qu'ils seraient bien difficilement reconnus par d'anciens Celtes. Cela est vrai, sur-tout pour les mots que nous avons reçus par l'intermédiaire, ou de la langue romane, ou de quelque dialecte d'aujourd'hui. Comme il se trouve des gens toujours disposés à méconnaître ce que nous possédons encore de mots celtiques, j'en vais donner un petit recueil sur lequel on peut compter, quoiqu'ils soient tous des mots latinisés. Ce recueil serait bien plus nombreux, si j'avais voulu choisir dans les idiomes vivans, nés du celtique en partie, les mots qui, n'appartenant ni au germanique ni au latin, doivent être conséquemment celtiques. Ce travail a été fait par Court de Gebelin ; mais souvent d'une

façon bien arbitraire. L'ancienne langue latine abonde en radicaux celtiques, parce qu'elle est elle-même le résultat d'un ancien dialecte celtique, mêlé avec une plus grande partie de grec.

§. III.

Du principal territoire des Celtes.

Ce territoire était la Gaule, telle que les Celtes la connaissaient. Ils s'emparèrent probablement, dans leur première irruption, de tout le pays renfermé entre le Rhin et les Pyrénées. Mais ayant trouvé au midi les Aquitains et les Liguriens, et, dans la suite, pressés au nord et à l'ouest par les peuples germains, sous le nom de Belges, ils n'occupèrent, sans partage, que le milieu de la Gaule, entre la Seine et la Garonne. Delà vient, peut-être, que des peuplades celtes se retirèrent dans les îles britanniques; il y en eut qui passèrent dans l'Ibérie, où, de leur mélange avec les anciens habitans, ils furent appelés Celtibériens. De même les Celtes furent écartés des bords de la Méditerranée, depuis l'arrivée des Phocéens, par d'autres nombreuses colonies grecques, d'où est venu certain alliage de grec observé dans les dialectes du midi de la Gaule.

Avant l'invasion des Romains, les Celtes formaient une quantité de petits états indépendans qui, cherchant à se subjuguer, se faisaient continuellement la guerre. Aussi avaient-ils, selon Diodore (Liv. II., N.° 5), un regard terrible, et ils étaient presqu'aussi rudes, aussi féroces que les Germains. Ils immolaient des hommes sur les autels des Dieux; et il fallut, aux Romains, commencer par les guérir de cette cruelle superstition. Les auteurs latins nous peignent leur langue comme informe et grossière. Le rhéteur Pacatius, dans le panégyrique de Théodose, parle de la *sauvage horreur du langage transalpin* (*incultum transalpini sermonis horrorem*).

Il se fit dans la Gaule de grands changemens après la conquête des Romains. Les armées qu'ils y entretenaient, les colonies qu'ils y envoyèrent, leurs nombreux employés et gens de finance, amenèrent des rafinemens dans les usages, et firent adopter, d'abord dans les villes, et ensuite généralement, ce mauvais latin, appelé langue romane-rustique. Cependant on parlait encore le gaulois ou celtique dans le sixième et à la fin du septième siècle. Dans le second siècle, Irénée, évêque de Lyon, écrivait à un de ses amis, en lui adressant son Traité contre les hérétiques : « Depuis que je vis parmi les Gaulois, il m'a fallu apprendre leur langue. » Sulpice Sévère, au cinquième siècle, cite un Gaulois qui s'obstinait à ne point parler latin, et auquel Posthumius dit : *Puisque tu crains de parler latin, parle gaulois*. Voyez tome II des Antiquités italiques de Muratori, page 993. Mais après l'invasion des peuples d'origine germanique, ces deux langues des Gaules, se fondirent dans le français d'aujourd'hui.

§. IV.

Des écrits sur les Celtes, sur les Gaulois et leur langue.

1. On trouve dans la *Bibliothèque historique de la France*, tome I, page 219 à 248, une liste de plus de 200 ouvrages sur ce sujet. Cette liste est dans un mauvais ordre, et ne contient pas les indications suivantes :

2. *Jo. Perionius, de gallicæ linguæ origine. Parisiis.* 1555. *in*-8.°

3. *J. J. Pontani itinerarium Galliæ Narbonensis, cum ejusdem Glossario prisco gallico.* Leyde, 1606, *in*-12.

4. *Gerardus Joh. Vossius, de vitiis sermonis et glossematis latinæ linguæ*, où se trouve un catalogue de vieux mots gaulois.

5. Guillaume Cambden, dans sa *Britannia*, p. 12 — 15.

6. Fr. Besold, *de Naturâ populorum*, 1632, page 120 bis, 128. 339.

7. Sam. Bochart, *de Veterum Gallorum idiomate*, dans œuvres, tome I, page 1288. Il voit à sa manière, dans le gaulois, beaucoup de phénicien et d'hébreu.

8. Alteserra, dans ses livres *Rerum aquitanicârum*. Tolosæ, 1648. *in* 4.°, page 127 à 163. Il traite au long de la langue celtique, et donne un catalogue de mots celtiques.

9. *G. Gasp. Kirchmaier de Veterum Celtarum celiâ, œliâ et zytho, ad florum*. Wittembergæ. 1695. *in*-4.°

10. *Ejusd. Parallelismus et convenientia duodecim linguarum ex matrice Scytho-celticâ*. Ibid. 1697. *iu*-4.°

11. *Benj. Bieler, von den Celten and der celtischen Sprache, in Lilientha's Preussich zehent*. Tome III, pages 571 à 576. Ouvrage bien insignifiant.

12. *Will. Baxter, Glossarium antiquitatum Britannicarum*. London. 1733. *in*-8.° On y trouve expliqué des noms de personnes et de lieux du pays de Galles et de la Bretagne française, mais bien arbitrairement et bien malheureusement. Pour lui les Gaulois, les Bretons, les Phrygiens, les Thraces et les Frisons ne sont qu'un. Il prend les Teutons pour des Celto-Scythes, comme bien d'autres demi-savans.

13. Jean Astruc, Mémoires pour l'histoire naturelle de la province du Languedoc. Paris, 1737. *in*-4.°, p. 419. Il traite assez brièvement de la langue celtique; page 452 à 457, il explique par le *gallois* et le bas-breton, différens noms de lieux situés en Languedoc; et page 458 à 488, il donne un catalogue des mots languedociens qu'il fait venir arbitrairement du celtique.

14. Quatre lettres sur la question (bien superflue) si les anciens Gaulois parlaient grec; dans le Mercure de France, 1739, Août et Décembre; 1740, Avril et Août.

15. Gottlieb Wernsdorf, *de Republicâ Galatarum*, Nuremberg. 1743. *in*-4.°, page 326 à 338. L'auteur y a recueilli tout ce qui nous reste de mots galates, et les explique

communément fort mal par le germanique. J'ai parlé des Galates et de leur langue, dans mon *Alteste Geschichte der deutschen*, page 98.

16. J. P. Sulsmich, Réflexions sur la convenance de la langue celtique, avec celles de l'orient, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin. 1745, page 188.

17. On trouve dans le Monde primitif de Gebelin, tome V, un exposé de la dispute qui s'était élevée sur l'origine celtique de la langue française. Prélim., page 33.

18. Mémoire sur l'introduction de la langue latine dans les Gaules, sous les Romains, par M. Bonami. Mémoires de l'Académie des Belles-lettres, tome XXIV, page 582 à 602.

19. Sur la langue vulgaire de la Gaule, depuis César jusqu'au règne de Philippe-Auguste, par M. l'évêque de la Ravallière. *Ibid.* Tome XXIII, page 244 à 249.

20. Mémoires sur la langue celtique, par Jean-Baptiste Bullet. Besançon. 1754. *in*-folio, 3 vol. C'est une des plus singulières compilations du dernier siècle. La première partie, page 1 à 28, est une histoire superficielle de la langue celtique, à commencer depuis la confusion des langues, à Babylone, avec un amas diffus d'étymologies des anciens noms géographiques de l'Espagne, de la Gaule et de l'Italie; étymologies fondées sur de perpétuelles altérations des lettres. Les deux autres volumes contiennent non seulement les autres mots crus celtiques, mais encore tous les termes basques, irlandais, haut-écossais, gallois et bas-bretons. Tout cela, pour l'auteur, est du celtique. Il a fondu en un seul, les dictionnaires connus de ces idiomes, et s'est efforcé d'en expliquer le sens, d'après des mots analogues pris dans toutes les langues.

21. *J. Gottl. G. Dunkel*, *Specimen lexici græcoceltici*, dans les *Symbolæ litterariæ Bremenses*, tome II, page 489. Il a laissé en manuscrit son ouvrage complet. Il regardait, comme peu différens, le germanique, le scythique et le celtique : de tout cela, il faisait naître le grec.

sich, tandis qu'eux-mêmes se donnent le nom de *caelic*, *erinach*, ou Gaulois occidentaux. Les deux peuples se nomment au pluriel, *Gael*, *Gail*, *Gathel*, *Gadelens*, *Gaoidhiol*, c'est-à-dire Gaulois, du singulier *Gal*; et leur langue est dite le *Galic*, le *Crelic*, le *Gaidhilic*, ce qui exprime et démontre leur origine gauloise. Ils parlent, en deux différens dialectes, la même langue, qui a sans doute beaucoup perdu de sa substance et de sa pureté. D'une part, la religion et les progrès de la civilisation y ont introduit beaucoup de mots latins; de l'autre, le mélange de beaucoup d'étrangers, et pendant trois siècles la domination des Normands, appelés en celtique *Ostmans* ou orientaux, ont introduit beaucoup de mots et beaucoup de locutions germaniques.

La suite au Numéro prochain.

RECHERCHES

Sur les prérogatives des dames chez les Gaulois, sur les cours d'amour, ainsi que sur les priviléges que les mères nobles transmettaient en France autrefois à leurs descendans, quoiqu'issus de pères roturiers, où l'on expose les vestiges qui restent de ces anciens usages; le tout précédé de quelques réflexions sur l'influence et la part que les femmes ont eues, non seulement dans les gouvernemens, mais même dans toutes les révolutions, ainsi que dans les sciences et les arts; par M. le président ROLLAND, *de l'Académie d'Amiens.* Paris, 1787, *in*-12, 220 pages.

EXTRAIT.

L'OBJET de cette dissertation est d'établir, d'après les faits historiques, l'influence des dames dans tous les gouvernemens, et même dans les sciences et les arts; de constater l'espèce de culte qui leur a été rendu chez toutes les nations, et singulièrement chez nos ancêtres; de réunir quelques-uns des témoignages honorables aux dames, que l'on trouve, soit dans les statuts de l'ancienne *chevalerie*, soit dans les actions attribuées à ceux qui étaient décorés du titre *de chevalier*; soit dans les ouvrages des *troubadours*; de faire connaître les *cours d'amour*, composées et même présidées par les dames; enfin, les anciens usages et les coutumes qui attestent les

priviléges que nos ancêtres avaient accordés aux femmes. Je me bornerai dans l'extrait de cette dissertation, à ce qui est relatif aux recherches de l'Académie celtique et au plan de ses Mémoires.

Toute l'histoire dépose de la vénération des peuples du nord pour les femmes ; sentiment plus ou moins vif et profond ; mais commun à toutes les nations celtiques..... Ces peuples rendaient une espèce de culte au sexe aimable qu'on tenait ailleurs en esclavage ; ils voyaient en lui quelque chose de divin ; ils lui décernaient l'autorité des oracles, et l'empire de la beauté s'affermissait par une confiance religieuse..... Chez les Francs en particulier, on pouvait librement s'expliquer sur la conduite de ceux qui gouvernaient, mais il était défendu de parler mal des femmes.

« Les Germains, dit Tacite (Hist. IV.), prenaient de tout tems des filles pour prédire l'avenir et en faisaient des espèces de divinités, entre les mains desquelles ils déposaient toute l'autorité civile et politique. »

Les femmes des druides partageaient les fonctions du sacerdoce et s'attribuaient le don de deviner.

Les Gaules autrefois divisées en 60 cantons, avaient un conseil général, composé pendant long-tems de femmes choisies dans chaque canton ; elles délibéraient de la paix et de la guerre, et jugeaient les différens qui s'élevaient entre les juges de chacun de ces cantons. Ce fut à la suite d'un discours prononcé avec une dignité et une fermeté héroïques, par une dame gauloise, sur le devoir d'un chef, et quel en devait être le but en l'établissant, qu'il fut décidé de créer un tribunal de dames de la nation. On peut en fixer l'époque à l'an 1177 avant Jésus-Christ. C'est par ce conseil qu'étaient gouvernées les Gaules du tems d'Annibal, général des Carthaginois..... Dans le traité conclu avec lui, il fut stipulé que si un gaulois commettait quelqu'offense contre un carthaginois, le criminel serait jugé au tribunal des femmes gauloises.....

A l'administration des dames, succéda celle des Druides. Les Gaulois, toujours vainqueurs sous le gouvernement des femmes, devinrent tributaires des Romains sous celui de ces ministres de la religion, dont un trahit sa patrie.

Un trait plus singulier peut-être que l'établissement de ce sénat de femmes, est que les Grecs aient créé, à peu près dans le même tems, un pareil tribunal. En effet, suivant *Gauthier de Sibert*, l'époque de la formation du sénat des femmes gauloises date de l'an 1177 avant Jésus-Christ. Or, 30 ans environ après, les *Eléens* se croyant lésés par les *Pisiens*, et ayant inutilement demandé satisfaction à *Démophoon*, tyran de Pise, convinrent avec les habitans de cette ville, après la mort du tyran, de remettre la décision de leur différend à une cour de 16 femmes, qui seraient choisies dans les 16 villes des Eléens. Le jugement de cette nouvelle cour plût si fort aux deux parties, qu'elles établirent un collége perpétuel de 16 matrones, pour présider aux jeux junoniens, et assigner le prix à celui qu'elles en jugeraient le plus digne.

Sous le règne d'Héliogabale, il y avait à Rome un sénat de femmes établi par ce prince, où sa mère *Sœmis* présidait et où l'on rendait des arrêts sur les habits, sur les modes, sur les manières et les galanteries des femmes. Ce prince fit entrer aussi sa grand'mère *Massa* au sénat, où elle fut placée auprès des consuls, fut écrite comme présente, opina et fit toutes les fonctions de sénateur.

C'était aussi un ancien usage en Irlande, que pendant l'assemblée du parlement, qui se tient à Dublin, les femmes, dans les villes de province et même dans les campagnes, formaient, à l'imitation des hommes, une assemblée de leur sexe, à laquelle elles donnaient aussi le nom de parlement.

Ainsi, l'histoire de nos voisins se réunit à la nôtre, pour nous retracer les usages des Gaulois ; ce qui est d'autant plus naturel, que suivant la remarque de

sich, tandis qu'eux-mêmes se donnent le nom de *caelic*, *erinach*, ou Gaulois occidentaux. Les deux peuples se nomment au pluriel, *Gael*, *Gail*, *Gathel*, *Gadeliens*, *Gaoidhiol*, c'est-à-dire Gaulois, du singulier *Gal*; et leur langue est dite le *Galic*, le *Crelic*, le *Gaidhilic*, ce qui exprime et démontre leur origine gauloise. Ils parlent, en deux différens dialectes, la même langue, qui a sans doute beaucoup perdu de sa substance et de sa pureté. D'une part, la religion et les progrès de la civilisation y ont introduit beaucoup de mots latins; de l'autre, le mélange de beaucoup d'étrangers, et pendant trois siècles la domination des Normands, appelés en celtique *Ostmans* ou orientaux, ont introduit beaucoup de mots et beaucoup de locutions germaniques.

La suite au Numéro prochain.

RECHERCHES

Sur les prérogatives des dames chez les Gaulois, sur les cours d'amour, ainsi que sur les privilèges que les mères nobles transmettaient en France autrefois à leurs descendans, quoiqu'issus de pères roturiers, où l'on expose les vestiges qui restent de ces anciens usages; le tout précédé de quelques réflexions sur l'influence et la part que les femmes ont eues, non seulement dans les gouvernemens, mais même dans toutes les révolutions, ainsi que dans les sciences et les arts; par M. le président Rolland, *de l'Académie d'Amiens.* Paris, 1787, *in*-12, 220 pages.

EXTRAIT.

L'objet de cette dissertation est d'établir, d'après les faits historiques, l'influence des dames dans tous les gouvernemens, et même dans les sciences et les arts; de constater l'espèce de culte qui leur a été rendu chez toutes les nations, et singulièrement chez nos ancêtres; de réunir quelques-uns des témoignages honorables aux dames, que l'on trouve, soit dans les statuts de l'ancienne *chevalerie*, soit dans les actions attribuées à ceux qui étaient décorés du titre *de chevalier*; soit dans les ouvrages des *troubadours*; de faire connaître les *cours d'amour*, composées et même présidées par les dames; enfin, les anciens usages et les coutumes qui attestent les

plusieurs détails curieux sur ces *cours d'amour*. On y voit même les noms des dix dames qui, à la fin du douzième siècle, présidaient aux *cours d'amour* de *Signes et de Pierre Feu*; et ceux des douze dames qui, à la fin du treizième siècle, présidait à la cour de *Romanin*. On y trouve aussi plusieurs des questions qui étaient agitées en la tenue de ces *cours d'amour*. Cet auteur, et tous ceux qui ont parlé de ces *cours*, attestent qu'il y en avait une à Avignon, dans le tems que les papes y siégeaient. On connaît également les noms d'une partie des dames qui y assistaient. Ces cours étaient tellement la folie du tems, que les romanciers en composaient, où le dieu d'amour avait pour *barons* des *oiseaux* qui décidaient, par un combat, une question d'amour soumise à leur jugement.

Il paraît qu'on les a aussi appelées des *cours plenières* ou des *parlemens*; car le président Fauchet dit : « que ces plaids et ces jeux, sous l'ormelle, étaient une assemblée de dames et de gentilshommes, où se tenait, comme un *parlement* de courtoisie et de gentillesse, pour vider plusieurs différends; il y en avait en différentes provinces, suivant qu'il se trouvait des seigneurs et dames de gentil esprit. »

Fauchet n'est pas le seul auteur qui ait regardé les *cours d'amour* comme des *parlemens*, car *Martial d'Auvergne*, qui vivait dans le quinzième siècle, s'est plu à extraire des Ouvrages des troubadours, plusieurs décisions des *cours d'amour*; il en a formé un recueil intitulé : *Les arrêts d'amour*.

Il y avait une société galante, sous le titre de *Cour amoureuse*, sous Charles VI, formée sur le modèle des cours souveraines. Les plus grands seigneurs briguaient l'honneur d'y être admis. Les princes du sang étaient à la tête de cette compagnie entièrement consacrée à l'amour.

Les cours d'amour suivirent le sort des troubadours. Ceux-ci brillèrent en Europe, environ 250 ans, c'est-à-

dire depuis 1120 ou 1130, jusqu'à la fin du règne de Jeanne I.re du nom, reine de Naples et de Sicile, comtesse de Provence, qui mourut en l'an 1382.

La procession de la Fête-Dieu d'Aix, instituée vers le milieu du quinzième siècle, par le roi René, qui avait créé un *prince d'amour*, lui avait donné des officiers, et les avait chargés d'assister à la procession d'Aix, le jour de la Fête-Dieu, était aussi une espèce de *cour d'amour.*

Le même roi René, établit pour les officiers du *prince d'amour*, qui étaient annuels, ainsi que l'étaient ceux du *parlement d'amour*, un droit vulgairement appelé *pelotte*, qu'on faisait payer à ceux et à celles qui se mariaient en secondes noces, pour punir leur inconstance et leur infidélité envers leurs maris ou leurs femmes défunts, et à ceux mêmes qui épousaient des étrangers ou des étrangères. La perception du *droit de pelotte* s'est continuée jusqu'à ce jour, et a été confirmée par des arrêts du parlement d'Aix.

L'ancienne existence de ces *cours d'amour* ou du *prince d'amour*, n'est pas le seul témoignage que nous ayons de l'autorité des dames en France, de leurs priviléges, et du respect que nos pères, à l'exemple de leurs ancêtres, portaient au beau sexe; on en trouve des traces jusque dans nos coutumes, dans plusieurs desquelles, non seulement le ventre *ennoblit*, mais de plus *affranchit*; c'est à dire, que les descendans d'un père roturier ou serf étaient nobles ou libres, si leur mère était de l'une de ces deux conditions. Antérieurement à ces coutumes, il existait des lois qui attestent les égards de nos ancêtres pour les femmes. Nos plus anciens historiens nous apprennent que dès les premiers tems de la monarchie, on reconnaissait pour nobles, ceux qui étaient nés d'une mère noble et d'un père qui ne l'était pas.

ELOI-JOHANNEAU.

DESCRIPTION

Topographique, historique et critique d'un tombeau de Bollendorff;

PAR M. FR. I. MULLER,

Juge de paix du canton d'Epternach; extraite et traduite du latin, par M. ELOI JOHANNEAU.

A mille pas environ au-dessus de Bollendorff, sur la rive gauche de la Sour, on voit un rocher planté des mains de la nature, sur lequel il paraît qu'on a élevé un tombeau du tems des Romains. Bertel, Wiltheim, Brower, Bertholet, Muratori et Hontheim en ont rapporté l'inscription.

Bertel, abbé d'Epternach, en parle ainsi, dans son ouvrage intitulé : *Deorum sacrificiorumque gentilium descriptio. Coloniæ.* 1606. p. 37. « Il paraît que le bourg de Bollendorff était environné autrefois d'idoles. Ayant été nous y promener une fois, en 1599, avec le curé d'Epternach, nous avons trouvé dans la Sour, une pierre épaisse, sur laquelle, vu la diminution des eaux, j'ai lu ces mots : *M.. D. Marcianie. Victorinæ. conjugi. defunctæ. Titius. secundus. conjunx. ejus. secundus. ursio. filius. eorum. sibi. vivi. fecerunt.* »

Brower, dans ses Annales de Trèves, chap. 24, N.° 19, donne la figure du tombeau, mais peu exacte, et s'exprime ainsi : « Je ne dois pas passer sous silence une urne située sur la rive de la Sour, dans la juridiction d'Epternach, laquelle était cachée sous l'eau le plus sou-

vent, quand le fleuve venait à croître. L'évêque du lieu m'en a communiqué l'inscription découverte en 1589; il donne une copie de cette inscription, qui diffère de la précédente, dans *Marcianæ* pour *Marcianie*, *Detius* pour *Titius*, *conjux* pour *conjunx*. »

Alexandre Wiltheim, dans son Ouvrage manuscrit, aussi rare que savant, intitulé *Lucelinburgensia romana*, dit : « Non de loin Bollendorff, en remontant la Sour, on voit dans le lit même de la rivière, une grosse pierre en forme de couvercle sépulcral (*sepulcralis operculi*), autour de laquelle Jean Wiltheim, antiquaire curieux et savant, a lu cette inscription dans le tems des basses eaux : *D. M. Marcianiæ. Victorianæ. conjugi. defunctæ. tertius. secundus. conjunx. ejus. secundius. ursio. filius. eorum. sibi. vivi. fecerunt.*

Bertholet, dans son Histoire du duché de Luxembourg et comté de Chiny, s'exprime ainsi : « Plus haut que Bollendorff, sur la rive de la Sure, on lit l'inscription suivante sur une grosse pierre : *D.. M. Marcianæ. Victorianæ. conjugi. defunctæ. tertius. secundus. conjunx. ejus. secundus. ursio. filius. eorum. sibi. vivi. fecerunt.* »

Muratori rapporte l'inscription telle qu'elle est dans Brower, où il l'a prise, à l'exception du mot *detius* qu'il a écrit *datius*, par une erreur typographique.

Hontheim, dans son immortel ouvrage de l'*Histoire diplomatique de Trèves*, la donne ainsi qu'il suit : *D. M. Marcianiæ. Victoriæ. conjugi. defunctœ. tertius. secundus. conjux. ejus. secundinus. ursio. filius. eorum. sibi. vivi. fecerunt.*

Voyant que les auteurs ci-dessus rapportaient cette inscription, les uns d'une manière, les autres d'une autre, j'ai pensé que dans l'incertitude de la meilleure leçon, il serait agréable pour les antiquaires, de savoir qu'elle est la véritable. Pour cela, je me suis transporté sur le lieu, à plusieurs reprises, afin de les confronter toutes avec l'original. J'ai trouvé cette pierre couchée dans le lit de la

rivière. Elle est longue de 6 pieds, large de 3, terminée en pointe pyramidale, autour de laquelle est l'inscription. Avec le secours de M. Majer, habitant du lieu, j'ai élevé cette pointe hors de l'eau, avec beaucoup de peine, et j'ai trouvé, en examinant les lettres avec attention, qu'il y en avait quelques-unes peu apparentes, quelques-autres presque oblitérées, que j'ai distinguées des autres dans la copie suivante que je garantis très-exacte :

D. M.
MARCIANIE.
VICTORINAE.
CONIUGI. DEFV
NCTE. TETIVS. SECV
NDVS. CONIVX. EIIVS.
SECVNDIVS. VRSIO.
FILIVS. EORUM. ET. SIBI. VIVI.
FECERVNT.

Cette pierre paraît conformée en forme de croix; ce qui ne prouve pas cependant que ce monument soit chrétien; car il n'est pas rare de trouver des monumens dédiés aux Dieux manes, avec la figure de la croix.

On a trouvé dans la même rivière, il y a environ huit ans, une autre pierre que je ne doute point avoir fait partie de la première, en ayant été trouvée à une petite distance. Elle avait une forme pyramidale tronquée; sa base était de 23 pouces, sa longueur de 20, et sa hauteur de même dimension. Elle était sans aucune inscription. Au sommet, une figure d'homme revêtue du *sagum*, assise sur un siége carré, tenait, élevé des deux mains, un volume sur lequel elle paraît fixer son attention. Cette figure a une grande ressemblance avec celles que Montfaucon a publiées, t. III, part. 1, pag. 30, fig. 8. Cette pierre ayant été transportée à Bollendorff, a été brisée par inadvertance, comme cela arrive ordinairement.

Je ne dois pas non plus laisser dans l'oubli une pierre

demi-cylindrique, trouvée en terre, dans le même lieu, sur la même rive, longue de 3 pieds 8 pouces, large de 3 pieds, et haute de 22 pouces. On voit trois figures assez distinctes sur la partie antérieure et semi-circulaire de cette pierre. La première est unefigure de hérault, assise sur un siége carré; les deux autres sont des figures de femmes dans l'action de marcher, vêtues d'un habit distingué. Avant la première figure, on voit la lettre *D*; après la troisième on voit la lettre *M*, initiales de *Diis manibus*. Au-dessous de ces trois figures, est une inscription mutilée. Les lettres suivantes qui en restent, sont assez distinctes.

D. M.

ARRGAIPPO. DEFV
NCTO RICENO VIN
IA . . . . E . . . . ERVNT.

Sur la partie postérieure de la même pierre, on voi une figure d'homme, assise dans une barque chargée de marchandises, et dirigée par ce personnage qui en tient l'aviron des deux mains. J'ai donné les figures de ces monumens, dans ma Description manuscrite des Antiquités du canton d'Epternach, présentée à M. le préfet, il y a peu d'années, et déposée dans les archives de la préfecture, à Luxembourg.

Enfin, on conserve encore quelques restes du tombeau dont je viens de parler, au même village, dans le jardin de la maison abbatiale, appelée vulgairement *la Burg*. Deux matrones vêtues de la stole pendante jusqu'aux talons, et du manteau, dans l'attitude de porter quelque chose dans la main, semblent s'avancer avec la pompe d'un sacrifice, suivies d'une servante vêtue de la robe de cette condition, et d'une stole courte sans manteau. Un siége est placé à côté, ce qui paraît indiquer des femmes d'une naissance distinguée. Il y a aussi quelques tritons.

ELOI JOHANNEAU.

DESCRIPTION

Topographique et statistique de la France, par MM. PEUCHET *et* CHANLAIRE, *membres de l'Académie Celtique.*

STATISTIQUE

Du département d'Ille-et-Vilaine; par M. DENOUAL DE LA HOUSSAYE, membre de la même Académie.

EXTRAIT.

Mœurs et Usages.

LORSQUE les foins ont été enlevés, les jeunes gens se réunissent dans les prairies, les dimanches après dîner, pour jouer aux *barres* et à divers autres jeux. Les Mariages, l'époque du carnaval, celle où finit la récolte des blés et du lin, sont marquées par des repas où les règles de la sobriété sont fréquemment violées. Ces repas sont terminés par des danses. Dans l'arrondissement de Monfort, les jeunes personnes se réunissent l'hiver, dans une maison, pour filer; les jeunes gens ne manquent pas de s'y rendre après leurs travaux : on y cause, on y chante, on y raconte de vieilles histoires, et c'est ce qu'on appelle aller au *fillois*.

Autrefois, dans presque chaque village, on faisait un feu de joie la veille de la Saint-Jean; cet usage commence à passer. On voit à *Saint-Méen*, aux *Ifs*, à *Saint-Uniac* et dans plusieurs autres communes, des fontaines

placées sous la protection de certains Saints, et pour lesquelles les habitans ont conservé une sorte de vénération. On trouve aussi, presque par-tout, des vieilles femmes qui ont de prétendues recettes pour toutes les maladies. Ces recettes, composées ordinairement de simples, sont, si l'on en croit M. l'abbé Deric, un reste de la médecine des druides.

Langage.

La langue des cultivateurs est un vieux français qui varie. Dans les cantons du sud, particulièrement, ils parlent celui du tems de *Joinville* (1); mais la prononciation gutturale et sifflante, que notre alphabet ne peut pas rendre, tient au celtique, dont ils ont retenu beaucoup de mots, et sur-tout des noms de lieux, dans toute leur pureté.

Antiquités.

Nous distinguerons en deux classes les antiquités que renferme le département d'Ille-et-Vilaine. La première comprend les antiquités celtiques; la seconde, les antiquités romaines.

L'un des monumens celtiques les plus curieux de la France, existe dans la commune d'Essé, arrondissement de Vitré. La *Roche-aux-Fées*, tel est le nom qu'on lui a donnée, est composée de 42 blocs d'un schiste rougeâtre; sa forme approche de celle d'un carré long, situé du sud-est au nord-ouest. Sa plus grande longueur est 19 mètres (10 toises); sa plus grande largeur, 4 mètres (2 toises); sa plus grande hauteur, au-dessus du sol, est aussi

(1) C'est-à-dire de la langue qu'on parlait au 13.e siècle, époque à laquelle le sire de *Joinville* a écrit l'Histoire de Saint Louis, alors roi de France.

4 mètres (2 toises). Ce monument, dont l'intérieur se divise en deux chambres, paraît avoir été consacré aux cérémonies du culte druidique. Sa situation sur les limites de quatre peuples différens, les Redones, les Namnètes, les Andes et les Arviens, a fait même supposer qu'il était tout à la fois politique et religieux (1). Le champ qui renferme la *Roche aux Fées*, faisait autrefois partie de la forêt du Teil, dont il est encore peu éloigné. On trouve dans la même forêt, une pierre levée ou un *menhir*, d'environ 2 mètres de hauteur, sur une largeur moindre de moitié. Une commune voisine, celle de Retiers, possédait une pierre placée perpendiculairement, et d'une énorme grandeur. C'est maintenant un carré long et aplati, qui a 10 pieds d'élévation, sur 8 de large, et environ 5 d'épaisseur. Cette pierre a été tellement mutilée, que quelques-uns de ses débris approchent de son volume actuel (2).

On a découvert récemment, dans la forêt de Fougères, deux autres objets d'antiquités qui paraissent devoir être rangés dans la classe des *dolmen*.

Le premier, qu'on appelle encore *le monument*, consiste en une pierre qui a près de 4 mètres de longueur (2 toises), sur 2 mètres 60 centimètres de largeur, et 1 mètre 13 centimètres d'épaisseur. Elle est soutenue à environ 7 décimètres (2 pieds) au-dessus du sol actuel, qui paraît s'être exhaussé, par dix autres pierres de moindres dimensions, qui, posées sur deux rangs, formaient une espèce de rue. Cette rue a 1 mètre de largeur, et sa direction est à peu près du nord-est au sud-ouest. Quelques-unes des pierres du support ayant été dérangées, et

---

(1) *Voyez* la Notice sur la Roche-aux-Fées, insérée dans le Moniteur du 24 Février 1806.

(2) Histoire ecclésiastique de Bretagne, par l'abbé Deric, tom. III.

la pierre du recouvrement ayant, par suite, porté à faux, elle s'est séparée en deux parties.

L'autre dolmen se nomme *la pierre du trésor*. Cette énorme pierre était, comme la précédente, supportée par plusieurs pierres moins grosses; mais quelques-unes de celles-ci ayant été dérangées et renversées, la pierre supérieure a glissé d'un côté jusqu'à terre, de sorte qu'elle ne porte plus que par son extrémité sud, sur ses supports. On ne saurait, au reste, douter qu'elle ne formât jadis un monument semblable à celui de l'article précédent (1).

Le premier Numéro des Mémoires de l'Académie celtique, donne la gravure d'un *menhir* situé près du domaine de *Grabusson*, à 7 lieues de Rennes, troisième arrondissement. Le monument peut avoir 3 mètres 25 centimètres (10 pieds) de hauteur; il est formé d'un seul bloc de marbre qui paraît avoir été extrait d'une carrière peu distante de Rennes.

Nous croyons devoir encore ranger parmi les antiquités celtiques, deux pierres remarquables, situées dans l'arrondissement de Saint-Malo: l'une, commune de Cugnen, canton de Combourg; l'autre, à un kilomètre sud-est de la ville de Dol. La première a six mètres et demi (20 pieds) de hauteur visible. Sa circonférence, mesurée à un mètre du sol, est de plus de 7 mètres. La seconde est une pierre granitique d'un seul bloc, qui paraît avoir été à peu près quadrangulaire. Sa hauteur apparente est de 9 mètres et demi; on ignore ce que la terre en cache. Cette énorme pierre, dite la *pierre du champ Dolent*, a 8 mètres (4 toises) de circonférence à sa base: elle va en diminuant vers le sommet.

Passons aux antiquités romaines.

---

(1) Mémoire sur quelques monumens que renferme la forêt de Fougères, par M. Ra'lier, membre du Corps législatif et de l'Académie celtique.

4 mètres (2 toises). Ce monument, dont l'intérieur se divise en deux chambres, paraît avoir été consacré aux cérémonies du culte druidique. Sa situation sur les limites de quatre peuples différens, les Redones, les Namnètes, les Andes et les Arviens, a fait même supposer qu'il était tout à la fois politique et religieux (1). Le champ qui renferme la *Roche aux Fées*, faisait autrefois partie de la forêt du Teil, dont il est encore peu éloigné. On trouve dans la même forêt, une pierre levée ou un *menhir*, d'environ 2 mètres de hauteur, sur une largeur moindre de moitié. Une commune voisine, celle de Retiers, possédait une pierre placée perpendiculairement, et d'une énorme grandeur. C'est maintenant un carré long et aplati, qui a 10 pieds d'élévation, sur 8 de large, et environ 5 d'épaisseur. Cette pierre a été tellement mutilée, que quelques-uns de ses débris approchent de son volume actuel (2).

On a découvert récemment, dans la forêt de Fougères, deux autres objets d'antiquités qui paraissent devoir être rangés dans la classe des *dolmen*.

Le premier, qu'on appelle encore *le monument*, consiste en une pierre qui a près de 4 mètres de longueur (2 toises), sur 2 mètres 60 centimètres de largeur, et 1 mètre 13 centimètres d'épaisseur. Elle est soutenue à environ 7 décimètres (2 pieds) au-dessus du sol actuel, qui paraît s'être exhaussé, par dix autres pierres de moindres dimensions, qui, posées sur deux rangs, formaient une espèce de rue. Cette rue a 1 mètre de largeur, et sa direction est à peu près du nord-est au sud-ouest. Quelques-unes des pierres du support ayant été dérangées, et

---

(1) *Voyez* la Notice sur la Roche-aux-Fées, insérée dans le Moniteur du 24 Février 1806.

(2) Histoire ecclésiastique de Bretagne, par l'abbé Deric, tom. III.

la pierre du recouvrement ayant, par suite, porté à faux, elle s'est séparée en deux parties.

L'autre dolmen se nomme *la pierre du trésor*. Cette énorme pierre était, comme la précédente, supportée par plusieurs pierres moins grosses; mais quelques-unes de celles-ci ayant été dérangées et renversées, la pierre supérieure a glissé d'un côté jusqu'à terre, de sorte qu'elle ne porte plus que par son extrémité sud, sur ses supports. On ne saurait, au reste, douter qu'elle ne formât jadis un monument semblable à celui de l'article précédent (1).

Le premier Numéro des Mémoires de l'Académie celtique, donne la gravure d'un *menhir* situé près du domaine de *Grabusson*, à 7 lieues de Rennes, troisième arrondissement. Le monument peut avoir 3 mètres 25 centimètres (10 pieds) de hauteur; il est formé d'un seul bloc de marbre qui paraît avoir été extrait d'une carrière peu distante de Rennes.

Nous croyons devoir encore ranger parmi les antiquités celtiques, deux pierres remarquables, situées dans l'arrondissement de Saint-Malo : l'une, commune de Cugnen, canton de Combourg; l'autre, à un kilomètre sud-est de la ville de Dol. La première a six mètres et demi (20 pieds) de hauteur visible. Sa circonférence, mesurée à un mètre du sol, est de plus de 7 mètres. La seconde est une pierre granitique d'un seul bloc, qui paraît avoir été à peu près quadrangulaire. Sa hauteur apparente est de 9 mètres et demi; on ignore ce que la terre en cache. Cette énorme pierre, dite la *pierre du champ Dolent*, a 8 mètres (4 toises) de circonférence à sa base : elle va en diminuant vers le sommet.

Passons aux antiquités romaines.

---

(1) Mémoire sur quelques monumens que renferme la forêt de Fougères, par M. Rallier, membre du Corps législatif et de l'Académie celtique.

Lorsqu'en 1759 on bâtit une forteresse sur l'emplacement de l'ancienne *Aleth*, les ouvriers trouvèrent plusieurs médailles de cuivre, et quelques-unes d'argent. Elles portaient toutes des légendes romaines. De précédentes fouilles avaient fait découvrir les restes d'anciens bâtimens de brique rouge, plusieurs tombeaux aussi de brique, et des pots de cuivre qui contenaient de vieilles pièces de monnaies de différens métaux. Sur l'une de ces pièces était une tête d'empereur couronnée, avec cette inscription : *Adventui Augusti felicissimo* (1). On sait qu'Aleth était un poste important sous les Romains, qui y entretenaient un commandant militaire, et que Saint-Servan a été construit sur les ruines de cette ancienne ville.

Le 26 Mars 1774, en travaillant aux réparations d'une maison qui appartenait au chapitre de Rennes, on découvrit dans les fondations, à 2 mètres de profondeur, un vase d'or très-pur, avec une agrafe ou fibule, une chaîne longue d'un mètre un tiers (4 pieds), quatre médailles entourées de cercles travaillés en filigrane et garnis d'une bélière pour les suspendre au col, et 93 médailles de l'empire romain. Ces objets précieux furent envoyés, par le chapitre de Rennes, au cabinet des médailles à Paris, où ils sont restés déposés.

Lors de la découverte, on donna au vase le nom de *soucoupe*, parce qu'il en a la forme. Son diamètre est de 25 centimètres (9 pouces) sur 4 centimètres (1 pouce et demi) de profondeur. Il offre, au pourtour intérieur, seize médailles d'empereurs romains et d'impératrices, encastrées dans autant de cavités, dont les bords sont alternativement couverts de feuilles d'ache et de feuilles de laurier.

Le centre du bas-relief représente Bacchus, Hercule, Silène, le dieu Pan, un jeune faune jouant de la double

---

(1) Introduction à l'Histoire ecclésiastique de Bretagne, pages 33 et 34.

flûte, trois femmes que l'on suppose être *Ariane*, *Physcoa* et *Iole*. Une panthère est placée aux pieds de Bacchus. On distingue, sur le bas-relief circulaire, la marche d'une bacchanale distribuée en huit groupes, et terminée par le cortége de Bacchus vainqueur. On pense que ce vase est du tems de Septime Sévère, qui régnait au commencement du troisième siècle (1). Sur l'une de ces médailles, cet empereur est assis entre ces deux enfans, Caracalla et Géta, alors consuls, l'aîné pour la troisième fois, et son frère pour la seconde, l'an de Rome 960 (208 de l'ère vulgaire).

On voit dans un des paremens d'une des portes de Rennes, appelée *Porte mordelaise*, une pierre qui porte l'inscription suivante ;

IMP. CAES. ANTONIO
gordiano. PIO. FEL. AUG. P. M. T.
P. COS. O. R. ie civitas Redonis.

On ignore de quel monument a été tiré cette pierre, que les constructeurs de la porte mordelaise, n'ont employée que comme une pierre de taille ordinaire, puisque l'inscription est placée à rebours.

Les Romains, après avoir adopté le culte d'Isis, l'apportèrent dans les Gaules ; on croit qu'un ancien temple de cette déesse existait à Rénnes, et que l'église de Saint-Georges a été construite sur ses ruines.

Nous ne terminerons point l'article des antiquités, sans parler d'un souterrain qu'on trouve dans la forêt de Fougères, et que l'on appelle les *celliers de Landéan*, du nom d'une commune voisine (2).

Ce souterrain est un berceau en plein cintre, qui a

(1) *Voyez* Dissertation sur le vase d'or trouvé à Rennes, brochure *in*-4.° de 64 pages ; Ch. Pougens. Paris, 1802.

(2) *Voyez* le Mémoire déjà cité, sur les antiquités de la forêt de Fougères.

15,08 mètres (46 pieds 5 pouces) de longeur, sur 6.31 mètres (19 pieds 5 pouces) de largeur, et 4,22 mètres (13 pieds) de hauteur, mesuré de la clef de la voûte au-dessus du plancher. Il s'annonce à l'extérieur par deux rampes qui forment entr'elles un angle droit, et se réunissent à un palier voûté comme elles, d'où l'on descend dans le souterrain. Ce que son extérieur présente de plus extraordinaire, ce sont les contreforts dont il est fortifié de chaque côté, et qui, se continuant en saillie tout autour de la voûte, y forment autant d'arcades qui lui sont adhérentes, sans être cependant liées avec elles. L'opinion la plus vraisemblable, est que ce souterrain fut construit, vers l'an 1170, par les ordres de Raoul II, seigneur de Fougères, pour y cacher ses effets les plus précieux. Quelques personnes néanmoins donnent à ces celliers une antiquité plus grande, et croient que Raoul n'en est point l'auteur; mais qu'il s'est borné à les faire réparer, pour s'en servir dans ses guerres contre le roi d'Angleterre, Henri II.

On a trouvé aussi dans le cimetière de Vieux-Vi, commune de l'arrondissement de Rennes, plusieurs cercueils de pierres granitiques et schisteuses, d'une forme singulière : on les croit très-anciens; mais ces cercueils ayant été vendus par la fabrique, et brisés par les paysans, nous n'avons pu nous procurer, à cet égard, aucun renseignement précis.

DENOUAL DE LA HOUSSAYE.

BIBLIOGRAPHIE CELTIQUE MODERNE,

Ou annonce des Ouvrages nouveaux, relatifs aux Langues et aux antiquités celtiques, envoyés à l'Académie celtique ou à l'éditeur de ses Mémoires, tant par les membres de cette Société, que par les auteurs qui lui sont étrangers.

OUVRAGES SUR LES LANGUES CELTIQUES.

1. — *The Poems of Ossian, in the original gaelic*, etc.; *Poëmes d'Ossian*, dans l'original gallique, avec une traduction littérale latine en regard, par M. *Macfarlan*; une Dissertation sur l'authenticité de ces poëmes, par sir John Sinclair; la traduction de la Dissertation italienne de l'abbé Cesarotti, sur le même sujet; des Notes et un supplément, par John Arthur; publiés par la Société celtique (*the highland Society*) de Londres. Londres, 1807, 3 volumes *in*-4.°

2. — *Grammaire celto-bretonne*, dédiée à l'Académie celtique, par M. *Legonidec*. Paris, 1807, *in*-8.° de 332 pag.

3. —*Monumens celtiques*, ou Recherches sur le culte des pierres, précédées d'une Notice sur les Celtes et sur les Druides, par M. *Cambry*; suivies 1.° d'un Vocabulaire étymologique des différens noms des Monumens celtiques; 2.° d'un Recueil d'étymologies concernant les antiquités, la mythologie et la géographie des Celtes; 3.° de Réflexions sur la langue celtique; 4.° de Tables analytiques des matières et autres, par M. *Eloi Johanneau*, auteur aussi des Notes et des Etymologies du corps de l'ouvrage. Ouvrage dédié à S. M. l'Empereur et Roi. Paris, 1805, *in*-8.° de 470 pag. avec 6 Planches.

le pays des Voconces, aujourd'hui *Labatie-Mont-Saléon*, département des Hautes-Alpes. A Gap, 1806, *in*-4.° de 70 pages.

17. — *Annuaire* du département de Loir et Cher, pour l'an 1806, par M. *P.*, secrétaire du préfet. A Blois, *in*-12 de 300 pages.

18. — *Annuaire du département des Hautes-Alpes*, pour l'an 1806, par M. *Farnaud*, secrétaire général de la préfecture. Gap, 1806, *in*-12 de 263 pages.

Il fait connaître le patois du pays ainsi que son origine, qu'il dit être dans la langue celtique, les mœurs et les usages des habitans. Il parle aussi de leurs fêtes champêtres. La plus remarquable est celle du patron du village, où l'un des jeunes gens préside à la danse, sous le titre d'*abbé*.

19. — *Essais historiques sur la ville de Beaugency et ses environs*, par M. *Pellieux* l'aîné, médecin, avec cette épigraphe :

A tous les cœurs bien nés, que la patrie est chère!

Beaugency, an 7, 2 vol. *in*-18 de 500 pages.

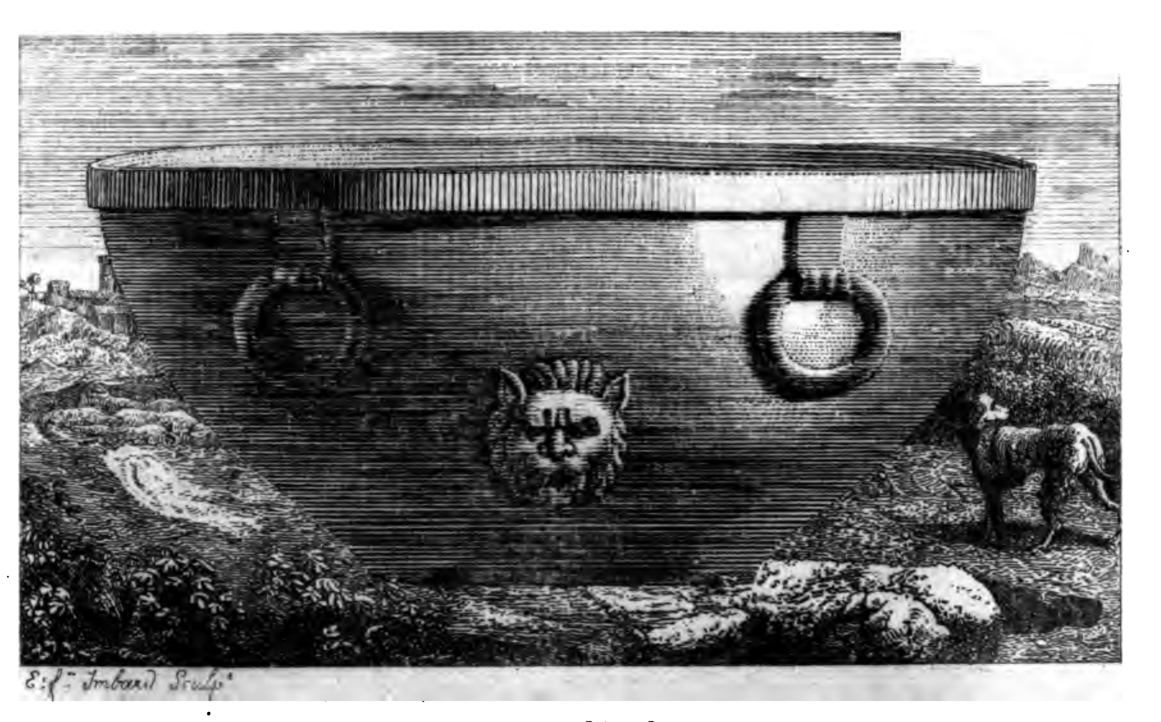
20. — *Mémoire statistique sur le département de Vaucluse*, par *Maxime Pazzis*. Carpentras, 1808, *in*-4.° de 350 pages.

21. — *Antiquités et Monumens du département de Vaucluse*, par M. *Fortia d'Urban*. Paris, 1808, *in*-12 de 500 pages.

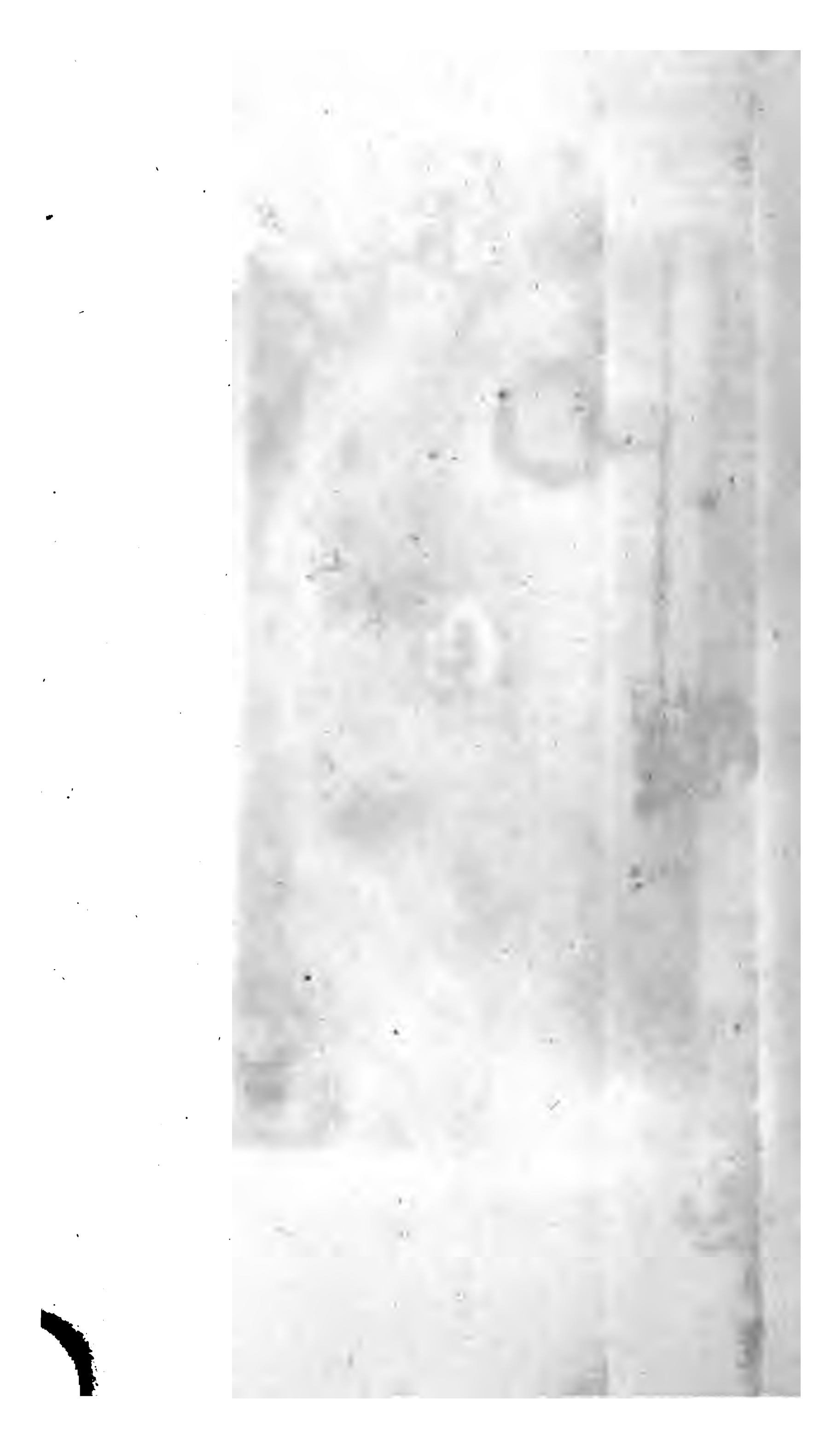
22. — *Histoire ancienne des Saliens*, nation ligurienne ou celtique, et des Saliens, prêtres de Mars; précédée de l'Histoire des Liguriens, et de Mémoires sur l'origine de l'Académie celtique, par M. *Fortia d'Urban*. Paris, 1805, *in*-12 de 290 pages.

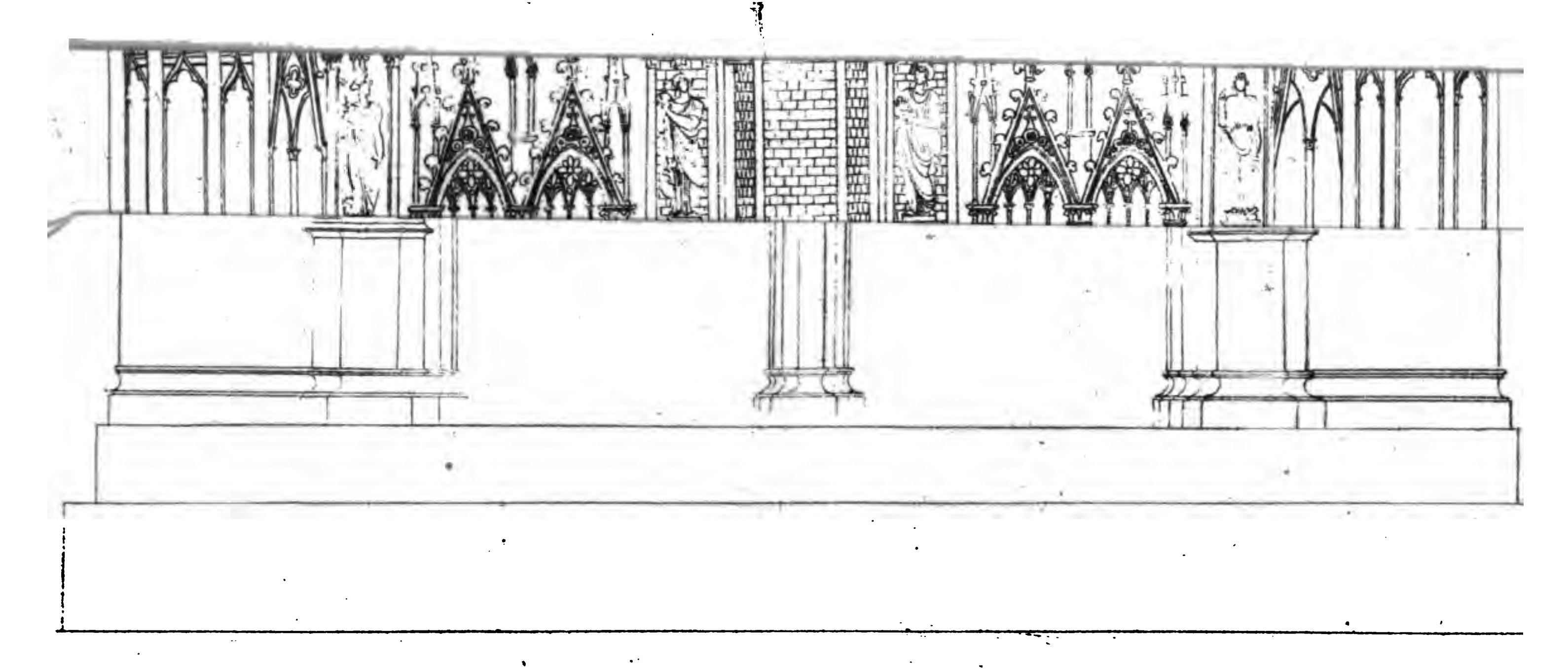
23. — *Mémoire et Plan de travail sur l'histoire des Celtes* ou *Gaulois*, c'est-à-dire sur l'Histoire de France avant Clovis, par M. *Fortia d'Urban*. A Paris, 1807, *in*-12, 280 pages.

La suite au Cahier prochain.



Cuve de Porphire de Metz.





Chapelle de l'Eglise des grands Carmes à Metz.

N.° XII.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE,

Ou Mémoires d'Antiquités celtiques, gauloises et françaises, publiés par l'Académie celtique, et dédiés à Sa Majesté l'Impératrice et Reine.

Sermonem patrium moresque requirit. Virg.

N.° XII.e et dernier de la première Souscription et de la Collection, III.e du Tome IV, avec une Planche, faisant la 21.e

---

Ces Mémoires paraissent par cahiers d'environ 150 pages *in-8.°*, ornés de gravures, formant par an, 4 vol. de 500 pages chacun, terminés par une table générale des matières et des étymologies.

Chaque *souscription* est de 12 cahiers, ou de 4 vol. *in-8.°*, et doit commencer avec le premier ou le treizième cahier. Le prix de chacune est de 25 fr. pour Paris, de 32 fr. *franc de port par la poste, jusqu'à la frontière,* et de 39 fr. *pour les pays au-delà de la frontière.*

On *souscrit* à Paris, chez ALEXANDRE JOHANNEAU, directeur du Bureau général d'abonnement, au Musée des Monumens français, rue des Petits-Augustins; et chez tous les libraires et directeurs des postes de France et de l'étranger. — Il faut avoir soin d'affranchir les lettres et le port de l'argent.

Les mémoires à insérer, les livres à annoncer, les lettres, et généralement tout ce que l'on voudra faire parvenir à l'Académie celtique, devront être envoyés, *francs de port*, à M. ELOI JOHANNEAU, secrétaire perpétuel de l'Académie, au même Musée.

N.° XII.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE CELTIQUE,

Ou Mémoires d'Antiquités celtiques, gauloises et françaises, publiés par l'Académie celtique, et dédiés à Sa Majesté l'Impératrice et Reine.

Sermonem patrium moresque requirit. VIRG.

N.° XII.e et dernier de la première Souscription et de la Collection, III.e du Tome IV, avec une Planche, faisant la 21.e

---

Ces Mémoires paraissent par cahiers d'environ 130 pages *in-8.°*, ornés de gravures, formant par an, 4 vol. de 500 pages chacun, terminés par une table générale des matières et des étymologies.

Chaque *souscription* est de 12 cahiers, ou de 4 vol. *in-8.°*, et doit commencer avec le premier ou le treizième cahier. Le prix de chacune est de 25 fr. pour Paris, de 32 fr. *franc de port par la poste, jusqu'à la frontière*, et de 39 fr. *pour les pays au-delà de la frontière.*

On *souscrit* à Paris, chez ALEXANDRE JOHANNEAU, directeur du Bureau général d'abonnement, au Musée des Monument français, rue des Petits-Augustins; et chez tous les libraires et directeurs des postes de France et de l'étranger. — Il faut avoir soin d'affranchir les lettres et le port de l'argent.

Les mémoires à insérer, les livres à annoncer, les lettres, et généralement tout ce que l'on voudra faire parvenir à l'Académie celtique, devront être envoyés, *francs de port*, à M. ELOI JOHANNEAU, secrétaire perpétuel de l'Académie, au même Musée.

BULLETIN

Des Ouvrages nouveaux envoyés à l'Académie celtique ou à l'Editeur de ses Mémoires, tant par les Membres de cette Société, que par les Auteurs qui lui sont étrangers, ou les Libraires.

Nouvel essai sur la table Isiaque, avec gravures, par M. *Alexandre Lenoir*, membre de l'Académie celtique. Paris, 1809, *in-8.°* de 70 pages.

Observations critiques sur quelques explications, opinions et jugemens émis dans l'ouvrage intitulé : *Voyage dans les départemens du midi de la France*, adressées à l'auteur, par M. *E.-A. Gibelin*, membre de l'Académie celtique. — Lettre première, relative au bas-relief antique d'Aix, aux mosaïques des bains de Sextius, et au groupe antique d'enfans trouvé à Vienne, département de l'Isère. Marseille, 1809, *in-8.°* de 25 pages, avec gravures.

Rapport sur les travaux de la classe d'histoire et de littérature ancienne, fait dans sa séance publique du 7 Juillet 1809, par M. *Ginguené*, membre de l'Institut et de l'Académie celtique. *In-4.°* de 70 pages.

Tableau littéraire de la France au XVIII.ᵉ siècle, par M. *Vialart St-Morys*, membre de l'Académie celtique. *In-8.°* de 90 pages, 2 fr. Paris, 1809.

Répertoire de bibliographies spéciales, curieuses et instructives, par M. *Peignot*, membre de l'Académie celtique. Paris, 1809, *in-8.°* de 600 pages : sous presse.

NOTA. En s'inscrivant d'ici à un mois, on aura un exemplaire en papier vélin au prix de celui en papier ordinaire.

Essai sur la végétation considérée dans le développe-

RECHERCHES

Sur l'Armorique et les Armoricains anciens et modernes,

Par M. BAUDOUIN DE MAISONBLANCHE.

SUITE.

INTRODUCTION.

Partez et revoyez vos foyers, me disait après la session de l'Assemblée constituante, un de mes compatriotes, M. Des....; partez, mais n'oubliez pas l'objet de nos fréquens entretiens, les Celtes, nos ancêtres.

Je crois les retrouver dans les bas-Bretons : leur patois tant décrié, c'est un dialecte du celtique; leurs superstitions rappellent la religion des anciens Gaulois; leurs habitudes agrestes se rapprochent des mœurs de nos bons aïeux. J'entrevois cette mine abondante qui s'offre à l'érudition laborieuse ; il s'agit d'en exploiter au moins quelques filons et je vous en charge au nom de l'amitié.

Le tems presse : chaque jour resserre la langue bretonne dans des limites plus étroites; les monumens les plus respectables disparaissent sous la faulx du tems et les coups du vanda-

lisme ; tout altère graduellement les nuances du caractère original qui distingue ce recoin trop ignoré de la France.

Pour en retracer les traits, songez qu'il ne suffit pas de réchauffer les doctes mais fatigantes recherches des Pezron, des Pelloutier et de leurs imitateurs. On n'y aperçoit nos pères qu'à travers les siècles, et dans un lointain nébuleux. Je veux les contempler vivant encore dans leur postérité.

Grâces néanmoins soient rendues à ces savans compilateurs des anciens écrivains ; ils firent les frais d'une érudition immense. Profitez de ces matériaux précieux ; et, par leur rapprochement du territoire actuel de la Bretagne, entreprenez un édifice qui, basé sur des vérités certaines, sur des faits existans, admette d'ailleurs pour ornemens les richesses de l'antiquité.

Cette manière, j'en conviens, est assez neuve dans le genre historique ; mais ne faut-il pas frayer la route aux futurs historiens de notre pays ? car nous n'en possédons pas jusqu'à présent. Je refuse nettement ce beau titre à des amas informes de généalogies nobiliaires, à des fondations monacales, qui farcissent les énormes volumes de Dargentré, de Lobineau et de Dom Morice.

Ecrivons désormais pour la nation. Faisons-lui connaître la religion de ses pères, jusqu'ici dénaturée par l'ignorance de la langue celtique, dont l'existence actuelle et l'ancienneté peuvent

être prouvées, sans tomber dans la ridicule celtomanie de quelques enthousiastes.

La position des Cités armoricaines mérite également d'être raisonnée d'après les anciens auteurs, et fixée sur le terrain. Je soupçonne des erreurs graves dans les cartes que l'imagination en a tracées, et que nous avons la complaisance d'adopter sans examen. N'est-il pas étrange, par exemple, que dans la géographie de l'Encyclopédie méthodique, on confonde les *Curiosulites* avec les *Corisopiti;* que dans la carte de Dom Morice, on trouve deux *Vorganium* et plusieurs *Fanum Martis?*

Les monumens celtes et romains doivent être notés, et, s'il est possible, expliqués. Sur-tout n'omettons pas les usages de nos contemporains, dont nous saisirons l'analogie avec ceux du peuple dont ils descendent.

Nous connaissons les *Fabliaux* des troubadours du midi, les *Runes* des Scaldes, les Bardes septentrionaux, et nous n'avons nulle notion de la poésie bretonne! L'histoire de notre littérature en exige une esquisse.

La législation tient aux mœurs, et l'origine de celle qui pesa si long-tems sur la Bretagne, n'est pas indigne des regards de l'observateur qui veut découvrir le génie primitif ou modifié de sa nation.

Je vous le dissimulerais en vain : ce cadre, en apparence étroit, ne laisse pas d'être difficile à remplir; tentez néanmoins; l'idiome breton vous

applanira bien des difficultés. Privés de cette cle essentielle, la plupart des savans n'ont pu s'ouvrir des lignes de communication du peuple Celte, qu'ils supposaient effacé du globe, aux Armoricains actuels.

Dès-à-présent, continua mon ami Des..., jetons ensemble un coup-d'œil général sur cette partie occidentale des Gaules, qu'on nommait Armorique.

Une chaîne de montagnes la divise dans toute sa longueur; et delà naissent, les unes au midi, les autres vers le nord, quantité de vallées profondes qui encaissent des ruisseaux intarissables ou des rivières peu considérables, à cause de la proximité de leurs sources. Des escarpemens fréquens, des inégalités continuelles y retardent la marche du voyageur.

Ce grand promontoire (*a*) le *nec plus ultrà* de nos pères, jusqu'à la découverte de l'Amérique, semble être la dernière portion du globe abandonnée par les eaux diluviales. Le terrain ne contient qu'ardoises, granit, carrières de pierres dures, mines de fer ou de plomb, sans charbon, ni marne, ni plâtre. Des rochers énormes hérissent sa surface, sur-tout près des côtes et dans la partie occidentale du Finistère. Tout y décèle un grand lavage qui jadis entraîna la terre végétale.

(*a*) Le cap de *Penarbed* ou du Bout du Monde, *finis terræ*, qui a donné son nom au département du Finistère. — E. J.

Placés sur un sol aussi ingrat, ses habitans n'ont pu le fertiliser qu'avec des peines infinies, et la tâche n'est pas, à beaucoup près, achevée.

La nature pierreuse du terrain, la qualité des eaux presqu'universellement ferrugineuses, l'aspérité du climat exposé aux tempêtes, aux vents pluvieux de la Manche et de l'Océan, l'ensemble de ces causes concourt à composer le physique du Breton, de molécules extrêmement dures.

Il en résulte deux effets singuliers, toujours subsistans, qui nous donnent les traits caractéristiques de l'Armoricain comparé aux autres habitans de la France : *au physique*, la petitesse de la taille, jointe à la vigueur des organes; *au moral*, la constance portée jusqu'à l'entêtement.

On conçoit, en effet, que la dureté des parties constituantes s'oppose au développement des cartilages, produit le surbaissement de la stature des hommes, qui gagnent en énergie ce qu'ils perdent en hauteur. Le même résultat y est remarquable dans les animaux soumis à l'influence des mêmes causes : les bœufs, les vaches, les moutons y sont petits, mais excellens; et les charmans chevaux d'Ouessant, malgré leur extrême petitesse, ont autant de finesse que de vivacité.

Les bois même s'y ressentent de la rigueur du climat; ils croissent lentement et s'élèvent peu, si ce n'est en grande masse : désavantage amplement compensé par leur tissu compact.

Des nuances aussi frappantes n'échappèrent pas aux Gaulois, dont la haute taille, tant renommée dans l'histoire ancienne, est attestée par la langue celtique. La toise de six pieds s'appelle en breton Gour-hed, *longueur d'un homme* (1); expression assurément inexacte, relativement au bas-Breton qui l'a conservée.

La différence fut moins sensible à l'égard des Rennais et des Nantais, situés dans des plaines et mélangés fréquemment avec les habitans de la Gaule intérieure; mais en pénétrant dans la contrée montueuse de l'Armorique, on rencontre une race d'hommes très-petits, qui fut désignée par cet attribut particulier. Cor-lez, Corlay (2), près Pontivy, signifie la cour des nains. *Correc* est le pays des *nains*, en celtique *Corr.*

Elle était donc très-sensée, la réponse du colonel Bréhant au ministre, qui le chargeait de lever, en Bretagne, une légion dont les soldats devaient avoir cinq pieds quelques pouces.... « Si » dans ce pays vous cherchez des hommes longs, » je ne saurais les y trouver; si vous désirez des » soldats courageux, infatigables, ordonnez, je » puis vous en fournir. »

Des hommes barbus, à épaules larges, *à poings carrés*, comme les Anglais le disaient du petit mais intrépide Duguesclin, des femmes fécondes, des formes énergiquement prononcées; voilà, vous le savez, quel est le bas-Breton dans sa taille raccourcie.

La rigidité des élémens qui entrent dans sa

constitution, affecte nécessairement le moral, et ne lui permet pas cette légéreté, ce papillonage agréable, que les étrangers reprochent aux Français, parce qu'ils ne parviennent pas à les imiter.

La tenacité de caractère est innée chez l'Armoricain : langage, mœurs, opinions, routine dans les arts et l'agriculture, il les perpétue sans changement depuis des siècles.

La vigueur de ses organes et l'âpreté du climat, le rendent enclin aux liqueurs spiritueuses; le sentiment de ses forces lui inspire une propension presqu'irrésistible à repousser l'injure, et le fait passer pour querelleur. Incapables de ressentimens sombres et prémédités, il s'anime dans le combat, il devient furieux à la vue de son sang. On le traite de brutal, et il n'est que franc; on le qualifie de grossier, et il n'est que loyal.

Plusieurs circonstances ont concouru, jusqu'à présent, à éterniser ce caractère antique et original. Séparés des autres nations par leur position géographique, les Bas-Bretons en sont d'ailleurs isolés par la singularité de leur langage, dont la prononciation gutturale est impraticable à tout étranger, autre que l'Allemand.

La conquête de l'Armorique par César, et les ordres donnés par ses successeurs, de rendre le latin universel dans les pays conquis, exclurent bien le celtique des actes publics et des inscriptions; mais n'empêchèrent pas qu'il ne fût uni-

versellement parlé, sur-tout dans les campagnes et les petites villes.

L'établissement des Francs dans les Gaules, laissa leur idiome aux Armoricains, qui, tantôt leurs alliés, tantôt leurs vassaux, eurent toujours une constitution particulière, même après la réunion de la Bretagne à la couronne, en 1532.

Les Bretons ne connaissent point le mot de *francs* ni de *français* dans leur langue : tous les habitans de la France, ils les appellent Gaulois ; mais en les injuriant, ils leur donnent l'épithète de GALL BREIN (3), *Gaulois pourri*, avili sous un joug étranger. Ils prisent tant leur titre de *bretons*, qu'ils le refusent aux Anglais, et les appellent Saxons, *Sauson* (4).

Les irruptions des Goths et des Normands, furent des fléaux momentanés, sans innovation durable hors de la Neustrie.

Quant aux émigrations successives des Bretons insulaires sur le continent, elles n'opérèrent d'autre changement que celui d'imposer à l'Armorique le nom de Bretagne. Au surplus, elles incorporèrent aux Armoricains des frères depuis long-tems unis par les liens du commerce et des alliances, qui leur avaient porté généreusement des secours, dans la guerre de César, contre les Vannetais. L'identité de langage attestée par Tacite dans la vie d'Agricola, et perpétuée jusqu'à ce jour dans la principauté de Galles, la ressemblance des contrées et des habitudes, prévenaient tout froissement. Ainsi, l'arrivée de ces nouveaux

hôtes, ne fut qu'une fusion homogène de Celtes avec des Celtes.

Acculés sur leur péninsule, constamment implantés sur le même sol, les Bretons offrent à l'Univers le spectacle d'une peuplade aborigène, s'il pouvait en exister; d'une nation sans mélange essentiel, sans neutralisation, sans altération de langage. Quel peuple de l'Europe, pourrait se vanter d'une pareille immutabilité?

Promettez-moi, termina mon ami, auquel les orages de la révolution m'ont depuis réuni, promettez moi de vous occuper de ces grands objets. Je promis, et j'ai tenu parole, malgré les tourmentes révolutionnaires.

PREMIÈRE LETTRE.

De l'ancienneté de la langue bretonne.

Avant de quitter Paris, je viens de faire une rencontre heureuse. Je parcourais hier les papiers publics dans le coin d'un café. Un particulier (5) d'une figure plus que romaine, se place à mes côtés, et remarquant l'article.... *Pontrieux* — « Ah ! c'est mon pays, dit il. » — Et le mien.

Aussitôt grande familiarité, quelques phrases bretonnes lâchées de part et d'autre ; mais je ne tarde pas à me convaincre que j'ai rencontré mon maître, qu'il n'était même pas fâché qu'on s'en aperçût.

Puis, tout à coup... « Le tour horrible (me raconte-t-il) qu'on me joua dans ce maudit pays

de Paris, il y quelques années! Le prince de Soubise, mon Mécène, m'expédiait un brevet de pension sur ses domaines de Bretagne. Survient un académicien, auquel on fait la confidence de cet acte généreux. L'homme à fauteuil, jaloux de voir un provincial s'approcher de son *monde primitif*, me dépeint comme un charlatan qui dupe le public, en affichant des connaissances imaginaires. Il propose de m'envoyer une série de mots forgés au hasard, et de m'en demander l'explication. La cruelle plaisanterie est sur le champ réalisée, et je reçois la copie d'un prétendu manuscrit nouvellement découvert, qu'on présume être le *Pater*, mais sans certitude, parce qu'aucun des savans de la capitale n'en peut déchiffrer la langue. »

« La poste suivante porta ma réponse, où j'assurais que c'était précisément le *Pater*, écrit dans un des dialectes celtiques; et pour preuve, je décomposais chaque phrase, en l'accompagnant de mots bretons presqu'identiques. Le dénouement fut, que je n'eus point de pension. »

— Ainsi ce *Pater* vous priva du pain quotidien promis à l'homme de lettres ?

— « Convenez pourtant, ajouta le Celtomane désolé, que l'aventure appuie mon système; elle démontre qu'on ne peut rien écrire, rien prononcer qui ne soit analogue à notre idiome. C'est donc celui de la nature qui, chassée à coups de fourche, *tamen usque recurrit.* Je professe nettement que nous possédons la langue prototype,

celle des premiers mortels qui peuplèrent l'Univers. »

— Je fais observer à notre concitoyen, qu'une si longue filiation sent un peu la vanité nationale; qu'une grammaire antédiluvienne est vraiment chimérique. Souvenons-nous que la Genèse n'est pas écrite dans la langue d'Adam, et rapprochons le berceau de la nôtre, au moins à la tour de Babel.

— « La Genèse! reprend, en s'animant, mon compatriote : c'est précisément là mon arsenal. Franchissons intrépidement l'immensité des siècles; remontons d'abord à la création du monde : suivez-moi, le livre à la main. »

« Où l'homme fut-il placé dès l'instant où il reçut le soufle de la vie? Dans le jardin d'Eden. ER-DEN (6) en celtique, signifie l'*homme*. Quel nom donna-t-il à sa compagne? Celui d'EVAM, parce qu'elle était la *mère* de tous, *quod mater esset omnium viventium*. Et ne venez pas m'alléguer que ces dénominations furent bientôt noyées et changées; ce serait contredire le témoignage de la Genèse sur leur existence jusqu'au tems de Moïse. *Omne quod vocavit Adam, ipsum est nomen ejus* : or, en bas-breton, ER-VAM (7) est *la mère*. »

« Quittons nos premiers pères, et arrêtons-nous à l'un de leurs premiers descendans, au patriarche *Enoch*. Il plut au seigneur, et mérita d'être transféré dans un lieu de délices. Il obtint donc justement le beau titre d'homme du ciel;

Enoch (8) dit tout cela, puisque En est le *ciel*, et Och l'*homme*, le chef de famille. Le mot d'ame, *ene* en breton, dérive de cette sublime origine.... En-e (9), *ciel est*, tirant son existence du ciel, devant y retourner. »

« Passons au déluge. Noé s'en préserva par l'arche : Arc'h (10) est un coffre; le vaisseau qui sauva notre père commun, n'était qu'un grand coffre à divers compartimens. »

« On s'accorde à croire qu'il s'arrêta sur des hauteurs, Ar-mené (11); tout en disputant sur l'endroit de l'attérage, plusieurs ont débité bonnement que c'était l'Arménie. Pour moi, je pense que ce fut sur le Ti-bet, la *maison* du *monde*, des hommes; et par là, je conçois la haute antiquité de la civilisation de la Chine, contrée contiguë. »

« Quant à la Tour de Babel, c'est du celtique tout pur : Di-bab signifie *débrouiller;* et Bab, *brouiller*, en est évidemment le radical. Ainsi, Bab-bel (12) est la *confusion du Seigneur*, Bel; *et idcircò vocatum est nomen ejus Babel, quia confusum est labium universæ terræ.*

» Terminons ce coup-d'œil sur la Genèse, par Esaü. Il reçut le sobriquet d'Edom à cause de sa couleur. Tom, le *d* et le *t*, vous le savez, sont la même lettre plus ou moins prononcée, Tom signifie *chaud, ardent;* et nous désignons les cheveux rouges par Bleo-tom. Ainsi Er-dom (13) était l'*ardent*, le *roussâtre* Esaü.

» Descendons maintenant à des tems moins

reculés. — Volontiers, dis-je vivement, car la tête me tourne à des hauteurs si prodigieuses.

— « Eh bien! faites attention à la dénomination de *Briten* (14), que portèrent les insulaires d'Albion, c'est-à-dire Bris-den, *homme peint*, verdâtre; vous y reconnaîtrez sans doute ces *Pictes*, qui se peignaient le corps de pas tel etse coloriaient en vert de mer, usage qui n'est point totalement aboli dans la Basse-Bretagne, où beaucoup de gens du peuple se font imprimer sur les mains, des croix et des monogrammes pieux que la poudre à canon rend ineffaçables. »

« Les Éduens, la plus puissante des cités gauloises, décoraient leurs magistrats suprêmes du titre de Vergobret. Ce terme, nécessairement celtique, War-gobret, veut dire littéralement..... *sur les stipendiés* ..... Il caractérise le chef de ces *soldurii*, qui accompagnaient les principaux guerriers. »

« La *Trimarchia* (15) *des* Romains, char à *trois chevaux*, Tri-marc'h; leur *Bascauda* (16), *vase à laver*, Bail-Scauta (*a*); *Rheda* (17), voiture qui sert *à courir*, Rhedec; *Sparus* (18), le pieu dont s'armaient les Gaulois, Sparl; tout cela vient des Celtes, ainsi que *Carpentum* (19), chariot à demi-tombereau, Car-pen-tonn. Mam, mère, a certainement produit *mamma* en latin,

---

(*a*) Barbara de pictis venit bascauda Britannis.
(Martial).

et *mamelle* en français. *Vber*, le sein, n'est que Wc'HBER (20), en celtique le *haut coulant*. Avouez donc, avec Quintilien (liv. I.er), qu'il y a beaucoup de mots gaulois dans le latin; *plurima Gallica valuerunt.* »

« Faut-il, après cela, s'étonner que la géographie de l'Europe entière soit pleine de celticismes? Je vous en citerai quelques exemples entre mille. »

« Strabon atteste que dès le siècle d'Auguste, la partie inférieure du Danube s'appelait......, *Ister* .... Nous ne saurions mieux parler breton, car IS-STER (21) est le *bas fleuve*. *Catane* (22), en Sicile, au pied du mont Etna, est la *ville de feu*, CARTAN. Les *Gallaiques* (23), dans l'Hispanie, étaient les *petits gaulois*, une colonie des Gaules; les *Cosaques* (24), les *anciens Saces*, COSSAC. »

« Brisons là, mon cher compatriote, car aussi je n'en finirais pas sur l'immémoriabilité de notre langue. »

Le docteur celtique avale aussitôt sa bavaroise, s'enfuit brusquement, et me laisse dans un ravissement extatique, dont je sors pour vous transmettre ces merveilleuses découvertes.

Peut-être en rabattrez-vous beaucoup; mais, certes, vous n'en serez pas moins convaincu de la très-haute antiquité du celtique, dont le latin, le grec, l'allemand, le français ont emprunté quantité de mots. La racine existe avant les rejetons qui en sortent.

DEUXIÈME LETTRE.

Géographie de l'Armorique ancienne.

Du Mont Saint Michel, le 7 Novembre 1791.

Je touche au territoire armoricain ; mais avant d'ouvrir ma campagne de recherches sur cette péninsule, j'ai voulu, en bon général, connaître la topographie des lieux à parcourir, passer en revue mes notes, et tenir conseil avec les savans bénédictins et les livres de l'abbaye, sur l'histoire et les positions des cités armoricaines.

La première question, et peut-être la plus insoluble qui se présente naturellement, est celle de savoir d'*où viennent les Armoricains?*

Ecartons les descendances fabuleuses, ou tout au moins conjecturales, et tenons seulement pour certain, que l'Europe reçut de l'Orient sa population primitive. Les Gaules placées à l'extrémité de l'Europe, n'eurent pas la priorité de ces transmigrations ; et l'Armorique, promontoire occidental des Gaules, dût en être la portion le plus tard habitée.

A son tour, elle contribua nécessairement à peupler les îles voisines, et particulièrement la Grande Bretagne. La proximité du pays, l'identité de langage, l'analogie du climat, la ressemblance de religion et de mœurs, s'accordent à confirmer cette opinion de Jules César et de Bede le vénérable.

Mais quelles sont les circonstances et l'époque de ces grands établissemens ?

Les Celtes n'écrivaient pas, et l'Histoire garde le plus profond silence sur les événemens reculés. On est donc forcé de prendre les Armoricains à l'époque de la conquête de César, pour tracer le tableau de leur contrée.

§. I.er

Idée générale de l'Armorique.

L'impossibilité de s'étendre sur un territoire circonscrit par l'Océan, la certitude des subsistances par la réunion de l'agriculture, de la pêche et du commerce, la fécondité des peuples icthyophages, et la hardiesse des Armoricains de se soulever contre la puissance romaine, tout indique chez eux une grande population, principalement vers les côtes, où la plupart de leurs villes étaient placées.

L'intérieur, cultivé par intervalles, offrait une chaîne de forêts sur les montagnes qui règnent dans la longueur de cette pénisule. La qualification de PLOU-TRE COET, parfaitement traduite dans les chartres anciennes, par celle de *pagus trans sylvam ;* cette qualification donnée au pays de Porhoet, le nom des terres principales commençant par COAT ou GWEZ, *bois*, les forêts encore subsistantes, et jadis plus étendues, attestent cette vérité.

Une expression bretonne la rappelle encore

mieux. Les *riverains de la côte*, qui se nomment ARMORIS (25), appellent leurs compatriotes de l'intérieur : AR-COADIS, *habitans des bois*.

Nous trouvons les Armoricains agricoles avant le siècle de Jules César, puisqu'il envoya leur demander des grains, dans la disette qui désolait l'Anjou.

Le froment, ED ou IT, *le bled* par excellence, GUINIS, *le bled blanc*, forma sans doute l'objet principal des cultures. On le réduisait en *farine* BLEUT, d'où notre mot *blutoir* est certainement dérivé. Avant l'invention des moulins, la trituration des grains s'opérait par le moyen de pilons ; et de là proviennent les noms d'ADOR (26) et d'EDOR, que les anciens Romains donnaient au froment de l'espèce la plus ferme : AT-ORZ, *graine* de *pilon* ; ED-ORZ, *bled* de *pilon*.

Sur les hauteurs et dans les terres arides, on semait du seigle ; et ce genre de grain, dont Strabon observe que la culture commençait aux Alpes, était particulier aux Gaulois. Effectivement, SE GAL (27) est la *Zea* gauloise. C'est bien là le *Secale* de Pline.

Nos pères connurent aussi le millet et l'avoine, dont nous composons aujourd'hui d'excellentes bouillies. Originairement, le premier servit au gros bétail en général ; MILL-ED (28) était le *bled des animaux;* l'autre était destiné aux chevaux, QUEZEC (29), c'est-à-dire mangeurs d'*avoine*, QUERC'H. L'orge fut également cultivée : moins elevée que le froment et le seigle, elle s'appela HE-

IZ (30) pour ZE-IZ, *bled bas*. Ce grain mondé n'était connu que dans les offrandes à la divinité; on le qualifia de HEIZ DOUÉ, *orge de Dieu* (Voyez Dictionnaire du père Grégoire).

L'Armoricain ne but d'abord que de l'eau pure. En effet EVA (31), l'action de *boire*, n'est que le radical EVE, EFF, qui exprime l'eau dans le vieux français. L'hydromel fut sa première liqueur fermentée, avant d'avoir appris des Phocéens, établis à Marseille, à cultiver la vigne. L'*Edda* des Septentrionaux ne promet pas d'autre nectar à ses héros dans l'autre monde, et les lois de *Hoel-da*, font entrer cette boisson dans les distributions à faire aux courtisans de ce prince. Les forêts fournissaient abondamment le miel propre à sa composition, qui s'appelait MESK, *mélange*, et *medo* dans la basse latinité. S'enivrer, en breton, s'exprime encore par MEZWI, *s'emplir d'hydromel*.

Au reste, une nation aussi peu civilisée, n'eut long-tems que des fruits sauvages; quelques cantons se distinguaient par leur abondance : telle était la terre d'Avaugour, AVAL-GOURD, *pommes sauvages;* au lieu que le PERIG-GORD (32) tire sa dénomination de ses *petites poires sauvages;* comme PERIC-GUÉUS des *plantations de poiriers* de ce genre.

Les Celtes furent plus riches en animaux domestiques, dont ils se faisaient accompagner dans leurs premières migrations, comme les patriarches hébreux. Parmi les quadrupèdes, ils élevaient

le cheval, le bœuf, la vache, la brebis, le porc, qui convenaient à des hommes aussi pasteurs qu'agricoles. *Omnis Gallia* (atteste Strabon, liv. 4) *multum fert frumenti, milii, glandis et omnigenum alit pecus.* Ce géographe observe spécialement la multitude et l'énorme grandeur des porcs, dont la chair salée fait encore aujourd'hui le mets favori des Bretons.

L'ami de l'homme, le gardien de sa maison, le compagnon de ses chasses, le défenseur de son maître, le chien, n'était pas étranger aux Gaulois. C'était chez eux que les Romains venaient chercher cette race de chiens tant estimée, le *veltager* (33), l'*excellent étrangleur*, en celtique WEL-TAGUER (*a*). On ne le surchargeait pas de nourriture; car, pour désigner l'extrême maigreur, on dit TREUT-KI, *maigre* comme un chien : sobriquet inverse de celui de *Galba* (34), que Suétone nous apprend avoir été donné à cet Empereur romain, pour caractériser, en celtique, son excessif embonpoint. GALBON, nom commun à plusieurs familles de la Basse-Bretagne, signifie effectivement *puissant poids.*

La volaille des Armoricains consistait en poules, canards, oies et pigeons, qu'ils trouvèrent dans les bois ou les marais, et qu'ils apprivoisèrent aisément. Notre luxe ignore que le duvet

---

(*a*) Non sibi, sed domino venatur vertagus acer. MARTIAL. liv, 14. Epig. 200. La terminaison *tagus* exprime l'habitude d'être *taguer.*

précieux qui fomente sa délicatesse, l'*ouatte*, porte une dénomination celtique : c'est la dépouille des canards du nord ; et en breton, HOUAT est précisément un *canard*.

Durant plusieurs siècles, les Celtes se vêtirent de peaux. Les troupes des Gaules et de la Germanie, qui suivaient Vitellius, en étaient couvertes ; et jusqu'au neuvième siècle, les moines de Landévénec avaient des habits de peaux de chèvres. Celui des paysannes de notre Cornouaille, s'appelle encore *Corff-ken*, corset de peau, parce qu'il en fut autrefois.

Ensuite on fabriqua quelques étoffes grossières des laines du pays, et l'on s'habilla de toiles de chanvre.

Des peuples aussi mal étoffés, durent porter le deuil en toile, et par conséquent en blanc : aussi CANVAOUI (35), *être en deuil ;* CANNA est se vêtir en *blanc*. Dans les occasions les plus gaies, aux festins de noces, aux grandes assemblées, le campagnard breton s'endimanche en noir.

Quant au lin, César présume avec raison, dans ses Commentaires, que le peuple de Vannes, le plus civilisé de l'Armorique, en ignorait l'usage. Son nom vient d'une langue étrangère, et l'extraction annuelle des graines du nord, à laquelle est réduit le cultivateur breton, prouve assez l'exoticité de cette plante.

La marine, qui rendait les Vannetais redoutables au conquérant romain, différait peu de nos bateaux pêcheurs.

Une nation qui entretenait des poëtes, eut aussi des musiciens. Ils jouaient de la bombarde qui entre dans les accords de nos ménétriers bretons. BOM-BARD est le *son* élevé du *barde*, poëte et chantre gaulois. Ainsi nous avons fourni aux Italiens leur *Bombardo*, rapport unique qu'ait la musique bretonne avec leur symphonie enchanteresse.

Les Gaulois exploitaient beaucoup de mines de fer avant l'arrivée de César; et l'ouverture de plusieurs mines en Bretagne, dans le dix-huitième siècle, y a fait découvrir des instrumens et des galeries qui décelaient des exploitations très-antérieures. Ce métal utile, ainsi que le plomb et l'étain, portaient des noms celtiques; au lieu que ceux de l'or, de l'argent et du cuivre, sont dérivés du latin. Ces derniers minéraux ne parurent dans le pays, que par ses relations commerciales avec les étrangers.

Voisins des Gaulois leurs compatriotes, et séparés par la mer des autres nations, les Armoricains ignoraient la tactique militaire : ils avaient cependant des armes. Leur javelot, MAT-TER (36), garni de fer aux deux bouts, assommait plus qu'il ne perçait; c'était un *bon casse* membre, MAT-TER. L'épée empruntée par les Romains des Celtibériens, la *machæra*, reçut aussi sa dénomination de ses effets; car MAC'HA est *exterminer*, et MAC'HER l'*exterminateur*. Le Bas-Breton mesure sans crainte sa massue contre un sabre.

L'architecture des Armoricains tenait de la grossièreté primitive, et leur langue en perpétue le souvenir. KER ou KAER, *ville*, vient certainement de KAE ou KÉ, *haie*, et indique par conséquent la clôture la plus simple. Les maisons se construisaient de clayages, de branchâges entrelacés, et se couvraient de paille, suivant le témoignage de César. C'est actuellement la toiture presque universelle dans nos campagnes. L'ouverture de ces chétives chaumières n'était bouchée que de fagots ou de quelques meubles amovibles, pour entrer et sortir. Une maison ouverte est, en breton, DI-HOR, *sans porte.*

§. II.

Cités armoricaines.

A l'instar de la Gaule entière, les Armoricains formaient de petites républiques, *Civitates*, distribuées en cantons, qui se subdivisaient en plusieurs bourgs et communes.

Quiconque ne confondra pas les cités principales avec les fractions secondaires, n'en comptera que six, qui embrassaient le territoire actuel de la Bretagne : — *Nannetes, Veneti, Osismii, Lexubii, Curiosulitæ* et *Rhedones*, dans l'intérieur des terres. Fixons la position de chacun de ces peuples autonomes.

Rhedones. Ils correspondent au diocèse de Rennes, et leur pays entièrement méditerrané,

quoiqu'il fit partie du *tractus Armoricanus*, avait pour frontières : au midi, les *Nannetes* et les *Veneti*; au nord, les *Curiosulites* et les *Vnelli*; au levant, les *Cenomani*.

Leur capitale, située à l'endroit où Rennes existe aujourd'hui, s'appelait *Condate* (37); nom très-commun dans la géographie des Gaules, composé de la préposition collective COM ou COUN et de TAT : *réunion de pères de familles* (*a*).

La Vilaine (38) l'arrosait un peu au-dessus de sa jonction avec l'Ille. Cette dernière est évidemment IS-LEN, *rivière inférieure*; et la première VIL-LEN, *rivière désagréable*. Sa principale source est effectivement l'étang de Paintourteau, PEN-DOUR-TEO (39), *le principe de l'eau épaisse*; son embouchure est à PEN-EL-LEN (40), *pointe de la rivière*.

Placés au milieu des forêts, sans commerce et sans arts, les *Rhedones* (41) se couvraient de peaux, et les habitans des campagnes rennaises ont, en plusieurs cantons, l'usage de porter des surtouts de peaux de chèvres, de moutons et de chiens. On conçoit facilement qu'une pareille contrée ne pouvait être fort populeuse; et delà vint le titre d'Archidiaconé du *désert*, qu'a conservé jusqu'à nos jours une de ses divisions ecclésiastiques.

(*a*) Les habitations rurales étaient isolées les unes des autres ; elles le sont encore en Bretagne.

Dans la Vilaine se déchargent la Seiche, SAC'H (42), *eau dormante*, et l'Isac, IS-SAC'H, qui lui est *inférieure ;* le Cher, nommé KAER, le *beau,* dans une charte d'Erispoé au cartulaire de Rhedon.

Fougères (43), dans un titre de 1189, tom. I.er des Preuves de D. Morice, *Feuguerii*, la *ville aux hêtres*, FAOU-GUER, et Vitré, la *ville aux sablons*, VIC TRÈS, étaient des chefs-lieux de *Pagi*, comme depuis ils ont été reconnus démembremens du comté de Rennes.

La *Cité* s'étendait vers les Curiosulites, jusqu'à *Fins*, paroisse attenante au bois de Marcillé. Suivant l'itinéraire d'Antonin, une route partant de *Condate*, passait par *Fines*, se prolongeait sur le terrain maintenant occupé par les grèves du Mont Saint-Michel, et conduisait à *Alauna*, les moutiers d'Alone, près Barneville en Normandie. Un ancien chemin qui passe près de ROMAN-ZI, *mansion romaine*, très-remarquable dans les landes, l'espace de deux lieues, atteste encore et la justesse de l'itinéraire, et l'ancienneté de *Fins*, où il se rendait.

Rennes était la clef de l'Armorique ultérieure; les Romains, par ce motif, y placèrent une garnison de ces vétérans qu'ils gratifiaient de bénéfices militaires, de terres létiques. La Notice de l'Empire, y fait stationner un *Præfectus lætorum francorum.* Ces Germains faisaient sans doute partie de leurs troupes auxiliaires.

Nannetes. Leur capitale, *Condivicnum*, au-

paravant *Corbilo*, était baignée par la Loire, *Liguer*, et sans contraction LIN-GUER (44), *rivière de la ville* : nom générique qui se retrouve au *Leguer*, à Saint Brieuc, et dans la rivière du *Leguer*, à Lannion.

L'Allier signifie *autre Loire*, AL-LIGUER (45), parce qu'il s'y réunit. Sa dénomination latine s'en éloigne peu ; ELAVER est *un autre courant*, EIL-AL-VER.

Les Nantais avaient pour limites l'Anjou, *Andes*, au levant ; des *Pictones*, au midi, dépendaient les terres sur la rive gauche de la Loire. Grégoire de Tours, en effet, *De gloriâ confessorum*, liv. I.er ; les Lettres de Louis le Débonnaire, de 839, au sujet de l'église de Viau, obligent de fixer l'incorporation du pays de Retz dans le comté nantais, à la cession qu'Erispoé, roi de Bretagne, fils de Nominoé, en obtint de Charles le Chauve (*a*).

Au nord, les *Nannetes* confinaient aux possessions de la cité de Rennes, dont ils étaient séparés par des biens considérables que rappellent le Teillé, *pays aux ormeaux*, THILLEC, et le Fougerai (46), *Fulkeriac*, dans une charte de Rhedon, de 851 ; c'est-à-dire, FAOU-KERIC, *petite ville aux hêtres*, et GUEMENÉ PEN-FAOU, *bois sur une montagne au sommet de hêtres*.

(*a*) *Ligeris inter Pictones et Nannetas effluit*. Strabon, liv. 4.

Le territoire du même peuple s'étendait, au couchant, jusqu'à la Vilaine inférieure; et l'espace qui, depuis, fut l'archidiaconé de la Mée, entre les deux rivières, formait un *pagus*, dont Guerrande, ou mieux Guer-ran, comme dans une chartre de 1112, de D. Morice, était le chef-lieu. Voisine des *Veneti*, on la qualifia de *ville séparative*, Guer-ran.

L'importance de sa situation y fit placer une garnison romaine, une simple cohorte sans préfecture militaire.... *Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ, grannonâ in littore saxonico*, marque la notice de l'Empire.

Ce *littus saxonicum* (47) a mis à la torture l'imagination des commentateurs, qui veulent absolument y voir une côte habitée par des Saxons, dont certainement alors nulle peuplade n'était établie dans l'Armorique.

C'était tout simplement le Croisic, le *rivage aux petits cailloux*, Groesic. Ainsi la *Crau*, entre Marseille et les Bouches-du-Rhône, était connue chez les Romains, sous les noms de *Saxosus* et de *Lapideus campus*, parce qu'ils avaient latinisé celui de Craig ou Crau (48), celtique.

Tout le monde, au contraire, convient que Paimbœuf s'appelait jadis Pen-ogen, *Tête de bœuf*; plusieurs autres communes du pays nantais, retiennent leurs dénominations bretonnes.

Veneti. Peu de cités offrent à l'histoire des souvenirs plus intéressans de leur ancienne grandeur et de leurs infortunes.

Leur capitale paraît avoir été placée à Lomaria-quer, sur une langue de terre à l'entrée du MOR-BIHAN, *mer petite*, qui est le *mare clausum* des Commentaires de César, et le *Vindana portus* (49) de Ptolomée. Ce dernier est en effet le port intérieur, WEN-DAN, contraction de WEN-DIDAN, *dans Vannes*.

On désigna quelquefois en latin les Vannetais par la qualification d'*Albani*, qui n'est que la traduction de WENET. Ne serait-ce point là l'origine de l'appellation d'*Albion*, portée par la Grande Bretagne, dont, suivant Bede, ils furent les premiers habitans, *primi omnium?* Il est assez naturel que l'île reçût sa dénomination ancienne de ces colons. Un chroniqueur anglais, en parlant des concessions faites par Maxime à Conan Mériadec, désigne aussi Vannes par l'expression de CAN GUIC(50), *blanc pays*, ou *pays des blancs*.

Leur territoire était considérable, et celui des *Corisopiti* n'en formait qu'une portion ; puisque César, dans ses Commentaires, liv. III, assure que la cité des Venetes avait au loin une très-grande autorité sur toute la côte maritime de ces contrées. Strabon l'étend jusqu'aux Osismiens ; *post Venetos sunt Osismii*, et Ptolomée jusqu'au promontoire *Gobeum*, où commençait la cité d'Osismor.

A l'occident de Vannes et dans le voisinage de Lomaria-quer, est la presqu'île de Quiberon, *Keberoen* (51). Dans un acte de 1027, recueilli par D. Morice, tom. I.er de ses Preuves, KEFER-WEN,

près de Vannes; ce mot sert à déterminer la proximité de la capitale: il nous apprend, d'ailleurs, que dans tous les siècles, les villes principales eurent leurs environs. Gonesse (52), près de Paris, est le pendant de notre Quiberon: *Gauness,* canton voisin.

La Vénétie séparée des *Lexobiens,* au nord, par des montagnes et des forêts, se terminait à Lanfains; au levant, à *Duretiæ* (53), maintenant Rieux sur la Vilaine: *maisons sur le passage de l'eau,* DOUR RHED TIÉ.

Effectivement, on y a découvert les vestiges d'un pont auquel aboutissait le chemin ferré qu'indiquent les itinéraires romains, et qu'on retrouve encore dans la forêt de Rieux.

La partie occidentale de la Cité vannetaise était beaucoup plus étendue, puisqu'elle comprenait HEN-BONT, *ancien pont;* QUEMPER-ELLÉ, le *confluent d'Ellé* et d'Ysol, et tout le territoire des *Corisopiti,* depuis érigé en diocèse, jusqu'à la rade de Brest. Aussi, ni César, ni Strabon, ni Ptolomée, ne font aucune mention de *Corisoppidum* (54), *Quemper.*

Les *Veneti,* peuple navigateur, faisaient un grand commerce, sur-tout avec les Bretons insulaires; *in Britanniam navigare consueverunt,* atteste César. Les retours consistaient principalement dans ce bel étain alors si recherché, qu'ils convertissaient en vaisselle. Dans leur idiome actuel, laver la vaisselle est: SCAUTA-AR STEINAGE, *ain.*

Leurs îles étaient nombreuses, indépendamment de celles dont le Morbihan est encombré. Pline parle en général des *Insulæ Veneticæ*, sans autre spécification. Les principales étaient, ENES GROUAS, l'*île aux gros sables;* HOUAT, *l'île aux canards*, et HOUEDIC (*a*), qu'une chaîne de rochers prouve en être un petit démembrement, dont le marais encore subsistant, devait attirer beaucoup de canards sauvages; *Molenes, l'île pelée, l'île chauve*, MOAL ENES; celle de Sein, tant renommée par ses druidesses, et Belle-Ile, la plus importante de toutes, par sa situation et son étendue.

Elle fut d'abord appelée *Vendilis* (55), ainsi qu'on le voit dans les itinéraires romains, c'est-à-dire *Délais de Vannes*, VEN-DILES; en breton, maintenant, ENES AR GUER VEUR, suivant Grégoire de Rostrenen, *île de la grande ville.* Ruinée par les courses des Normands, elle fut ensuite nommée GUEZEL ou GUEDEL, *abandonnée* (Voy. D. Pelletier, Dict. Breton).

Osismii. Déjà nous avons, avec Ptolomée, fixé leurs limites occidentales au *Gobœum promontorium*, à la pointe de St-Mahé-Finistère. GWEP est, en breton cambrien, une *pointe*, un *bec;* et nous trouvons dans le pays même le *Bec-du-Raz;* en Guyenne, le *Bec-d'Ambès.* Camden trouve un *Gobanium* au Bec d'Ysch et de Gevenny, au Monmout-Shire.

(*a*) ENES HOUEDIC, *petite île aux canards.*

Pitheas, suivant Strabon, appelait les Osismiens *Timii* (56); dénomination à peu près identique, car Ti mor, dont on a fait *Timii*, signifie *habitation sur la mer;* et Ous-is-mor, *près de la mer inférieure.*

Au levant, le territoire de la Cité se bornait à Morlaix : ainsi son étendue cadre parfaitement avec celle du diocèse de Léon, érigé par Childebert. C'est à tort que Vallois et d'autres modernes, oubliant les Lexobiens et les Curiosulites, font à ce peuple occuper le pays dont on a depuis formé les diocèses de Tréguier et de Saint-Brieuc.

La capitale des Osismiens était *Vorganium* (57), ou par abreviation *Vorgium :* sa position est très-controversée. Un examen approfondi ne permet de la placer qu'à l'île de Bas ou à Morlaix, à cause du mot Vor qui entre dans la composition de son nom, et désigne une ville maritime.

Les cantons qui depuis furent autant d'archidiaconés de Léon, sont beaucoup mieux connus : *Aknensis* (58) *Legionensisque pagi*, concédés à Saint-Pol Aurélien, premier évêque, par le roi Childebert, avec les revenus qui appartenaient à ce prince.

On sait que le canton de Léon ne fut ainsi dénommé, qu'à l'occasion d'une légion romaine stationnée dans le pays, et mentionnée dans la Notice de l'Empire.

Dans celui d'*Ak*, où l'on trouve Aberv-ak,

le *hâvre d'Ak*, et TREMEN-AK, le *passage d'Ak*, habitaient les Agnotes d'Etienne de Bysance; les mêmes précisément que les Anagnotes de Pline. En effet, en breton, AK-NOTIS signifie *habitant de la côte d'Ak;* et la syllabe AN, ajoutée par Pline, n'est qu'une préposition celtique équivalente à *les* en français. Par exemple : TUT, *hommes;* AN TUT, *les hommes*. D'Anville a reconnu ces vérités, le celtique les rend évidentes.

Brest, au même canton, a conservé son nom ancien, enveloppé par les Romains sous celui de *Brivates portus*, ensuite de *Geso-brivates*, après la construction de la tour de César, encore subsistante et incorporée au château actuel. *Brivates* (59) n'est évidemment que la latinisation de BRESK ou BRIX-VAT, mot très-commun, et désignatif d'une *bonne séparation*, d'une *bonne entrée*. Il convenait parfaitement à la plus belle rade de l'Univers, où l'on entre par un goulet, nommé en breton MOUL-GOUL (60), *entrée de la rade*. C'est de ce MOUL, *abri*, que les Anglais ont tiré la terminaison en *mouth* de leurs principaux ports, de Plimouth, Portsmouth, Yarmouth, etc. Egalement le latin *Brixia*, *Bresche* en français, *Brix* en écossais, *Brisg* en irlandais, sortent de notre *Bresk*, et ont le même sens.

On rencontre dans les mêmes parages, près de Saint-Mathieu, le *Staliocanus portus* (61) de Ptolomée, aujourd'hui PORZ-LIOU-CAN, *port de couleur blanche*, parce que telle est celle de ses

grèves, dites sur les cartes géographiques, *les blancs sablons.*

Quant aux îles osismiennes, l'*Uxantis* de l'antiquité se reconnaît aisément dans *Ouessant*, comme *Barsa*, dans celle de Bas.

Lexovii ou *Lexubii.* Occupaient-ils une partie de l'Armorique? C'est la première question à résoudre pour ceux qui les placent à Lisieux en Normandie. Elle n'aurait jamais dû diviser les savans, car tout le monde a raison.

Chacune de ces contrées, en effet, habitée par des Lexobiens, avait sa capitale; l'une s'appelait *Neomagus Lexubiorum*, aujourd'hui Lisieux, et attestait par conséquent la préexistence d'un autre chef-lieu, d'un autre peuple portant aussi le même nom. On reconnaît l'autre dans le *Yaudet* ou *Coz-yaudet*, au bas de la rivière du Leguer, au-dessous de Lannion. Les chartes anciennes lui donnent le titre de *Vetus Civitas*, vieille cité des Lexobiens. Les vestiges en subsistent encore, et l'on retrouve les fondemens de ses remparts dans la majeure partie de son circuit, sur le bord de la mer et sur une pointe avancée.

Dans ses Commentaires, liv. III, César les accole immédiatement, tantôt aux Osismiens qu'ils confinaient au couchant, tantôt aux Curiosolites qu'ils bornaient au levant. Au reste, il est une correction essentielle à faire à l'endroit du liv. VII, où le vainqueur des Gaules se complaît à énu-

mérer les troupes envoyées par différens peuples à l'armée de Vercingentorix. Après avoir cité les Lemovices parmi les nations méditerranées, il ajoute, sous le titre particulier des cités situées le long de l'Océan, et surnommées armoricaines : les Curiosolites, les Rhedonnes, les Osismiens, les *Lemovices*. Il est évident qu'il faut lire *Lexovices*, les Lexobiens, puisqu'il n'exista jamais dans les Gaules d'autres Lemovices que les habitans du Limousin, très-éloignés de la mer. Une rectification aussi simple, achève de constater l'existence des deux cités lexoviennes.

Celle de l'Armorique, finissant du côté oriental, à Morlaix, avait pour borne occidentale, la rivière d'*If-finiac*, près de Saint-Brieuc.

A une petite distance du Yaudet, et dans la commune de Perros-Guirec, était situé *Manathias*, dont aucun géographe n'a jusqu'à présent osé déterminer la position.

Les îles de ce territoire, connues dans l'antiquité, sont *Nesiadæ* (62) et *Brehacum*. Celle-ci est évidemment Brehat; mais on a voulu quelquefois confondre les autres avec les îles de Vannes. La méprise est très-grande; car *Enes-yadet*, sont certainement les îles du Yaudet, dont la rivière appelée Len-guer, par les naturels du pays, était nommée le *Tet* par les étrangers. C'était effectivement son nom propre, sous lequel Ptolémée désigne son embouchure par *Teti fluvii ostia*. Ses îles, en breton Ar-zet-iles, qu'on a traduit gauchement par *les Sept Iles*, attestent

encore la dénomination antique indiquée par ce géographe. Zet diles, en effet, sont les *délais du Tet*, ainsi qu'on l'a précédemment observé au sujet de *Wendilis*.

Curiosulites. C'est le sixième peuple de notre Armorique. La confusion qu'on en a faite avec les *Corisopiti*, le démembrement de son territoire pour en composer les diocèses d'Alet (ou de Saint-Malo), de Dol, et même de Saint-Brieuc en partie, ont failli jeter un voile impénétrable sur sa position.

La découverte des ruines de sa capitale, a désormais écarté ces erreurs, qu'on voit, avec surprise, répétées dans l'Encyclopédie méthodique. Des fouilles régulières à *Corseult*, bourg entre Dinan et Saint Malo, montrèrent, en 1709, une quantité immense d'édifices ruinés, des aqueducs, des débris de colonnes, des médailles du Haut et du Bas-Empire, même des Goths.

Plusieurs chemins ferrés y aboutissent, et tout caractérise une ville considérable, dont l'importance diminua beaucoup, lorsque la politique romaine sut profiter du site plus avantageux d'Alet.

Sur une hauteur voisine se voient les restes du *Fanum Martis* de la Table de Peutinger.

Rien ne précise l'époque à laquelle Corseult cessa d'exister; mais on ne doute plus qu'il n'eût un arrondissement, d'un côté jusques *ad fines*, Iffiniac; de l'autre au Mont Yau, que des moines ont qualifié de *Mons Jovis*, parce qu'ils igno-

raient qu'en breton, YAU signifie *hauteurs*. Cette étendue comprenait Lamballe, Dinan, Alet et Dol.

Corseult avait ses environs ; il est entouré de BOURGSEULT, de QUEVER (*auprès*), de PLOUANCOET, *peuple du bois*.

A l'extrémité occidentale du territoire curiosolite, est le port d'Erqui, certainement *Rheginea ;* on y a récemment découvert plusieurs objets d'antiquité. *Rheginea*, dans la Table théodosienne, est placée à 25 milles de *Condate*, à 15 de *Fanum Martis ;* c'est précisément la distance d'Erqui à Rennes et à Corseult.

§. III.

Des peuples voisins de l'Armorique.

En géographie comme en politique, il ne suffit pas de posséder le tableau d'un pays, il faut en connaître aussi les alentours, qui lui forment une atmosphère dont il reçoit tant d'influence.

Enveloppés par la mer de tous les autres côtés, les Armoricains n'avaient de contact avec la Gaule qu'au levant. Les peuples limitrophes étaient les *Abrincatui*, les *Diablintes*, les *Arvii*, les *Aulerci-Cœnomani*, les *Andegavi* et les *Pictones*.

On ne peut s'empêcher de voir dans les *Abrincatui* (63), les habitans d'une contrée couverte de *bois marécageux*, AR-BREIN-COAT, appellation alors convenable aux Avranchins.

En effet, les grèves actuelles du Mont Saint-Michel, étaient une portion du continent, couverte de bois. Le Coesnon (64) (COET-NEN, la rivière bordée de bois), traversait cette grande forêt, également arrosée par l'Ardée et la Séé, qui se débordaient en marais. Ninnius, auteur anglais, parle de l'étang qui, de son tems, existait *suprà montem Jovis.* Dans le neuvième siècle, une charte de Louis le Débonnaire, de 817, fait mention de *marisci primi*, et suppose par conséquent plusieurs marécages; et l'anonyme, dont Mabillon a recueilli l'ouvrage, assure que ce terrain, couvert de bois, fut, peu à peu, noyé par la mer (*a*).

Sur un sol aussi humide, les pâturages devaient être propres à la nourriture des bœufs. Aussi la capitale était-elle *Ingena*, la ville aux *bœufs*, IGEN. Les Avranchins, comme la Normandie le pratique encore, tiraient du Coglais des élèves à engraisser; et delà même provint le nom de ce quartier de l'Armorique, près d'Antrain. COG ou COZ-LÉ (65), signifie *vieux veau, taureau* (Voy., sur ce dernier mot, le Dictionnaire du père Grégoire).

Dans ces siècles reculés, où la richesse consistait en bétail, le genre de son commerce distinguait *Ingena* des *Eburovices*, ses voisins, qui

(*a*) *Mare, quod longè distabat, paulatim assurgens omnem sylvæ magnitudinem suâ virtute complanavit, et in arenæ formam cuncta subegit.*

nourrissaient beaucoup de chevaux sur un territoire moins aquatique : EB-VRO est exactement le *pays aux chevaux.* Chez les Romains même, qui avaient beaucoup de cavalerie gauloise et germaine, *Eppona* était la déesse des chevaux et des écuries (*a*).

Dans l'arc de cercle que nous décrivons à l'Orient, viennent ensuite les *Diablintes*, que César compte au nombre des auxiliaires de Vannes.

Il n'est point d'état où il ne se soit glissé quelque peuplade étrangère. Telle était celle des Diablintes, DIABEL-INT, *ils sont de loin* (66). La dénomination des Allobroges est assez identique : AL-O-BROG, *autre est leur pays.* C'est ainsi qu'Abraham et sa postérité furent appelés *hébreux*, voyageurs étrangers : HEB-BRO-IS, signifie *gens sans patrie.*

Le territoire diablintique avait pour capitale *Neodunum*, nouvelle ville : titre convenable à l'habitation de nouveaux hôtes survenus après les peuples environnans (*b*).

L'abbé Le Bœuf en a déterminé la position à Jublains, dans le Bas-Maine, bourg très-riche en monumens de son antique splendeur. Aussi, dans son testament de 616, Bertrand, évêque du

---

(*a*) Voy. Don Pelletier, au mot *Ebeul.*

(*b*) *In mediterraneâ Venetis magis orientales Aulerci Diaulitæ, quorum civitas Neodunum* (PTOLÉMÉE. Description des Gaules.).

Maine, parle d'un *oppidum Diablintis*, comme dépendant de son diocèse.

Le surnom de *Diaulitæ* (67), sous lequel on désigne aussi la même colonie, nous apprend qu'elle était principalement composée de soldats letes : *Ti-al-litæ* est la demeure des Letes, et c'est ce qui a induit en erreur quelques savans qui confondent les Diablintes avec les Bretons insulaires qui, au quatrième siècle, furent placés à Dol et à Alet, par le Tyran Maxime.

La frontière armoricaine était ensuite continuée par les *Arvii*, vraisemblablement simple *pagus*, qui cependant avaient un chef-lieu, *Vargoritum*, écrit aussi *Varioritum* (*a*). La traduction de WAR-GAU-'R-IT, *sur le pays du bled* (68), répond au nom du peuple *Erwis* (69), gens aux *sillons*, ERVV. Le savant d'Anville les fixe aux environs de la cité d'Erve, et sur les bords de la rivière d'Erve.

Suivent les *Aulerci Cænomani*, que leurs forêts et le voisinage de celles du Perche et de Rennes, rendaient naturellement chasseurs. *Suindinum*, leur capitale, signifie la ville aux cochons (*b*), que l'abondance de glands engraissait aisément.

Le prénom d'*Aulerci* fut commun aux Diablintes, aux Eburovices et à d'autres peuples

(*a*) *Post quos Diaulitas Arvii et civitas Varioritum.* (PTOLEMÉE).

(*b*) Voy. Dict. du père Grégoire, au mot *cochon*.

très distans les uns des autres. L'antiquaire curieux lui suppose sans doute quelques sens, et voici celui qui me paraît le plus vraisemblable.

La population du vaste continent des Gaules se fit graduellement ; les familles s'avançaient du levant au couchant, et formaient des cités indépendantes. Celles qui s'arrêtèrent auprès des forêts dont l'entrée du promontoire armoricain était obstruée, se trouvèrent les plus reculées de la Gaule entière. Ils furent donc vraiment OL-LERC'H-IS (70), *habitans tout derrière*, jusqu'à ce que leurs productions, leur origine ou leurs mœurs, leur valurent une appellation additionnelle plus spécificative.

Sur la même circonférence que nous parcourons, sont les *Andegavi*, nommés *Andes* par César ; ils correspondent à l'Anjou actuel. Leur république se subdivisait en *dix cantons* : ANDEC-GAV. Cette expression, celle même d'ANDEC (71), *les dix*, suffisait pour les faire reconnaître, comme aujourd'hui les Treize cantons et les Sept provinces unies.

La Mayenne, *Meduana*, coulant à peu près dans le demi-cercle de nos confins, indique qu'elle arrosait des campagnes où le bled se charbonnait par les gelées, MES-DUAN (72). Un *terrain froid* est aussi MAES-YENN. Ces accidens étaient l'effet des forêts et des eaux stagnantes qui refroidissaient alors le climat des Gaules (*a*).

(*a*) *In nebulis, Meduana, tuis marcere perosus*
Andus. (LUCAIN. Phars. Liv. I.er)

Les *Pictones* terminaient la cernure orientale de l'Armorique jusqu'à *Ratiate*, sur la rive gauche de la Loire, et comprenaient les diocèses de Poitiers, de Maillezais et de Luçon. Placés sur un sol gras et fertile, ils se distinguaient par le genre de leur culture. Pic-dôn-is (73), sont des agriculteurs qui labourent profondément avec le pic, instrument à fouir la terre (*a*).

Puissent ces notions préliminaires, aiguiser votre goût pour les antiquités celtiques : elles ont dû précéder les développemens sur les particularités topographiques, les monumens et les mœurs.

(*b*) *Pictones immunes subigunt sua rura.*
(Lucain. Phars. Liv. I.er)

OBSERVATIONS CRITIQUES

Sur la partie Etymologique du Mémoire précédent;

PAR M. ELOI JOHANNEAU.

---

§. I.er

Sur les étymologies de l'Introduction.

(1) *Gour-hed.* M. Baudouin dit que la haute taille des Gaulois, si renommée dans l'Histoire ancienne, est attestée par le mot *Gourhed*, nom de la toise en celtique. Ce mot peut très-bien, comme il le dit, signifier, en effet, littéralement *longueur d'homme;* mais tout en admettant avec lui que les Gaulois, et sur-tout les Germains, étaient renommés pour la taille, et que toute l'antiquité croyait les hommes des tems primitifs, plus grands que ceux des tems moins reculés, opinion constatée par ce vers de Virgile :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

ce mot ne me paraît pas prouver cependant ce qu'il avance; et cela, pour quatre raisons principales : la première, parce que nous ne savons pas si le pied et la toise des Gaulois,

étaient les mêmes que le pied et la toise de nos jours; témoin le nom de *roi*, qu'on donne au pied de 12 pouces, pour le distinguer de tout autre en usage; témoin aussi le pied d'Angleterre, qui est plus petit que le nôtre. La seconde, parce que ce mot de *Gourhed*, peut signifier la longueur ou la taille la plus grande à laquelle un homme puisse parvenir, ou enfin, la longueur de ses bras étendus en croix, l'aune, *ulna*. La troisième, c'est que tout le monde sait que les Bretons eux-mêmes, qui se servent de ce mot, sont de très-petite taille. La quatrième, enfin, c'est que *gour*, qui ne se dit qu'en composition aujourd'hui, ne signifie jamais, homme, mais qu'il a le même sens que *gwar*, dont il est la contraction, celui de, au-dessus, sur, approchant de, presque; d'où il suit que *Gourhed* doit signifier à la lettre : sur longueur, au-dessus de la taille ordinaire; et que même en admettant l'étymologie de M. Baudouin, la conséquence n'en serait pas moins fausse.

(2) *Corlay*. M. Beaudouin dit que le nom de *Corlay*, près Pontivy, vient de *Cor lez*, la cour des nains, et que *correc* signifie le pays des nains. J'approuve cette étymologie avec la légère modification de *cour du nain*, parce que *cor* est au singulier. Si on ne disait pas *corlezad*, pour habitant de Corlay, mot dérivé, qui fait voir que le nom primitif est *corlez*, j'aurais préféré dériver ce dernier de *car lec'h*, pierre du

mer s'il y a ou s'il y a eu une pierre druidique dans ce lieu ; d'autant plus que le *c'h* se change en *z*, et que de *cor lec'h* on a pu faire *corlez* par la suite. Je le prie aussi, pour confirmer l'une ou l'autre étymologie, de rechercher s'il n'y aurait pas quelque tradition fabuleuse, quelque conte sur le nain auquel le bourg de Corlay doit son nom et peut-être son origine.

(3) *Gall-brein.* Il est très-vrai que par une ancienne antipathie nationale, résultat des guerres si fréquentes entre les anciens ducs de Bretagne et les rois de France, les Bretons appellent le Français *gall-brein*, Gaulois pourri. J'ajouterai qu'ils donnent la même épithète de *brein* aux ladres verts et confirmés, qu'il appellent *lour-brein.*

(4) *Sauson.* Ce qui n'est pas moins certain, c'est que les Bretons et les Gallois donnent, non seulement aux Anglais le nom de *Saoson*, mais encore celui de *brosaos* à l'Angleterre, et celui de *saosnec* à la langue anglaise. Ce nom remonte donc à la conquête de la Grande-Bretagne par les Saxons. Au lieu de *saus*, je préférerais écrire *saos* et *Saoson*, comme je le fais ici.

§. II.

Sur les étymologies de la première Lettre.

(5) Pour correctif de cette lettre, d'ailleurs très-spirituelle, M. Baudouin aurait dû ajouter

que le docteur Panglosse mystifié, était *Le Brigant*, et que le mystificateur était *Court de Gebelin;* de plus, que c'est le premier qui est l'auteur de toutes ou d'une partie des étymologies qui sont dans cette lettre, car je pense que M. Baudouin est bien éloigné de les approuver, et de donner dans de semblables rêveries. Ces étymologies ne peuvent être bonnes, parce qu'elles sont tirées d'une langue à laquelle les mots n'appartiennent pas, et qu'il faut les chercher dans leur propre langue; c'est d'après ce principe, que je vais les examiner ici en détail.

(6) *Erden* ne signifie pas l'homme, puisque l'article *ar* ou *er* ne se met pas devant le *d*, mais seulement l'article *an;* et de plus, *erden* n'est pas *eden.*

(7) *Evam* a la lettre *m* radicale de plus qu'il ne faut, et signifie *sa mère* et non la *mère de tous*, comme le dit M. Baudouin; par conséquent *Evam* ne peut convenir à *Eve*, ni même à aucun nom de femme, tant pour le son que pour le sens.

(8) *Enoch.* Si *en*, le ciel, était le premier radical de ce mot, devant la voyelle *o* qui le suit, il deviendrait *env* qui est sa forme primitive, comme on le voit par ses formes dérivées, entr'autres par le pluriel *envou.* De plus, *gwaz* en construction *waz* ou *oaz*, signifie en effet homme, et *ozac'h*, homme marié; mais l'on voit qu'il y a bien loin de ces deux radicaux à *och*, que le

docteur breton confond avec eux, et prétend signifier l'homme.

(9) *Ene*, ame. Il se trompe également dans l'étymologie de ce mot qui est cependant breton. La preuve qu'il ne vient pas de *en-e*, le ciel est, c'est : 1.° qu'il serait inconvenant d'imposer un nom semblable à une chose quelconque ; 2.° c'est que la forme radicale de ce mot, est *enev*, *anaf*; témoins leurs pluriels *enevou*, *anaffou*.

(10) *Arche*. Je crois bien ce mot celtique, mais il est risible de l'apporter pour preuve de son opinion, puisqu'il n'est pas question de ce mot dans le texte hébreu original, mais de *thebe* qui a été traduit en latin par *arca*, parce qu'en effet il signifie *arche* en hébreu et en grec.

(11) *Armene*, la montagne; *tibet*, la maison du monde. Ces mots ont en effet ces significations en celtique; mais ils sont bien éloignés de les avoir dans les langues auxquelles ils appartiennent, et dans lesquelles seules il faut les chercher, ainsi que tous les mots précédens et suivans, à l'exception d'*ene*, l'ame.

(12) *Babel*, la confusion du Seigneur. Jamais *bel* n'a signifié seigneur en celtique, ni *bab* confusion. *Dibab* signifie trier, éplucher grain à grain, et est composé de la particule privative *di*, et de *pep* ou *peb*, chaque, séparer chacun, un à un; d'où l'on voit que *bab* n'est qu'une forme altérée de *pep*, chacun.

(13) *Edom* ne vient pas d'*Erdom*, tant pour le son que pour le sens. Pour le son, parce que *erdom* a la lettre *r* radicale, de plus qu'*edom*; pour le sens, parce que ce n'est pas l'article *ar* ou *er*, mais *an*, qui se met devant les mots commençant par *d* ou *t* en celtique.

(14) *Briten* ne signifie pas homme peint, parce qu'il ne faut pas confondre la finale *en* du singulier défini, avec *den* homme. De plus, ce n'est pas *briten*, mais *briton* qui est le nom des insulaires d'Albion en anglais. Or, ce nom de *briton*, ainsi que celui de *breton*, signifie seulement peint, et répond à *picti* et à *pictavi*, noms latins traduits du celtique *brith*, aujourd'hui *breiz*, peint de diverses couleurs.

(15) *Trimarchia*. Ce mot n'est pas le *trimarchia* des Romains, comme le dit M. Baudouin, mais le *trimarkisia* des Grecs dans Pausanias; de plus, au sens de *tri-marc'h*, trois chevaux, il faut ajouter, celui de la finale *ez*, et traduire, assemblage, attelage, ordonnance de trois chevaux.

(16) *Bascauda* ne vient pas de *bail-scauta*, mais de *bac scauta*, baquet à échauder ou à faire bouillir l'eau.

(17) *Rheda*. Au lieu de dériver ce mot de l'infinitif *rhedec*, il faut le faire venir de *rhed*, course, qui court.

(18) *Sparus*, pieu, ne vient pas de *sparl*, barre de bois, mais de *spar*, gâffe, perche armée d'une

main; et je prie même M. Baudouin de s'infor-
pointe et d'un croc de fer. *Sparl* doit être la contraction de *sparel*, diminutif de *spar*.

(19) *Carpentum*, charrue, chariot suspendu, ne peut pas venir de *car-pen-tonn*, puisque *um* est une finale latine de cas, laquelle il faut retrancher pour avoir le radical *carpent*, composé du latin *carrus* ou *carrum*, char ou chariot, et de *pendere*, être suspendu, qui a dû faire au supin *pentum* au lieu de *pensum*, comme *tendere* fait encore *tentum* ou *tensum*. Ce mot ne vient donc pas de la langue celtique, dans laquelle en effet il est impossible de retrouver le second radical *pent*. Les auteurs latins qui l'ont cru, ne reconnaissaient pas un mot de leur propre langue, à cause, sans doute, d'une aussi légère altération que celle de *pentum* pour *pensum*.

(20) *Uber*, le sein, du celtique *uc'h ber*, haut coulant, est une étymologie inadmissible: 1.° parce que le radical latin est *ub*, en retranchant la finale *er*, signe de cas en latin; 2.° parce qu'il est impossible qu'un mot ait un sens pareil à celui supposé par l'étymologiste celtique. Ce mot doit tenir au latin *super*; l'*h* radical se changeant tantôt en *s*, tantôt se perdant.

(21) *Ister*, le Danube. Il est très-vrai qu'en breton *is-ster* signifie le bas fleuve; mais ces deux mots ne peuvent pas en être le radical, puisque la finale ôtée, il ne reste que le seul radical *ist*. Je pense que le nom de ce fleuve signifie l'orien-

tal, le fleuve qui coule à l'Orient, qui se dit en anglais *east*, et en allemand *ost*.

(22) *Catane* ne peut pas non plus trouver son étymologie dans le celtique *car tan*, ville de feu, parce que *cartan* a un *r* radical de plus que *Catane*. Ce nom vient du grec *katanos*, en latin *catinus*, bassin, comme je l'ai déjà dit, tom. III de ces Mémoires, page 335.

(23) *Gallaiques* ne peut pas signifier les *petits gaulois*, quoique *gall* signifie gaulois, et que *ic* soit la finale du diminutif en breton; parce que le radical de ce nom n'est pas le mot *gallic*, mais *gallaic*, et qu'il appartient à une langue différente.

(24) *Cosaques* ne doit pas signifier les *anciens Saces*, pour la raison générale qu'il faut chercher le nom de ce peuple dans sa langue, et qu'en outre il n'est pas probable que les Saces aient jamais été assez connus des Gaulois, pour que ce soit ces derniers qui leur aient donné leur nom.

§. III.

Sur les étymologies de la deuxième Lettre.

(25) *Armoris* est, selon M. Baudouin, le nom des habitans de la côte maritime de la Bretagne, et *arcoadis*, celui des habitans de l'intérieur de cette péninsule; cela est vrai, mais à une petite altération près. On dit et on doit dire *arvoris* et

argoadis, comme on dit *arvor* et *argoat*, *argoet* ou *argot*, pour le pays des côtes ou de l'intérieur. Cependant le nom d'*armoriques*, des Commentaires de César, prouve qu'on disait autrefois *armor* pour la côte maritime, et *armoris* pour les habitans des côtes.

(26) *Ador* ou *Edor* ne vient pas du celtique *at-orz*, graine de pilon, ou de *ed-orz*, bled de pilon. D'abord, on n'a jamais dit *edor* en latin, mais *ador*; ensuite la finale de cas *or*, ne peut pas être regardée comme un radical: il reste donc *ad*, qui vient du celtique *had*, graine, semence, même mot que le latin *sata*, par le changement ordinaire de *h* en *s*.

(27) *Segal*, seigle en breton, *secale* en latin, n'ont point les mots *zea gallica* pour radicaux. Le mot breton vient du latin, qui vient lui-même de *secare*, couper, de *sica* scie.

(28) *Millet*, que M. Baudouin dérive de *mill-ed*, bled des animaux, est évidemment le diminutif français de *mil*, qui vient du latin *milium*, s'il n'en est pas plutôt le radical.

(29) *Kezec*, chevaux, ne signifie point littéralement mangeurs d'avoine; et ne vient point de *kerc'h* avoine, qui est un radical tout différent, à cause de l'*r* et du *c'h* qui ne sont point dans *kezec*.

(30) *Heiz*, orge, n'est point pour *ze is*, bled bas. *Ze* ou *zea* ne sont point celtiques.

(31) *Eva*, boire, ne vient pas du français *eve*,

ni le français *Eve* du breton *eva*. Eve vient du latin *aqua*, eau, d'où on a fait *aigue*, *aiguière*, et en perdant le *g*, *aive*, *eve*, *eveux*; quant à *eva*, boire, son radical ou ses analogues ne se trouvent que dans la langue celtique.

(32) *Peric-gord* et *Peric guéus* signifient, selon M. Beaudouin, petites poires sauvages. S'il s'agit de pays ou de lieux de la Bretagne, je suis de son avis; je n'en suis pas, s'il s'agit de la province du *Périgord*, et de *Périgueux*, sa capitale, dont le nom primordial est *petrocorii* ou *petrogorii*, bien différent de *peric-gord* et *peric-guéus*, pour le son, pour le sens et pour l'origine.

(33) *Vertagus* ayant pour radical *vertag*, ne peut venir de *wel tagher*, bon étrangleur; *wel* n'est pas *ver*, et *tagher* a la syllabe *er* de trop. Ce mot viendrait mieux de *tag*, qui étrangle; mais *gwell* qui signifie meilleur ou le mieux, ne me paraît guère propre, pour le sens, à entrer en composition avec ce verbe. Aussi, quoique ce mot soit donné pour celtique par les anciens, j'aimerais mieux le dériver du latin *vertere*, tourner en rond, et d'*agere*, agir. Ce qui prouve que *vertagus* a pu s'en former, c'est que *vertigo* est évidemment pour *vertago*. Cependant, il serait possible que sa véritable origine fût dans la langue allemande.

(34) *Galba* n'a aucun rapport à *galbon*, parce que le radical du premier est *galb*, tandis que le second a pour radicaux *gal* et *pond*, radical inusité de *ponner*.

(35) *Canvaoui*, gémir, se lamenter, être, devenir ou rendre triste, n'a pas le moindre rapport de son ni de sens avec *cann* blanc, puisque son radical est *caoun*, *caouff* et *canv*, affliction, tristesse, deuil, gémissement. Ainsi ce mot ne prouve pas que le blanc était la couleur de deuil des Celtes.

(36) *Materes*, javelot des Gaulois. En supposant ce mot celtique et dérivé de *mat-ter*, il est mal traduit *bon casse* membre; pour être exact, il faut traduire *qui rompt bien* ou *qui brise bien*.

(37) *Condate* ne vient pas de *com* ou *coun* et de *tat*, père, réunion de pères de familles; parce que *com* ni *coun* n'ont jamais signifié réunion en celtique, et que *tat* devrait être au pluriel dans cette hypothèse. Je dérive ce nom si fréquent dans les noms de lieux des Gaules, du celtique *cant*, cercle, d'où le grec *kanthos*, le latin *canthus*, l'italien *canto*, le français *canton*, *chanteau*, *échantillon*, *encancher*, *encanchement*, *décancher*, etc.; le breton *gant*, avec, etc. En effet, tous les lieux qui portaient ce nom, sont tous placés dans un *encanchement*, entre deux rivières. On sait que l'*a* et l'*o* se permutent; témoin en breton *aman* ou *amon*, beurre.

(38) *La Vilaine* et l'*Ille*. Les étymologies que M. Baudouin donne de ces deux noms, me paraissent inadmissibles, parce que *len* ne signifie pas rivière, mais étang ou mare. Je sens qu'en re-

jetant les étymologies de mon confrère, je devrais lui proposer les miennes; mais celle du nom de la *Vilaine* est si obscure et si difficile, qu'il me faudrait une longue dissertation pour l'établir et la démontrer. Je la réserve pour un grand Dictionnaire étymologique géographique, pour lequel j'ai déjà plus de 40,000 articles de faits. Je me borne donc ici, à celle du nom de l'*Ille*, que je crois contracté du breton *isel*, la basse, la rivière inférieure à la Vilaine; comme l'*Issac* est la *Seiche inférieure*.

(39) *Paintourteau.* J'aimerais mieux dériver ce nom des deux mots français *pain* et *tourteau*, petite tourte ronde, ou du breton *pen*, bout, et du français *tourteau*, étymologie qui suppose qu'il en est de ce nom comme de *Paimbeuf*: que c'est un nom métis, moitié français, moitié celtique.

(40) *Penellen.* L'étymologie m'en paraît sûre; mais au lieu de traduire *pointe de la rivière*, il faut absolument traduire *bout de l'étang*.

(41) *Rhedones.* Il paraît que M. Baudouin dérive ce mot de *rhenones*, vêtemens de peaux des Gaulois; mais l'*n* ne se change jamais en *d*, c'est le *d* qui se change en *n*.

(42) La *Seiche*, l'*Issac*, le *Cher*. J'approuve fort les étymologies de ces trois noms de rivière, que j'avais déjà déterminées il y a long-tems. Seulement, je traduirais l'*Issac* par la *Seiche inférieure*, la *basse Seiche*, comme je viens de le dire.

(43) *Fougères* et *Vitré*. Les étymologies de ces deux noms sont certaines; il faudrait seulement s'informer s'il y a beaucoup de *hêtres* près de la première ville, et de *sable* près de la seconde.

(44) La *Loire*, *liger*. Ce mot que M. Baudouin dérive de *lin-gher*, me paraît plutôt composé et contracté de *liv goer*, rivière qui déborde. *Lin* ne signifie pas rivière, mais étang; et le sens du second radical *gher*, ville, ne peut pas convenir à une rivière d'un aussi long cours; car il n'y a pas de raison pour que cette ville soit plutôt celle de Nantes, qu'une autre ville.

(45) L'*Allier*, ELAVER, ne peut venir d'*eil alver*, autre courant; car si M. Baudouin prend *al* pour autre, il fait double emploi avec *eil*, qui signifie aussi autre ou second : s'il le prend pour l'article, il sait aussi bien que moi, que l'article *al* ne se met pas devant le *b* radical de *ver*, mais seulement devant *l*. Pour moi, je dérive ce mot de *al liv goer*, la rivière de débordement; d'où il s'ensuivrait que ce nom ne différerait de celui de la Loire, *liger*, que par l'addition de l'article.

(46) Le *Fougerai*, appelé *Fulkeriac* en 851. Son étymologie de *faou keric* ne me paraît pas exacte ni pour le premier ni pour le second radical, *iac* étant la finale latine *iacum*; je dériverais plutôt ce mot de *poul*, en construction *foul*, fosse, trou, et de *ker*, ville.

(47) *Littus saxonicum*. J'avais d'abord applaudi

à l'idée ingénieuse de notre savant confrère, de regarder ce nom de la Notice de l'Empire, comme la traduction latine du nom du *Croisic*, lequel signifie le rivage ou la ville des *petits cailloux*; mais considérant que les notices donnent ce nom à d'autres rivages des Gaules où il n'y a point de lieux d'un nom analogue à celui du *Croisic*; de plus, que *saxonicus* n'est pas latin dans le sens de caillouteux, je suspends mon adhésion jusqu'à ce que j'aie fait des recherches particulières sur ce sujet.

(48) La *Crau*. Ce nom ne vient pas de *craig* ni de *crau*, mais de *croa* ou *groa*, grève pleine de gros gravier ou de menus cailloux sur le rivage.

(49) *Vindana portus*. L'étymologie de *wendidan*, dans Vannes, n'est pas recevable pour trois raisons : la première, parce qu'il y a *di* de trop dans les radicaux supposés; la seconde, parce que la préposition ne se met pas après les noms en breton; la troisième, enfin, c'est que d'Anville a prouvé que VINDANA PORTUS était *navalo* qui, bien loin d'être Vannes, en est même assez éloigné. Ce nom me paraît, à moi, le même que celui de *vindilis insula*, ancien nom de Belle-Ile, lequel me paraît aussi le même que son nom breton *gwedel*, *guezel*, qu'on a pu prononcer *vindil*; mais je réserve les développemens et les preuves de cette opinion et de cette étymologie, pour l'ouvrage que j'ai annoncé plus haut.

(50) *Can-guic*, nom de Vannes, doit être tra-

duit *bourg blanc*, et non pas *blanc pays* ni *pays des blancs*; il revient à celui des *Veneti* du continent, et des *Guinet* ou de la *Venedotie* de la Bretagne insulaire, dont les noms signifient les *blancs*, de *gwenet*, pluriel de *gwen*, blanc, et non de *gwen eit*, bled blanc.

(51) *Quiberon*, dit *Keberoen* en 1207, ne peut venir de *Kefer-wen*, auprès de Vannes, parce que l'*f* ne se change pas en *b*, c'est le *b* qui se change en *f*; et que *wen* n'est pas le nom de Vannes, qui se dit *veneti* en latin, et *gwenned* en breton.

(52) *Gonesse*, près Paris, ne vient pas de *gau ness*, et ces deux mots ne signifient pas canton voisin; *gau* n'est pas celtique, mais allemand, et au lieu de *ness*, on dit *nez* en breton. Je dérive, moi, ce nom du celtique *gwen ed*, bled blanc; et en effet, le pain blanc de Gonesse est célèbre.

(53) *Duretiæ*, Rieux, n'est pas composé des mots *dour-rhed-tié*; et ces mots ne signifient point *maisons sur le passage de l'eau*. *Red* signifie qui court, et non passage. D'ailleurs, *iæ* est la finale latine du pluriel; en la retranchant, au lieu de *duretiæ* ou *dour red tié*, il reste pour radical *duret*, que je crois plutôt composé de *dour*, eau, et de *het*, longueur, le long de l'eau; ou de *douret*, participe passé de *doura*, faire de l'eau, abreuver, faire boire de l'eau.

(54) *Corisoppidum* n'est pas Quemper, selon moi. Je pense que ce nom est composé du celtique

koris pour *ker is*, et du latin *oppidum*, par pléonasme, la ville de *Keris*, la ville d'*Is*, si fameuse en Bretagne; comme nous disons la ville de Naples, de Napoléonville, etc.

(55) *Vendilis insula*, Belle-Ile, ne peut pas se dériver de *ven dilès*, Délais de Vannes, par la raison que *gwenned* ou *wenned* est le nom de Vannes, et non *wen*; que *dilis* n'est pas ancien celtique, mais le mot français *délais* bretonnisé, et que *is* est une finale latine de cas, qu'il faut retrancher pour avoir le radical. Voyez plus haut l'article *vindana*, pour connaître mon opinion sur l'étymologie de ce mot.

(56) *Osismii.* On n'a pas pu faire *timor* de *timii*; le radical de *timii* étant *tim*, et celui de *timor* étant *ti mor*, maison grande.

(57) *Vorganium* vient de *mor can*, mer blanche ou brillante, ou par le changement ordinaire de *nt* ou *nd* en *nn*, de *mor cant*, encanchement, encoignure, recoin de la mer.

(58) *Aknensis pagus.* Je renvoie, pour cet article, au Mémoire que j'ai publié sur le Paradis des Gaulois, dans le tome III.

(59) *Brest* vient, selon M. Baudouin, du celtique *bresk*, et *brivates* de *brix-vat*, bonne séparation. Je pense comme mon savant confrère pour la première étymologie, mais j'en diffère pour la seconde. Quant à la première, il n'y a pas de

doute, 1.° que *Brest* et *Bresk* ne soient le même mot, vu que le *k* et le *t* se permutent; 2.° que *bresk*, qui ne signifie plus que fragile, n'ait signifié *brèche* ou *goulet*: témoin le mot français *brèche* lui-même, qui s'écrivait *bresche*, et qui vient évidemment de *bresk*; témoin l'irlandais *brisk*, fragile, l'écossais *brix*, brèche; témoin le gallois *brisg*, vestigia in nive, et *brég*, évidemment pour *bresg* ou *bresk*, ruptura, ruptio, fractura; témoin enfin le breton *bréta* pour *bresta* ou *breska*, briser, rompre. Quant à l'étymologie de *brivates*, je la dérive du celtique *briw*, brèche, entame, d'où le breton *brevi*, rompre, briser; gallois, *briwo*, minutim secare, *briw*, fragmentum, et de *at* latinisé en *ates*, finale qui désigne *habitant de*. D'où l'on voit que *Brest* et *Brivates* sont deux noms d'une même ville, différens pour le son, identiques pour le sens, ainsi que les mots celtiques *bresk* et *briw*; et que ces deux noms ne signifient que la brèche, c'est à dire le goulet de la rade de Brest. Quant à *geso-brivates*, autre nom latin de *Brest*, je pense que *geso* est le celtique *gueus* ou *gues*, lèvre, latinisé, et que *ghes-briw* signifie *brèche de la lèvre*; ce qui revient à *mulgul*, nom breton de cette rade.

(60) *Moulgoul*, nom du goulet de Brest. Selon M. Baudouin, ce nom signifie entrée de la rade, et c'est de *moul*, abri, que les Anglais ont fait *mouth*, finale de leurs noms de ports; mais 1.° je trouve dans Rostrenen *mulgul* et non pas *moul-*

goul; 2.° *moul*, à ma connaissance, ne signifie pas *abri;* 3.° *moul* n'a aucun rapport de son ni de sens avec l'anglais *mouth*, bouche; 4.° *mulgul* ou *moulgoul* vient du breton *poull*, en construction *boul* ou *moul*, rade, ou de *boulc'h*, brèche, qui a la lèvre entamée, et de *gueaul*, gueule, entrée, bouche; ainsi nous sommes d'accord pour le sens d'entrée, bouche ou goulet de la rade, et nous différons pour les radicaux.

(61) *Staliocanus* ou *saliocanus portus*, aujourd'hui *porz liogan;* et dans les anciens titres *porsleogan*, *porsleocan*, est évidemment composé de *liou can*, couleur blanche, puisqu'on appelle encore ce port les *blancs sablons*. Quant au premier radical *stal* ou *sal*, il faut qu'il y ait erreur de copiste ou de lecture dans le *staliocanus* de Ptolémée, ou qu'il y ait eu dans la prononciation, transposition du *t* final de *port*, et de l'*s* initiale de *saliocanus*, et qu'on ait dit *porstaliocan* pour *port saliocan;* car il n'y a pas le moindre rapport entre *stal* et *sal*: ce sont deux radicaux différens qui ne peuvent pas se confondre. S'il fallait choisir cependant entre les deux, je n'hésiterais pas à préférer *sal*, salle, manoir noble, et à rejeter *stal*, étau, boutique, ou *staol*, étable. Je crois, au reste, qu'il ne faut lire dans les anciens, ni *staliocanus*, ni *saliocanus*, mais seulement *aliocanus* pour *al liou can*, sous-entendu *porz*, et que l'*s* initiale de *saliocanus* appartient à la finale de *porz* ou *portus;* que c'est par une erreur très-

ordinaire dans les mots, que la finale de l'un est devenue l'initiale de l'autre, et s'est contractée avec lui.

(62) *Nesiadæ* est, dit M. Baudouin, pour *enesyadet*, les îles du Yaudet, dont la rivière était nommée le *Tet;* mais je le prie de faire attention : 1.° que le radical de ce mot n'est pas *nesiadet*, mais *nesiad*, puisqu'il faut en retrancher la finale latine *æ*, signe de cas ; que par conséquent le nom du *Tet* ou de *Yaudet*, ne peut pas en être un radical ; 2.° que *Nesiadæ* est au pluriel, et qu'*enès* est au singulier. Pour moi, je crois avoir résolu la difficulté de manière à satisfaire notre confrère lui-même. J'avais d'abord cru que *nesiadæ* était un mot grec dérivé de *nésis*, *idos*, petite île, et signifiait, à cause de sa finale *iadæ*, une suite de petites îles ; mais faisant attention que ce nom est donné comme le nom propre de ces îles, et non pas comme un nom commun ; que ce nom doit être par conséquent celtique, et non pas grec ; que le celtique *enès*, île, fait *enesi* au pluriel ; qu'*iad* est une finale celtique qui signifie *habitant de* ou *série de...*, je ne doute plus que *nesiadæ* ne soit pour le celtique *enesiad*, et ne signifie *habitans des îles*, ou plutôt *série, suite d'îles*. Une fois prouvé que le nom du *Tet* n'entre point comme radical dans ce mot, il l'est également que le nom des *Sept Iles* est un nom français, et non pas la corruption de *zet-dilès*, les délais du Tet. Ce qui le confirme, c'est que, comme

je l'ai dit plus haut, au sujet de *vindilis*, *dilès* n'est pas celtique, et que les *Sept Iles* s'appellent *ar seiz enes* en breton, traduction littérale du nom français.

(63) *Abrincatui* ne peut venir d'*ar-brein-coat*, à cause qu'il y a un *r* de plus dans *arbreincoat*. Je pense que ce mot est composé de *aber enk*, havre étroit, et de la finale *at*, habitant de, les *habitans du Havre étroit*.

(64) *Coesnon*. Le nom de cette rivière ne vient pas de *Coet-nen*, et ces deux radicaux ne signifient pas, bordé de bois. Je crois que ce nom vient de *coez an avon*, contracté en *coesnon*, la rivière qui enfle et déborde.

(65) *Coglais*. L'étymologie de *cozlé*, vieux veau, n'est pas recevable, vu que le *g* radical y manque, et que le *z* ne se change jamais en *g*. Je ne vois que le mot *cocle*, *cocloa*, grande cuiller à pot, qui puisse satisfaire pour le son; mais je ne sais pas le motif de la signification de ce nom composé de *coc* pour *couc'h*, couverture de ruche, bateau, et de *loa*, cuiller. Il serait possible encore, que *coglais* vînt de *couc'h* [illegible]*ez*, bateau ou ruche de bled de moisson, ou de glui, c'est-à-dire de grosse paille. C'est à M. Baudouin, qui est à portée d'obtenir des renseignemens sur ce pays, à décider et à confirmer l'étymologie.

(66) *Diablintes* n'est pas composé, comme le dit M. Baudouin, de *di a bel int*, ils sont de loin,

mais de *diaul hent*, chemin du diable, ou de *diau-let*, les diables, nasalé en *diaulent*, et terminé par la finale latine du pluriel ; ce qui le confirme, c'est que Ptolémée les nomme *diaulitæ*. *Jubleins*, le chef-lieu de cette cité, en tire son nom par le changement ordinaire de *d* en *z*, puis en *j*, et possède encore une pierre druidique qu'on appelle la *chaire du diable*. Je crois aussi qu'il y a un chemin ferré des Gaulois, que la tradition druidique attribue sans doute au diable, comme bien d'autres chemins des Gaules. Pour justifier ma première étymologie, dans laquelle je suppose le changement régulier de *b* en *v*, et de *v* en *u*, je renvoye mon confrère à celle qu'il a lui-même donnée d'*ebu-rovices*, laquelle est fondée sur ce changement.

A l'occasion de cette étymologie, je prie mon savant confrère de me permettre de lui faire observer en général, que toutes les étymologies qui, comme celle qu'il donne de *diablintes*, supposent que les noms propres sont des phrases, excitent en moi un sentiment pénible, parce qu'il est impossible d'en trouver une bonne, avec une supposition semblable. C'était la manie de Le Brigant et de mon ami Latour-d'Auvergne. Il en est de même de toutes les étymologies que l'on dérive d'une langue à laquelle le mot n'appartient pas, telle que celle d'*hébreux*, que M. Baudouin dérive du breton *heb-bro-is*, gens sans pays ; tandis qu'il est certain que ce nom vient d'*heber*, un des patriarches des hébreux, lequel signifie pas-

sager, voyageur, comme le dit lui-même M. Baudouin.

(67) *Diaulitæ.* L'étymologie de *ti al lit*, la demeure des Letes, n'est pas recevable : 1.° parce qu'il est évident que *diaulit* est le mot *diaulet*, les diables, encore usité ; 2.° parce que *l* ne se change jamais en *u* en breton ; 3.° enfin, parce que les mots celtiques hors de construction étant presque toujours écrits par leur lettre radicale initiale, *ti* maison, quoique se changeant en *di* en construction, suppose que *diaulitæ* nous a été transmis sous sa forme construite.

(68) *Vargoritum* ne peut être composé de *war gau'r it*, sur le pays du bled : 1.° parce que *gau* est un mot allemand et non celtique, dans le sens de pays, plaine ou campagne; 2.° parce que ce n'est pas l'article *ar*, mais *an*, qui se met devant les voyelles.

(69) *Arvii* ne vient pas non plus d'*erwiis*, habitans des sillons, parce qu'en retranchant la finale latine, le radical est *arv*, et non pas *erwiis*. Je crois que *arv* est pour *garv*, et que *arvii*, par conséquent, signifie les âpres, les rudes.

(70) *Aulerci.* L'étymologie d'*ol-lerc'h-is*, de M. Baudouin, pourrait être admise s'il en retranchait la finale *is*, pour la raison que je viens d'en donner pour *arvii* ; mais j'en ai une autre que je crois beaucoup plus probable. Je ne la mets pas

ici, parce qu'elle exigerait une dissertation particulière.

(71) *Andes* ne vient pas d'*an dec* puisque son radical est *and*, ni *andègavi* de *an dec gav*, puisque *gav*, pays, n'est pas celtique. Le premier vient d'*ant*, ruisseau, ou de *cant*, en construction *c'hant*, *ant*, cercle, canton; le second vient du même radical et de *tegav*, superlatif ancien de *teg*, beau : le plus beau ruisseau ou le plus beau canton, ou seulement de *ant teg*, le beau ruisseau ou canton, *avi* étant une finale latine, comme dans *pictavi* pour *pictones*.

(72) *Meduana*, la Mayenne, vient de *mes duan*, champ le plus noir ou très-noir selon M. Baudouin. J'aimerais mieux le dériver, par contraction, de *mes du avon*, rivière des terres noires, sans doute à cause des carrières d'ardoises qui ont fait donner à la ville d'Angers, où passe cette rivière, le nom de *la Ville noire*.

(73) *Pictones* ne peut venir de *Pic-dôn-is*, habitans du pic profond, pour plusieurs raisons. La principale, c'est que le radical est *pict*, comme le prouve *pictavi*, son autre nom; et que *pictones* et *pictavi*, ainsi que *picti*, sont des mots latins traduits de l'ancien nom celtique *brith*, comme je l'ai déjà dit plus haut.

Eloi JOHANNEAU.

RAPPORT

Sur la cathédrale de Cambray;

Par M. Alexandre LENOIR, Administrateur du Musée des Monumens Français.

Lu à l'Académie celtique, dans la séance du 29 Septembre 1806.

Après avoir rendu compte à son Excellence le ministre de l'intérieur, de l'état actuel de l'église cathédrale de Cambray, ainsi que des beaux monumens qu'elle renfermait, j'ai pensé, Messieurs, que vous occupant vous-mêmes de la recherche des antiquités nationales, je pouvais vous entretenir de celles que j'ai remarquées dans cette église, et qu'il ne vous serait pas indifférent d'apprendre que l'on peut retirer de ses ruines les pièces les plus importantes pour augmenter la collection du Musée des Monumens français.

L'ancienne cathédrale de Cambray, dédiée à la Vierge, fut d'abord ruinée de fond en comble, vers l'an 900, par les ravages que les Normands exercèrent dans la ville. Cette basilique fut reconstruite de nouveau dans le dixième siècle. Suivant les chroniques, la restauration entière dura près d'un siècle et demi. Ce monument, où l'on voyait briller le luxe de l'architecture arabe,

a été démoli par l'acquéreur. La composition générale de ce temple était vaste, son plan beau et régulier dans son ensemble et dans ses détails, comme on peut en juger par les débris qui en restent. De toute cette antique magnificence, il n'existe plus qu'une flèche d'une hauteur extraordinaire, qui, isolée comme elle l'est aujourd'hui, et ébranlée par la destruction, menace d'une ruine prochaine (1). Le nombre des marbres, des sculptures et des ornemens que le propriétaire actuel a retirés de ce temple est immense; plusieurs salles sont remplies de leurs débris.

Dans l'une de ces salles on voit environ quatre-vingts statues en albâtre, représentant soit des personnages historiques, soit des figures de dévotion. Parmi cette masse considérable de morceaux amoncelés sans ordre, les uns sur les autres, un grand nombre pourraient concourir à l'accroissement du Musée des Monumens français; mais la négligence que l'on a mise dans leur déplacement, et le peu de soin que l'on a apporté à leur conservation, les laisse dans un état tel, que leur acquisition, leur transport à Paris et leur restauration, les porteraient à un prix au-delà de leur valeur réelle. Cependant, nous devons dire que ces morceaux, restaurés avec soin, et réunis à

(1) Cette ruine n'a été que trop justifiée par l'écroulement de ce clocher, qui s'est effectué l'année dernière, 1808.

notre collection, reprendraient une nouvelle vie et tiendraient encore une place remarquable dans notre salle du quinzième siècle.

Une autre pièce est encore remplie de débris de sculptures arabesques, également travaillées dans le quinzième siècle. Ces fragmens précieux, quoique mutilés, montrent des compositions savantes et une exécution tellement précieuse, que cette sculpture peut-être comparée aux beaux ornemens des anciens, observation qui confirme ce que j'ai dit à ce sujet dans mon ouvrage sur le Musée, lorsque je me sers de nos monumens de cette époque de l'art, pour prouver que les sculpteurs du quinzième siècle étaient très-habiles dans l'art de tailler les ornemens, quand ils n'étaient que faibles, pour ne pas dire même ignorans, dans l'art de la figure.

Le palais abbatial de Cambray, également démoli, nous montre encore des portions d'architecture française dont les ornemens sont du meilleur style et de la plus belle exécution. Ce qui en reste est composé de colonnes de marbre, de piédestaux de la même matière, le tout orné de beaux arabesques, de frises magnifiques et de détails les plus élégans.

Les monumens dont je viens de vous parler, Messieurs, ne sont pas ceux qui méritent le plus l'attention du Gouvernement. Il existe parmi les ruines de la cathédrale, un porche que le propriétaire a respecté; il date du tems de l'érection de l'édifice, c'est-à-dire du onzième siècle.

Ce porche est composé de quatorze figures de sept pieds de proportion, en pierre blanche du pays, laquelle imite le marbre blanc. Ces statues, sculptées à la manière de ces tems là, représentent les pères de l'église, les saints prophètes et les illustres fondateurs du temple, que l'on a caractérisés, comme le dit Montfaucon, par un livre qu'ils tiennent d'une main, et par une banderole ou un rouleau sur lequel leurs noms étaient inscrits en lettres rouges rehaussées d'or. Plusieurs bas-reliefs, dont l'un plus grand que les autres, nous fait voir sous des formes gigantesques, la Sainte-Vierge et Jésus Christ entouré de ses anges; des ornemens riches, des frises bien développées et des détails d'un grand caractère, composent la totalité de ce portique, dont le style nous présente l'architecture qui a succédé dans l'Orient à celle des Grecs.

La réunion de ces monumens serait d'autant plus précieuse dans notre Muséum, qu'elle en offre une masse assez considérable pour former une salle du *onzième siècle ;* époque d'autant plus remarquable dans nos arts, que la sculpture porte à tel point le caractère oriental, que l'on pourrait croire qu'elle est l'ouvrage des grecs; ainsi qu'on peut le remarquer dans nos statues de Clovis et de Clotilde que nous avons conservées. Nous ajouterons qu'une salle du onzième siècle, érigée à la suite de celles qui sont déjà établies dans notre Museum, serait unique et qu'elle y prendrait un ca-

ractère vraiment historique, puisqu'à compter du treizième siècle, le Musée des Monumens français contient sans interruption une suite complète de tous les siècles, divisés par salles, ornés suivant le goût de chaque époque de l'art, jusqu'au dix-huitième siècle inclusivement.

Le porche de la cathédrale de Cambray, renferme encore une figure allégorique que je suppose être extrêmement rare à trouver depuis la destruction des églises, je veux parler d'une statue de Saint Christophe portant le petit Jésus dans ses bras. Ce colosse, que l'on trouvait le plus ordinairement dans les cathédrales, toujours placé à la porte du temple et souvent à l'orient, accompagné d'un autel particulier, m'a paru être un personnage assez intéressant pour croire qu'il ne serait pas déplacé dans notre Muséum.

La porte de l'église, sculptée en bois de chêne, existe encore dans son intégrité; elle n'est pas moins intéressante a conserver que la statue dont je viens de parler. Elle représente un zodiaque complet, par la réunion assez singulière d'allégories prises dans les deux religions qui se sont succédées. Cette porte est divisée en douze tableaux représentant les travaux d'Hercule, à l'exception, cependant, des quatre victoires de ce dieu, lesquelles désignent les solstices et les équinoxes, ou les quatre points cardinaux du ciel, exprimés dans la fable d'Hercule, 1.° par le *Taureau* qui désolait la Crète; 2.° par le *Lion* de Némée; 3.° par *Antée*, fils de la terre, lequel dévorait les

passans ; 4.° par le *Vautour* qui se nourrissait des entrailles de Prométhée. Ces lacunes à la fable d'Hercule, sont remplacées sur cette porte intéressante, par d'autres bas-reliefs représentant les quatre évangélistes, savoir : Saint Luc, accompagné d'un *Bœuf ;* Saint Marc, d'un *Lion ;* Saint Mathieu, d'un *Homme ;* Saint Jean l'évangéliste, d'un *Aigle ou d'un Vautour.*

J'ai eu l'honneur de vous dire, Messieurs, dans ce rapport, que la flèche de l'église cathédrale de Cambray existait encore ; je dois, à cette occasion, vous parler d'un projet qui a été proposé pour donner à ce monument une destination remarquable ; voici ce dont il s'agit. Au milieu des destructions de toute espèce exercées pendant la révolution, le respect pour la vertu du grand Fénélon, a fait conserver ses restes. C'est ainsi qu'au milieu des ravages de la guerre, Malborough, maître de la ville de Cambray, donna l'ordre de respecter la maison du vertueux évêque. Un habitant de Cambray, animé d'un zèle vraiment national, avait proposé au département, de faire l'acquisition du clocher pour y déposer le corps de ce grand homme, en faisant précéder cet immense monument, d'une riche avenue d'arbres. Ce projet, beau en lui-même, n'a paru ni convenable ni digne du sujet. On a remarqué, avec raison, qu'un clocher n'est nullement propre à servir de tombeau, et qu'il est peu convenable pour faire une chapelle sépulcrale ; puisque dans les premiers tems de la monarchie, on

attachait une idée infamante à faire [illegible] sé [illegible] e de cette partie des temples, et que l' [illegible] n [illegible] it [illegible] t sous le clocher, que ceux qui [illegible] ra[illegible] t d'u mort violente. C'est aussi par un acte d[illegible] ımilité qu'un de nos rois de France demanda s[illegible] ement que son corps fût inhumé de cette manière.

Dans ce projet, on remarqua d'abord que ce clocher ne pouvait subsister long-tems dans l'état qu'il présentait, et que sa res[illegible]uration serait très-onéreuse au gouvernement; on observa ensuite que l'ensemble de la chapelle sépulcrale de Fénélon, ne présenterait qu'une ruine dans un grand espace garni d'arbres; ce plan fut donc considéré comme non avenu; on jeta alors les yeux sur un lieu consacré à la vénération publique, et l'église du Saint-Sépulcre, aujourd'hui la paroisse de la ville, fut proposée. C'est là qu'il fut question d'exécuter un beau mausolée en marbre blanc, pour recevoir les vénérables restes de celui dont la mémoire sera toujours chère à la ville de Cambray et à tous les hommes vertueux.

Je ne terminerai pas ce rapport, Messieurs, sans vous raconter une anecdote assez curieuse, que j'ai recueillie d'après la tradition et qui tient à vos recherches. On dit que durant le dernier siége de cette ville par les espagnols, la Sainte Vierge descendit *incognito* du haut du ciel, qu'elle se présenta sur la brèche, sous la figure d'une jeune fille bien faite; que là, posée froidement debout, devant un feu vif et continuel, elle arrêtait toutes les bombes que les ennemis lançaient sur

la ville et qu'elle les recevait dans son tablier. Le général espagnol qui s'aperçut de l'inutilité de ses batteries et qui en attribua la cause à la jeune fille qu'il voyait sur les remparts, devint furieux et osa insulter grossièrement la Sainte-Vierge qu'il ne connaissait pas ; mais aussitôt il fut frappé d'aveuglement. Le général, aveugle, reconnut bientôt la puissance divine, et se jetant à deux genoux aux pieds de la jeune fille qu'il avait prise pour une aventurière, lui demanda pardon de sa faute, et offrit de donner à la cathédrale de Cambray, si elle voulait lui rendre la vue, une couronne d'or assez considérable, pour que, monté sur son cheval, il puisse tourner dans son intérieur sans en toucher les bords. La Sainte Vierge reconnut la sincérité de son repentir, elle lui rendit la vue et se retira. On voyait encore avant la révolution, le modèle en cuivre doré de cette couronne, que l'on avait appendu dans l'église devant la statue de la Vierge, que les Camberlots considéraient comme le véritable portrait de la jeune fille libératrice de la ville.

Alexandre LENOIR.

NOTICE

Sur les Usages des environs de Bonneval, département d'Eure-et-Loire;

PAR M. LEJEUNE.

SUITE.

Des Réunions autour des arbres, des fontaines et des pierres, à certaines époques.

L'USAGE où l'on était de se réunir, à certains jours, auprès d'un arbre, d'une pierre ou d'une fontaine, était tellement enraciné parmi le peuple, que le clergé chrétien fut forcé ou de s'approprier ces usages antiques, en leur donnant des couleurs chrétiennes, ou de sévir contre ceux qui les pratiquaient.

De là, le Capitulaire suivant de Charlemagne, pour les proscrire:

« A l'égard des arbres, des pierres et des fon-
» taines, où quelques insensés vont allumer des
» chandelles et pratiquer d'autres superstitions,
» nous ordonnons que cet abus si criminel et si
» exécrable aux yeux de Dieu, soit aboli et dé-
» truit par-tout où il se trouvera établi. »

« Que s'il se trouve, dit un autre Capitulaire » du même Empereur, dans une paroisse, des » infidèles qui allument des flambeaux et qui » rendent un service religieux aux arbres, aux » fontaines et aux pierres, le curé qui négligera » de corriger cet abus, doit savoir qu'il se rend » coupable d'un véritable sacrilége. »

« Vous vous êtes rendus, est-il dit dans un » des canons recueillis par l'évêque de Worms, » à une fontaine, à un carrefour, sous un ar- » bre ou devant une pierre, et là, par vénéra- » tion pour ce lieu, vous avez allumé une chan- » delle. »

Fête du Papi-fol.

Si le paganisme eut ses saturnales, les catholiques eurent leurs *fêtes des ânes*, leurs *fêtes des fous*, et bien d'autres de ce genre, dignes de rivaliser avec la première fête, dont elles n'étaient, en quelque sorte, que des copies plus ou moins ressemblantes.

Rouen vit souiller sa cathédrale, le jour de Noël, par une *fête des ânes*. Dans beaucoup d'autres on fêtait les *fous*. Celle de Chartres, par exemple, qui relevait directement du Saint-Siége, avait autorisé celle du *Papi-fol*, ou *Pape-des-fous*. Elle avait lieu pendant les quatre premiers jours de l'année. Les chantres élisaient tous les ans, parmi eux, un pape et ses cardinaux; car l'un n'allait pas sans les autres. Le clergé qui les accompagnait, était tout aussi respectable

que ses chefs. Ce cortége grotesque officiait, dans la cathédrale, en habits de mascarade, et de la manière la plus indécente. Toute espèce de désordre était permis. Chacun semblait n'avoir pour but que de s'y faire remarquer, en mettant le comble à l'extravagance. On parcourait ensuite les rues de la ville et les places publiques, avec les mêmes habits et sous les mêmes déguisemens. On insultait et on mettait à contribution tous ceux que l'on rencontrait.

En 1504, la guerre, la peste et la famine, désolèrent le pays chartrain, comme le reste de la France. Ces fléaux ayant fait rentrer en eux-mêmes les chanoines de Chartres, ils supprimèrent cette fête scandaleuse.

Vers 1748, M. de Fleury, évêque de Chartres, s'éleva contre ces cérémonies d'une religion ancienne, qui ne sont plus que des superstitions dans la nouvelle, et supprima une procession scandaleuse de pénitens, qui, pendant les jours de ténèbres, et spécialement la nuit du Jeudi au Vendredi Saint, allaient pieds nus, couverts de draps blancs, faire des stations devant une chapelle ardente, dans l'église de l'abbaye de Josaphat, dans celle de Saint-Lazare de Lèves, et dans différentes autres de la ville et des faubourgs.

Il est nécessaire de remarquer ici, que c'est dans la commune de Lèves, que les druides tenaient jadis leurs assemblées.

Une ordonnance de police générale, du 27

Mars 1749, défend d'aller en station à l'abbaye de Josaphat, ni ailleurs, la nuit du Jeudi au Vendredi Saint, sous quelque travestissement que ce soit, à peine de punition corporelle; ordonne aux religieux de Josaphat et au curé de Lèves, de tenir les portes de leurs églises fermées; enjoint aux portiers de fermer les portes de la ville, ladite nuit du Jeudi au Vendredi Saint, à l'heure ordinaire, et leur défend de laisser entrer ni sortir aucunes personnes travesties.

Cérémonie du Bœuf-gras.

A Bonneval, avant la révolution, tous les ans, le Jeudi gras, celui qui avait la boucherie de carême, promenait par les rues un bœuf, le plus beau qu'il pouvait trouver. Il était orné de lierre et de rubans; quand il était facile à conduire, un jeune homme montait dessus, tenant à la main une branche de laurier ornée de rubans. On s'arrêtait à toutes les maisons des plus notables de la ville, et sur-tout à la porte de ses amis et de ses pratiques, et à chaque pose on buvait un verre de vin. Quand on avait ainsi parcouru toute la ville, on faisait rentrer l'animal et on l'assommait. Pendant le tems que durait la vente de sa chair, les morceaux qui étaient suspendus dans la boutique, étaient piqués de feuilles de lierre.

A Brou, bourg où il existe un fort marché de bestiaux, on promenait aussi dans les rues, au tems du Carnaval, le bœuf qui, au jugement du

bailli, sur les conclusions du procureur fiscal, était reconnu pour le plus beau et le plus gras.

Cérémonie du bailli de Carême-prenant, au bourg d'Alluyes.

Alluyes, situé sur les bords du Loir, dans un site agréable et entouré de bois, était autrefois, d'après ce qu'on peut en juger par les traces qui en restent encore aujourd'hui, une petite ville qui, dans des chartres des 13.me et 14.me siècles, est qualifiée d'*Alluyes la belle.* Détruite en partie, comme bien d'autres, à cette époque où des guerres longues et désastreuses désolèrent la France, elle fut réduite à moitié de son étendue, telle que nous la voyons aujourd'hui. Son église est à l'est, hors son enceinte qui s'étendait autrefois beaucoup de ce côté, puisqu'on y trouve les fondemens des anciennes habitations détruites. De ce côté, et près la petite garenne de Conflommiers, il existe une sépulture ancienne. On y rencontre, à très-peu de profondeur, des tombes en pierre. Dans une fouille qui fut faite sur ce terrain, il y a 30 à 35 ans, il fut trouvé des squelettes portant à l'un des gros doigts des pieds, un anneau en cuivre. Les os étaient très-blancs; et un habitant de Montboissier, village voisin, conserva long-tems, par curiosité, un de ces pieds avec cet ornement, ainsi qu'il avait été trouvé dans la tombe.

En 1784 ou 1785, on découvrit dans le même

lieu deux autres tombes en pierre, renfermant des ossemens. L'une d'elles, beaucoup plus grande que l'autre, faite d'une pierre un peu tendre, d'un blanc mat, et ayant le brillant de celle d'Alençon, paraissait avoir reçu les restes d'un homme d'une stature colossale. Le squelette avait à l'un de ses côtés, une hache d'armes assez bien conservée et peu oxidée : elle portait, à l'opposé de son tranchant, une espèce de croissant dont les cornes étaient aiguës, semblables à ceux qui se trouvent encore à la plupart des anciennes hallebardes, au-dessous de la lame et à la naissance de la douille. Son manche, tourné avec soin, et d'un bois de couleur brune, n'avait guère que 15 pouces de longueur; il n'avait reçu aucune altération. Cette arme était très-légère. De l'autre côté on trouva le tronçon d'une lance : la lame portait deux arrêtes ou côtes. Dans la douille il y avait encore un morceau du manche, d'environ 7 à 8 pouces de longueur; il n'était pas aussi bien conservé que celui de la hache, néanmoins son état indiquait clairement qu'il avait été brisé avec quelque violence. Le squelette portait encore, pour marque distinctive, entre l'un de ses orteils, une petite broche aiguë, en or, et longue d'environ deux pouces et demi à trois pouces.

Tout cet appareil de sépulture, annonce nécessairement celle d'un guerrier distingué, qui perdit la vie dans un combat. M. de Montboissier, homme curieux et instruit, recueillit précieuse-

ment ces instrumens antiques. Ils faisaient l'ornement de son cabinet, lorsque la révolution vint, vers la fin du mois d'Octobre 1792, les faire disparaître sans que l'on sache ce qu'ils sont devenus.

Quant aux deux tombes que M. de Montboissier avait placées dans son parc, elles ont été également détruites dans la révolution ; du reste, il n'y avait aucune inscription sur les pierres qui les recouvraient. Il serait sans doute avantageux pour l'Histoire, de faire des fouilles dans les champs où elles ont été trouvées.

L'existence de ce village, où l'on trouve encore quelques parties d'un vieux château fort, et une très-belle tour qui, quoique bâtie depuis plusieurs siècles, n'a rien perdu de sa solidité, date d'une époque très-reculée, ainsi que le prouve la grande quantité de monumens celtiques que l'on remarque encore aujourd'hui dans ses environs.

On y a joui, de tems immémorial, et jusqu'à la révolution, d'un divertissement singulier, connu sous le nom de *Bailli de Carême-prenant.*

La cérémonie commençait le Mardi gras, après l'office ; le dernier marié dans le pays, était, de droit, le *Bailli de Carême-prenant* ; son greffier était celui qui le précédait.

L'audience tenait sous la halle, depuis onze heures du matin jusqu'au coucher du soleil, près d'une grosse pierre en forme de table ronde, ayant environ quatre pieds de diamètre. Au milieu on avait creusé un trou rond, qui se trouvait être la

jauge de la pinte d'Alluyes. Autrefois on l'emplissait de vin; le bailli buvait dedans, et après lui tous ceux qu'il invitait étaient obligés de le faire: ensuite on se servit d'une pinte et d'un verre.

Dans cette cavité on déposait toutes les amendes qui avaient lieu pendant la cérémonie.

Ce bailli avait le droit de prendre chez les aubergistes et les boulangers, le vin et le pain qui lui étaient nécessaires pour la journée, et donnait pour quittance *une feuille de lierre.* Il en était de même pour ceux qui payaient des amendes.

On barrait les rues avec des cordes, pour arrêter les passans et les obliger d'aller saluer M. le bailli qui leur offrait un verre de vin. En l'abordant, il fallait dire : *Bonjour M. le bailli et votre compagnie.* Si, avant de boire, on manquait à cette formule, on était à l'amende de 17 sous 6 deniers ; et si celui qu'il invitait à boire, trinquait avec lui, il était à l'amende de la même somme. On la faisait payer rigoureusement. En cas de refus, on s'emparait de votre chapeau, de votre habit, de votre monture, âne ou cheval, si vous en aviez une ; on les vendait sur le champ à l'encan, mais il était défendu d'adjuger au-delà de la quantité des amendes que vous aviez encourues, car elle s'augmentait d'autant de fois 17 sous 6 deniers, que vous aviez dit de sottises et de grossièretés, ou que vous aviez fait refus de vous soumettre à ce qu'on exigeait de vous. L'adjudicataire payait comptant la somme, se saisissait de la

chose vendue, et le propriétaire ne pouvait la retirer qu'après en avoir restitué le prix.

Des environs on s'y rendait exprès et par partie de plaisir, dans l'intention de se faire mettre à l'amende, dont le produit servait à l'amusement des acteurs, qui, à la chûte du jour, se retiraient dans le premier cabaret, pour y passer la soirée.

Tous ceux qui avaient été mariés dans l'année, formaient la suite du bailli et lui prêtaient main-forte.

Il existait dans les archives du bailliage d'Alluyes, quelques actes qui autorisaient cette cérémonie qui était un droit féodal, car M. le comte de Montboissier voulant, un jour de Mardi gras, traverser dans sa voiture le bourg d'Alluyes, sur le refus qu'il fit de se soumettre à l'usage, on vendit à l'encan ses chevaux et sa voiture pour 17 s. 6 d., et il ne continua son chemin qu'après avoir payé cette amende. Il porta sa plainte à M. le bailli, qui lui répondit que l'usage était établi, et qu'il n'avait pas plus qu'un autre le droit de s'y soustraire. Cet événement fut cause qu'il acheta dans la suite ce domaine.

Croyances et Superstitions.

A-t-on chez soi une poule qui chante comme le coq ? on se dépêche de la tuer ou de la vendre, dans la crainte qu'elle n'attire quelque malheur sur la maison.

Est-on en voyage? si l'on rencontre dans son chemin des pies par nombre impair, c'est malheur. Beaucoup de gens voyent ainsi, et ce serait peine perdue que de chercher à les dissuader de cette idée.

Etrennes.

Le dernier jour du mois de Décembre, on fait entendre aux enfans, qu'en accrochant, dans la cheminée, soit leurs chapeaux, leurs bonnets ou leurs sabots, *le bonhomme l'année* viendra, de grand matin, y déposer leurs étrennes; et on fait ensorte qu'ils y trouvent, en se levant, quelques pièces de monnaie ou quelques bonbons. On leur donne ce qu'on appelle des *cochelins;* c'est un petit gâteau fait à peu près dans la forme humaine, ayant tête, *corps*, bras, etc. Ensuite, ils vont de maison en maison demander leur *guillanneu;* en disant: bon jour, bon an, baillez moi mon équillon.

Usage du premier Mars.

Quand on veut savoir quel mari ou quelle femme on épousera, il est d'usage, dans nos contrées, de se lever, le premier jour de Mars, au coup de minuit, et pendant que l'heure sonne; on marche trois pas en avant de son lit, en prononçant ces paroles: *Bon jour Mars, de Mars en Mars, fais moi voir en mon dormant la femme* (ou le mari) *que j'aurai en mon vivant.* On revient à

son lit en marchant en arrière; on se recouche; on s'endort; on rêve; et l'homme ou la femme qui apparaissent alors à votre imagination, sont celui ou celle que vous devez épouser un jour. Je ne donne pas la recette pour certaine; tout ce que je sais, c'est que bien des gens y ont foi, et que beaucoup assurent en avoir usé avec succès.

Usage relatif aux abeilles.

Ceux qui possèdent des mouches à miel, ont grand soin, lorsqu'il meurt quelqu'un dans la maison, d'aller d'abord annoncer à chaque ruche l'événement fâcheux qui vient d'avoir lieu, et d'y attacher ensuite un petit morceau d'étoffe noire. Si l'on manquait à cet usage, on regarde comme constant qu'elles périraient bientôt; aussi on l'observe strictement. Beaucoup de gens prétendent que l'oubli de cette formalité a toujours entraîné, après lui, la perte de toutes leurs mouches. Il n'est pas rare de rencontrer des personnes de bon sens, qui y tiennent avec opiniâtreté.

Jeudi de la Mi-Carême.

A Bonneval, tous les ans, jusqu'à la révolution, le jeudi de la *Mi-Carême*, tous les enfans avaient pour habitude d'aller chercher dans les champs, la carcasse décharnée d'un cheval ou de quelqu'autre animal; ils en rattachaient les parties séparées, et avec une longue corde s'attelaient en

grand nombre à ce squelette qu'ils traînaient ainsi par les rues de la ville, en criant : *la Mi-Carême*, *la Mi-Carême*. On appelait cette cérémonie, *traîner la Mi-Carême*. Dès qu'il faisait nuit on allait l'attacher à quelque porte ; c'était une espièglerie à laquelle il fallait s'attendre.

OEufs de Pâques.

Dans toutes les campagnes, le samedi, veille de Pâques, et pendant les premiers jours de la semaine, les clercs des paroisses, les bedeaux et certains artisans, tels que ceux qui sont habituellement employés chez les laboureurs, soit à la construction des instrumens aratoires, soit à la confection ou à l'entretien des harnois pour les chevaux, vont, de maison en maison, demander les *œufs de Pâques*.

Dans beaucoup d'endroits, les enfans se font une fête de déjeûner, le jour de Pâques, avec des œufs *rouges* ou *jaunes*.

On appelle le dimanche de la Passion, *Pâques-pi ;* celui des Rameaux, *Pâques fleuri ;* et celui de la fête de Pâques, *le grand Pâques*.

Usage de la plantation des Mais, dans les villages des environs de Bonneval.

Le premier jour de Mai, bien avant le lever du soleil, dans chaque village, les jeunes garçons sont dans l'usage d'aller couper dans les bois voisins, des branches d'arbres garnies de feuillages,

ensuite ils viennent en placer à chaque maison, un nombre égal à celui des filles qui y existent, et de la manière la plus visible. Quand il n'y a que des enfans, elles sont petites; et lorsqu'il y a des filles à marier, elles sont ordinairement plus grandes et plus remarquables.

Si cette fête villageoise a lieu dans la matinée d'un jour de travail, le dimanche qui la suit, tous les jeunes gens se réunissent et vont ce qu'on appelle *danser les Mais.* Voici de quelle manière se fait la cérémonie : l'un d'eux porte un grand Mai orné de rubans sur toutes ses branches, les autres le suivent avec des violons, des tambours et autres instrumens qu'ils peuvent se procurer; ils parcourent les rues, et s'arrêtent à la porte de chaque habitation où il se trouve des Mais, et y donnent une sérénade. Après avoir fait une danse, on passe à la maison voisine, où la même chose a lieu. Chacun a soin de leur donner quelque pièce de monnaie, dont ils forment une bourse qui sert à les défrayer.

Feux de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre.

Au mois de Juin, la veille de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Pierre, vers six heures du soir, on est dans l'usage d'allumer, dans un carrefour, une espèce de feu de joie au milieu duquel on place ordinairement une longue perche qui le domine, et qui est garnie de feuillages et de fleurs. Le clergé se rend ordinairement, en gran-

de pompe, au lieu de la cérémonie, allume le feu, entonne quelques chants d'usage, et se retire; ensuite les assistans s'en emparent, sautent par-dessus, et emportent chez eux quelques tisons qu'ils placent sur le ciel de leur lit, comme un préservatif contre la foudre.

Le lendemain, jour de la fête, avant le lever du soleil, les domestiques attachent au-dessus de la porte de leurs maîtres des bouquets de fleurs, afin de leur donner ainsi publiquement un témoignage de la satisfaction qu'ils éprouvent de pouvoir continuer leurs services dans la même maison.

Pains aux morts.

Le lendemain de la Toussaints, jour des morts, les boulangers font avec de la farine et du lait, des petits pains longs et gros comme la moitié du poing : on les appelle *pains aux morts;* on en fait, ce matin là, son déjeûné dans presque toutes les maisons.

Tréfué, ou bûche de Noël.

La veille de Noël, avant la messe de minuit, dans un grand nombre de maisons, et sur-tout dans les couvens, on plaçait dans la cheminée de l'appartement le plus habité, une bûche la plus grosse que l'on pouvait rencontrer, et qui fut dans le cas de résister pendant trois jours dans le foyer; c'est ce qui lui a fait donner vulgairement le nom de *Tréfué*, trois feux.

LEJEUNE.

TABLEAU

Des mots celto-bretons analogues au grec;

PAR M. LEGONIDEC, membre de l'Académie celtique.

CELTO-BRETON.	GREC.	FRANÇAIS.
Aez (*vapeur*).	Aazô.	J'aspire; je souffle.
Aiou.	Iou.	Cri de douleur.
Aluzen.	Eléémôsunê.	Aumône.
Anaout (*connaître*).	Gnotos.	Connu.
Aot.	Akté.	Rivage.
Avel (*vent*).	Aella.	Tempête.
Bramm (*pet*).	Brômos.	Mauvaise odeur.
Breñk.	Brankia.	Ouïes ou nageoires.
Broen (*jonc*).	Bruon.	Mousse, herbe.
Buez.	Bios.	Vie.
Kac'h *ou* koc'h.	Kakké.	Excrément.
Kamm.	Kampulos.	Courbe, tortu, boiteux.
Kaol (*chou*).	Kaulos.	Tige d'herbe ou de chou.
Kaouñ (*deuil*, *tristesse*).	Kamnô.	Je suis abattu.
Karô.	Kéraos.	Cerf.
Kelc'h.	Kuklos.	Cercle.
Keñtr (*éperon*).	Kentéô.	Je pique.
Ker (*village*, *ville*).	Kôros.	Contrée.
Kérez.	Kérasos.	Cerise.
Kést (*ruche*, *corbeille*).	Kisté.	Corbeille.

CELTO-BRETON.	GREC.	FRANÇAIS.
Kib (*cercle des roues en forme de boite*).	Kibos.	Coffret, cassette.
Kibel (*cuve, baignoire*).	Kuppellon.	Vaisseau à boire.
Kistin.	Kastanon.	Châtaigne.
Kleiz.	Laios.	Gauche.
Klevout.	Kluein.	Entendre.
Klouar.	Kliaros.	Tiède.
Koar.	Keros.	Cire.
Kollez (*avorton*).	Kolos.	Mal formé.
Kombañt (*vallon*).	Kumbos.	Cavité.
Kompsa (*parler, converser*).	Kompseuô.	Je parle élégamment.
Korden.	Kordé.	Corde.
Koroll.	Koros.	Danse.
Kos.	Kis.	Cosson, (*ver qui ronge les blés*).
Koun (*pl. de* Ki).	Kuôn.	Chien.
Krava *ou* Skraba (*gratter*).	Graphein.	Graver.
Kurun.	Kéraunos.	Foudre, tonnerre.
Kurunen.	Korône.	Couronne.
Kûz.	Keuthos.	Cache.
Daérou.	Dakru.	Larmes.
Daou.	Duo.	Deux.
Dék.	Déka	Dix.
Derô	Drus.	Chêne.
Doña (*dompter*).	Damaô.	Je dompte.
Dôr.	Thura.	Porte.
Doun (*profond*)	Dunô.	Je plonge.
Dour.	Hudor.	Eau.
Dramm.	Dragma.	Poignée.

CELTO-BRETON.	GREC.	FRANÇAIS.
Dremm (*le tranchant d'un couteau*).	Drimus.	Aigu, piquant.
Ear.	Aer.	Air.
Ebeul.	Pôlos.	Poulain.
Ek (*pointe, dégoût*).	Aké.	Pointe.
Egras.	Akras.	Poirier sauvage.
Enez.	Nésos.	Ile.
Fron.	Rin.	Narine.
Garan.	Géranos.	Grue.
Gargaden.	Gargaréôn.	Gorge, gosier.
Génel (*enfanter*).	Gennaô.	J'engendre.
Gér (*mot, parole*).	Gérus.	Voix, son.
Gervel (*appeler*).	Géruein.	Parler.
Glin (*genou*).	Klino.	Je plie.
Gloan (*laine*).	Klaina.	Laine, manteau.
Glud.	Gloios.	Glu.
Gouli (*plaie*).	Oulé.	Cicatrice.
Grac'h.	Graia.	Vieille femme.
Grisien.	Riza	Racine.
Gwaé.	Ouai.	Malheur à.
Gwenn.	Genos.	Germe, race.
Gwin.	Oinos.	Vin.
Gwiz.	Sus *ou* us.	Truie.
Hal (*salive*), Halen *ou* C'hoalen (*sel*).	Hals.	Sel, mer.
Hanô.	Honoma.	Nom.
Hen (*ancien*).	Hénos.	An, ancien.
Héol.	Hélios.	Soleil.
Hép.	Apo.	Sans.
Hesken.	Axiné.	Scie.
Holl.	Holos.	Tout.
Hop.	Oop.	Cri pour appeler.
Hun.	Hupnos.	Sommeil.

CELTO-BRETON.	GREC.	FRANÇAIS.
C'houésa (*flairer*).	Hozô.	Je sens, je flaire.
Iac'h. (*sain*).	Iaomai.	Guérir.
Ilin.	Olénê.	Coude.
Iliô.	Eilix.	Lierre.
Istr.	Ostréon.	Huître.
Lampr (*luisant, glissant*).	Lampros.	Luisant.
Léd (*largeur*).	Platus.	Large.
Leiz (*plénitude*).	Pléos.	Plein.
Lenn.	Lénos.	Etang, lac.
Leur (*aire, sol*).	Laura.	Place, rue.
Lîn.	Linon.	Lin.
Lippa *ou* Lappa.	Laptein.	Laper, lécher.
Louñka (*avaler*).	Laukania.	Gueule, gosier.
Mager (*nourricier*).	Mageiros.	Cuisinier.
Mala.	Mulein.	Moudre.
Malv *ou* Malô.	Malaké.	Mauve, (*plante*).
Mamm (*mère*).	Mammé.	Grand'mère.
Marô.	Moros.	Mort, la mort.
Mec'hi.	Muxa.	Morve.
Mél.	Méli.	Miel.
Ménos.	Ménos.	Pensée, sentiment.
Meski.	Misgein.	Mêler.
Méspér.	Mespilé.	Nèfle.
Meur.	Murios.	Très-grand.
Mezô.	Méthuôn.	Ivre.
Mougeô (*antre*).	Mukos.	Lieu secret.
Musa (*flairer*).	Muzein.	Faire un son par le nez.
Naô.	Ennéa.	Neuf, (*nom de nombre*).
Neiz.	Néossia.	Nid.
Néô (*auge*).	Naus.	Vaisseau.
Neui.	Néein.	Nager.

CELTO-BRETON.	GREC.	FRANÇAIS.
Neus.	Neusis.	Signe, façon.
Nevez.	Néos.	Neuf, nouveau.
Néza.	Néthein.	Filer.
Ni.	Nio.	Nous.
Nôz.	Nux.	Nuit.
Oan.	Amnos.	Agneau.
Out (*contre*).	Othein.	Contrarier, pousser.
Paouéza (*cesser*).	Pauô.	Je cesse.
Pék.	Peuké.	Poix.
Pemp.	Penté.	Cinq.
Peur.	Bora.	Pâture.
Pibi (*cuire*).	Pépon.	Cuit.
Piz.	Pison.	Pois.
Plac'h.	Pallaké.	Jeune fille.
Plañken (*planche*).	Plax.	Table, tablette.
Plége.	Plékein.	Plier.
Plouz (*fétu, écorce de la paille*)	Phleos.	Ecorce.
Poan.	Poiné.	Peine.
Poull (*fosse, trou*).	Phôléos.	Trou, antre.
Poulout.	Poltos.	Espèce de bouillie.
Prenn (*bois en général*).	Premnon.	Tronc d'arbre.
Pul (*abondant*).	Polus.	Beaucoup.
Puñez (*aposthume*).	Puknos.	Gros, épais.
Rédek.	Réein.	Courir et couler.
Rég.	Rôx.	Rupture, déchirure.
Roc'h.	Rox.	Rocher.
Roc'hel *ou* Roñkek	Rogkos.	Ronflement.
Rumm.	Ruthmos.	Nombre.
Samm.	Sagma.	Charge des bêtes.
Skeud.	Skia.	Ombre.

CELTO-BRETON.	GREC.	FRANÇAIS.
Skôb.	Skuphos.	Coupe, tasse.
Skubélen (*balai*).	Skubalon.	Ordures, balayures.
Sper.	Sperma.	Semence.
Spern (*épine*).	Péroné.	Epingle, aiguille.
Spoué.	Spongos.	Liége, éponge.
Stañka.	Stégein.	Arrêter, contenir.
Staoñ (*palais de la bouche*).	Stoma.	Bouche.
Stéren *ou* Stéréden.	Aster.	Etoile.
Stoup.	Stupé.	Etoupe.
Stouva (*boucher*).	Stuphein.	Etreindre.
Stroba (*entourer*).	Stréphâ.	Je tourne, je tords.
Strobinel.	Strobos.	Tourbillon.
Talar *ou* Tarar.	Térétron.	Tarière.
Tamm.	Tameis.	Morceau.
Tarô.	Tauros.	Taureau.
Tenna (*tirer*).	Teinô.	Je tends, je tire.
Téz (*pis des vaches*).	Tithé.	Tette, tetin.
Trébéz.	Tripous.	Trépied.
Trédé.	Tritos.	Troisième.
Trégoñt.	Triakonta.	Trente.
Treñk.	Trakus.	Aigre, sévère.
Treut (*maigre*).	Truteis.	Exténué, amaigri.
Tri.	Treis.	Trois.
Troc'han.	Trokilos.	Roitelet (*oiseau*).
Trouz.	Throos.	Bruit.
Tufa.	Ptuein.	Cracher sans effort.
U, Ui *ou* Vi.	Oon.	OEuf.

TABLEAU

Des mots celto-bretons analogues à l'allemand.

PAR LE MÊME.

CELTO-BRETON.	ALLEMAND.	FRANÇAIS.
Aluzen.	Almosen.	Aumône.
Anaf.	Napf.	Jatte.
Añken.	Angst.	Inquiétude.
Argadi.	Argern.	Irriter, chagriner.
Arc'h.	Arche.	Arche.
Aval.	Apfel.	Pomme.
Azen.	Esel.	Ane.
Banna (*jeter, rejeter*).	Bannen.	Bannir.
Berô.	Brühe.	Bouillon.
Bleuñ.	Blume.	Fleur.
Blŏd (*mou*).	Bloede.	Faible.
Boc'h.	Backe.	Joue.
Bouc'h.	Bock.	Bouc.
Bouch.	Busch.	Touffe, toupet.
Boutek.	Butte.	Hotte.
Breur (*pl.* breudeur).	Bruder.	Frère.
Kaol *ou* Kol.	Kohl.	Chou.
Karr.	Karren.	Char, charrette.
Karrener.	Karner.	Charretier.
Kas.	Hass.	Haine.
Kâz.	Katze.	Chat.
Kégel.	Kunckel.	Quenouille.
Kegin.	Küche.	Cuisine.
Kérez.	Kirsche.	Cerise.
Kibel.	Kübel.	Cuve, baquet.

CELTO-BRETON.	ALLEMAND.	FRANÇAIS.
Kliked.	Klincke.	Loquet.
Kloc'h.	Glocke.	Cloche.
Kloc'ha *ou* Skloga.	Glucken.	Glousser.
Koc'h (*excrément*).	Koth.	Crotte, boue.
Korf.	Kœrper.	Corps.
Korn.	Horn.	Corne et cornet.
Kouiñ.	Kuchen	Gâteau.
Kroumm.	Krumm.	Courbé.
Dôr.	Thor.	Porte.
Draskl.	Drossel.	Grive.
Dréan.	Dorn.	Epine.
Dubé.	Taube.	Pigeon.
Ék (*pointe*).	Ecke.	Angle.
Ek.	Eckel.	Dégoût.
Eñk.	Eng.	Etroit, resserré.
Enez.	Henne.	Poule, poulette.
Eunn.	Ein.	Un (*article*).
Eureud.	Heirath.	Mariage, noce.
Fallaat (*défaillir*).	Fallen.	Tomber, décheoir.
Frésk.	Frisch.	Frais.
Gargaden.	Gurgel.	Gorge, gosier.
Gôr.	Gœhre.	Fermentation.
Gouni *ou* Gounid.	Gewinn.	Gain.
Gouriz.	Gurt.	Ceinture.
Gwagen.	Woge.	Vague de la mer.
Gwasta.	Verwüsten.	Dévaster.
Gwâz *ou* Gwazi.	Gans.	Oie.
Gwîn.	Wein.	Vin.
Gwîr.	Wahr.	Vrai.
Harnez.	Harnisch.	Harnois.
Hast.	Hast.	Hâte.
Her.	Erbe.	Héritier.
Holl.	All.	Tout.
C'houés.	Schweiss.	Sueur.

CELTO-BRETON.	ALLEMAND.	FRANÇAIS.
Ia.	Ia.	[illegible]
Iaouañk.	Jung.	
Lakaat.	Legen.	
Lagen.	Lache.	
Laou.	Laus.	
Lenn.	Lesen.	[illegible]
Ler.	Leder.	[illegible]
Likaoui.	Locken.	
Lin.	Lein.	
Loa.	Lœffel.	
Luc'héden.	Leuchten.	[illegible]
Mala.	Mahlen.	
Marc'had.	Marckt.	
Menna.	Meinen.	
Ménos.	Meinung.	
Meski.	Mischen.	
Méspér.	Mispel.	
Mill *ou* Milin.	Mühle.	
Miller *ou* Miliner.	Müller.	
Môr.	Meer.	
Nadoz.	Nadel.	A[illegible]lle.
Nann.	Nein.	
Naô.	Neun.	[illegible]
Neiz.	Nest.	[illegible]
Nés.	Nisse.	Lente ([illegible]
Nevez.	Neu.	Neuf, [illegible]
Néz.	Nahe.	
Ofern (*messe*).	Opfer.	S[illegible]e.
Oged.	Egge.	H[illegible]e.
Pak.	Pack.	[illegible]uet.
Paka.	Packen.	[illegible]r.
Pâl *ou* peul.	Pfahl.	Pieu, pilier.
Pap *ou* papa.	Pappe.	Bouillie po[illegible] fans.

CELTO-BRETON.	ALLEMAND.	FRANÇAIS.
Pår.	Paar.	Pareil.
Para.	Paaren.	Apparier.
Pék.	Pech.	Poix.
Péren.	Birn.	Poire.
Pick *ou* pigel.	Bicke.	Pioche.
Pika *ou* pigosa.	Bicken.	Piquer.
Poan.	Pein.	Peine, douleur.
Post.	Pfoste.	Poteau.
Poull (*mare, fosse*).	Pfuhl.	Mare, étang.
Pried (*époux, épouse*).	Braut.	Epouse.
Råt.	Rath.	Avis, opinion.
Réf *ou* réô.	Reiff.	Gelée blanche.
Reiz.	Reihe.	Rang, ordre.
Ridel.	Rœdel.	Crible.
Ridella.	Rœdeln.	Cribler.
Rokéden.	Rock.	Casaque.
Rod.	Rad.	Roue.
Roc'hel.	Rœcheln.	Ronflement, râle.
Rolla.	Rollen.	Rouler, plier en rond.
Rûz.	Roth.	Rouge.
Sac'h.	Sack.	Sac.
Skeud.	Schatten.	Ombre.
Skin.	Schein.	Rayon.
Skléar.	Klar.	Clair.
Skôl.	Schule.	Ecole.
Skôlaer.	Schüler.	Ecolier.
Skraba *ou* Krava.	Schrapen *ou* krabbeln.	Racler, gratter.
Skrin (*coffret*).	Schrein *ou* Schranck.	Buffet.
Skriva.	Schreiben.	Ecrire.
Sil.	Seihe.	Couloir, passoire.

CELTO-BRETON.	ALLEMAND.	FRANÇAIS.
Sôl.	Sohle.	Semelle.
Spâr.	Speer.	Lance, gaffe.
Sparfel.	Sperber.	Epervier.
Sparl (*barre de bois*).	Sperren.	Barricade.
Spern (*épine*).	Sporn.	Eperon.
Stard.	Starck.	Ferme, roide.
Steki.	Stossen.	Heurter.
Stéren *ou* stéréden.	Stern.	Etoile.
Stlaka.	Klatschen.	Claquer.
Stok.	Stoss.	Heurt, choc.
Stouf.	Stœpsel.	Bouchon.
Stourm.	Sturm.	Tempête.
Stouva.	Stopfen.	Boucher, fermer.
Stréaoui.	Streüen.	Eparpiller.
Stréat.	Strasse.	Rue, chemin étroit.
Stûr.	Steuer.	Gouvernail.
Sturia.	Steuern.	Gouverner, tenir le gouvernail.
Sturier.	Steuerman.	Pilote.
Tanô.	Dünn.	Mince.
Torpez.	Torf.	Tourbe.
Tour.	Turm.	Tour, une tour.
Trédé.	Dritte.	Troisième.
Trei.	Drehen.	Tourner.
Treñk.	Strenge.	Aigre.
Tri.	Drey.	Trois.
Tripa *ou* tripal.	Trippeln.	Trépigner.
Tufen.	Daube.	Douve d'un tonneau.
Tun.	Düne.	Colline.
Ui *ou* vi.	Ey.	OEuf.
Unan.	Eins.	Un (*nom de nombre.*)

Observations générales sur les Vocabulaires précédens.

Sans prétendre assigner à la langue celto-bretonne un rang d'antériorité sur les langues grecque et allemande, je crois avoir démontré jusqu'à l'évidence, par les deux tableaux ci-dessus, qu'il existe entre le grec et le breton, entre l'allemand et le breton, des traits de ressemblance si frappans, qu'on ne peut se refuser, sans mauvaise foi, à reconnaître dans les peuples qui se sont servis de ces langues, sinon une origine commune, au moins des rapports bien marqués, dûs soit au commerce, soit à diverses transmigrations.

Je laisse aux savans, amateurs des langues anciennes, à décider laquelle des deux langues comparées a dû faire des emprunts à l'autre. Je remarquerai seulement, que de deux mots analogues de son et de sens, celui qui se trouve isolé doit appartenir à la langue qui possède la famille entière du mot. Le mot *reiff*, gelée blanche, par exemple, est absolument sans suite dans l'allemand. Dans le breton, au contraire, on lui trouve une famille très-étendue. *Ref*, *rév* ou *réó*, gelée blanche; *révi*, geler; *révadur*, action de geler; *révuz*, sujet à geler; *riou*, froid, froidure; *riva*, froidir, amasser du froid; *rividik*, frilleux, etc. Je pense donc que ce mot appartient plutôt à la langue bretonne qu'à la langue allemande.

Je ferai observer encore, qu'un mot de plus d'une syllabe, doit nécessairement être dérivé de celui qui est monosyllabique. Les Grecs ont donc formé κάμπυλος du breton *Kamm*; κυκλος de *Kelc'h*; χῶρος de *Ker*; νίςι de *Kést*; γραία de *Grach*; μάμμα de *Mamm*, etc.

On trouvera dans le tableau comparatif des mots allemands, quelques termes étrangers et à l'allemand et au breton. Je ne les ai portés, que pour faire voir que les deux langues ont puisé à la même source les mots qui leur manquaient à l'une et à l'autre. Parmi ces mots, l'on peut distinguer le breton *aluzen*, et l'allemand *almosen*, qui certainement viennent du grec ἐλεημοσύνη; le mot breton *ofern*, messe, et l'allemand *opfer*, sacrifice, qui viennent du latin *offerre*, etc.

Je suis loin d'avoir présenté ici tous les mots celto-bretons d'une origine commune avec le grec ou l'allemand, mes occupations ne m'ayant pas permis de donner mon tems à un examen scrupuleux des vocabulaires de ces deux langues; mais j'espère un jour être dans le cas d'offrir aux savans, la liste complète de ces mots.

La même raison m'a forcé de remettre à un autre moment, la recherche des rapports plus frappans encore, peut-être, qui existent entre un grand nombre de mots latins et celto-bretons.

LEGONIDEC.

NOTICE

Sur des briques antiques, suivie d'une Remarque sur la position des corps dans les anciens tombeaux;

PAR M. PELLIEUX l'aîné, médecin à Beaugency.

On trouve en plusieurs endroits, et principalement en fouillant à quelques pieds de profondeur, des amas plus ou moins considérables de fragmens de briques extraordinaires par leur forme, mais dont on s'est peu occupé jusqu'ici, parce qu'en les examinant trop légérement, on s'est accoutumé à les regarder comme des tuiles ou des briques faisant partie des décombres d'anciens bâtimens, et dont on a changé ou perfectionné la forme. En les considérant plus attentivement, on se convaincra bientôt qu'elles ne paraissent pas avoir servi à couvrir le toit des maisons ou à entrer dans leur construction, et pour mettre l'Académie celtique, qui n'a peut-être point sous les yeux de ces sortes de briques, à portée d'en juger, je vais en faire une description exacte, et ensuite lui faire part des observations qu'elles m'ont fait naître depuis long-tems.

Ces briques d'argile cuite au feu, comme les briques ordinaires, ont 35 centimètres environ de longueur sur 27 de largeur et 2 centimètres d'é-

paisseur ; elles ont une face brute et l'autre polie ; sur celle-ci règnent dans sa longueur deux rebords de 2 centimètres d'élévation, se terminant d'un côté à 5 centimètres ou environ de l'extrémité de la brique, tandis qu'à l'extrémité de l'autre face qui est brute, la brique est coupée des deux côtés, en chanfrein, de la longueur de 5 centimètres. Je ne suis parvenu qu'avec beaucoup de peine à m'assurer des dimensions de ces briques, à cause de l'impossibilité où je me suis trouvé de m'en procurer d'entières, et ce n'est qu'après des fouilles souvent répétées, que j'ai pu en avoir deux qui me font présumer la longueur et la largeur des autres. On s'était contenté de mutiler la première, en brisant seulement ses deux rebords, et la seconde était cassée en quatre parties que j'ai heureusement trouvées et rapprochées.

Ce n'est pas seulement en creusant la terre ou à sa superficie que l'on trouve de ces fragmens de briques ; parmi les quartz et cailloux roulés dont le fond de la Loire est couvert, il s'en trouve une quantité assez considérable, surtout au-dessous d'Orléans. Il est aisé de s'en assurer en visitant ceux qu'on transporte sur la route pour ses réparations (1). Il n'est pas de voiture où il n'y en ait quelques-uns d'autant plus multipliés, qu'ils se trouvent à la distance d'un

(1) Ces fragmens de briques sont usés par le frottement comme les cailloux.

myriamètre ou environ au-dessous de cette ville, ce qui prouve que n'ayant point été tous enfouis par les habitans de cette ville, dès-lors très-populeuse, on en jeta une partie dans la Loire, et à une époque qu'il ne serait peut-être pas difficile de désigner en calculant le tems qu'il leur a fallu pour être entraînés par le courant du fleuve, et pour parvenir à cette distance.

Pourquoi ces briques sont-elles tellement brisées, qu'il est impossible d'en trouver d'entières? Pourquoi les trouve-t-on presque par-tout enfouies et entassées à quelques centimètres sous terre et presque toujours à quelque distance des villes où des lieux anciennement habités (1)? Ne paraît-il pas probable qu'on a voulu, à dessein, les éloigner du centre des habitations et

---

(1) La réponse à ces deux questions est toute simple : c'est que ces briques sont à la fois anciennes et fragiles, et qu'elles ont été moins exposées à être brisées sous terre et loin des villes. Il ne faut donc pas attribuer leur destruction, comme le fait ici M. Pellieux, à un zèle anti-religieux, puisque dans toutes les religions on a respecté les tombeaux, et que d'ailleurs ces briques ne conservent aucun signe, aucun symbole de l'ancienne religion, qui ait pu leur attirer l'animadversion des partisans de la nouvelle. J'ai vu aussi un grand nombre de ces briques, et je n'y ai jamais trouvé que le nom du fabricant pour toute inscription. J'en possède un fragment où on lit sur le rebord : ....ENVS F. pour ....*enus fecit*.

Eloi Johanneau.

les vouer au mépris et à l'exécration publique, en les jetant, en quelque sorte, à la voirie, parce qu'à cette époque elles servaient peut-être à quelqu'usage religieux dépendant d'un culte sur les ruines duquel un autre culte aura été établi ? et c'est ainsi que nous trouvons encore touts les jours les statues des faux dieux mutilées et jetées dans les fondemens des premiers temples consacrés au culte des chrétiens. On sait avec quelle fureur et quel acharnement le peuple, en pareille occasion, exécute les volontés d'un prince toujours sûr d'être obéi quand il ordonne la destruction.

Je faisais depuis long-tems ces réflexions ; mais je n'avais eu jusqu'alors que de faibles conjectures sur ces briques ; je ne savais à quel usage religieux elles pouvaient avoir servi ; tous les renseignemens que j'avais à cet égard, ne m'auraient peut-être pas suffi pour en faire le sujet d'une dissertation, lorsque le hasard fit tomber entre mes mains, il y a quelques mois, le douzième volume des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres. J'y trouvai, page 157, un article relatif à des briques qui me paraissent très-semblables à celles dont je parle, et qui ont été trouvées enfouies à Strasbourg, en 1731 (1) ; elles recouvraient une urne contenant des cendres et des os-

(1) On en trouva de pareilles en 1665.

semens brûlés et des lampes sépulcrales; M. Schæpflin, auteur du Mémoire, dit que ces urnes et ces lampes sépulcrales n'étaient point renfermées dans un sarcophage, mais qu'elles étaient couvertes de huit briques partagées en deux rangs, formant un toit et représentant les deux côtés d'un prisme. Une gravure offre le dessin de ces briques, il en donne les dimensions en longueur et en largeur, et elles ont, à la vérité, quelques centimètres de plus que les nôtres; mais il ajoute, qu'elles ont des rebords des deux côtés, ce qui prouve qu'elles ont absolument la même forme.

Comme ces tombeaux recouvraient les ossemens et les cendres d'hommes qui professaient le paganisme, il est probable que lors de l'établissement du christianisme, on détruisit et on brisa tout ce qui était relatif au culte aboli; et c'est, suivant toute apparence, à cette époque qu'on peut rapporter la destruction totale de ces briques, destinées probablement à couvrir des urnes renfermant les cendres et les ossemens des païens, dont on brûlait autrefois les corps, usage religieux encore existant dans le 4.e siècle, sous le règne des Empereurs romains. Je ne prétends point conclure de ces observations, que ces briques ayent été fabriquées seulement pour couvrir des urnes cinéraires, il est possible qu'elles ayent servi plus anciennement à d'autres usages; mais il suffit, pour justifier mes conjectures, qu'elles ayent été ensuite employées à cet usage religieux, ce qui est

presqu'incontestable, d'après la découverte faite à Strasbourg.

En fouillant, dernièrement, à plus de deux mètres de profondeur, dans un lieu où il y avait eu anciennement une église, on a trouvé les ossemens de plusieurs cadavres rangés sur la même ligne, et dont les pieds étaient tournés à l'orient ; ils avaient été renfermés dans des cercueils de bois, que le tems a détruits. A la tête de chacun de ces cadavres était un petit pot de grès, de forme antique, renfermant des charbons.

Quelques personnes pensaient que ces tombeaux avaient appartenu à des païens ; j'ai combattu cette opinion, en assurant que les chrétiens chrétiens étaient les seuls qu'on enterrait les pieds tournés vers l'orient, et que, d'ailleurs, on savait que dans la primitive Eglise, il était d'usage de mettre à la tête des morts, en les inhumant, des pots renfermant du charbon, de l'eau bénite et de l'encens, usage très-certainement consacré par la religion des premiers chrétiens, et qui a cessé dans le 13.e siècle.

PELLIEUX.

NOTICE

Sur quelques antiquités et usages druidiques de la ville de Dreux et de ses environs ;

PAR M. COCHIN, contre-maître de la marine à Dreux.

§. I.er *Des antiquités de Dreux, Fermincourt, etc.*

DREUX, situé sur la rivière de Blaise, à une lieue de la rivière d'Eure, est une des villes les plus anciennes de France. On prétend que tous les ans, le premier jour de l'année, les Druides allaient sacrifier dans la forêt de son nom. On sait qu'ils ne faisaient aucun sacrifice sans avoir des branches ou des feuilles de gui, ainsi que le rapporte Pline au X.e liv., chap. dernier. C'est des cris sans doute que faisaient les Gaulois au premier jour de l'année, en allant à la cérémonie du gui, que nous est venu ce vieux mot *aiguilœneuf*, qui est encore en usage à Dreux, pour dire *étrennes*.

Les Druides avaient, dit-on, à Fermincourt, village à une demi-lieue de Dreux, un temple dédié à la Vierge qui devait enfanter.

On voit encore des pans de murs d'un château bâti par les comtes de Dreux; et on dit que ce

château a été élevé sur les anciens fondemens de celui que les Druides avaient à Fermincourt.

On assure que dans une fouille qui fut faite, il y a dix ans, dans les caves de ce château, on trouva un coffre de fer renfermant un squelette humain ayant encore une bague d'or à l'os du doigt; d'après la force et la longueur des ossemens, on présume que l'individu devait avoir 8 pieds au moins de hauteur.

Fermincourt faisait partie de la ville, qui paraît avoir été considérable et plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui.

La statue noire de la Vierge qui était à Fermincourt, est actuellement dans l'église de Notre-Dame de Chartres. C'est devant cette statue que les Druides venaient, tous les ans, brûler des branches de gui, en criant : *Nolet, nolet.*

Les Druides n'étaient pas seulement en réputation dans les Gaules, mais encore chez les Grecs; ce qui fit que ceux d'Athènes députèrent vers eux, afin de les prier de leur envoyer un d'entr'eux pour enseigner la philosophie. Ce fut *Croto*, druide, qui fut choisi pour remplir cette mission. L'on tient que ce fut ce *Croto* qui donna son nom à la forêt qui est entre la ville de Dreux et le bourg d'Anet, appelée encore aujourd'hui forêt de *Crotais*, mais plus communément de Dreux. Cette forêt environnait autrefois la ville de Dreux, et s'étendait jusqu'à Chartres.

Mais selon M. Johanneau, ce *Croto* est un personnage fabuleux, ainsi que *Drius*, que Bé-

rose prétend avoir été le quatrième roi des Gaules, le fondateur de Dreux, et l'instituteur des *Druides*. Selon lui aussi, il n'y a pas le moindre rapport entre le nom de *Dreux* et celui de *Druides*, puisque *Dreux* s'appelait autrefois *Durocasses*, qui s'est contracté en *Drocæ*, et changé ensuite dans le nom actuel.

§. II. *Du château de la Robardière, et de son Lutin.*

Sur la rive méridionale de la forêt de Dreux, on voit les ruines d'une ancienne forteresse que l'on dit avoir été bâtie par les comtes Robert, sur les fondemens d'un temple druidique. Fermincourt où était, à ce que l'on présume, le collége sacré des Druides, est situé au bas de cette colline.

Les caves de ce château-fort sont encore intactes : leur profondeur est inconnue ; plusieurs personnes y sont descendues, et n'ont pu en trouver la fin. On présume, d'après leur direction, mais cela me paraît un peu exagéré, qu'elles vont communiquer avec les soutèrrains du château de Dreux, qui est à deux lieues de la Robardière.

Je suis entré avec des amis dans la cave du château de Dreux ; ayant mis des lampions de distance en distance, nous avons conduit nos recherches à près d'un quart de lieue : les chemins se divisant et devenant difficiles, de plus notre lumière jetant peu d'éclat, nous avons terminé notre

voyage. La direction des routes semble, en effet, conduire à la Robardière.

Pour revenir aux souterrains de cette ancienne forteresse que l'on appelle aussi Robartière; voici les contes que l'on fait sur cet édifice en ruines. On le dit sous la puissance d'un lutin ou démon qui y garde un trésor immense.

Les bonnes gens des environs, qui croyent avoir vu le lutin, n'en ont nulle frayeur, car ils prétendent qu'il est bon et même obligeant; il ne devient terrible que contre ceux qui veulent lui ravir son trésor.

Tantôt il est vu sous la forme d'un dragon ailé, tantôt sous celle d'un globe lumineux, mais le plus souvent sous la figure d'un homme blanc ou vêtu de lin. Nos bûcherons assurent avoir vu cet homme blanc assis sur les ruines du château, ou au pied des plus gros chênes de la forêt. Telle est la description que donnent de ce fantôme les visionnaires favorisés de son apparition (*Ce qui n'est pas accordé à tous les humains*).

La taille de l'homme blanc est de six à huit pieds; il est vêtu d'une robe blanche en forme d'aube sacerdotale. On le voit aussi couvert de peau de mouton très-blanche. Ses pieds sont toujours nus; il a la tête voilée d'un voile blanc, quelquefois elle est nue, alors ses cheveux blonds-d'or tombent épars sur ses épaules, et son front est couvert de feuilles. Il porte un long bâton ou une gaule. Je ne sais pourquoi ce fantôme se fait voir dans ses plus beaux atours aux fêtes de la Vierge,

sur-tout à celles de la Conception et de la Nativité de N. S. ; je ne sais si cette croyance tient à celle que les Druides avaient élevé un autel à la Vierge devant enfanter, *Virgini pariturœ*.

On dit que l'homme blanc se fait souvent voir dans une des lignes de la forêt, appelée *le Chemin de pierre levée.* Cette route est ainsi nommée de trois énormes pierres brutes et plates, glissantes en travers de la ligne. Dans ce moment, ces pierres sont renversées et forment un triangle parfait. Celles que je pense avoir été les soutiens de la table, sont très-enfoncées dans la terre. La table est tombée sur un de ses bouts et se trouve élevée. Cette pierre principale à 11 pieds de longueur, six et demi de largeur, et trois pieds d'épaisseur à son milieu. C'est sur ces trois pierres que l'on dit que vient s'asseoir l'homme blanc.

On fait une autre version de l'histoire de ces trois pierres. On dit que la plus grande était une table et les autres deux siéges où deux seigneurs venaient s'asseoir ; ces siéges étaient placés de sorte, qu'ils se trouvaient l'un et l'autre sur leur domaine. Ceci détruirait mon opinion que ces pierres formaient un dolmen ou autel druidique, et ferait croire qu'elles servaient de bornes ou de termes.

On voit une infinité de ces sortes de pierres dans notre département, près Nogent-le-Rotrou. Il y a une commune appelée *les Autels*, dont le territoire est rempli de pierres semblables. Dans ma

prochaine tournée, je recueillerai les contes populaires sur ces restes du culte des Druides.

Quant au trésor dont l'homme blanc est le gardien, on le dit placé dans un caveau ferré et qui se trouve ouvert annuellement pendant la messe de minuit. On peut alors y entrer et s'enrichir à son aise ; mais l'office achevé, les portes de fer se referment, et malheur à ceux qui se trouveraient dans le caveau. Il n'est pas encore question des gens que ce tresor a rendu riches ou fait mourir. Le tout se borne comme tous les contes populaires, à des *on dit* et à des croyances superstitieuses, mais qui tiennent évidemment à l'ancienne religion des Gaules, le druidisme.

§. III. *Cérémonie des Flambars.*

Avant la révolution il existait un usage qui tire son origine des cérémonies sacrées des anciens Druides. Dans la seule ville de Dreux, tous les ans, la veille de Noël, les habitans se réunissaient par quartier, et se rendaient processionnellement à l'Hôtel de ville. Chacun avait sur l'épaule un flambart ou tison flambant, qu'on avait grand soin de tenir prêt et bien sec pour cette cérémonie. Les petits enfans même avait le leur, qui était une molène sèche et imbibée d'huile.

Le clergé, en aubes blanches, se rendait aussi à l'Hôtel de ville, avec les magistrats en grand costume. A 5 heures du soir, la réunion devait être complète. Alors tous partaient avec leurs flambars, en criant : *Noël, nolet.* On faisait trois

fois le tour de la halle, et on se rendait à Saint-Pierre, dont on faisait le tour en dehors, toujours criant : *Noël, nolet, nolet.*

Les bergers et bergères des différentes fermes voisines de la ville, assistaient aussi à la procession; ils étaient tous en blanc, ornés de rubans et de cocardes. Ils portaient des crèches très-élégantes, et avaient nombre d'agneaux propres et enrubanés.

La procession autour de l'église achevée, le clergé entonnait les hymnes et proses de Noël et chantait le *Te Deum*. Les habitans, toujours dans leur quartier, formaient un rond général et plaçaient leurs flambars en bûcher, mais le bout non allumé en dehors. Après les chants religieux, chacun reprenait le reste de son flambart, et le remportait sur l'épaule, formant alors autant de processions qu'il y avait de quartiers.

Pendant toute la cérémonie, une forte cloche, qui est encore dans le clocher de l'Hôtel de ville, sonnait. Cette cloche paraît avoir été fondue pour cette usage : elle pèse de 6 à 8 milliers. La procession des flambars est représentée dessus, en relief; les costumes sont très-anciens. Il y avait dix écus par an de fondation, pour sonner cette cloche à cette cérémonie.

Cette procession se faisait avec un ordre surprenant et un grand respect pour un tel concours (1). Des personnes y attachaient un si grand

(1) Les personnes de la plus haute distinction briguaient

prix, qu'elles restaient à jeun et ne mangeaient qu'après le retour, ce qui ne pouvait guères avoir lieu qu'à 8 heures du soir. On disait que le feu des flambars ne brûlait pas. Les personnes qui m'ont donné ce détail, ont cependant vu plus d'un habit et plus d'une coiffe en feu; mais les bonnes gens disaient que ce feu ne faisait point de mal. Ce qui est étonnant, c'est qu'il ne soit jamais arrivé d'accident, les greniers de la halle étant toujours pleins de paille, etc., et le concours étant toujours de 2 ou 3,000 brandons au moins. On gardait ces flambards comme bénis et préservant de malheur.

Cet usage vient des Druides et de la croyance où ils étaient qu'une Vierge devait un jour enfanter. Au dessus du portail de l'église souterraine de Notre-Dame de Chartres, on voit encore cette inscription latine : *Virgini pariturœ.*

Les Druides montaient à la forêt de Dreux ou de Crotais, et en rapportaient le gui qu'ils brûlaient en l'honneur de cette Vierge qui leur étaient inconnue. Ils en avaient une statue noire que l'on croit être celle qui est dans l'église souterraine de Chartres. Chacun, après la cérémonie du gui, ramassait les restes du bûcher, et s'en retournait chez soi.

---

l'honneur de porter le flambart. M. de Penthièvre, sa maison et tous les nobles, étaient de cette cérémonie, et avaient le flambart sur l'épaule comme le simple citadin.

Cet usage des flambars était observé à Dreux seulement, parce que c'était là, dit-on, qu'était le collége sacré des Druides, et qu'ils faisaient le sacrifice dans un temple qu'ils avaient à Fermincourt, qui alors était un quartier de Dreux, à ce que l'on prétend.

§. IV. *Assemblée des Banvolles.*

Tous les ans, le jour de la Mi-Carême, dans la plupart des communes du département d'Eure-et-Loir, les jeunes garçons et les jeunes filles, tous endimanchés et garnis de rubans de diverses couleurs, se réunissent et parcourent leur paroisse. Ils ont chacun une bannière ou un drapeau qu'ils nomment *banvolle.* Des garçons portent à deux des mannes ou grands paniers pour recevoir les présens d'usage.

Le joyeux cortége s'arrête devant la porte des plus riches particuliers de l'endroit; là on plante les *banvolles* en faisceau et on danse autour une ronde, à la ritournelle de laquelle chacun reprend sa bannière, l'agite en l'air, en criant *le roi boit.*

Voici les paroles de la ronde, dont la cadence est assez régulière, mais pleureuse, dans le genre des chansons à endormir les poupons. Cependant le refrain, *c'est liant, etc.*, anime et enlève nos jeunes gens.

Vive en France,
C'est notre alliance;

Notre roi
Est couronné au joli mois de Mai.
Quand les bleds sont en verdure,
Dieu nous donne bonne-aventure.
C'est liant,
C'est mêlant,
C'est son père en mariant. (*Le roi boit*).

Dans la cour ou dans la chambre,
Nous nous divertirons ensemble.
C'est liant,
C'est mêlant,
C'est son père en mariant. (*Le roi boit*).

Donnez-nous quelque chose de bon,
Pour nous faire la collation.
Dans la cour ou dans la chambre,
Nous nous divertirons ensemble.
C'est liant,
C'est mêlant,
C'est son père en mariant. (*Le roi boit*).

Je ne puis commenter cet usage; les vieillards les plus âgés l'ont toujours vu pratiqué. Les jeunes gens sont intéressés à sa continuation, car on fait le soir une collation de tout ce qui a été mis dans les corbeilles, et le reste du jour est une régalade à n'en plus finir. Les pères et mères se mêlent à la fête, moyennant leur cote part, et le festin devient public.

Si j'eusse été musicien, je vous eusse donné l'air noté de la ronde; mais comme je l'ai bien retenu, je vous la chanterai lorsque nous aurons occasion de nous voir.

§. V. *Expulsion des chenilles, taupes, mulots, etc.*

Pendant l'Avent, c'est un coup-d'œil assez singulier pour un étranger qui, ignorant les usages du pays, se trouve seul, le soir, dans les campagnes du département d'Eure-et-Loir. De côté et d'autre, il ne voit que feux et flammes parcourir les champs, et il entend un certain cri aigu, mais cependant cadencé.

Tout ce spectacle fantasmagorique qui d'abord étonne et même inquiète, se réduit à un usage fort ancien, pratiqué ici et dans certains cantons de la Normandie. Chaque cultivateur prend un jour de l'Avent pour exorciser les animaux nuisibles à ses récoltes. Il arme ses plus jeunes enfans d'un flambart préparé, séché au four, et garni de matière combustible. S'il n'a pas d'enfans, les voisins lui donnent les leurs : car il faut des innocens pour commander aux bêtes nuisibles de se retirer. Passé douze ans, les enfans ne peuvent être admis à être exorcistes.

Ces enfans courent la campagne comme des petits lutins, mettent le feu à de petites bottes de foin placées exprès, vont sous les arbres, jettent des brandons dans les branches, brûlent de la paille dessous, et ne cessent de crier :

Taupes, chenilles et mulots,
Sortez, sortez de mon clos,
Où je vous brûle la barbe et les os.
Arbres, arbrisseaux,
Donnez-moi des pommes à minot.

Plusieurs cultivateurs ont renoncé à cet usage ; mais on remarque qu'ils ont plus de vermine dans leurs terres que les autres La raison en peut être naturelle : il est physiquement certain que le feu et la fumée tuent les œufs de chenilles ; quant aux aux taupes et mulots, je n'ai pas acquis encore nue preuve bien convaincante du pouvoir de nos jeunes exorcistes contre ces animaux, mais les bonnes gens croyent ici qu'elle est infaillible ; cela suffit.

Vous me direz peut-être que cet usage peut occasionner des accidens ; comme vous, j'ai eu la même crainte : mais on m'a rassuré, en me disant que ce feu ne brûlait point et n'avait de force que contre la vermine ; et puis il n'y a pas encore eu de malheur.

COCHIN.

CORRESPONDANCE
DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

LETTRE

De M. Lecoz, *archevêque de Besançon, officier de la légion d'honneur, membre de l'Académie Celtique, au Secrétaire perpétuel de cette Académie, contenant l'Éloge de Latour-d'Auvergne et de la langue celtique.*

Besançon, 4 Septembre 1805.

Monsieur, des journaux et quelques amis m'avaient annoncé l'établissement d'une *Académie Celtique* à Paris, et cette nouvelle m'avait fait beaucoup de plaisir; mais me bornant à former des vœux pour le succès d'une société si intéressante, sur-tout pour le pays où j'ai pris naissance, j'étais loin de songer qu'un jour j'aurais l'honneur de lui appartenir. Quelle a donc été ma surprise d'apprendre qu'elle a bien voulu m'admettre au nombre de ses membres non résidans! A quoi dois-je attribuer cette faveur? Je suis fort peu connu; j'eusse voulu l'être moins encore. De quel bonheur je jouissais, lorsque la révolution vint m'arracher à ma parfaite obscurité! J'ignore le motif de l'Académie. Je n'en suis pas moins sensible à la grâce

qu'elle me fait; et je vous prie, Monsieur, d'être auprès d'elle l'organe de ma juste et profonde reconnaissance. Puissé-je trouver les moyens de justifier son choix.

Je suis Celte, je l'avoue; et, pour me servir d'une expression chérie du premier auteur de l'*Année littéraire*, lequel aussi s'en faisait gloire, je suis *Breton bretonnant*. Pendant combien d'années ce fut un titre aux sarcasmes de plusieurs beaux esprits! Aujourd'hui, grâce à vous, Monsieur, c'est un titre que l'on commence d'envier. La langue de LATOUR-D'AUVERGNE-CORRET, si long-tems assimilée aux plus méprisables jargons, est devenue l'objet de recherches curieuses et profondes; et une haute importance y est attachée par les savans les plus estimables. Quelle leçon pour ces hommes superficiels qui n'apprécient que ce qu'ils croient savoir, et qui livrent au mépris tout ce qui est hors de la sphère étroite de leurs connaissances!

Dans des jours que mon cœur ne cesse de regretter, l'auteur des *Origines Gauloises*, dont l'amitié, pendant plus de quarante ans, fit le charme de ma vie, me disait souvent: Une chose m'étonne de la part de nos savans; ils conviennent que les *Celtes* sont un des plus anciens peuples du monde, et ils dédaignent la langue de ce peuple fameux, de ce peuple dont ils sont forcés de reconnaître les traces sur presque toutes les parties de l'ancien monde.

Cet homme célèbre, cet homme de bien, chez

qui le cœur l'emportait encore sur l'esprit, était passionné pour la gloire de la langue celtique: elle fut l'objet chéri de ses veilles, de ses recherches et de ses voyages. Il l'affectionnait, non pas seulement parce qu'elle fut la première langue de son enfance, mais sur-tout parce qu'il la voyait liée aux plus antiques monumens, et qu'il la croyait la mère de presque toutes les langues de l'Europe.

De l'armée des Pyrénées, où, par tant de faits étonnans, il mérita le glorieux titre de premier grenadier de France, il m'envoya, à Rennes, la première Edition de son livre, pour l'y faire réimprimer avec les notes, les corrections et les augmentations dont il l'avait enrichie de sa propre main; il me somma de réaliser la promesse que je lui avait faite, de mettre à la tête de cette Edition nouvelle, une préface explicative du génie de la langue bretonne. J'allais m'en occuper, lorsque, par suite d'événemens trop connus, il passa dans les prisons d'Angleterre, et moi je descendis dans les cachots du Mont Saint-Michel. Avec quelle peine je pus sauver le précieux dépôt qu'il m'avait confié! Par un hasard que je ne puis trop apprécier, je le possède encore; et, de tems en tems, je l'arrose de mes larmes.

Un des points sur lesquels je comptais insister dans le discours que mon ami m'avait demandé, c'est l'*euphonie* de cette mère langue que, tous les jours, devant moi, l'on traitait de grossière et de barbare, faute de la connaître.

Le grec, pour rendre plus facile et plus douce la prononciation de ses mots, en change quelquefois les lettres initiales. Le croira-t-on? Cette attention grammaticale, ces égards pour l'oreille, sont encore plus usités chez le Celte. Ses consonnes initiales changent au désir d'un goût qu'on lui a toujours contesté, au gré de son goût dominant pour l'euphonie. Ainsi, par exemple : *An tad*, le père, s'écrit et se prononce *e dad*, son père ; *ho zad*, leur père : *bara*, pain ; *ma bara*, mon pain ; *ho para*, votre pain ; *e vara*, son pain : *penn*, tête ; *ma fenn*, ma tête, etc.

C'est là une modification caractéristique de cette langue. Le vrai Breton, quelqu'ignorant, quelque grossier qu'on le suppose, ne s'y trompe jamais. Semblable à la marchande de légumes d'Athènes, il distingue, à ces changemens de lettres initiales, l'homme qui veut parler sa langue : et souvent aussi, on le voit sourire de l'étrange prononciation d'un moderne Théophraste.

Un autre caractère qui m'a étonné dans la langue celtique, c'est la facilité avec laquelle presque tous ses mots peuvent devenir des *diminutifs*, et comment ceux-ci expriment presque toujours un sens aimable, un sentiment d'affection et de bonté. Ainsi, quand une mère prononce ce mot *mabic*, diminutif de *mab*, elle dit : *mon cher petit fils* ; quand elle dit à son enfant, *eur bouchic*, elle lui demande *un tendre petit baiser* ; *eus leoric*, c'est un joli petit livre ; *eun tamic*, un

bon petit morceau, etc. Je doute que la langue italienne elle-même, jouisse, en ce genre, d'autant de facilité.

Pour bien découvrir les mots celtes mêlés dans les langues de presque tous les peuples de l'Europe, il ne faut point perdre de vue les variations et inflexions de cette langue. *Biz*, ou *bez*, en construction *viz* ou *vez*, signifie doigt en breton. Il me semble voir dans ce mot, l'étymologie de notre rivière du Doubs : celle-ci, en latin, se nomme *Dubis*, *Duvius*, dans César ; prononcez comme les anciens, *Doubis*, etc., vous aurez deux doigts ; et, en effet, le Doubs, par ses ramifications, présente comme deux doigts de la main que l'on écarte ; delà aussi, les noms de *Bes ançon*, *Ves ontio*, *Bis antium*, *Bes antiacum*.

Mais, que fais-je? pardon, Monsieur, de vous entretenir de choses que vous savez mieux que moi; car j'ai lieu de penser que vous, êtes *ma brô* (1); mais, depuis si long-tems je n'avais eu occasion de parler celte! Et, vous le savez, c'est si doux pour un Breton! Oh! qu'il avait raison le poëte qui disait :

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.

C'est sur-tout à mon âge que le cœur se porte vers le pays natal; il semble qu'on ne veuille finir que là même, où l'on a commencé.

---

(1) *Ma bro* signifie mon pays, mon concitoyen en breton. Je n'ai pas cet avantage ; et je n'ai appris le celtique que dans les livres. E. J.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer pour vous et pour nos honorés collègues, l'assurance de mon dévouement sincère et respectueux.

LECOZ.

Lettre du même au même, contenant l'éloge de M. DROZ, *secrétaire pergétuel de l'Académie de Besançon.*

Besançon, 12 Novembre 1805.

MONSIEUR, les journaux me font connaître une partie des efforts et des succès de notre Académie ; et ne pouvant mieux dans ce moment, j'applaudis, avec tous les amis des sciences, à vos utiles et glorieux travaux.

Mon intention était, de concert avec l'un de nos collègues de ce pays-ci, de déposer aussi ma chétive obole dans le riche trésor de l'Académie : mais, hélas ! Monsieur, ce vertueux savant n'est plus : la mort vient de nous l'enlever au milieu de ses projets littéraires les plus utiles et les mieux conçus.

Au commencement de cet automne il se rendit, suivant son usage, dans les montagnes du Jura, aux environs de Saint-Claude, pour veiller à quelques biens de campagne qu'il y possédait. Là, il comptait faire des recherches et des observations relatives aux vues de l'Académie ; et

---

(1) Voyez un autre éloge de M. Droz, *Magasin Encyclopédique*. 1807, Avril. p. 265.

combien il était capable de les faire avec sagacité et avec fruit !

La veille de son départ, il vint le soir chez moi : seuls, nous passâmes ensemble plusieurs heures délicieuses : qu'il m'était doux de puiser dans cette source abondante et limpide, de rares, de précieuses connaissances ! Malgré ses soixante-dix ans, M. Droz avait encore la tête la plus saine, la mémoire la plus fidelle, toute l'ardeur de la jeunesse pour la gloire de l'Académie et le succès de ses travaux. Il m'étonna par l'étendue de ses lumières, la sagesse de ses vues et la fraîcheur de son érudition. Nous concertâmes ensemble quelques plans, quelques ouvrages, auxquels nous nous proposions de consacrer nos nuits d'hiver ; car nos heures du jour, spécialement dans les conjonctures présentes, nous les devons toutes à une surveillance administrative que la religion et la patrie nous commandent.

Hélas ! Monsieur, ces agréables projets se sont évanouis en un instant ; l'homme de bien qui les nourrissait, le sage vieillard qui m'avait procuré et qui me promettait encore de si doux momens, il est l'objet de mes regrets, de mes pleurs : la cruelle mort l'a, je ne dirai pas surpris, ce philosophe religieux y était, depuis long-tems, préparé ; mais elle l'a arrêté dans le cours de ses vues scientifiques, de ses exemples encourageans, de ses conseils précieux, de toutes ses œuvres bienfaisantes.

Il demeurait habituellement à Besançon, sur

une paroisse de plus de neuf mille ames, dont la plupart sont des vignerons : il en aidait plusieurs de sa bourse ; il leur communiquait à tous ses lumières et ses avis : aussi le pleurent-ils comme un bienfaiteur généreux, comme un père tendre, tout occupé de leurs intérêts.

Les mêmes sentimens d'estime et d'affection lui étaient accordés dans toute la ci-devant Franche-Comté, où il était généralement connu : il y était considéré comme l'un de ces antiques sages, dont le nom inspire toujours une sorte de respect; aussi n'y ai-je pas vu une seule personne honnête qui ne donnât des éloges à ses talens, à ses vertus, et qui ne regarde sa mort comme un sujet de douleur pour tous les hommes de bien.

Membre de l'ancien parlement de Besançon, il y était chéri de tous ses collègues, et considéré par le public comme l'une des principales lumières de cette cour célèbre.

A la naissance de la révolution, il prévit les tourmens qu'elle allait enfanter. Il crut que le plus sûr moyen d'en diminuer la violence, c'était, pour les Français de toutes les classes, de faire, de part et d'autre, de raisonnables sacrifices, et de s'entendre pour sauver le vaisseau de l'Etat que menaçait la plus horrible tempête. Il exhorta donc tous ses concitoyens à la concorde, et il leur donna lui-même l'exemple de la plus sage modération. Exposé à divers dangers, et par la fortune qu'il possédait, et par la classe à laquelle il appartenait, et par l'effervescence des passions qui, de

jour en jour, devenait plus menaçante; sollicité de mettre, par la fuite, ses jours en sûreté, il n'en resta pas moins constamment dans sa patrie: il y parut protégé par l'empire de sa réputation, et, si j'ose le dire, par le talisman de sa vertu, lequel, aux yeux même des hommes les plus emportés, le présentait toujours comme un objet vénérable et sacré.

Le ciel sembla bénir la droiture de ses principes et la sagesse de sa conduite: sa fortune, malgré les coups que lui porta la révolution, s'est soutenue; on croit même qu'elle s'est un peu augmentée. Ses jours se sont écoulés dans la pratique de la bienfaisance et dans les douceurs de la paix; et on dirait qu'il a vérifié, à la lettre, cet oracle d'un prophète: *Les hommes doux hériteront de la terre; ils goûteront l'abondance et les délices de la paix.* Psaume 36.

M. Droz laisse une veuve infiniment respectable, une épouse dont il a fait le bonheur et qui a fait le sien. En elle survivent les sentimens et les vertus de notre bien aimé collègue; puisse-t-elle ne succomber ni à ses infirmités ni à sa douleur!

Ses enfans, tous bien dignes de leur père, tous amis de l'ordre et dévoués à leur patrie, se montrent les bienfaiteurs des cantons où ils se trouvent établis, et y préparent leurs jeunes enfans pour marcher aussi sur les pas de leur illustre aïeul.

On m'assure que M. Droz fils, en héritant des

manuscrits et de la riche bibliothèque de son père, héritera aussi de ses goûts précieux. Ce sera un moyen de perpétuer dans ces contrées les services qu'y a rendus l'ami que nous regrettons.

M. Droz avait été l'un des principaux fondateurs de l'ancienne Académie de Besançon : jusqu'aux jours ennemis des sciences, il en fut le secrétaire perpétuel. Que de fois cette place le mit à même d'encourager les talens naissans de ses jeunes compatriotes! Il leur montrait les sources où ils pourraient puiser de vraies lumières; il leur indiquait la méthode qu'ils devaient suivre dans leurs études : il allait jusqu'à leur assigner les objets les plus analogues à leur trempe d'esprit, les branches de l'arbre des sciences qu'ils pourraieut cultiver avec le plus de succès : souvent même il examinait leurs essais. Semblable au sage Aristarque d'Horace, avec cette douceur aimable qui peint le cœur et gagne la confiance, il leur disait : mon ami, corrigez ceci; rectifiez cela; développez cette idée, resserrez ce morceau, etc. Et, dans la suite, ses mains bienfaisantes couronnaient avec transport à l'Académie, ces jeunes gens que son cœur paternel avait animés, dirigés dans la carrière où ils se montraient avec tant de succès.

Depuis plusieurs mois, M. Droz ne semblait occupé que du rétablissement de sa chère Académie : de concert avec l'un de ses plus estimables collègues, M. Grappin, chanoine de la métropole de Besançon, il y travaillait avec toute l'ardeur

d'un jeune homme. Les nouveaux réglemens étaient dressés, les anciens membres étaient retrouvés. Ceux qui sont morts, allaient être remplacés par des hommes dignes d'eux ; il n'y manquait plus que l'autorisation du gouvernement : elle est arrivée. Mais, hélas ! depuis deux jours, le principal moteur de cette intéressante résurrection n'était plus.

Elle sera néanmoins réalisée : depuis la mort de son ami, M. Grappin redouble de zèle ; et tout me fait présumer que ce ne sera point en vain.

C'est ce même chanoine qui veut bien être mon secrétaire, qui m'a aussi remis la Notice ci-jointe des principaux ouvrages connus de M. Droz : je vous la transmets, Monsieur, comme l'un des titres qu'il avait à votre estime et à celle de nos collègues.

Si votre Académie juge à propos de se donner, dans ce pays-ci, un membre en remplacement de M. Droz, je n'y vois personne plus digne de son choix que M. Grappin, connu par des ouvrages utiles, écrits avec méthode et avec goût, et que l'on regardait comme l'un des principaux ornemens de l'ancienne Académie de Besançon.

Agréez, Monsieur, ces petits imprimés, non comme des ouvrages académiques, mais comme de faibles témoignages du zèle de votre collègue pour le bonheur et la gloire de notre patrie. Je vous prie d'agréer aussi, pour vous même et pour

Messieurs de l'Académie, l'hommage de mon sincère et respectueux dévouement.

LECOZ.

Lettre de M. DROZ, *membre de l'Académie Celtique, au Secrétaire perpétuel de cette Société.*

Besançon, le 21 Fructidor an 13.

J'AI reçu, Monsieur, le diplôme dont l'Académie Celtique a bien voulu m'honorer, le 9 Messidor dernier. Je ne savais à qui adresser mes remercîmens, lorsque j'ai vu M. l'archevêque, qui m'a mis en état de vous témoigner toute ma reconnaissance, et de vous prier d'en être l'interprète près de votre illustre Société. C'est une académie vraiment nationale. Je n'avais d'autre titre pour y aspirer, que d'avoir essayé, il y a trente ans, de faire l'éloge de M. Bullet, auteur du Dictionnaire celtique, dont MM. Pelloutier et Court de Gebelin ont profité; je prendrai la liberté de vous l'envoyer.

M. Picot vient de donner une Histoire des Gaulois, imprimée à Genève, en 1804, avec un tableau chronologique des écrivains qui ont pu le mettre sur la trace des découvertes. Je crois devoir vous faire observer qu'il a omis l'Histoire des Gaules, par Dom Martin, en 1750, imprimée à Paris, chez Saugrain; et je crois qu'il n'en a pas eu connaissance, parce que la bibliothèque de Ge-

nève ne m'a pas paru bien fournie en Histoires de France et en livres modernes. Le roi Louis XV accorda des regrets à la mémoire de Jacques Martin, comme à un savant qui avait des droits à son estime. M. Picot écrit mieux, sans doute, que le bénédictin ; mais on croit que celui-ci peut l'emporter pour l'érudition. Tous deux ont donné une table des événemens qui peuvent concerner les Gaulois ; mais le religieux remonte plus haut, et le Génevois l'a suivie jusqu'à la confirmation de la Gaule aux Francs, par l'Empereur Justinien.

Vous trouverez dans ce jeune savant, beaucoup plus de ressources que je ne pourrais vous en promettre en m'occupant de nouvelles recherches à 70 ans. Si M. Picot n'est pas de vos correspondans, je crois devoir vous l'indiquer ; quelqu'un qui le connaît, m'en a parlé avec éloge. Il a, de plus, fait ses preuves dans le genre que vous adoptez ; mais il convient qu'il n'a pas rapporté avec un détail suffisant, les passages tirés de *Polybe*, *Diodore de Sicile*, *Strabon*, *Plutarque*, *Pausanias* et *Dion Cassius*. M. *Schœpflin*, soit dans l'*Alsatia*, soit dans les *Vindiciæ Celticæ*, a analysé ces auteurs et tous ceux qui se trouvent dans le premier volume des historiens des Gaules, de Dom Bouquet, avec une clarté et une précision peu communes. Je ne connais que *Frédéric Arpi*, qui puisse le lui disputer dans sa *Themis Cimbrica, seu de Origine et migrationibus gentium et cimbrorum antiquissimis institutis*.

Je désirerais fort de trouver dans l'enceinte de

la *Maxima Sequanorum*, quelque monument de l'espèce de ceux dont Keysler a parlé, je me ferais un devoir de vous les indiquer; mais depuis 40 à 50 ans que j'observe, je n'ai rencontré dans mes voyages qu'une inscription qui puisse encore avoir rapport au tems des Druides; elle est près de la rivière d'Ain, vis-à-vis Thoirette: *D. M. coculae* REPENTOUS *cintusmus et manius filii pientissimi* ANIMAE PIENTISSIMAE *posuerunt*. *Repentous*, nom celtique (1); *animae pientissimae*, créance des Druides; *animas immortales pronuntiant*, Ammien Marcellin, et autres.

J'ai trouvé entre Chavannes et Simandre, frontières du comté de Bresse, deux pyramides de pierre brute, de 5 pieds de largeur, 2 pieds d'épaisseur, endommagées à la pointe, appelées dans le pays *pierres des fées*, plantées de main d'homme, comme je le reconnus, étant arrivé au moment où un militaire en abattait une qui nuisait à la culture; mais elles n'avaient pas de rapport aux pierres de *faith*, dont parle Keisler. C'étaient des limites des rois de Bourgogne, suivant la chronique de Saint-Claude: *Sunt in fine tabernarum duo lapides erecti, quibus dicti principatus fuere divisi nam aqua una terminat a parte orientali Regnum burgundiae a regno arelatensi.* Voyez Histoire de Poligny, in 4.°, tom. I, page 55, au texte et aux notes.

(1) *Repentous* n'est pas celtique; il est là pour *repentinus*, nom latin dérivé de *repens*. — E. J.

Je pourrais vous entretenir de nos *pierres percées*, *pierres qui virent*; mais, pour ne rien hasarder, je me borne aujourd'hui à vous assurer de la considération avec laquelle je suis, etc.

DROZ.

Titres des Ouvrages de M. DROZ, *lus et conservés à l'Académie de Besançon.*

1. — Sur la formule du Mariage, usitée dans la province.
2. — Projet pour former un dépôt des chartes et autres monumens concernant l'Histoire de la province.
3. — Recherches sur les Temple et Aqueduc du lac d'Antre, et sur le *Tabenac* de la chronique de Saint-Claude.
4. — Observations sur un Cartulaire original de l'abbaye de Rosières, et sur l'Origine des sires de Thoire et de Vaudrey.
5. — Rapport sur les Copies des chartes qu'il avait fait mettre en ordre.
6. — Autre sur l'envoi d'une charte dans laquelle se trouve une épitaphe de Guillaume de Glanne, fondateur de l'abbaye d'Hauterive, en Suisse, qui prouve que Guillaume l'Allemand, ou l'Enfant, a été comte de Soleure, aussi bien que de Bourgogne et de Vienne.
7. — Présentation de deux autres Cartulaires, l'un sur la fondation du monastère de Theuley, l'autre sur l'abbaye de Belle-Vaux.
8. — Annonce des objets qui peuvent intéresser

l'Académie, dans les archives de la chambre des comptes.

9. — Dissertation sur les grands officiers des Empereurs et des Rois, sur ceux des prélats, princes du Haut Empire, et des hauts barons.

10. — Indication des Auteurs à consulter pour la description de la Franche-Comté.

11. — Observations sur le rapprochement de nos sires de Dampierre, sur Salon et la maison de Guillaume de Dampierre, comte de Flandre.

12. — Questions sur l'Histoire de la Bresse et du Bugey, adressées à la Société d'émulation de Bourg.

13. — Rapport sur les villes de Franche-Comté, dont on a des Histoires imprimées ou manuscrites.

14. — Observations sur la Notice de l'Empire romain, donnée à l'Académie, par le père Dunand (Dunod?).

15. — Lettre à M. le baron de Zurlauben, sur l'abbaye d'Agaune.

16. — Observations sur le tems où la Bourgogne fut régie par le Code Théodosien et la Loi gombette.

17. — Autres sur les vignes, les pâturages de la Franche-Comté, et la manière de faire le vin.

18. — Autres sur l'ouvrage de M. Lubersac, sur les monumens de tous les âges.

19. Dissertation sur les haches d'armes en bronze, trouvées en différens lieux de la province.

20 — Rapport sur le projet de M. de la Chiche, sur le canal du Rhin.

21. — Dissertation sur des médailles et des monnaies trouvées à Jougne et à Dortans.

22. — Autre sur une Inscription trouvée à Luxeul.

23. — Autre sur des découvertes faites à Mandeure.

24. — Eloges historiques de M. le maréchal de Lorge, de M. de Montbarrey, de M. Athalin, de M. d'Esnans, de M. de Montrichard, de M. Belon, de D. Coquelin, abbé de Faverney, de M. Belin, de M. Bullet, de M. le prince de Bauffremont, membres de l'Académie de Besançon.

25. — Dissertation pour prouver que le sire de Joinville, auteur de l'histoire de Saint Louis, doit être rangé au nombre des illustres Bourguignons.

26. —Notice sur l'inscription d'une pierre mobile couchée à côté du chemin de la gorge de Matafelon, près d'un ruisseau qui se jette dans l'Ain, et sur une autre pierre qui se trouve dans l'église de Saint-Remy sur Coligny.

27. — Observations sur des heures imprimées en 1498, par Simon, libraire à Paris, en caractères gothiques et sur vélin.

28. — Rapport sur le Mémoire de M. Perreciot, couronné en 1771, sur le sujet historique: *Déterminer l'étendue de la province Sequanaise, les changemens qu'elle éprouva sous*

la domination romaine, et dans quel tems elle fut appelée Maxima Sequanorum.

29. — *Prospectus* d'une topographie du comté de Bourgogne.

30. — Compte rendu de la dissertation de D. Anselme Ferron, couronnée par l'Académie, sur l'*Ordre chronologique des évêques de Besançon.*

31. — Observations sur différens points de l'Histoire ancienne de la province, faites à l'occasion de quelques monnaies du moyen âge, et de médailles du Bas-Empire, trouvées aux deux extrémités des anciennes possessions de l'abbaye de Saint-Claude.

32. — Rapport sur la dissertation de M. Marchand de Baume, couronnée par l'Académie en 1778, sur cette question : *Quels sont les coutumes et les usages des Germains et des Gaulois, qui se sont perpétués au comté de Bourgogne?*

33. — Observations sur l'éloge de Nicolas Perrenot, proposé pour sujet du prix d'éloquence de 1775.

34. — Rapport sur les trois premiers volumes de l'histoire d'Alsace, de l'abbé Grandidier.

35. — Mémoire pour la carte de l'ancienne province Sequanaise, destinée à servir au *Gallia christiana.*

36. — Indication des sources où l'on peut puiser pour désigner les différens lieux de la province, rappelés dans les monumens antérieurs au 13.ᵉ siècle.

37. — Considérations diverses sur l'état ancien et moderne du Jura.

38. — Rapport des ouvrages envoyés au concours sur la question : *Dans quel tems les abbayes de Saint-Claude, de Luxeu et de Lure, jouirent-elles des droits régaliens, et jusqu'où s'étendaient ces droits?*

39. — Recueil pour faciliter l'étude du droit public de la Franche-Comté.

Ouvrages imprimés.

Essai sur l'histoire des bourgeoisies du roi, des seigneurs et des villes. Besançon. 1 vol. *in*-8.° 1760.

Mémoires pour servir à l'histoire de Pontarlier. 1 vol. *in*-8.° Besançon, 1760.

Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de Franche-Comté. Un vol. *in*-8.° Besançon, 1789.

Mémoire sur l'avantage du rétablissement des Académies. Une brochure *in*-8.° Besançon, an 13.

Il doit se trouver encore dans les cartons de M. Droz, d'autres manuscrits de sa composition. Je n'ai donné ci-dessus que les titres de ceux qu'il avait déposés dans les archives de l'Académie.

GRAPPIN.

Nota. Il serait bien à désirer que l'estimable auteur de ce catalogue voulût bien procurer la communication à l'Académie, de quelques-uns des Mémoires manuscrits de M. Droz, entr'autres de ceux numérotés 3, 26 et 32. — E. J.

BIBLIOTHEQUE CELTIQUE,

Ou Extrait des Ouvrages anciens et nouveaux, relatifs aux Langues et aux Antiquités celtiques.

ESSAI

Sur *les Alphabets des caractères inconnus qui se trouvent sur les médailles et les monumens les plus anciens de l'Espagne, par* Velazquez; *traduit de l'Espagnol par* M. Eloi Johanneau. — Suite.

Chap. III. *Explication des Alphabets des lettres inconnues de l'Espagne.*

Il n'est pas facile de déterminer exactement le nombre des alphabets dont se servirent les anciens Espagnols; mais quelqu'en fût le nombre, je pense qu'ils dérivaient tous de l'alphabet phénicien et de l'alphabet grec. Jacques Bary a cru que ces alphabets espagnols étaient en beaucoup plus grand nombre qu'on ne pourrait se l'imaginer, et a prétendu persuader par les différentes formes des lettres qu'on voit sur les médailles inconnues, que l'alphabet dont on se servait en Celtibérie, était différent de celui dont on se servait à Cadix, celui-ci de l'alphabet usité chez les autres peuples de la Bétique, et ce dernier de celui qui était en

usage en Lusitanie et dans les autres parties de l'Espagne. Je ne peux me persuader qu'on connut en Espagne autant d'alphabets différens que l'a cru Bary. Cette différence pouvait provenir de l'habileté plus ou moins grande des ouvriers qui fabriquaient les coins des médailles, lesquelles sont presque les seuls monumens qui nous aient conservé ces caractères.

Néanmoins, on observe dans ces lettres une telle différence de formes, qu'il me semble qu'on doit les réduire à trois alphabets. J'appellerai le premier *celtibérien*, parce que je crois qu'il fut en usage dans la Celtibérie et dans la plus grande partie de la province tarragonaise; le second *turdetain*, parce qu'il fut connu des anciens peuples de la Turdetanie ou de la Bétique primitive; le troisième est celui que les Phéniciens d'abord, les Carthaginois ensuite, apportèrent en Espagne. J'appelle ce dernier *bastulo-phénicien*, parce qu'il a été usité principalement chez les peuples maritimes de la Bétique, qui, suivant Pline, étaient des colonies et des établissemens des Carthaginois; et que, selon Mela, les Phéniciens venus de l'Afrique, habitaient la même région que les Bastules, sur presque toute la côte de la Bétique, depuis la rivière *Ana* où étaient les peuples *bastulo-phéniciens*, qui sont nommés par erreur *blasto-phéniciens* dans Appien d'Alexandrie. Je parlerai de chacun de ces alphabets en particulier, en démontrant la valeur de chacune de ses

le second de l'alphabet samaritain et phénicien de Montfaucon. Le 15.e et le 16.e se trouvent parmi les lettres étrusques.

Bêta. Je ne prétends pas assurer que l'alphabet celtibérien manquait du *bêta*; mais je ne l'ai pas rencontré dans les médailles et les monumens. Il n'est pas non plus dans la collection de Lastanosa. Si les Espagnols celtibériens ne connurent pas le *bêta*, ils se servaient en sa place du *digamma eolique*, que les anciens latins empruntèrent aussi des Eoliens, lequel, selon Pline, avait la même valeur que, parmi les Latins, le V consonne, dont le son a beaucoup d'affinité avec celui du *bêta*.

Gamma. Le premier est le 5.e de l'alphabet grec primitif, et est pris de l'inscription de Delos. Il se trouve aussi, avec peu de différence, dans les colonnes de la Villa-Farnèse. Le second Λ, est aussi un caractère du grec primitif, tiré des marbres de Baudelot. Le 3.e est le 4.e du même alphabet grec. Le 4.e ne diffère du précédent, qu'en ce qu'il est tourné du côté opposé.

Delta. Le premier △ est celui de l'alphabet grec commun. Le second ▷ et le troisième ◁, se rencontrent, avec très-peu de différence, dans l'alphabet grec primitif; ils sont tirés de l'inscription de Manthée. Le quatrième a seulement cela de particulier, qu'il a un point dans le centre, lequel ne change pas sa valeur, comme on le verra par la suite dans les *omega* turdetains.

Epsilon. Le premier E est celui de l'alphabet

grec commun. Le 2.e paraît être aussi un *epsilon*, et peut se comparer avec les lettres étrusques, avec la 2.e et la 4.e lettre de l'alphabet latin ancien, avec la 1.re et la 3.e de l'alphabet runique. Dans l'alphabet grec primitif et dans l'alphabet grec ordinaire, les lignes horizontales de l'*epsilon* saillent seulement vers l'un des deux côtés; au lieu que dans la lettre celtibérienne, elles saillent des deux côtés : liberté qu'a pu prendre l'artiste qui a gravé la médaille; à moins qu'on ne dise que ce ne fut une des altérations que reçurent les lettres grecques parmi les anciens Espagnols. Le 3.e doit être un *epsilon*, puisqu'il se trouve dans une médaille dont l'inscription est entièrement semblable à une autre dans laquelle, en place de cette troisième lettre, on voit la 4.e lettre qui la suit dans le même alphabet celtibérien; or, cette dernière est indubitablement un *epsilon*, comme on pourra s'en assurer si on la compare avec celles de l'alphabet grec primitif, et avec les lettres étrusques. Le 5.e est le 6.e *epsilon* du même alphabet grec primitif, et peut aussi se comparer avec l'alphabet étrusque. Le 6.e peut se comparer avec ces mêmes alphabets; c'est certainement un *epsilon*, puisqu'il se trouve en place de l'E latin, sur une médaille espagnole d'*Ilipense*, semblable en tout à une autre de la même ville, dans laquelle on voit l'É latin en place de la lettre espagnole.

Zêta. Les deux lettres celtibériennes que je crois correspondre au *zêta*, peuvent se comparer

avec celles de l'alphabet grec primitif; la seule différence, c'est que dans les lettres grecques la ligne perpendiculaire ne dépasse pas les lignes horizontales comme dans la lettre celtibérienne. Il est certain que ces deux lettres sont les mêmes que l'on voit dans l'alphabet étrusque, en place du *tzade* hébreu.

Eta. Le premier H est la même lettre celtibérienne que la lettre de même forme dans l'alphabet grec commun. Le 2.e se trouve dans l'alphabet runique, en place du H latin. Le 3.e peut se comparer avec les lettres étrusques; et pourroit être aussi un *théta*, si on le compare avec le 4.e *théta* de l'alphabet grec primitif. Le 4.e (...) diffère peu du 1.er du même alphabet celtibérien. Bourguet veut que les lettres étrusques, eugubiennes et pelasges, qui correspondent ici à l'*êta* grec, aient la même valeur que le *heth* hébreu ou *h* guttural.

Théta. Le premier Θ et le 2.e se rencontrent dans l'alphabet grec commun. Le 3.e est le 5.e de l'alphabet grec ancien, tiré de l'inscription de Delos. Le 4.e a presque la même figure que le *théta* minuscule de l'alphabet grec commun. Le 5.e peut se comparer avec les lettres étrusques. Le 6.e peut être un *théta*, quoique le point ou le trait du milieu lui manque, comme on le voit dans le *théta* 2.e de l'alphabet étrusque.

Iota. Le premier I se rencontre dans l'alphabet celtibérien, avec la même forme que dans l'al-

phabet grec commun, dans l'étrusque, dans l'arcadien et le pelasgique. Le 2.e peut se comparer avec le 3.e du grec ancien. La seule différence de ces deux lettres, c'est que la lettre grecque a les lignes courbes, et la celtibérienne les lignes droites. Ce peut être encore une lettre liée d'un *lambda* et d'un *epsilon*.

Kappa. Le premier K est celui du grec commun. Le 2.e diffère du 1.er, en ce que la ligne inférieure est relevée au lieu d'être rabaissée. Il peut être aussi le *digamma* éolien des alphabets étrusqùe et runique. Le 3.e ꓘ est le 9.e de l'alphabet étrusque, sa valeur s'est conservée sur une médaille d'*Emporia*, dans laquelle cette lettre celtibérienne est mise en place du C latin, dans le mot MVNI ꓘ I*pium*. Cette lettre fait voir comme le C latin s'est formé du K grec; lequel, en perdant la ligne perpendiculaire est devenu ꓘ, et ensuite C, en arrondissant l'angle qu'il formait.

Lambda. Le premier Λ est celui de l'alphabet grec commun. Le 2.e est le 8.e du grec ancien, pris de l'inscription de Delos. Le 3.e ⋗ est le 13.e de l'alphabet étruque. Le 4.e ⋖ diffère seulement du précédent, en ce qu'il est tourné en sens contraire.

Mu. Le *mu* celtibérien, M, est celui des alphabets grec et latin ordinaires.

Nu. Le *nu* est le 3.e du grec primitif, lequel est pris de l'inscription de Sigée, des médailles

des Agrigentins, publiées par Parutta (1), et d'autre inscription grecque publiée par Maffei (2).

Xi. Le *xi* de notre alphabet celtibérien, le *xi* minuscule de l'alphabet grec commun.

Omicron. L'*omicron* celtibérien est le 1.[er] de l'alphabet grec ancien, que l'on trouve dans les planches de la Sicile de Gualter, et dans quelques inscriptions latines plus anciennes, publiées par Maffei.

Pi. Le premier Γ est du grec commun, et se trouve non seulement dans les médailles celtibériennes, mais encore dans les médailles latines d'*Acinipo*, des municipes *Ilipense*, *Ilipla* et autres, dans lesquelles les noms de ces peuples sont écrits avec le *pi* grec au lieu du P latin. Le 2.[e] est le 1.[er] de l'alphabet latin ancien ; il peut être aussi un *rho.* Le 3.[e] est le 6.[e] de l'alphabet étrusque, qui peut également être un *gamma* et un *lambda.* Le 4.[e] est le 3.[e] de l'alphabet latin ancien, qui peut aussi être un *rho.*

Rho. Le 1.[er] P et le 2.[e] P appartiennent au grec commun. Le 3.[e] est le 2.[e] du grec ancien, pris de l'inscription de Sigée, de celle de Delos, et d'une autre inscription grecque d'une lanine de bronze

(1) *La Sicilia di Philippo Parutta, descrita con medaglie, et l'aggiunta di Leonardo Agostini. Tab.* 79, N.° 17. *Edit. Roma.* 1649.

(2) *Mus. Veron.* pag. 406.

ALPHABET

Grec.	
A.	
B.	
Γ.	
Δ.	
E.	
Z.	
H.	
Θ.	
I.	
K.	
Λ.	
M.	
N.	
Ξ.	
O.	
Π.	
P.	
Σ.	
T.	
Υ.	
Φ.	

des Agrigentins, publiées par Parutta (1), et d'autre inscription grecque publiée par Maffei (2).

Xi. Le *xi* de notre alphabet celtibérien, le *xi* minuscule de l'alphabet grec commun.

Omicron. L'*omicron* celtibérien est le 1.er de l'alphabet grec ancien, que l'on trouve d[ans les] planches de la Sicile de Gualter, et dans q[uelques] inscriptions latines plus anciennes, publi[ées par] Maffei.

Pi. Le premier Γ est du grec commun, et se trouve non seulement dans les médailles celtibériennes, mais encore dans les médailles latines d'*Acinipo*, des municipes *Ilipense*, *Ilipla* et autres, dans lesquelles les noms de ces peuples sont écrits avec le *pi* grec au lieu du P latin. Le 2.e est le 1.er de l'alphabet latin ancien ; il peut être aussi un *rho.* Le 3.e est le 6.e de l'alphabet étrusque, qui peut également être un *gamma* et un *lambda.* Le 4.e est le 3.e de l'alphabet latin ancien, qui peut aussi être un *rho.*

Rho. Le 1.er P et le 2.e P appartiennent au grec commun. Le 3.e est le 2.e du grec ancien, pris de l'inscription de Sigée, de celle de Delos, et d'une autre inscription grecque d'une lamme de bronze

(1) *La Sicilia di Philippo Parutta, descrita con medaglie, et l'aggiunta di Leonardo Agostini. Tab.* 79, N.° 17. *Edit. Roma.* 1649.

(2) *Mus. Veron.* pag. 406.

ALPHABET

Grec.	
A.	[illegible]
B.	
Γ.	[illegible]
Δ.	[illegible]
E.	[illegible]
Z.	[illegible]
H.	
Θ.	
I.	
K.	
Λ.	
M.	
N.	
Ξ.	
O.	
Π.	
P.	
Σ.	
T.	
Υ.	
Φ.	

t d't
ei (2
en,
n.
1.er
lans
uelq
ées

, et
celti
lati
et
les s
2.e
re au
usqu
amb
en,

au g
pris
et d'
bro

con
Tab.

publiée par Maffei. Le 4.e est la même lettre que celle de l'alphabet grec commun; elle en diffère seulement, en ce que dans la lettre celtibérienne l'angle supérieur est aigu, et qu'il est obtus dans la lettre grecque. Cette 4.e lettre diffère peu de la 3.e du même alphabet celtibérien; elles se distinguent seulement l'une de l'autre, en ce que l'une a la ligne supérieure de l'angle inclinée, et que l'autre l'a horizontale. Le 5.e diffère seulement du 4.e, en ce qu'il n'a pas l'angle fermé. Le 6.e est le 4.e de l'alphabet grec ancien, tiré de l'inscription de Manthée, et le 2.e de l'alphabet arcadien, dont il diffère seulement, en ce qu'il a les angles tournés vers la gauche, lesquels sont tournés à droite dans la lettre grecque et arcadienne. Le 7.e ◁ est le 4.e des *rho* étrusques, dont le 8.e diffère seulement en ce qu'il a les angles tournés vers la droite. Ces deux lettres peuvent être encore un *delta*. Le 9.e se distingue de la 1.re de l'alphabet pelasgique, en ce qu'il est tourné à droite et qu'il a les angles aigus. Le 10.e diffère peu du 6.e de l'alphabet celtibérien.

Sigma. Le premier est le 6.e du grec ancien, tiré des marbres de Baudelot et d'une autre inscription grecque publiée par Maffei. On ne peut pas douter que le 2.e ne soit un *sigma*, puisqu'il se trouve en place de l'S latin dans les médailles du municipe *Ilipense* (1). Le 3.e appartient à l'alphabet étrusque et pelasgique.

(1) Pl. VIII. N.° 1 de Velazquez.

Tau. La lettre celtibérienne que je regarde comme un *tau*, se rencontre dans l'alphabet runique avec la valeur du *t* latin. Le *tau* celtibérien et runique diffère seulement du *t* grec et latin, en ce qu'il a la ligne horizontale supérieure un peu inclinée des deux côtés; ce dont il y a quelques traces dans l'alphabet pelasgique et étrusque.

Upsilon. Le premier Y est celui du grec commun. Le 2.ᵉ est le 4.ᵉ de l'alphabet latin ancien, et peut encore se comparer avec le 5.ᵉ du grec ancien, tiré de la médaille d'Amynthas. Il se rencontre aussi dans l'alphabet étrusque. Une médaille latine d'*Ylurcon* (pl. VIII, N.° 6, de Velazquez), nous a conservé la véritable valeur de cette lettre celtibérienne. Le 3.ᵉ est le 7.ᵉ du grec ancien, tiré de l'inscription de Delos. Le 4.ᵉ est le 6.ᵉ du même alphabet grec ancien, et le 3.ᵉ de l'alphabet étrusque. Le 5.ᵉ diffère du précédent, en ce qu'il est tourné du côté opposé.

Phi. Le premier appartient au grec commun. Le 2.ᵉ est le 9.ᵉ de l'alphabet grec ancien, pris d'une inscription grecque publiée par Maffei. Le 3.ᵉ diffère du précédent, par sa forme circulaire au sommet. Cette lettre celtibérienne peut être aussi un Q latin et un *koph* hébreu. Le 4.ᵉ se distingue du 2.ᵉ par le point qui est au milieu.

Chi. Le premier X et le 2.ᵉ X appartiennent au grec commun. Le 3.ᵉ X se peut comparer avec l'alphabet arcadien et le latin ancien. Le 4.ᵉ est le 1.ᵉʳ de l'alphabet étrusque, et peut aussi se comparer

avec l'alphabet pélasgique. Le 5.e est le même que le précédent retourné.

Psi. Le premier ✝ est le 7.e du grec ancien, et est pris d'une inscription grècque publiée par Maffei. Le 2.e est le 4.e du même alphabet ancien, tiré de l'inscription des Cyzicenes. Le 3.e est presque le même que le 1.er de l'ancien grec. Le 4.e paraît aussi un *psi*, par sa ressemblance avec les trois autres lettres celtibériennes. C'est peut-être plutôt une lettre liée, composée d'un *iota* et d'un *omega*, 7.e de l'alphabet grec ancien, tiré des planches de Sicile. Le 5.e diffère peu du précédent.

Omega. Le premier se peut comparer avec le 8.e du grec ancien, qui est pris des médailles des Ptolémées. Il peut encore se comparer avec le 3.e du même alphabet. Il se trouve dans le runique en place du V latin. Le 2.e est le 6.e de l'alphabet grec ancien, lequel est tiré des médailles des Latins, publiées par Parutta. On peut encore le comparer avec celui des médailles des Achéens, publiées par Haym, et ensuite par Gesner; il en diffère seulement, en ce que, dans la médaille des Achéens, la ligne inférieure est horizontale, tandis qu'elle est inclinée des deux côtés dans les celtibériennes, imitant l'*omega* des médailles des Ptolémées. Le 3.e paraît être aussi un *béta;* et si on le compare avec l'alphabet étrusque, il pourrait être un *phi* qui a aussi la même figure dans le pelasgique. Il ressemble aussi beaucoup à l'*éta* 7.e de l'étrusque, et à la diphtongue grecque *ou*, dont la ligature a cette forme ȣ. Le 4.e et le 5.e sont

l'*omega* minuscule du grec commun, qui se trouve dans une médaille grecque d'Agrippa le jeune, publiée par Liebe (1). On peut le comparer avec le 2.e, le 4.e, le 5.e et le 7.e *omega* de l'alphabet grec ancien. Le 6.e diffère des précédens, en ce qu'il a les deux lignes latérales courbes.

Tzade hébreu. Les deux premières lettres celtibériennes que je mets en place du *tzade* hébreu, se trouvent aussi dans l'alphabet étrusque. J'ai averti que ces mêmes lettres peuvent correspondre au *zêta* grec. Le 3.e peut se comparer avec le 8.e de l'alphabet étrusque.

Digamma éolique. Le premier est le 18.e de l'alphabet étrusque. Le 2.e est le 19.e du même alphabet. Le 3.e peut se comparer avec les autres du même alphabet. Le 4.e est le 6.e des Etrusques. Le 6.e, qui pourrait être une ligature du *kappa* et de l'*epsilon*, peut aussi se comparer avec celui de l'alphabet étrusque, comme aussi le 6.e, qui peut être aussi une ligature du *nu* et du *lambda*. Le 7.e peut se comparer avec les lettres étrusques et pelasgiques.

Q. latin. Cette lettre celtibérienne que je place au *phi* grec, peut être aussi un *Q* latin; elle se rencontre aussi dans l'alphabet grec ancien et étrusque.

Lettres liées. Le premier caractère paraît une lettre liée composée du *sigma* 1.er de notre alpha-

---

(1) *Goth. nummor.* p. 139 et 143.

bet celtitibérien, et du *digamma* éolien 7.e, tourné en sens contraire. Le 2.e est un *epsilon* et un *nu*. Le 3.e un *lambda* et un *upsilon*. Le 4.e un *nu* et un *lambda*. Le 5.e un *iota* et un *omega*.

§. II. *De l'Alphabet turdetain.*

L'alphabet turdetain est presqu'en tout semblable au grec ancien, à l'exception de quelques lettres prises de l'alphabet phénicien.

Alpha. Il n'y a pas de doute pour le 1.er A et le 2.e, si on les compare avec les lettres étrusques et pelasgiques. Le 3.e et le 4.e se trouvent dans l'alphabet arcadien et celtibérien. Le 5.e Λ est aussi celtibérien. Le 6.e peut être un *alpha*. Le 7.e est du phénicien et samaritain de Bochart et du père Montfaucon, dont le 8.e ne diffère qu'en ce qu'il est tourné en sens contraire. Le 9.e se rencontre en place de l'A latin, dans une inscription publiée par Gori. Le 10.e paraît le même que le précédent, et peut se comparer avec les lettres du grec primitif, si ce n'est pas une ligature de deux *alpha*, de deux *gamma* ou de deux *lambda*. Le 11.e et le 12.e sont, je crois, un *alpha*, se trouvant, dans quelques médailles, en place du 5.e et du 6.e du même alphabet.

Bêta. Le *bêta* turdetain se trouve dans les alphabets pelasgique et étrusque.

Gamma. Le premier est de l'alphabet grec ancien et celtibérien. Le 2.e est le même que le précédent, tourné du côté opposé. L'*alpha*, le

gamma et le *lambda* se rapprochent beaucoup dans l'alphabet grec ancien, et par conséquent dans le celtibérien et le turdetain.

Delta. Je l'ai seulement rencontré dans une médaille latine de *Carteia.* C'est presque le même que le celtibérien et celui du grecancien.

Epsilon. Le premier se rencontre parmi les lettres celtibériennes, et peut être aussi un *di-gamma* éolien.

Zêta. Les deux lettres que je mets en place du *zêta*, sont les mêmes que les celtibériennes. Elles peuvent être aussi un *tzade* hébreu.

Eta. L'*êta* premier II est le 2.e de l'alphabet grec ancien, tiré des manuscrits de Saint Basile et d'Alexandrie. Cette lettre se rencontre aussi en place de l'*epsilon*, dans quelques inscriptions d'Espagne, que rapporte Rodrigo Caro, et Andrès Resende, ainsi que dans une médaille latine espagnôle de *Publius Carisius*, publiée par Havercamp dans le *Thesaurus morellianus*, au revers de laquelle on lit HIMIIRITA en place d'EMERITA. Le 2.e et le 3.e peuvent se comparer avec ceux des alphabets étrusque, samaritain et phéniciens de Bernard et de Montfaucon. Ce peut être encore un *thêta.* Le 4.e est un *êta* dans l'inscription grecque d'une lame de métal, publiée par Maffei.

Thêta. Le premier et le 2.e sont le 3.e du grec ancien, et peuvent aussi se comparer avec le 5.e du même alphabet. Le 3.e diffère seulement du

précédent, en ce que l'un est circulaire et l'autre quadrilatère, comme on l'observe aussi dans l'alphabet étrusque.

Iota. L'*iota* turdetain I est le même que le grec commun, l'arcardien, le pelasgique, l'étrusque et le celtibérien.

Kappa. Le premier est de l'alphabet celtibérien. Il peut être aussi un *epsilon* et un *digamma* éolique. Le 2.e, le 3.e et le 4.e se trouvent dans l'étrusque; le 3.e se trouve en outre dans l'arcadien.

Lambda. Le premier L est de l'alphabet latin commun; il se trouve aussi dans le grec ancien pris des marbres de la *Villa Farnèse* et des médailles des Macédoniens. Le 2.e Λ est du grec commun. Le 3.e est du grec ancien et du celtibérien, dont le 4.e ne diffère qu'en ce qu'il est tourné en sens opposé. Le 5.e se rencontre aussi parmi les lettres celtibériennes.

Mu. Le premier M est du grec commun; il n'en diffère qu'en ce que l'angle intérieur n'est pas fermé, comme on l'observe aussi dans les lettres grecques d'une inscription publiée par Maffei, dans laquelle on trouve cette lettre turdetaine dans la même forme qu'on la voit ici. Le 2.e et le 3.e sont le 3.e du latin ancien.

Nu. Le premier est de l'alphabet pelasgique et étrusque. Le 2.e se trouve dans l'alphabet grec primitif et dans le celtibérien. Il peut être aussi un *alpha*, parce que dans les médailles turdetaines il se met quelquefois en place de l'*alpha* 5.e et 6.e de notre alphabet.

Xi. Je pense que ces 3 lettres turdetaines peuvent se rapporter au *xi* grec. Dans l'alphabet grec ancien on voit quelques *xi* qui sont composés de deux lignes parallèles, comme le premier de ces trois caractères.

Omicron. Le premier est un *omicron* grec ancien et celtibérien. Il peut être aussi un *théta*, quoiqu'il lui manque la ligne ou le point du milieu, comme on le voit dans le *théta* 2.ᵉ de l'alphabet étrusque. Le 2.ᵉ, qui pourrait être aussi un *théta*, se trouve en place d'un *omicron* dans une médaille latine de *Carmo* (Pl. VIII, N.° 7, de Velazquez). Le 3.ᵉ () est l'*omicron* commun, d'après une médaille espagnole d'*Ostur* (Pl. VIII, N.° 8, du même), ville de la Betique. Le 4.ᵉ est aussi un *omicron*, parce qu'il se trouve aussi dans une médaille d'*Ostur*, semblable à la précédente (Pl. VIII, N.° 9, du même).

Pi. Le premier Γ est du grec commun. Le 2.ᵉ est le 4.ᵉ de l'alphabet étrusque et le 3.ᵉ du latin ancien, lequel est tourné en sens contraire. Le 3.ᵉ est de l'alphabet pelasgique. Le 4.ᵉ se trouve en place du *p* latin, sur une médaille d'*Ilipla*.

Rho. Le premier P est du grec ancien et est tiré des marbres de Baudelot. Le 2.ᵉ se rencontre dans l'alphabet étrusque et pelasgique. Le 3.ᵉ se trouve parmi les lettres étrusques. Le 4.ᵉ peut être aussi un *rho*, quoiqu'il lui manque une ligne pour fermer l'angle, comme on l'observe dans le *pi* étrusque. Le 5.ᵉ ▷ peut se comparer avec les lettres pelasgiques et avec le 4.ᵉ des étrusques.

Le 6.e peut être un *rho*, quoiqu'il n'ait pas l'angle supérieur fermé; on le voit aussi dans l'alphabet gothique.

Sigma. Le premier est un sigma pelasgique et étrusque. Le 3.e peut s'y rapporter.

Tau. Le premier T appartient aux alphabets latin, grec commun, arcadien et étrusque. Le 2.e aux alphabets celtibérien et runique. Le 3.e est étrusque et pelasgique; il se rencontre en place du T latin dans la médaille d'*Ostur* (Pl. VIII, N.° 9, de Velazquez). Il pourrait être aussi une lettre liée du *tau* et de l'*iota*, comme on le voit dans une inscription latine publiée par Spon (*Miscellanea*, p. 106), et dans une autre inscription d'Espagne publiée par Florez (*España sagrada*, tom. 8, pag. 209).

Upsilon. Le premier V est un *upsilon* des alphabets étrusque, arcadien et latin ancien; le 2.e Υ du grec ancien et celtibérien; le 3.e du grec ancien et de l'étrusque. Le 4.e est de l'alphabet étrusque et latin ancien. Le 5.e peut se comparer avec le 10.e et le 11.e des étrusques. Il peut être aussi un digamma éolien, si on le compare avec les *digamma* étrusque et pelasgique. Le 6.e est l'*upsilon* des alphabets grec ancien, pelasgique, étrusque, latin ancien et celtibérien.

Phi. Le premier et le 2.e sont du grec commun. Le 3.e peut se comparer avec le 6.e du grec ancien. Le 4.e peut aussi se rapporter au 1.er du grec ancien qui est pris des marbres d'Arondel. Le 5.e est le 6.e du même alphabet. Le 6.e peut aussi se

comparer avec cette même lettre grecque. Cette lettre turdetaine peut aussi être un *omega*.

Chi. Le premier X est du grec commun. Le 2.e est de l'alphabet pelasgique, étrusque et celtibérien.

Psi. Le *psi* turdetain est le 4.e de l'alphabet grec ancien. Il se trouve aussi parmi les lettres celtibériennes.

Omega. L'omega turdetain (|) est le 9.e de l'alphabet grec ancien, tiré d'une médaille des Rhodiens, publiée par Beger et ensuite par Spanheim.

Tzade hébreu. Les deux lettres turdetaines que je rapporte au *tzade* hébreu, sont les mêmes que celles qui se trouvent à la 1.re et à la 2.e place dans l'alphabet celtibérien, lesquelles peuvent aussi se rapporter au *zéta*.

Digamma éolique. Le premier est le 3.e de l'alphabet celtibérien. Le second peut se comparer avec les lettres étrusques. Le 3.e se trouve aussi dans l'alphabet étrusque.

Lettres liées. Parmi les lettres turdetaines, j'en rencontre aussi quelques-unes qui paraissent liées. L'*iota* et le *mu* se trouvent liés de trois manières: la 1.re où l'*iota* est surperposé au *mu*; la 2.e où l'iota traverse le *mu*; la 3.e où l'*iota* est placé sous le *mu*. Le *psi* et le *nu* se trouvent aussi liés d'une manière bien claire et bien distincte; cependant, ce pourrait être aussi un *psi* et un *alpha*.

Note du traducteur. — Suivent des observations sur l'alphabet bastulo-phénicien, qui dérive entièrement des alphabets hébreu, phénicien,

samaritain et runique, selon l'auteur. L'incertitude de la valeur de ces caractères, outre son inutilité pour expliquer les inscriptions celtibériennes, les seules que j'aie en vue, m'a engagé à supprimer ce paragraphe.

§. III. *Observations générales sur les Alphabets celtibérien et turdetain.*

De toutes mes remarques précédentes sur les alphabets celtibérien et turdetain, il suit : 1.° que ces alphabets tirés presque en entier du grec ancien, ont été apportés aux anciens Espagnols par les premiers Grecs qui sont venus dans leur pays ; 2.° que les Espagnols ont aussi pris des Grecs la coutume d'orner les extrémités des angles des lettres, de points ou globules qui ont fait donner à ces lettres, par les antiquaires, le nom de *lettres perlées;* 3.° que les Espagnols ont emprunté non seulement leur alphabet des Grecs, mais encore l'usage de lier les lettres, lequel est bien ancien parmi eux, comme on le voit par les marbres d'Ancyre, et par leurs plus anciennes médailles. Les Espagnols conservèrent même cet usage de lier les lettres, après qu'ils eurent abandonné les leurs pour celles des Romains, comme on le voit dans les médailles de Sagonte, de Tolède, de *Calagurris*, de *Julia* et autres (1).

Je dois faire ici deux autres observations qui regardent non seulement les alphabets celtibérien et turdetain, mais encore le bastulo-phénicien :

---

(1) Voyez pl. IX, N.° 9; X, N.° 7; XI, N.° 3 de Velazquez.

1.° une lettre ne laisse pas d'être la même et de conserver sa valeur, quoiqu'elle se trouve écrite de différentes manières; de sorte qu'une même lettre peut avoir différentes figures qui ont pour l'ordinaire une certaine analogie entr'elles; 2.° une lettre ne laisse pas également d'être la même et de conserver sa valeur, quoique tournée en sens contraire. J'ai des exemples de ces deux observations, dans l'alphabet grec ancien, dans l'étrusque, dans l'arcadien, dans le pélasgique, dans le phénicien et dans le samaritain, et dans tous les autres alphabets avec lesquels j'ai comparé les lettres espagnoles. J'ai fait la même remarque dans nos alphabets celtibérien, turdetain et bastulo-phénicien; à quoi j'ajouterai, pour plus ample confirmation, que dans différentes inscriptions latines de l'Espagne, publiées dans la collection de Gruter (1), on rencontre souvent des lettres latines tournées à gauche, contre le caractère particulier de son ortographe. On observe la même chose dans quelques médailles latines de l'Espagne; par exemple, dans celles d'*Obulco* (Pl. XIII, N.° 2, de Velazquez), et dans celles de Tolède (Pl. X, N.° 7, du même), dans lesquelles on voit un L latin tourné en sens contraire ⅃.

---

(1) P. DCCCLXI. 9. CCCXXIV. 10. 12.

BIBLIOGRAPHIE CELTIQUE MODERNE,

Ou annonce des Ouvrages nouveaux, relatifs aux Langues et aux antiquités celtiques, envoyés à l'Académie celtique ou à l'éditeur de ses Mémoires, tant par les membres de cette Société, que par les auteurs qui lui sont étrangers.

OUVRAGES SUR LES LANGUES CELTIQUES.

7. — MITHRIDATES, ou Connaissance générale des langues, accompagnée du *Pater* en près de 500 idiomes, par *Adelung*; continué d'après ses manuscrits, par le docteur *J. S. Vater*, professeur et bibliothécaire de l'Université de Halle. Deuxième partie. Berlin, 1809. 1 vol. *in*-8.° de 808 pag., et de 24 pages de préface et de table; 4 rix., 12 gr.

L'ouvrage offre une revue très-intéressante de la plus grande partie des langues connues, depuis le chinois jusqu'aux idiomes parlés dans les îles de la mer du Sud. On y trouve aussi un *Pater* polyglotte en près de 500 idiomes. Dans un Appendice, l'auteur donne la Notice de 39 polyglottes de cette espèce, depuis 1427 jusqu'en 1805.

Ce deuxième volume contient : 1.° la *Langue cantabre* ou *basque*; 2.° la *Langue celtique ancienne*, avec ses dérivations en Angleterre et en Irlande, telles que les langues irlandaise, écossaise des montagnes et gallique; 3.° des Observations sur *Ossian*; 4.° la *Langue celtique germanique* ou *cimmérienne*, avec ses dérivations, le cimmérien des pays de Galles et de Cornouailles et celui de la Basse-Bretagne; 5.° la *Langue germanique*, etc.

Adelung compte cinq langues et cinq nations primitives en Europe : les Ibériens, les Celtes, les Germains, les Thraces,

les Finnois et les Slaves. Je ne suis point de son avis, et je trouve sept langues anciennes en Europe, savoir : le Grec, le Latin ou le Romain, l'Ibérien ou le Cantabre, le Celte ou le Gaulois, le Teuton ou le Germain, le Scandinave ou le Finnois, le Sarmate ou le Slave.

Selon l'auteur, les langues monosyllabiques forment la première classe des idiomes.

8. — *Grammatica latino-celtica*. par M. A. Dumoulin, membre de l'Académie celtique. Prague, 1800; in-8.° de 200 pages, avec deux planches de musique et de chansons bretonnes.

9. — *Manuel-interprète* de correspondance, ou Vocabulaires polyglottes, alphabétiques et numériques en tableaux, pour le français, l'italien, l'espagnol, l'anglais et le celto-breton : chaque langue dans un tableau particulier; moyen facile, à la portée de tout le monde, et applicable à toutes les langues, avec cette épigraphe :

Linguarum diversitas alienat hominem ab homine.
SAINT-AUG.

par M. Cambry.

Nota. Le Vocabulaire celto-breton a été rédigé par M. *Eloi Johanneau*, ainsi que le choix des mots des Vocabulaires et le titre de l'ouvrage.

10. — *Remarques* sur la Langue française des 12.e et 13.e siècles, comparée avec les langues provençale, italienne et espagnole, dans les même siècles, par Sainte-Palaye. Voyez Mémoires de l'Académie des belles-lettres, tom. XXIV, pag. 671.

11. — *Dissertation* sur les progrès de la langue provençale. Voyez Papon, Histoire de Provence, tom. II, pag. 453.

12. — *Essai sur la langue et la littérature provençales*; par M. Millin. Voyez deux extraits : *Magasin encyclopédique*. Mars et Avril 1808.

13. — *Vocabolario* piemontese del medico Maurizio Pipino. Torino, nella reale stamparia, 1783. in-8.° 230 p.

14. — *Essai d'un idioticon* de la Suisse, accompagné d'observations étymologiques. *in*-8.° Arau.

15. — *Holsteinisches idiotikon*, etc. Idioticon du Holstein, Mémoires pour servir à l'histoire des mœurs du peuple, ou Recueil de mots bas-allemand anciens et nouveaux, de phrases proverbiales, chansons, anecdotes, etc., qui expliquent les mœurs, les usages, les jeux et les fêtes du Holstein ancien et moderne; par Schutz. 4 vol. *in*-8.° Altona.

16. — *A classical dictionnary of the vulgar Tongue.* Londres, 1785. *in*-8.° Ce Dictionnaire est pour l'anglais ce que celui de Leroux est pour le français.

17. — *A suplement to, etc.* Supplément au dictionnaire anglais de Johnson, ou Glossaire des idiotismes et provincialismes, par F. Boucher. *in*-4.° Londres. 1.re partie 1808.

18. — *Celtic researches on the origin, etc.* Recherches celtiques sur l'origine, les traditions et la langue des anciens Bretons, par Edward Davies. 2.e édition. *in*-8.° 560 pages. Londres, 1807.

19. — *Langue mœso-gothique.* Analyse de la nouvelle édition des fragmens d'Ulphilas, publiée par M. *Zahn*, à Veissenfels, 1805. Grand *in*-4.° Lue à la classe d'histoire et de littérature ancienne, le 21 Mars 1806, par M. Koch, correspondant, et insérée dans le *Magasin encyclopédique.* Mai 1806.

Le texte est accompagné d'une traduction latine interlinéaire littérale. Il y a une grammaire fort détaillée de cette langue, un Glossaire de 13 feuilles, une histoire de la langue des Goths et un alphabet.

20. — *Prospectus intitulé* : *Notice* sur le monument littéraire le plus ancien qu'on connaisse dans la langue des Francs; par M. Gley, professeur à Hambourg. 12 pages *in*-4.° C'est un manuscrit de la paraphrase poétique de l'Histoire de l'Evangile, vulgairement appelé le *Livre de Canut*, dont Hickesius a déjà publié quelques fragmens. M. Gley l'a copié

pour le publier accompagné d'un Vocabulaire, d'une Grammaire, et de quelques observations.

Prix *proposés par les Sociétés littéraires, sur des ... relatifs aux langues et aux antiquités cel...*

GÉOGRAPHIE DES GAULES.

Prix pour l'an 1812, proposé par l'Institut.

Rechercher quels ont été les peuples qui ont habité ... Gaules Cisalpines et Transalpines, aux différentes époq... de l'histoire, antérieures à l'année 410 de J.-C.; dé... l'emplacement des villes capitales de ces peuples et l'é... du territoire qu'ils occupaient; tracer les changemens ... cessifs qui ont eu lieu dans les divisions des Gaules ... provinces.

Le prix sera une médaille d'or de 1,500 fr. Les Mémoires écrits en français ou en latin, ne seront reçus que jusqu'au 1.er Avril 1811. Le prix sera décerné dans la séance publique du mois de Juillet suivant.

Prix proposé par l'Académie de Toulouse.

L'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres d... Toulouse, a proposé dans sa dernière séance publique (... mois d'Août 1809), pour sujet du prix qu'elle décernera e... 1811, la question suivante :

« Déterminer l'étendue et les limites des diverses parti... de la Gaule habitées par les *Tectosages*, les *Garumni*, *Consorrani*, les *Convenæ*, les *Auscii*, les *Elusates*, les *Lactoratenses* et les *Nitiobriges*; fixer les positions de leu... villes, recueillir et présenter des notions exactes sur ... culte, les mœurs et les coutumes de ces peuples, jusqu'... l'époque de l'établissement des Visigoths à Toulouse. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr. L'A... démie déclare qu'elle n'entend pas adopter les princi... ouvrages qu'elle couronnera.

ment des bourgeons, par M. *Aubert du Petit-Thouars*, membre de l'Académie celtique. Paris, 1809, *in*-8.° de 320 pages.

Grammatik der Slavischen sprache in Krain, Kaernten und steyermark. Grammaire de la langue Slave, de la Carniole, de la Carinthie et de la Styrie (par M. le baron *de Zoïs*, membre de l'Académie celtique). Laybach, Heinrich Korn, 1808, *in*-8.° de XLVIII et 460 pages.

Phœniciæ linguæ vestigiorum in melitensi specimen I. Berolini, 1809, *in*-8.° de 64 pages.

Méthode simplifiée de la tenue des livres, en partie simple et en partie double, par laquelle le journal et le grand livre se balancent mutuellement, et les livres les plus volumineux peuvent être rapportés et balancés tous les jours, sans qu'il soit possible de ne pas découvrir l'erreur la plus légère; méthode expéditive, sûre et facile, remédiant à tous les défauts des méthodes en usage, applicable à toute espèce de commerce, adoptée par la banque d'Angleterre, et pour laquelle l'auteur a obtenu un brevet d'invention; traduite de l'anglais de *C.-T. Jones*, avec des tableaux adaptés au nouveau style, pour modèles du journal et du grand livre, en partie simple et double, d'un état d'entrée et de sortie des marchandises, et d'un compte de caisse. Seconde édition, revue, corrigée avec soin, et augmentée. *In*-4.° de 76 pages.

L'Ami d'Anacréon, ou choix de chansons, par *E.-T. Simon* (de Troyes). *In*-18 de 250 pages, papier superfin, avec une gravure. Prix 1 fr. 50 cent., et 2 fr.

Ces deux derniers ouvrages se trouvent chez Alexandre Johanneau, au bureau des Mémoires de l'Académie.

TABLE DU N.° XII.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les Souscripteurs des Mémoires de l'Académie celtique, qu désirent ne point éprouver de retard dans la réception des Ca hiers de la seconde Année de Souscription, sont invités à renou veler sans délai leur Abonnement, qui expire avec ce deuxièm Cahier. — On livrera avec le treizième, la Table des matières e des étymologies.

LETTRE du même, contenant l'éloge de M. D

LETTRE de M. DROZ.

TITRES de ses ouvrages manuscrits et impr

ESSAI sur les caractères inconnus des m et des monumens les plus anciens de l'Es traduit de Velazquez, par M. ELOI JOHAN — Suite.

BIBLIOGRAPHIE celtique.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Les Souscripteurs des Mémoires de l'Académie

